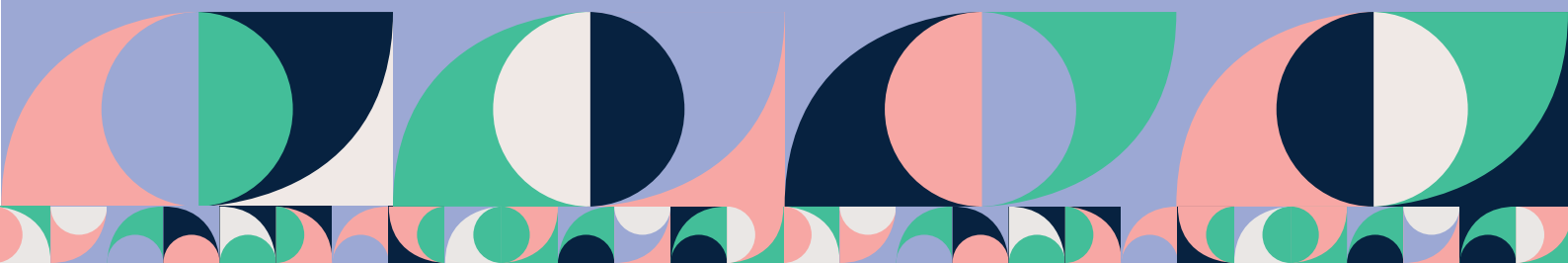


UN PAYS POUR DEMAIN

RAPPORT

FÉVRIER 2023



SOMMAIRE

Contexte	5
Des thèmes aux enjeux	8
Methodes	10
Analyse des données	12
Données sociodémographiques	16
Thème 1: Quel est le rôle du citoyen ?	20
Introduction: Présentation des enjeux	23
Enjeu 1: La voix de la société dans le débat sur les pensions	24
Enjeu 2: La voix de la société dans le débat sur l'énergie	32
Enjeu 3: La voix du citoyen dans le débat sur l'euthanasie	40
Enjeu 4: La voix du citoyen dans le débat sur le développement durable	47
Enjeu 5: Une décision équilibrée en cas de référendum	54
Conclusion	60
Thème 2: Quels sont nos droits fondamentaux ?	63
Introduction: Présentation des enjeux	65
Enjeu 1: Concrétiser les droits fondamentaux	66
Enjeu 2: Langue utilisée par les autorités	74
Enjeu 3: Droits fondamentaux pour des groupes spécifiques	79
Enjeu 4: Nouveaux droits fondamentaux ?	82
Enjeu 5: Dialogue sur les droits fondamentaux	86
Conclusion	90
Thème 3: Comment organiser notre pays ?	92
Introduction: Présentation des enjeux	95
Enjeu 1: Structure du pays	96
Enjeu 2: Participation des régions et des communautés aux décisions fédérales	100
Enjeu 3: Les compétences des communautés à Bruxelles	104
Enjeu 4: Questions transfrontalières entre régions et communautés	106
Enjeu 5: Comment les régions et les communautés sont-elles financées	108
Conclusion	112

Thème 4: Qui fait quoi ?	115
Introduction: Présentation des enjeux	117
Enjeu 1: Prise de décision transfrontalière	118
Enjeu 2: Décider en période de crise	122
Enjeu 3: Solidarité entre les autorités en cas d'urgence	125
Enjeu 4: Dialogue et échanges au-delà la frontière linguistique	128
Enjeu 5: Répartition des compétences	133
Conclusion	137
Thème 5: Comment doivent fonctionner le Parlement et le Gouvernement?	138
Introduction: Présentation des enjeux	141
Enjeu 1: L'avenir du Sénat	142
Enjeu 2: Le cumul des fonctions	148
Enjeu 3: La formation du Gouvernement	152
Enjeu 4: La composition du Gouvernement	161
Conclusion	164
Thème 6: Comment organiser les élections?	167
Introduction: Présentation des enjeux	169
Enjeu 1: Faut-il tenir des élections simultanées? Si oui, lesquelles et pourquoi?	170
Enjeu 2: Le vote	177
Enjeu 3: Circonscriptions électorales	182
Enjeu 4: L'influence des partis dans la désignation des élus	186
Enjeu 5: Financement des partis	192
Conclusion	198
Sources	201
Annexes	203

CONTEXTE

Dans son accord de gouvernement du 30 septembre 2020, le Gouvernement fédéral a exprimé sa volonté de travailler en profondeur sur la future réforme de l'État et d'apporter une contribution majeure à la modernisation, à l'augmentation de l'efficacité et l'approfondissement des principes démocratiques des structures étatiques.

En outre, le Gouvernement fédéral veut renforcer la confiance des citoyens dans la politique en faisant du renouveau démocratique une priorité, notamment par une participation plus directe des citoyens aux décisions politiques.

Le Gouvernement fédéral a donc lancé un large débat démocratique: "la plateforme de dialogue". Cette "plateforme de dialogue" est plus large que la plateforme en ligne. Elle comprend, outre la plateforme en ligne, des groupes de travail thématiques interfédéraux (composés d'acteurs gouvernementaux), un processus délibératif via des commissions mixtes ou panels citoyens à la Chambre des Représentants ainsi qu'un dialogue entre représentants politiques. Il s'agit d'un vaste processus, impliquant à la fois le pouvoir exécutif fédéral, le pouvoir législatif fédéral et les entités fédérées.

Dans ce rapport, nous nous concentrons sur les résultats tels qu'ils ont été collectés via la plateforme en ligne "Un pays pour demain", la version papier ainsi que par les dialogues menés physiquement au sujet des enjeux formulés sur la plateforme. Le rapport ne se veut pas une fin en soi mais une base de travail sur laquelle s'appuyer dans le processus continu du projet.

Plus largement, les autres maillons de ce processus sont les groupes de travail thématiques interfédéraux (des acteurs étatiques), un processus délibératif par le biais de commissions mixtes ou de panels de citoyens à la Chambre des représentants, et le dialogue entre les représentants politiques.

Il s'agit donc d'un vaste processus, impliquant le pouvoir exécutif fédéral, le pouvoir législatif fédéral ainsi que les régions et communautés.

MISER SUR L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION

Il y a beaucoup d'opinions sur la structure de l'État belge, ainsi que différentes visions sur la modernisation, l'augmentation de l'efficacité et l'approfondissement des principes démocratiques de nos structures étatiques.

Le processus de participation « Un pays pour demain », vise à recueillir un large éventail d'opinions et de visions.

Afin d'obtenir une vue d'ensemble, nous avons basé notre approche sur trois objectifs principaux :

- Faire comprendre le fonctionnement actuel de notre État fédéral, notre démocratie, les compétences et les débats qui y sont menés ;
- Informer le peuple belge de la volonté du Gouvernement à préparer en profondeur une future réforme de l'État et de ses efforts pour moderniser, accroître l'efficacité et approfondir les principes démocratiques des structures étatiques.
- Donner à chacun l'occasion de contribuer à ces réformes.

GROUPES CIBLES ET MÉTHODES

La plateforme était ouverte à tous les Belges et personnes résidant en Belgique âgés d'au moins 16 ans et souhaitant participer. La société civile, les milieux universitaires, les experts et les autorités locales ont été encouragés à participer à cette initiative.

La participation pouvait se faire en nom propre ou au nom d'un groupe (associations, organisations, universités, collectivités locales, etc.).

Afin d'atteindre les différents publics, nous avons utilisé plusieurs méthodes :

- Une plateforme en ligne pour recueillir des idées et des recommandations générales.
- Une version papier reprenant tout le contenu de la plateforme en ligne, afin de permettre aux personnes pour lesquelles les outils numériques sont difficiles d'accès de pouvoir également fournir des idées et des recommandations.
- Des dialogues en groupes organisés selon une méthodologie spécifique afin d'encadrer, réduire les barrières et permettre un dialogue direct sur des sujets complexes.

COMMUNICATION

Le processus "Un pays pour demain" était accompagné d'une campagne médiatique. L'agence de communication Bridgeneers en avait élaboré le contenu et supervisé le déploiement. Via la télévision, la radio et les médias sociaux, le public a été sensibilisé à l'initiative et incité à réfléchir activement à l'évolution de notre démocratie et des structures de notre État.

En plus de la campagne de communication générale, une boîte à outils de communication a également été fournie pour diffuser les méthodes de dialogue en groupe. Cela a donné aux organisations la possibilité de façonner leur propre communication.

Veillez trouver ci-dessous, un aperçu de la portée des différents canaux de communication, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu ou entendu le message via la campagne de communication. Le rapport complet concernant la campagne de communication se trouve en annexe 4.

CANAL	NEERLANDAIS	FRANCAIS	ALLEMAND
Televsie	3,8 millions	2,3 millions	20 350
Radio	4,1 millions (16+)	2,7 millions (16+)	non mesurable
RÉSEAUX SOCIAUX			
Facebook/Instagram	1.635.322	1.229.309	98.496
Twitter	143.380	122.858	12.544
Linkedin	59.203	35.218	3.109
Tiktok	489.663	534.655	29.955

La portée des canaux repris dans le tableau ci-dessous ne sont pas mesurables. Voici donc un aperçu du nombre de vues.

CANAL	NEERLANDAIS	FRANCAIS	ALLEMAND
Youtube	1.580.560	1.730.255	365.128
SEA (publicités via les moteurs de recherche)	38.301	28.651	470
Display	2.627.058	2.659.455	666.294

DURÉE DE L'INITIATIVE "UN PAYS POUR DEMAIN"

La plateforme en ligne "Un pays pour demain" était accessible pendant 6 semaines : du 25 avril 2022 au 5 juin 2022.

Les formulaires papier pouvaient être renvoyés par la poste jusqu'au 21 juin 2022.

DES THÈMES AUX ENJEUX

DÉFINITION DES THÈMES ET DES ENJEUX

Le Gouvernement fédéral a proposé une liste de thèmes dans le cahier des charges, à titre d'information et de point de départ, destiné à déterminer les thèmes du questionnaire en collaboration avec le Comité scientifique.

Six thèmes ont ainsi été choisis pour ce projet autour des réformes institutionnelles et du renouveau démocratique :

1. L'organisation de notre pays
2. La répartition des compétences entre les différentes autorités en Belgique
3. Le fonctionnement du Parlement et du Gouvernement
4. L'organisation des élections
5. Le rôle du citoyen
6. Les droits fondamentaux, les droits de base dont vous disposez pour pouvoir vous développer en tant que personne ou groupe comme vous le souhaitez

La sélection et l'élaboration des thèmes ont été effectuées en tenant compte des choix faits dans l'accord gouvernemental. L'objectif était de rassembler les idées des citoyens à propos de sujets qui n'avaient pas encore fait l'objet de décisions dans cet accord. Les thèmes faisant partie de l'accord gouvernemental n'ont donc pas été intégrés au processus de participation. Le choix des thèmes permet de créer un cadre laissant beaucoup de place à la discussion et au débat.

En utilisant ces thèmes comme point de départ, le consortium de partenaires DBP a ensuite élaboré les informations de base et les enjeux nécessaires. Chaque thème a été divisé en cinq enjeux. Pour chaque thème et chaque enjeu, des informations de base ont ainsi été fournies afin de mieux comprendre les différents enjeux.

La contextualisation des thèmes, des enjeux et des questions posées a été conçue dans un processus de développement itératif. Le Gouvernement fédéral, un comité scientifique dont les membres ont été désignés par le Gouvernement fédéral, les deux ministres des Réformes Institutionnelles et du Renouveau démocratique ainsi que les partenaires du consortium DBP étaient parties prenantes dans ce processus itératif.

Le consortium DBP Partners a travaillé avec trois experts universitaires (Patricia Popelier - UA, Jean-Benoît Pilet – ULB et Dave Sinardet - VUB) ainsi qu'un groupe de réflexion composé d'experts issus de différentes universités⁰¹.

L'ensemble du processus et le contenu a été encadré et validé par le Comité scientifique. Ce dernier comprenait des experts reconnus possédant une expertise appropriée et variée (spécialistes constitutionnels, politologues, économistes et experts en participation citoyenne). Deux experts en intelligence artificielle sont venus compléter le Comité scientifique lors de la phase du traitement des données. Dans tous les cas, le Comité scientifique a donné son feu vert, que ce soit lors de la phase d'élaboration de la méthode, de la contextualisation, du questionnaire, du traitement des données et du rapportage.

QUESTIONS OUVERTES

Concernant la méthodologie, différentes possibilités ont été explorées pendant le processus itératif : présenter des affirmations avec plusieurs possibilités de réponses en combinaison avec une question d'argumentation ; un questionnaire avec des questions fermées, en combinaison ou non avec des données socio-démographiques, etc.

Il a été choisi de ne pas travailler avec un échantillon représentatif de la population afin de donner la chance à tout un chacun de participer à la consultation. Les questions ont également été formulées de manière aussi ouverte que possible afin de ne pas orienter les réponses, et d'avoir ainsi un aperçu aussi large que possible des différentes opinions et visions.

INFORMATIONS DE BASE ET LIBERTÉ DE CHOIX POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS

Dans les matières complexes, il est important de donner à chacun une base pour réfléchir à des solutions. La démarche visait à faire comprendre le fonctionnement actuel de notre État fédéral, notre démocratie, les compétences et les débats qui y sont menés.

Une définition générale a été donnée pour chacun des thèmes et une définition spécifique a été donnée pour chaque enjeu,

afin de garantir la bonne compréhension du contexte avant de répondre aux questions. Les questions, telles qu'elles ont été formulées au cours du processus de conception itératif, portaient sur un enjeu spécifique. Les réponses à ces questions n'étaient pas visibles par le public.

Un répondant souhaitait approfondir un ou plusieurs des six thèmes ? Il avait des idées qu'il ne pouvait pas partager dans le cadre de l'un des enjeux ? Un tableau d'idées libres était prévu pour chaque thème. Ces contributions étaient et sont toujours accessibles au public.

Par la combinaison de questions et de contributions ouvertes, l'objectif était de questionner sur les enjeux formulés par les experts et de créer un espace suffisant pour d'autres contributions innovantes et originales. Malgré les informations de base élaborées, il reste difficile de se forger une opinion éclairée sur la structure de l'État belge et sur les principes démocratiques de notre structure étatique et pas toujours concevable pour le grand public. Il a donc été opté pour la mise en place d'une consultation non linéaire laissant ainsi la liberté de sélectionner et de ne répondre qu'à certains enjeux ou encore de pouvoir apporter ses réponses ultérieurement.

« Un pays pour demain » a donc laissé la liberté de choisir de répondre ou non à des thématiques ou à des enjeux. Chaque visiteur de la plateforme pouvait ainsi faire sa propre sélection d'enjeux pour lesquels il se sentait suffisamment à l'aise pour répondre ou qui suscitaient son intérêt.

S'il avait besoin de temps avant de répondre à un enjeu, il pouvait se reconnecter à la plateforme autant qu'il voulait, et quand il le souhaitait pour répondre aux questions de son choix.

01 Cfr. Annexe 1.

METHODES

MÉTHODE DE DIALOGUE EN GROUPE

Les écoles, les universités, les organisations et les autorités locales ont été invitées à faire connaître le projet aux élèves, étudiants, membres et citoyens. En guise de soutien, nous avons fourni une boîte à outils de communication.

Engager un dialogue en groupe présente de nombreux avantages. Des perspectives sont échangées, des points de vue explorés et des recommandations affinées. On apprend à mieux se comprendre, ce qui permet l'émergence d'idées fortes. Les idées issues des différents dialogues pouvaient ensuite être introduites sur la plateforme, soit individuellement, soit à partir du groupe dans lequel on avait dialogué.

Nous avons développé des supports pédagogiques pour trois enjeux spécifiques de l'enquête :

- Les fondements : comment organiser notre pays ? Quels sont les principaux éléments constitutifs et quels choix pouvons-nous faire en la matière ?
- Le Gouvernement et moi : quel est le rôle du citoyen dans le débat sur l'âge de la pension ?
- Élections : comment organiser les élections ? Doit-on maintenir l'obligation de se présenter aux urnes ? Quelle doit être la taille des circonscriptions électorales ? Quelle influence les partis politiques peuvent-ils avoir sur la composition des listes ?

Le matériel de soutien comprenait une vidéo d'introduction, une explication du contexte, la mission même, une annexe imprimable avec des cartes de jeu pour aider à la conversation et enfin le lien vers l'endroit sur la plateforme où l'on pouvait donner sa réponse.

Le matériel pédagogique a été développé en collaboration avec l'équipe VRT Edubox et peut être réutilisé dans l'enseignement. Ce matériel est toujours disponible sur le site unpayspourde-main.be.

Les scripts et le matériel pédagogique n'étant pas toujours suffisants, des conseils en matière d'animation pouvaient également être demandés au consortium de partenaires DBP, à De Wakkere Burger vzw ainsi qu'à l'expertise en matière de contenu des professeurs Patricia Popelier, Jean-Benoit Pilet ou Dave Sinardet.

UNE PLATEFORME DE PARTICIPATION EN LIGNE

Le Gouvernement fédéral a choisi d'utiliser la plateforme de participation déjà existante et opérationnelle « MyOpinion » dans le cadre de ce processus. La plateforme a été gérée et mise en place par le SPF Stratégie & Appui.

Toutes les informations proposées sur la plateforme étaient consultables gratuitement, mais pour participer, il fallait s'inscrire. L'inscription et la connexion se faisaient au moyen d'une adresse e-mail et d'un mot de passe, d'une eID ou d'Itsme. Il était également possible de modifier ses données personnelles après inscription.

Une fois inscrits, les répondants pouvaient accéder aux réponses aux questions par enjeu et à la publication des recommandations accessibles au public par thème.

Des données sociodémographiques furent demandées afin de mieux comprendre la diversité des répondants et adapter la stratégie de communication. Les données elles-mêmes n'ont été utilisées que de manière anonyme et sous forme agrégée.

• Participer en tant qu'individu ou organisation

En utilisant une méthode de dialogue de groupe, les groupes étaient encouragés à délibérer sur les différents thèmes et enjeux. Le résultat des exercices de réflexion collective pouvait également être publié sur la plateforme.

Pour ce faire, il fallait préciser, lors de l'identification, si l'on participait pour son propre compte ou pour celui d'un groupe que l'on représentait.

• Modération et gestion des contributions

Une fois inscrit, on pouvait répondre aux questions par enjeu. Comme expliqué plus haut, ces réponses n'étaient pas accessibles au public, contrairement aux recommandations des tableaux d'idées thématiques. Les contributions étaient publiées sous un pseudonyme librement choisi, en nom propre ou au nom de son organisation.

Une fois les contributions soumises, elles ne pouvaient plus être modifiées ou supprimées. Les contributions publiques pouvaient

être partagées sur les médias sociaux.

La publication des contributions sur la plateforme était libre, à condition de respecter les règles élémentaires de la « charte de modération et de bonne conduite ». À côté de chaque contribution, il était possible de demander à un modérateur de relire une contribution. Les collaborateurs du SPF Stratégie & Appui ont ensuite vérifié la conformité de la contribution avec la charte (voir annexe). 35 contributions ont été signalées pour modération. 7 de celles-ci ne respectaient pas la charte et ont été retirées de la plateforme.

Les contributions pouvaient être soumises dans toutes les langues. Seulement celles dans les 3 langues étaient prises en compte dans l'analyse. Toutes les contributions publiques étaient consultables dans leur langue d'origine, toutefois, une traduction automatique dans la langue du profil était proposée si souhaité.

• Non représentatif

Un tel processus ouvert implique des résultats non représentatifs. Ils ne peuvent donc pas être interprétés ou utilisés comme tels. Certains groupes de la population ont certainement été, dans certains cas, sous-représentés, dans d'autres, sur-représentés.

Dans ce contexte, il est impossible de déduire si, dans le cadre des différentes questions, une idée ou une solution particulière étaient, ou non, soutenue par la population. L'objectif était de recueillir des idées et des solutions possibles pouvant être discutées et développées dans les phases ultérieures à ce processus.

QUELLES CONTRIBUTIONS ONT ÉTÉ INCLUSES DANS LE RAPPORT ?

Lors de l'élaboration du rapport final, toutes les contributions répondant aux trois conditions suivantes ont été prises en compte :

- formulées dans une des trois langues nationales;
- conformes à la Charte de bonne conduite et modération;
- traitant de l'un des thèmes de la consultation.

Seules les contributions remplissant ces trois conditions sont prises en compte dans la préparation du rapport final.

ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse des réponses s'est faite de deux manières :

1. En utilisant l'intelligence artificielle, qui a permis d'analyser l'ensemble des réponses.
2. Par l'analyse complémentaire d'un échantillon de réponses par l'équipe de recherche, dite analyse qualitative.

La manière dont l'algorithme d'intelligence artificielle a analysé les réponses est décrite dans un sous-rapport séparé accompagnant la mission M1134bis (« Rapport de synthèse sur le traitement algorithmique des contributions des citoyens » par Belighted). Cette approche garantit le traitement de l'exhaustivité des données.

Afin de compléter et d'apporter une nuance plus fine au résultat de l'analyse des contributions par intelligence artificielle, l'équipe de recherche du marché M1146, le consortium DBP-partners, a également analysé pour chaque thème un échantillon de 500 réponses par enjeu et propositions, selon une approche de recherche qualitative classiquement utilisée en sciences sociales. Trouvant son fondement dans les principes de saturation des données⁰¹, cette approche consiste en la poursuite de l'analyse des données tant que de nouvelles informations ressortent de la lecture des contributions.

Sur la base des résultats de la méta-recherche de Weller et al. (2018) indiquant une saturation à 75 réponses (nombre médian), avec, selon la complexité des questions et des thématiques un maximum à 194 réponses, et sur la base de la précaution voulue dans le cadre de ce projet, il a été choisi de considérer 500 contributions par enjeu ou propositions par thématique. Selon l'enjeu ou les propositions, entre 9 % et 100% des réponses ont ainsi été lues et codées, avec une moyenne de 35% pour l'ensemble des enjeux et des propositions. Ces 500 réponses ont été sélectionnées aléatoirement. À cette fin, un numéro séquentiel aléatoire a été attribué à chaque réponse (sur la base de la fonction =INT(ASELECT()*5500)+1 dans Microsoft Excel). Les réponses ont ensuite été triées par ordre croissant sur la base de ce numéro séquentiel. Les 500 premières réponses ont ensuite été lues et codées.

⁰¹ Saunders, B., Sim, J., Kingstone, T., Baker, S., Waterfield, J., Bartlam, B., Burroughs, H., & Jinks, C. (2018). Saturation in qualitative research: exploring its conceptualization and operationalization. *Quality & quantity*, 52 (4), 1893-1907. <https://doi.org/10.1007/s11135-017-0574-8>

THÈME	ENJEU	# RÉPONSES DANS LA BASE DE DONNÉES	% DE RÉPONSES CODÉES
THÈME 1: QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN?	Enjeu 1: La voix de la société dans le débat sur les pensions	5323	9%
	Enjeu 2: La voix de la société dans le débat sur l'énergie	4530	11%
	Enjeu 3: La voix du citoyen dans le débat sur l'euthanasie	4077	12%
	Enjeu 4: La voix du citoyen dans le débat sur le développement durable	3665	14%
	Enjeu 5: Une décision équilibrée	4021	12%
	Contributions sur le Tableau des idées	1107	45%
THÈME 2: QUELS SONT NOS DROITS FONDAMENTAUX?	Enjeu 1: Concrétiser les droits fondamentaux	1379	36%
	Enjeu 2: Langue utilisée par les autorités	1706	29%
	Enjeu 3: Droits fondamentaux pour les groupes spécifiques	1386	36%
	Enjeu 4: Nouveaux droits fondamentaux	1310	38%
	Enjeu 5: Dialogue sur les droits fondamentaux	1223	41%
	Contributions sur le Tableau des idées	356	100%
THÈME 3: COMMENT ORGANISER NOTRE PAYS?	Enjeu 1: Structure du pays	4384	11%
	Enjeu 2: Participation des régions et des communautés aux décisions fédérales	3460	14%
	Enjeu 3: Les compétences communautaires à Bruxelles	3216	16%
	Enjeu 4: Questions transfrontalières entre régions et communautés	3122	16%
	Enjeu 5: Comment les régions et les communautés sont-elles financées?	2975	17%
	Contributions sur le Tableau des idées	939	53%
THÈME 4: QUI FAIT QUOI?	Enjeu 1: Décisions au-delà des frontières	1404	36%
	Enjeu 2: Prendre des décisions en période de crise	1382	36%
	Enjeu 3: Solidarité entre les autorités en cas d'urgence	1245	40%
	Enjeu 4: Dialogue et échange au-delà de la frontière linguistique	1285	39%
	Enjeu 5: Répartition des compétences	1090	46%
	Contributions sur le Tableau des idées	213	100%

THÈME	ENJEU	# RÉPONSES DANS LA BASE DE DONNÉES	% DE RÉPONSES CODÉES
THÈME 5: COMMENT DOIVENT FONCTIONNER LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT?	Enjeu 1: L'avenir du Sénat	2579	19%
	Enjeu 2: Le cumul des fonctions	2486	20%
	Enjeu 3: La formation du Gouvernement	2409	21%
	Enjeu 4: La composition du Gouvernement	2247	22%
	Contributions sur le Tableau des idées	592	84%
THÈME 6: COMMENT ORGANISER LES ÉLECTIONS?	Enjeu 1: Élections simultanées	1893	26%
	Enjeu 2: Obligation de se présenter aux urnes	2077	24%
	Enjeu 3: Circonscriptions électorales	1954	26%
	Enjeu 4: Influence des partis	1821	27%
	Contributions sur le Tableau des idées	1677	30%
	Contributions sur le Tableau des idées	369	100%

Tableau 1 - Nombre et pourcentage des contributions par enjeu codées qualitativement

Sur la base de ces lectures, les chercheurs se sont appliqués à l'exercice d'une phase de codage. Cette phase consiste en la constitution d'un codebook par enjeu par les chercheurs. Pour se faire, les chercheurs créent un « code » par catégorie d'idée dans le codebook pour chaque nouvel élément d'information détecté lors de la lecture des contributions. Ce code fournit une description de cet élément d'information particulier dans la réponse. Chaque fois qu'une réponse contient le même élément d'information, ce code obtient un 1 dans l'ensemble de données, sinon un 0 (ou aucun code). Ainsi, chaque enjeu et chaque proposition par thème obtient son propre codebook. En moyenne, 19 codes par enjeu ont été définis. La saturation globale a dans tous les cas été atteinte après la lecture de 200 réponses par enjeu ; en d'autres termes après la lecture de 200 réponses, peu ou plus d'informations nouvelles n'ont émergé de la lecture des contributions.

Dans la recherche scientifique, il est courant, lors de l'analyse et du codage des réponses ouvertes, qu'un deuxième chercheur renouvelle partiellement l'analyse, il s'agit de la fiabilité inter-codeur ou de l'accord inter-codeur (ICR)⁰¹. Dans cette phase d'analyse ce deuxième chercheur, indépendamment du premier, recode une partie des réponses à partir du codebook réalisé par le premier chercheur, s'en suit une vérification du degré de concordance du codage par les deux chercheurs (fiabilité inter-codeur ou accord inter-codeur). L'objectif de cet audit est de vérifier si les codes sont clairs et non ambigus et s'ils sont interprétés de la même manière par différents chercheurs. Ce contrôle a également été effectué dans cette étude. Pour chaque codebook, 10%⁰² des réponses lues et codées ont été vérifiées par un second chercheur, permettant de calculer le pourcentage de concordance entre les deux chercheurs pour chaque code du codebook. Lorsque ce pourcentage était inférieur à 85%⁰³, des consultations ont eu lieu entre les deux chercheurs pour clarifier

01 O'Connor, C., & Joffe, H. (2020). Intercoder Reliability in Qualitative Research: Debates and Practical Guidelines. *International Journal of Qualitative Methods*, 19. <https://doi.org/10.1177/1609406919899220>

02 Het opnieuw coderen van 10% van de bijdragen is een gangbaar percentage bij intercoder controle (O'Connor, C. & Joffe, 2020).

03 In het onderzoek van O'Connor & Joffe (2020) wordt de ICR-score uitgedrukt als het percentage van overeenstemming bij de codering van dezelfde data door twee of meer onderzoekers, waarbij een waarde van 75% als ondergrens geldt.

les différences, affiner le codebook et ajuster les codes si nécessaire. Ce fut le cas dans 5,8% des 552 codes attribués.

Les idées des tableaux d'idées par thème ont été analysées selon le même principe, sur base des codebooks des différents enjeux pour chacun des thèmes. Les codebooks ayant déjà été contrôlés par un deuxième chercheur, le processus de contrôle n'a pas été répété.

RAPPORTAGE

Sur la base des résultats de l'intelligence artificielle et de l'approfondissement de ces résultats par l'analyse qualitative de l'équipe de recherche, un rapport a été rédigé pour chaque thème, par enjeu. À ce stade, il est important de rappeler que les répondants à l'enquête ne constituent pas un échantillon représentatif de la population belge. Cela signifie que les résultats des analyses présentés dans ce rapport ne doivent et ne peuvent être considérés que comme purement descriptifs. Le texte est une synthèse de la riche diversité des réponses, opinions et idées données par les répondants, sans autre forme de quantification. Il est structuré par thème et par enjeu.

L'équipe de recherche a travaillé sous la supervision des professeurs Dr J.B. Pilliet, Dr P. Popelier et Dr D. Sinardet. Chaque note thématique dans son état « brut », réalisée sur la base des analyses, a ainsi été relue et retravaillée par un professeur, se concentrant principalement sur l'articulation transversale des enjeux.

Chaque thème contient une introduction articulant les observations et les préoccupations transversales au sein des différents enjeux de la thématique. Au sein de chaque thème, chaque enjeu est introduit à son tour par quelques observations particulières, une intégration des résultats ressortis de l'exercice d'analyse par l'intelligence artificielle sur base du rapport de synthèse fourni par Belighted, avant de rentrer dans le rapportage plus nuancé des éléments et des idées, soutenu par des citations sélectionnées parmi les 500 contributions codées, en fonction de leur pertinence par catégorie d'idée⁰⁴. Notons que ces citations ont parfois connu une légère modification dans le sens d'une correction des fautes d'orthographe ou de frappe.

La totalité du rapport et les textes finaux ont systématiquement été relus par les trois professeurs en vue d'une validation finale.

04 Hierbij wordt verwezen naar de ideeëncategorieën die in het codeboek van de kwalitatieve analyse zijn vastgesteld

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Les caractéristiques sociodémographiques concernant le genre, l'âge, le niveau d'éducation (en termes de plus haut diplôme obtenu) et le code postal ont été collectées pour les 10.512 répondants ayant répondu en leur nom propre (99.6%). À noter que ces caractéristiques n'ont pas été collectées pour les répondants ayant répondu en tant que représentants d'une organisation (n=47; 0.4%). Comme indiqué précédemment, cette consultation citoyenne ne cherchait pas à atteindre une représentativité de la population belge.

Le tableau 2 présente le profil sociodémographique agrégé des répondants par rapport à la population belge âgée de 16 ans et plus selon les chiffres de Statbel au 01/01/2022. En termes de répartition géographique, bien que certaines provinces et régions soient légèrement sous ou sur-représentées, dans son ensemble elle est en ligne avec la répartition géographique de la population belge âgée de 16 ans et plus référencée par Statbel.

En termes de catégories d'âge nous observons également que la répartition des répondants est relativement en ligne avec la répartition par âge de la population belge. Notons toutefois une légère sous-représentation de la catégorie des 16-29 ans, et une légère surreprésentation de la catégorie des 45-64 ans. En revanche, en ce qui concerne la répartition par genre, on observe une nette surreprésentation des hommes et une sous-représentation des femmes comparé à la répartition de la population belge.

	POPULATION BELGE 16 ANS ET PLUS AU 01/01/2022 (SOURCE: STATBEL)	RÉPONDANTS À LA CONSULTATION "UN PAYS POUR DEMAIN"
PROVINCES		
Province d'Anvers	16,3%	19,9%
Province du Brabant flamand	10,1%	13,9%
Province de Flandre occidentale	13,4%	12,8%
Province de Flandre orientale	10,7%	9,9%
Province du Limbourg	7,8%	5,6%
Province du Hainaut	11,6%	7,2%
Province de Liège	9,6%	7,2%
Province du Luxembourg	2,5%	2,0%
Province de Namur	4,3%	4,3%
Province du Brabant wallon	3,5%	6,1%
Région de Bruxelles-Capitale	10,3%	10,9%
RÉGIONS		
Région flamande	58,2%	62,3%
Régions wallonne	31,5%	26,8%
Région de Bruxelles-Capitale	10,3%	10,9%
GENRE		
Hommes	48,9%	77,3%
Femmes	51,1%	22,1%
Autre		0,6%
CATÉGORIE D'ÂGE		
16-29	20%	12,5%
30-44	24%	22,9%
45-64	32%	39,6%
65+	24%	25%

Tableau 2 – Profil sociodémographique des répondants à la consultation "Un pays pour demain" comparé à la population belge 16+ au 01/01/2022.

La récolte des données de l'âge et du plus haut niveau de diplôme obtenu de la consultation ne permet pas une comparaison parfaite du niveau d'éducation avec les chiffres les plus récents de Statbel (qui se réfère en 2021 aux 15-64 et comportent une nuance supplémentaire dans la catégorie du niveau de diplôme obtenu); mais lorsqu'on compare ces chiffres avec le groupe d'âge des 16-64 ans des répondants, le tableau 3 indique clairement que les personnes hautement qualifiées sont surreprésentées et que les personnes moyennement ou moins qualifiées sont nettement sous-représentées.

Les résultats de la consultation ne sont donc pas le reflet représentatif de l'opinion de la population belge concernant les thématiques abordées. Il s'agit ici d'un éventail d'idées dont il faudra tenir compte dans le processus continu du projet.

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT	RÉPONDANTS À LA CONSULTATION "UN PAYS POUR DEMAIN"	
Pas de diplôme	0,5%	
Enseignement primaire	0,6%	
Premier ou deuxième degré de l'enseignement secondaire	5,9%	
Enseignement secondaire supérieur (troisième degré, post secondaire (7e), ou enseignement professionnel)	19,7%	
Enseignement supérieur (diplôme de bachelier- ou de master) à l'université ou une haute école	68,9%	
Doctorat	4,3%	
	NIVEAU D'ENSEIGNEMENT DE LA POPULATION BELGE 15-64 ANS (STATBEL 2021)	PARTICIPANTS À LA CONSULTATION "UN PAYS POUR DEMAIN" 16-64 ANS
Faible (Pas de diplôme/enseignement primaire/premier ou deuxième degré de l'enseignement secondaire)	7,0%	22,7%
Moyen (Enseignement secondaire supérieur)	19,7%	37,6%
Élevé (Enseignement supérieur / doctorat)	73,3%	39,7%

Tableau 3 – Niveau d'enseignement des répondants à la consultation "Un pays pour demain"/ Niveau d'enseignement des répondants à la consultation "Un pays pour demain" 16-64 ans comparé à la population belge 15-64 ans en 2021.

1

Quel est le rôle du citoyen ?

Introduction	23
Présentation des enjeux	
Enjeu 1	24
La voix de la société dans le débat sur les pensions	
Enjeu 2	32
La voix de la société dans le débat sur l'énergie	
Enjeu 3	40
La voix du citoyen dans le débat sur l'euthanasie	
Enjeu 4	47
La voix du citoyen dans le débat sur le développement durable	
Enjeu 5	54
Une décision équilibrée en cas de référendum	
Conclusion	60



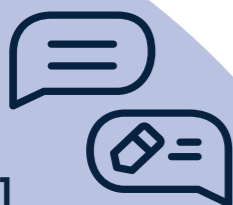
PRÉSENTATION DES ENJEUX

Dans la thématique sur le rôle du citoyen, cinq enjeux étaient proposés, mais ceux-ci pouvaient en réalité se regrouper en trois blocs. Le premier bloc, composé des enjeux 1 et 2, interrogeait les répondants sur les acteurs qu'ils souhaitaient voir impliqués dans deux grands débats : l'un sur l'avenir des pensions et l'autre sur l'approvisionnement énergétique de la Belgique. Les enjeux étaient différents mais les questions étaient identiques. Les répondants étaient invités à déclarer quels acteurs ils souhaitaient voir associés à ces débats, et pourquoi. Ensuite, il leur était demandé de déterminer à quel acteur devait revenir la décision finale. Le choix de poser deux fois la même question mais avec deux enjeux différents visait à cerner si les répondants ont des préférences générales concernant les acteurs à impliquer dans les processus décisionnels en Belgique, ou si leurs réponses varient selon la nature de la problématique abordée. Ainsi, le débat sur les pensions fait, a priori, plus appel aux acteurs sociaux organisés (syndicats, patronat) tandis que celui sur l'approvisionnement énergétique pourrait impliquer plus d'experts et des scientifiques, mais aussi les nouveaux mouvements sociaux impliqués dans les débats sur la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi que les associations de défense de consommateurs. L'analyse des contributions des répondants permettra de constater si la nature différente des enjeux fait ressortir différents types d'acteurs.

Le deuxième bloc inclut les enjeux 3 et 4. À nouveau, la ques-

tion était identique et demandait aux répondants de dire quels mécanismes devaient être privilégiés pour prendre les décisions sur deux enjeux de nature différente : l'euthanasie et le développement durable. Pour chacun des deux enjeux, quatre modes de décision étaient proposés. Le premier restait dans la logique de la démocratie représentative pure en laissant la décision aux élus et élus au sein du Parlement. Les trois autres mécanismes de décision exposaient différents modes de participation des citoyens : via un référendum ou une consultation populaire, via un panel de citoyens, ou via une plateforme ouverte de consultation (comme celle du processus "Un pays pour demain"). À nouveau, reproduire deux fois la même question mais concernant deux enjeux différents devrait permettre de voir si les réponses des répondants sont constantes ou si elles varient en fonction de l'enjeu.

Enfin, le dernier bloc reprenait l'enjeu 5. Celui-ci portait spécifiquement sur l'organisation d'un possible référendum en Belgique. Il était demandé aux répondants de se prononcer sur les modalités idéales d'organisation d'un référendum selon eux, en insistant particulièrement sur les critères à appliquer pour que le résultat d'un référendum soit considéré comme étant valide. En particulier, la question proposait de réfléchir sur quel territoire une majorité des votes devait être obtenue : la Belgique dans son ensemble, chaque groupe linguistique, chaque communauté ou chaque région.



Enjeu 1

LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ DANS LE DÉBAT SUR LES PENSIONS

Les questions posées aux répondants sur la plateforme “Un pays pour demain” dans le cadre du thème relatif à la place du citoyen dans la démocratie belge avaient pris le parti de demander aux répondants de réfléchir aux acteurs qu'ils souhaitaient voir prendre part aux décisions en se positionnant par rapport à des enjeux politiques concrets (le débat sur les pensions, l'euthanasie, etc.). L'objectif était double. D'une part, placer la réflexion des répondants dans un contexte réaliste; d'autre part, permettre de voir si les réponses étaient identiques quel que soit l'enjeu ou si, au contraire, le sujet conduisait les répondants à proposer des logiques différentes de prise de décision. Un tel format de questions a toutefois pour conséquence que certains répondants ont choisi de ne pas se prononcer uniquement sur la façon dont la décision doit être prise (en consultant quels acteurs, par le biais de quel mécanisme décisionnel). Certains ont aussi exprimé leurs préférences quant au contenu du débat, en se prononçant sur la solution qu'ils aimeraient privilégier pour l'avenir des pensions ou pour l'approvisionnement énergétique du pays. Ces contributions sont intéressantes mais s'écartent de l'objectif premier du rapport qui est de faire ressortir les contributions pouvant nourrir les débats sur la façon dont la démocratie belge fonctionne et pourrait être réformée. Nous avons donc choisi de ne pas les traiter extensivement et de nous concentrer sur les contributions des répondants portant exclusivement sur la place que le citoyen peut occuper dans les prises de décision politique. Ces contributions portant plutôt sur la thématique utilisée à titre d'exemple sont toutefois abordées de façon succincte à la fin de chacun des enjeux dans cette section. Elles sont également pleinement

accessibles et consultables via la base de données des contributions déposées sur la plateforme “Un pays pour demain”.

Dans les pages qui suivent, nous allons proposer une présentation des contributions déposées sur la plateforme « Un pays pour demain », répondant à la question de savoir quels acteurs les répondants aimeraient voir participer au débat sur la réforme des pensions. Le point de départ de l'analyse est, comme pour les autres enjeux, les résultats de l'analyse par l'intelligence artificielle. C'est sur celle-ci que l'analyse qualitative approfondie vient s'appuyer.

L'analyse par l'intelligence artificielle a permis de faire ressortir les éléments intéressants suivants :

1. Des contributions qui portent sur la façon dont le débat sur les pensions doit être mené en Belgique (Quels acteurs doivent être consultés? Qui décide? Comment?)
2. Des contributions qui portent sur le contenu de la réforme. Ce second type de clusters de contributions ne répond pas directement à la question posée dans l'enjeu.

Ce premier résultat permet de guider l'analyse qualitative approfondie. Celle-ci se concentrera plus particulièrement sur les contributions relatives au mode de décision soutenu par les répondants pour le débat sur les pensions, mais se terminera en présentant les principales lignes de débat pour les contributions qui parlent plutôt du contenu de la réforme des pensions.

En ce qui concerne les contributions relatives à la façon dont le débat sur les

pensions doit s'organiser, on observe deux types de textes soumis par les répondants:

1. Des propositions concernant les acteurs qui doivent être associés aux débats.
2. Des contributions portant sur quel acteur doit avoir la décision finale.

Cette distinction renvoie, assez logiquement, à la façon dont était posée la question pour l'enjeu 1. Les deux aspects étaient explicitement mentionnés.

Dans le premier groupe de contributions (portant sur quels acteurs doivent être associés au débat sur les pensions), l'analyse par l'intelligence artificielle fait ressortir quatre grands groupes d'acteurs devant être associés au débat sur les pensions en Belgique:

1. Les répondants (tous les Belges, ceux actifs sur le marché du travail, certaines professions, les plus jeunes, les pensionnés);
2. Les experts (économistes, juristes, sociologues, experts médicaux);
3. Les mouvements sociaux organisés (syndicats, patronat, associations de lutte contre la pauvreté, pour l'égalité homme-femme);
4. Les hommes et femmes politiques.

Un élément intéressant à ce propos est que l'intelligence artificielle fait ressortir tant des grappes de contributions qui insistent sur un acteur en particulier que d'autres grappes avec des contributions appelant à associer de nombreux acteurs différents dans le débat sur les pensions.

Enfin, concernant les contributions portant sur qui doit décider au final et comment, l'intelligence artificielle distingue surtout les contributions qui parlent (positivement ou négativement) du rôle des élues et élus (via le Parlement et le Gouvernement) et celles qui insistent (à nouveau positivement ou négativement) sur le rôle des citoyens. Les autres acteurs sont moins souvent mentionnés. Les clusters renvoyant au rôle du citoyen semblent aussi différencier les propositions qui n'évoquent pas un instrument décisionnel en particulier, et celles qui vont parler spécifiquement d'instruments comme le référendum ou les panels de citoyens.

Dans les pages suivantes, nous allons partir de ces premiers résultats formulés par l'analyse par intelligence artificielle pour détailler les principaux groupes de contributions que l'on peut identifier sur la base de l'analyse qualitative approfondie. Cette seconde méthode permet d'affiner ce qu'est le contenu des clusters extraits par l'intelligence artificielle, mais aussi de la recalibrer là où il apparaît que les clusters sont trop larges et parfois pas totalement homogènes.

Cette analyse qualitative approfondie va se structurer en deux parties pour cet enjeu. Un premier bloc porte sur les contributions répondant à la question de savoir quels acteurs doivent être associés au débat. Le deuxième bloc correspond aux contributions indiquant à qui doit revenir la décision finale. Bien entendu, beaucoup de répondants ont combiné les deux dimensions dans leurs réponses formulées sur la plateforme. Nous distinguons ces deux pans de la question dans notre analyse afin de rendre le rapport plus facilement compréhensible, mais toutes les contributions, y compris celles

combinant les deux questions, sont bel et bien traitées.

1. QUELS ACTEURS DEVRAIT-ON, SELON VOUS, IMPLIQUER DANS UN DÉBAT CIRCONSCRIT COMME CELUI RELATIF À L'ÂGE LÉGAL DE LA PENSION?

Dans les contributions concernant les acteurs à impliquer dans les débats sur les pensions, nous pouvons distinguer les répondants qui insistent sur l'implication d'un acteur particulier et ceux qui proposent une combinaison d'acteurs. Dans le premier groupe, il existe des propositions visant à donner un rôle central aux acteurs suivants : experts, citoyens, associations représentant les travailleurs et les employeurs, politiciens et entités fédérées (communautés et régions).

• Impliquer les experts dans le débat

Un premier groupe de répondants souligne l'importance d'un rôle central pour les experts dans les débats sur l'avenir des pensions. Il semble que les experts soient utilisés pour conseiller et aider à la prise de décision, que celle-ci relève des autorités politiques ou des citoyens. Leur nature plus “neutre” et “indépendante” leur confère une place centrale dans le débat.

“Het pensioendossier is dusdanig complex en veelomvattend dat enkel een evenwichtig samengestelde groep van onafhankelijke experts kan zorgen voor een globale en gefundeerde aanpak. In een democratie behoort het de verkozenen toe om de finale beslissing te nemen waarbij het voorstel van de experten de richtlijn moet zijn. Belangrijk is dat het voorstel ook duidelijk

en objectief aan de bevolking wordt toegelicht.”

“Ce genre de décision doit être prise scientifiquement, sur base de faits et d'hypothèses plausibles. Et pas sur base d'une doctrine politique, syndicale, etc.”

Une idée complémentaire qui ressort des contributions est que les experts impliqués devraient être issus de disciplines variées. Cela inclut aussi bien des économistes que des sociologues et des spécialistes des questions médicales. Si l'objectif mentionné est d'appréhender toutes les facettes du phénomène, l'attention particulière accordée aux experts du milieu médical est due à la présence d'enjeux sanitaires dans la question des pensions (entre autres la pénibilité physique ou psychologique de certains emplois).

“Uniquement des techniciens. Spécialistes en économie, sociologie, médecine etc... qui sur la base de données objectives définissent l'âge de la pension en tenant compte de la pénibilité du travail effectué, ainsi que le montant de la pension (en tenant compte des budgets prévisionnels futurs établis sur le rapport actifs/retraités).”

“Des experts de tous les domaines impliqués: économie car ça doit rester financable; santé car ça doit rester faisable.”

“[...] À cela devraient s'ajouter des experts, parmi lesquels des psychologues et des médecins pour apporter un point de vue sur la santé et l'évolution de cette dernière et garantir qu'on ne perde pas de vue que tout le

monde ne vieillit pas de la même façon et que tous les jobs ne demandent pas le même prix au corps et à l'esprit des travailleurs. [...]

Enfin, il est à noter que si les experts sont mentionnés comme des acteurs devant être impliqués dans le débat, il n'est pas pour autant toujours question de les impliquer aussi dans la prise de décision, même si certains répondants le suggèrent. Nous y reviendrons plus loin.

• Impliquer le citoyen dans le débat

À côté des experts, de nombreuses contributions insistent sur la nécessité de faire participer plus directement les citoyens aux débats sur l'avenir des pensions en Belgique. Selon certains répondants, le citoyen devrait d'ailleurs être l'acteur central du débat. Cela pourrait passer soit par l'élaboration d'un panel de citoyens représentatif en termes de genre, de profession (employé, salarié, etc.), de secteur d'activité, soit par un référendum.

[...] les citoyens doivent être de plusieurs tranches d'âge (10-19 / 20-29 / 30-39 / 40-49 / 50-59 / 60-69 / pensionnés) mais également de divers milieux (métiers lourds comme charpentiers / métiers légers comme agent d'accueil / métiers répétitifs comme secrétaires / métiers durs psychologiquement comme modérateurs de contenus web / métiers représentant l'État comme policier / etc.)

Parmi les contributions insistant sur le rôle central que les citoyens doivent jouer dans le débat sur les pensions, on retrouve en particulier des prises de position en faveur d'une implication plus spécifique de certains groupes de la population.

Premièrement, on retrouve des propositions considérant que certaines classes d'âge devraient être particulièrement impliquées. Ainsi, certaines contributions proposent d'impliquer avant tout les personnes pensionnées car ce sont celles qui connaissent le mieux la réalité de la pension. À l'inverse, d'autres suggèrent plutôt d'impliquer les jeunes et les travailleurs car ils sont ceux qui seront touchés par un nouveau système de pension.

“Je pense que dans un premier temps, il faudrait demander les avis des pensionnés afin de savoir si pour eux ils ont été pensionnés trop tôt ou trop tard. C'est avec eux qu'il faut voir

si on peut reculer l'âge de la pension ou si au contraire il est primordial de ne pas le reculer mais au contraire, si on doit faire du changement on devrait la mettre plus tôt. Je pense qu'il faudrait aussi certainement modifier la date du départ à la pension en fonction de la profession de la personne.”

“[...] Organisaties die ouderen/gepensioneerden vertegenwoordigen (belangengroepen); Zij weten nu immers hoe ouderen in het leven staan, wat ouderen met hun geldbedrag (pensioen) doen. [...]

“Dus, hoe kunnen we dan die beslissing maken? Ik denk dat dit een vraag is die enkel gesteld kan worden aan mensen die rond de leeftijd van 65/67 zitten. Zij hebben de ervaring! Zij weten hoe het voelt om zo oud te zijn en zo lang gewerkt te hebben. Zijn ze het kotsbeu of zijn ze nog gelukkig? Kan het lichaam nog vlot mee of worden de taken toch te zwaar? Dit zijn belangrijke vragen die enkel en alleen maar beantwoord kunnen worden door deze mensen met de nodige ervaring.”

“Il faut mettre les jeunes autour de la table, c'est de leur avenir que l'on discute aujourd'hui.”

Certains proposent également de mettre en place des dispositifs participatifs adaptés aux jeunes, voire aux enfants. Les jeunes, en particulier, pourraient amener des idées nouvelles et originales, d'où l'intérêt de les impliquer dans le débat. Ces dispositifs adaptés leur permettraient par ailleurs de recevoir les informations nécessaires.

Au-delà du critère d'âge, plusieurs répondants insistent sur la nécessité de tenir compte de la diversité des situations professionnelles. Il conviendrait donc de veiller à intégrer dans les débats des citoyens venant de différents secteurs d'activité, et ce afin d'avoir une meilleure compréhension de la réalité des travailleurs.

“Premier acteur: le citoyen de + de 50 ans, non syndiqué, neutre; faire un groupe de chacun de ces citoyens provenant de chaque secteur, afin de déterminer le meilleur moment de viabilité du travail en fonction de la pénibilité des fonctions. [...]

“Daarbij niet alleen de werkende bevolking maar zeker ook

jongeren, het gaat mee over hun toekomst!”

Certains considèrent même que, au vu du coût relatif au financement des pensions, ce sont les citoyens qui contribuent par leurs impôts qui doivent être écoutés en priorité.

“Omdat het om ieders toekomst gaat maar ook die van het land.”

“De werkende bevolking zorgt immers voor belastinggeld!”

Enfin, notons que parmi les propositions formulées, certaines affirment au contraire que les citoyens ne devraient surtout pas être impliqués car ils auraient trop de mal à penser à l'intérêt général, plutôt qu'à leurs intérêts particuliers.

“Impliquer les citoyens que ce soit en direct (référendum p.ex.) ou indirect (élections) implique trop les sentiments personnels des personnes ou groupes de personnes: personne ne veut travailler plus longtemps que maintenant, personne ne veut voir le mode de calcul de sa pension réduit (par ex. les fonctionnaires) or, tout le monde doit avoir le droit à une pension qui laisse vivre, qui est équitable et qui est financière. Laissez l'enjeu aux experts donnerait une vision plus neutre de la thématique.”

“C'est typiquement un sujet pour lequel, si on implique le citoyen, chacun va plaider son cas personnel.”

“De burgers en werkgeversorganisaties liggen hierbij aan de uitersten die vooral voor hun eigen winkel gaan spreken, burgers willen vroeger op pensioen om te genieten van hun leven buiten het 'verplichte' werk.”

• Impliquer les représentants de la société civile (syndicats, patronat, associations de lutte contre les inégalités, etc.)

En plus des citoyens et des experts, des répondants mettent en avant que les représentants de la société civile devraient aussi être impliqués dans le débat. Cela comprend à la fois les syndicats (des travailleurs mais aussi des indépendants), le patronat, les associations de lutte contre les inégalités (socio-économiques, de genre, etc.). Parmi les raisons qui le justifient se trouve l'idée que ces acteurs représentent les citoyens tout en gardant

une vision plus globale et moins individuelle de la problématique des pensions.

“Je pense que le patronat et les syndicats doivent être impliqués mais aussi des associations féministes pour respecter une large égalité des hommes et des femmes devant cette question. et des organismes se souciant de la précarité. [...]

“De sociale partners (werkgevers en vakbonden). Organisaties die waken over de gelijke behandeling van mannen en vrouwen.”

Il faut cependant noter que certains répondants ne souhaitent pas que les acteurs organisés fassent partie du débat, étant donné leur manque de neutralité sur le sujet des pensions ou leur manque de représentativité..

“Werkgeversorganisaties zullen altijd pleiten voor langere arbeidsduur omdat dit op hun beurt goedkoper zou uitkomen omdat men zo kan uitstellen om nieuwe werkrachten aan te trekken en de anciënniteit en dus ervaring zo lang mogelijk tot hun voordeel te kunnen benutten.”

“Vakbonden en werkgevers staan vaak lijnrecht tegenover elkaar. Er is nood aan een neutralere blik van buitenaf.”

• Impliquer les acteurs politiques dans le débat

Un autre groupe d'acteurs cité par les répondants est celui des hommes et femmes politiques élus. On retrouve diverses contributions qui insistent sur le rôle central qu'ils doivent jouer, que ce soit par le biais du Parlement ou du Gouvernement. Pour ces répondants, ce sont aux élus et élus que revient la tâche de décider du sort des pensions, étant donné que les citoyens les élisent pour réfléchir à ce type de problématique et pour prendre des décisions. Cela permet d'éviter la 'cacophonie' qui émanerait de multiples groupes d'intérêts. Les acteurs politiques sont également, pour ces répondants, ceux qui ont le plus d'outils pour mener ce type de débat.

“In een democratie krijgen de verkozenen (aangeduid door de burger) de bevoegdheid om te besturen. Zij moeten dus ook beslissen.”

“Politici worden verantwoordelijk gemaakt voor publiek gefi-

nancierde plannen en hun uitvoering.”

“On élit des politiques pour prendre des décisions. Ces décisions doivent parfois être rapides et efficaces pour que le Gouvernement et la société puissent fonctionner.”

“Ons land is democratisch. Alleen “Verkozenen” hebben een mandaat van het volk en dragen alleen de verantwoordelijkheid van hun beslissingen.”

- **Impliquer les communautés et/ou les régions et/ou avoir une parité linguistique**

Enfin, certains répondants proposent que les acteurs régionaux et communautaires soient pris en considération dans le débat, ou qu'une certaine parité linguistique soit présente. Plusieurs suggèrent même que la décision soit prise au niveau des régions plutôt qu'au fédéral, par exemple parce que la démographie est différente en Flandre et en Wallonie.

“[...] De bepaling van de pensioenleeftijd behoort tot primaat van de politiek, maar nog beter zou het zijn om deze bevoegdheid naar gemeenschappen/gewesten over te hevelen, zelfs ondanks oudere Vlaamse bevolking.”
“Aangezien de reeds gevorderde regionalisering, zal een beslissing tussen Vlaanderen en Wallonië verschillend zijn.”

“Het gewestniveau is meest geschikt om de betaalbaarheid van de pensioenen te organiseren en te beslissen. Gewest is dan geresponsabiliseerd voor het pensioenbeleid.”

En revanche, d'autres répondants jugent

que la décision doit aller au-delà des frontières linguistiques et s'appliquer de la même façon à tous les Belges.

“Dit kleine landje is door zijn staatsstructuur dermate complex geworden dat het onbestuurbaar is geworden. Bovendien kost dat de burger ontegenwoordig veel geld. Weg met de gewesten en gemeenschappen”.

Il est intéressant d'observer que dans ce débat sur les pensions, les questions communautaires et régionales reviennent immédiatement dans plusieurs propositions, alors que la question posée n'y faisait a priori pas référence.

- **Impliquer une diversité d'acteurs dans le débat (experts, élus, citoyens, société civile, etc.)**

Si de nombreuses contributions concernant le débat sur les pensions insistent sur le rôle important à donner à un type d'acteurs, il convient de ne pas en tirer de conclusions erronées. En effet, dans de très nombreuses réponses, les répondants insistent sur la nécessité de faire participer plusieurs types d'acteurs si l'on souhaite aboutir à des décisions équilibrées. Inclure une diversité d'acteurs permet d'entendre le plus d'opinions possible avant qu'une décision soit prise. Ce sera particulièrement le cas si cela permet d'associer au débat des acteurs qui connaissent des réalités différentes (syndicats, patronat, secteur public, secteur privé, indépendants, etc.).

“Selon moi on doit impliquer d'une part des députés issus de toutes les mouvances politiques et à égalité un panel de citoyens tirés au sort parmi ceux qui voudraient participer et qui se seraient

inscrits sur une liste citoyenne.”

“Verkozenen in samenspraak met werkgeversorganisaties, vakbonden, experten en burgers.”

“Omdat een breed maatschappelijk debat aan de hand van inbreng door experten de waan van de dag en het sloganiske populisme kan overstijgen.”

“Pour une bonne solution, il faut impliquer le plus de monde possible.”

“Parlement beslist op basis van (multidisciplinair) expertenadvies en na raadpleging van de bevolking waarbij de voor- en nadelen ook transparant worden uitgelegd aan de bevolking.”

2. QUI DOIT PRENDRE LA DÉCISION FINALE ?

La deuxième partie de la question posée sur la plateforme “Un pays pour demain” portait sur le pouvoir décisionnel final dans le débat sur la réforme des pensions. Nous analysons les contributions répondant à cette question dans cette seconde partie consacrée à ce premier enjeu du thème relatif au rôle du citoyen.

- **La décision finale devrait être votée au Parlement ou revenir aux acteurs politiques**

Un premier groupe de contributions se distingue sur l'idée que, dans une logique classique de démocratie représentative, la décision finale doit revenir aux élus, via le Parlement et/ou le Gouvernement. Par ailleurs, pour limiter les effets de la discipline partisane, des répondants ont

proposé que le vote des élus soit secret.

“Experten, werkgevers en vakbonden. Finale beslissing in het parlement.”

“Experten (arbeidsgeneeskunde, arbeidspsychologie, ...) + een adviserend burgerplatform met demografische samenstelling die alle lagen van de bevolking weerspiegeld. De finale beslissing zou een advies van deze twee groepen moeten zijn voor de Minister waarvan enkel kan worden afgeweken indien het bijzonder kan worden gemotiveerd.”

“J'impliquerais toute personne ou organisation nécessaire. La décision reviendra au Gouvernement fédéral, suivant les recommandations des uns et des autres.”

Les acteurs politiques feraient ainsi office d'instance d'arbitrage dans les débats rassemblant divers acteurs de la société civile, et devraient ainsi prendre en compte l'avis de toutes les parties prenantes. Aussi bien dans le cas où la décision finale reviendrait au pouvoir législatif qu'au pouvoir exécutif, des contributions mettent en évidence que cette décision devrait se baser sur une écoute attentive des points de vue de toutes les parties, et éventuellement sur les avis formulés par des experts. Les décisions des acteurs publics pourraient également faire l'objet d'un contrôle.

“[...] beslissing : parlement moet deze beslissing nemen, maar als die beslissing ingaat tegen voorstel actoren moet deze gemotiveerd zijn en motivatie moet onderworpen worden aan controle (Rekenhof e.d.).”

- **La décision finale devrait être prise par des citoyens**

Dans d'autres contributions, il ressort que la décision finale ne doit pas revenir aux élus mais aux citoyens. Cela peut se traduire par un référendum ou par la sélection d'un panel de citoyens représentatif qui seraient aidés dans leur prise de décision par des experts, et après avoir entendu l'avis d'organismes tels que les syndicats, les organisations patronales et d'autres associations.

Aussi bien dans le cas où la décision serait prise par référendum que par un panel de citoyens, ces derniers devraient être bien informés au préalable des enjeux qui entourent la problématique des pensions.

“Willekeurig geloot panel van burgers, geïnformeerd door middenveldorganisaties en wetenschappers.”

Un des arguments qui soutient cette proposition est que les citoyens acceptent plus facilement une décision si elle est prise par d'autres citoyens. Un autre argument est que seuls les citoyens sont aptes à prendre cette décision.

Les contributions qui insistent pour donner un rôle décisionnel aux citoyens détaillent aussi souvent quels mécanismes précis devraient être mis en place. Deux sont fréquemment évoqués: les référendums et les assemblées citoyennes composées par tirage au sort.

Concernant l'organisation ou non d'un référendum, deux points de vue différents ressortent des contributions.

D'un côté, certains répondants mettent

en avant leur volonté d'organiser des référendums afin que les citoyens, qui seront les premiers touchés par une réforme des pensions, puissent s'exprimer par eux-mêmes sans intermédiaire. Cela permettrait également de demander l'avis de toute la population.

“Burgers hun stem moet meer macht hebben.....door regelmatige referendums.”

“Il me semble qu'un référendum pour connaître l'avis de la population sur un sujet si important et surtout impactant profondément leurs vies serait une première étape. Elle nous permettrait de connaître le point de vue des citoyens sur ce qui est “acceptable” et ce qui ne l'est pas.”

“Il est important d'organiser un référendum sur une question si importante, il faut impliquer l'ensemble des Belges. En Belgique voter n'est qu'une succession de compromis, donc voter pour un parti politique ne garantira pas mes choix en termes de pension par rapport à un programme. Il faut rendre ce référendum contraignant et il doit porter sur des thèmes variés (paiement des assurances-pension, groupe, âge de la pension, pénibilité, nombre d'années de travail) liés à la pension mais tout en expliquant les implications (financières, âge...).”

De telles contributions sont nombreuses, mais elles ne précisent en général pas la forme exacte que devrait prendre le référendum (consultation, décisionnel, d'initiative politique ou d'initiative citoyenne, etc.).

Ces points de vue en faveur du référen-

dum ne sont toutefois pas partagés par tous. Certains répondants mentionnent qu'organiser un référendum pourrait ne pas être souhaitable. D'après eux, les citoyens ne seraient peut-être pas tous suffisamment informés, ou ne possèderaient pas le recul nécessaire, afin de prendre des décisions au sujet de la réforme des pensions.

“Parlement dient beslissing te nemen als verkozen door het volk, met input van de belangrijkste belangengroepen hierboven vermeld. De materie is te complex voor een referendum.”

L'autre outil souvent cité pour donner au citoyen un rôle de décideur dans le débat sur la réforme des pensions est le panel citoyen. Cet instrument est présenté comme permettant d'impliquer la population, tout en ne réduisant pas la question à un choix binaire, et en laissant le temps à la délibération et aux échanges de points de vue.

“Un panel de citoyens tirés au sort représentatif des diverses classes sociales (avec une parité linguistique français/flamand + quelques représentants de la Communauté germanophone) secondé par des experts de la question. Si je me reporte à l'idée d'un Sénat constitué d'un panel de citoyens, cette question pourrait faire partie des tâches assignées au Sénat.”

“Burgerpanel samenstellen dat representatief is voor de bevolking (ook jongeren niet vergeten, zij dragen de gevolgen van ons huidige beleid!). Het panel wordt door experts in het thema ingewijd en gaat eventueel na debatten stemmen of komen tot een compromis of consensus over het thema.”

“On pourrait créer un panel citoyen. Celui-ci serait informé des enjeux par des experts, les syndicats, les organisations patronales, des organismes représentatifs de publics précaires... etc. Le but serait de faire comprendre la complexité de la problématique et de demander aux citoyens de formuler des recommandations.”

3. LES CONTRIBUTIONS RELATIVES AU CONTENU DE LA RÉFORME DES PENSIONS

Comme expliqué plus haut, certaines contributions déposées

sur la plateforme « Un pays pour demain » ne portaient pas sur la façon dont les décisions devraient être prises et sur le rôle du citoyen. Elles proposaient des lignes directrices sur le contenu même de la réforme des pensions. Ces contributions, bien qu'intéressantes, ne sont pas l'objet de ce rapport. Nous ne les traiterons donc pas de façon extensive. Néanmoins, leur lecture permet de faire ressortir quatre préoccupations chez les répondants qui se sont prononcés sur le contenu des débats quant à la réforme des pensions en Belgique.

En premier lieu, la définition de l'âge légal semble être une préoccupation pour les répondants. Certains proposent un âge légal de la pension précis (que ce soit 60 ans, 62 ans, 65 ans, 67 ans ou autre) alors que d'autres suggèrent d'adapter cet âge de la pension soit au type de métier et à la pénibilité du travail, soit au cas par cas. D'autres proposent même de supprimer l'âge de la retraite afin que chacun décide de l'âge auquel il veut prendre sa pension en fonction des cotisations qu'il a versées au cours de sa vie.

“65 jaar of na 40 jaar werken, rekening houdend met de loopbaan van vrouwen of mannen die thuis bleven voor de opvoeding van jonge of mindervalide kinderen.”
“[...] Il faut remettre tout le monde sur un même pied d'égalité; il n'y a pas de raison que certains travaillent plus longtemps pour que d'autres travaillent moins longtemps. Il faut évidemment tenir compte de la pénibilité mais c'est un aspect qui peut être subjectif; la pénibilité ne se mesure pas qu'en termes physiques. Il y a aussi un aspect psychologique, très difficile à mesurer. [...]”

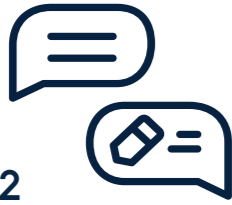
En deuxième lieu, des contributions suggèrent des éléments de contenu pour une réforme du système des pensions. C'est par exemple le cas des montants que devraient atteindre les pensions et pour lesquels des répondants proposent des méthodes de calcul, une pension universelle identique pour tous, ou des modèles de pays étrangers desquels la Belgique pourrait s'inspirer. Enfin, certains répondants proposent que la situation reste telle qu'elle est actuellement ou de ne réaliser que des changements à la marge.

“Allocation de pension universelle identique pour tous à partir de 62 ans, non cumulable, quel que soit son parcours de vie.”

En troisième lieu, des répondants suggèrent d'ouvrir le débat à d'autres sujets que les pensions, par exemple à l'organisation générale de l'économie. Enfin, un dernier élément qui ressort des contributions concerne la prise en compte du contexte économique belge et européen dans la prise de décision.

“L'âge de la pension doit répondre aux prescriptions européennes en la matière tout en l'adaptant à la situation socio-économique de la Belgique. Afin d'assurer le financement des pensions, l'âge devrait être reculé. Il faut une prévision fiable dans le temps pour établir ce calcul et surtout s'y tenir et ne pas modifier les décisions à chaque législature.”

“Mensen die in staat zijn een beslissing te nemen die goed is voor de lange termijn. We moeten de toekomstige generaties veilig stellen en hen niet opzadelen met de problemen die wij gemaakt hebben.”



Enjeu 2

LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ DANS LE DÉBAT SUR L'ÉNERGIE

Le deuxième enjeu lié à la thématique du rôle du citoyen proposé sur la plateforme "Un pays pour demain" visait à savoir quels acteurs les répondants aimeraient voir associés dans le débat sur le futur énergétique de la Belgique. La question avait la même structure que celle du débat relatif aux pensions, à savoir (1) quels acteurs devraient être impliqués et (2) qui devrait prendre la décision finale. Le but de proposer deux enjeux pour une même question est de voir si les répondants jugent que le processus décisionnel doit être le même quel que soit l'enjeu, ou s'il faut l'adapter en fonction de la politique abordée.

Comme pour l'enjeu précédent, nous sommes partis de l'analyse par l'intelligence artificielle et nous l'avons complétée par un codage qualitatif approfondi afin de faire ressortir les principaux groupes de contributions déposées sur la plateforme.

L'analyse par intelligence artificielle a fait ressortir des éléments assez proches entre l'enjeu 2 (débat sur l'énergie) et l'enjeu 1 (débat sur l'avenir des pensions). Pour

commencer, il faut distinguer deux types de contributions : celles qui insistent sur le processus décisionnel (quels acteurs sont impliqués? comment? qui décide?) et celles qui évoquent plutôt ce que doit être le futur énergétique de la Belgique. Comme pour l'enjeu 1, notre analyse se concentre sur le premier type de contributions, même si nous présenterons rapidement les contributions du deuxième type à la fin de cette section relative à l'enjeu 2.

Ensuite, et à nouveau comme pour ce qui concerne l'enjeu 1, l'analyse par l'intelligence artificielle distingue les grappes de contributions qui insistent sur quels acteurs doivent être associés aux débats sur l'énergie, et celles portant sur qui doit décider.

Dans le premier groupe (quels acteurs associer?), de nombreux acteurs sont cités (citoyens, élus, experts, groupes d'intérêts organisés), comme pour l'enjeu 1, mais deux éléments

importants ressortent. Premièrement, les contributions appelant à associer les groupes d'intérêts de façon large sont très nombreuses. On y parle des syndicats et du patronat, mais aussi souvent des associations de consommateurs et des représentants des producteurs d'énergie. Par ailleurs, quand il est question d'experts, il s'agit essentiellement de scientifiques ayant des compétences sur les modes de production d'énergie et leurs conséquences environnementales.

Dans le second groupe (qui doit décider?), on retrouve beaucoup de contributions appelant à combiner plusieurs acteurs, mais surtout à laisser une place aux citoyens allant au-delà de la simple consultation. D'autres groupes, en revanche, font ressortir les contributions voulant laisser les élus et élus avoir le dernier mot. A nouveau, l'analyse qualitative approfondie a permis de compléter et d'enrichir ces premiers résultats.

1. QUELS ACTEURS DEVRAIT-ON, SELON VOUS, IMPLIQUER DANS UN DÉBAT AUSSI VASTE ET TECHNIQUE QUE CELUI DES SOURCES D'ÉNERGIE?

En ce qui concerne les acteurs à impliquer dans le débat sur l'énergie, on retrouve d'abord des contributions qui insistent sur l'importance d'associer les acteurs suivants: des experts et scientifiques, les citoyens (en insistant parfois sur certains groupes au sein de la population), les hommes et femmes politiques, les producteurs d'énergie, et les associations de consommateurs. On retrouve également beaucoup de propositions qui invitent à associer une large variété d'acteurs. Les résultats sont donc assez semblables à ceux tirés des contributions relatives au débat sur les pensions. Une différence marquante ressort toutefois. Concernant plusieurs des acteurs mentionnés, les opinions sont plus polarisées. On retrouve à la fois des contributions visant à impliquer l'acteur en question et des propositions visant à l'exclure du processus décisionnel. La seule exception concerne l'implication d'experts et de scientifiques. Les contributions qui citent cette catégorie d'acteurs ne le font pas pour rejeter leur implication. Enfin, une dernière différence par rapport aux contributions relatives au débat sur les pensions est que moins de contributions par rapport au débat sur l'énergie font référence à la division des compétences entre État fédéral et entités fédérées. De telles contributions existent mais en moins grand nombre (certaines font aussi référence à la nécessité de prendre les décisions au niveau européen⁰¹).

• Impliquer des experts et des scientifiques dans le débat

Un premier ensemble de contributions se distingue par son insistance sur l'importance d'impliquer des experts et des scientifiques dans le débat sur l'énergie. La première idée qui ressort est que les experts devraient jouer un rôle prépondérant dans ce débat. En effet, les experts posséderaient non seulement des connaissances pointues sur ce sujet technique, mais ils seraient également plus neutres et indépendants et auraient une vision à plus long terme que les acteurs politiques. Comme pour le débat sur les pensions, les répondants ont mis en avant la nécessité pour ces experts d'être spécialisés dans diverses disciplines : énergie, climat, économie, urbanisme, ingénierie, nouvelles technologies, développement durable, etc. Toutefois, ce sont avant tout des experts sur les questions techniques du débat sur l'énergie qui sont mis en avant, plus que ceux pouvant apporter un éclairage sur les dimensions économiques ou sociales (notamment par rapport à la question des prix). Des références à de tels experts sont faites (voir ci-dessous), mais en moindre nombre.

"Le Gouvernement et le Parlement doivent définir une politique suivant l'avis d'experts scientifiques indépendants et pas de groupes de pression ou lobbies à la solde de grandes entreprises."

"Wetenschappers en experten uit verschillende domeinen gerelateerd aan energie."

"Avant tout, il faut impliquer des experts de l'énergie (comme Jean-Marc Jancovici en France) qui expliqueraient les impacts de chaque source d'énergie, des conséquences financières, les impacts énergétiques. Il faudrait aussi des écologues, qui étudieraient les impacts sur la biodiversité (les déchets nucléaires des centrales, la construction des éoliennes est-elle vraiment si verte ?, le recyclage des panneaux photovoltaïques ?) Des économistes de différents horizons (des plus libéraux au plus "décroissants") pour proposer les différents panels de solutions. Ces différents intervenants présenteraient leurs connaissances

⁰¹ "Le problème dépasse largement la Belgique, il doit être en grande partie construit sur un projet européen mais les fournisseurs doivent être nationalisés. Les sociétés privées ont montré que le profit les intéresse plus que la sécurité de fourniture."
"Een energiebeleid kan het beste op Europees niveau uitgewerkt worden. Nationale belangen moeten daarbij zo veel mogelijk uitgesloten worden. Intercommunales zijn al helemaal een belachelijk niveau om te beslissen over energie. [...]"

et leurs visions face à une assemblée de citoyens, de politiques, de syndicats, de chefs d'entreprises, d'associations écologiques, ... de toute la Belgique. [...].”

“Dit is een domein waarin je gemakkelijk de illusie krijgt dat je het onderwerp heel goed begrijpt en de oplossing voor de hand ligt. In werkelijkheid is dit een bijzonder complex dossier waarbij een verkeerde oplossing mogelijk een nog groter probleem creëert.”

- **Impliquer des citoyens dans le débat**

Une deuxième catégorie d'acteurs qui pourrait, selon plusieurs répondants, être impliquée dans le débat, sont les citoyens. Malgré la technicité du sujet, étant donné l'importance de l'enjeu énergétique, les citoyens devraient, pour ces répondants, participer aux discussions tout en étant informés des éléments techniques qui l'entourent.

“Les sujets qui touchent les citoyens doivent être pris par les citoyens eux même, ou au moins donner leur avis qui guidera le gouvernement, tout en étant conseillés par des spécialistes du milieu.”

“Om de problemen die er zeker zijn op te lossen moet men de ganse bevolking mee hebben maar dan geïnformeerd.”

Comme pour le débat concernant les pensions, on retrouve aussi des contributions qui pointent l'importance d'impliquer certaines catégories de la population. Étant donné que les enjeux climatiques auront des conséquences pour les générations futures, certains répondants proposent dès lors que les décisions d'aujourd'hui soient prises en accordant une place particulière aux jeunes dans le débat. Impliquer les jeunes permettrait également de recueillir des idées nouvelles.

“Allez chercher les idées chez les jeunes dans les écoles pour penser autrement l'avenir.”

“Alle opgesomde actoren hebben een legitieme stem in het debat. Ik zou expliciet veel aandacht geven aan de jongeren en de klimaactivisten. [...].”

“La population en premier lieu. Les jeunes car c'est leur avenir, surtout pas les soi-disant fournisseurs ou producteurs

d'énergie qui ne voient que leur profit.”

D'autres répondants suggèrent, en revanche, de laisser les citoyens en dehors du débat car ces derniers ne parviendraient pas à proposer des solutions et seraient influencés par ce qu'ils voient sur les réseaux sociaux ou de la part de certains groupes organisés.

“[...] il ne faut pas croire que demander l'avis à des citoyens influencés par les réseaux sociaux va permettre d'obtenir la solution, on aura seulement la solution du réseau le plus puissant ou le mieux organisé, voire celui qui utilise le mieux les peurs des citoyens.”

“Burgers en activisten of milieugroeperingen zijn voor of tegen daar kan je geen rationele beslissingen mee maken.”

“Dit is een veel te technisch dossier om enkel voor te leggen aan de burgers, vermits de algemene burger hierover veel te weinig kennis bezit om te kunnen oordelen.”

- **Impliquer les hommes et femmes politiques dans le débat**

Le troisième groupe d'acteurs fréquemment cité dans le débat sur l'énergie est celui des hommes et des femmes politiques. Les répondants y faisant référence insistent souvent sur le fait que les élus et élues doivent s'associer à d'autres acteurs mais doivent garder leur rôle. Comme nous le verrons plus loin, beaucoup de propositions insistent d'ailleurs pour que les hommes et femmes politiques soient ceux qui prennent la décision finale.

“[...] Les propositions doivent venir du Gouvernement, qui aura pris soin de consulter les experts.”

“Ook hier vind ik dat de overheid de debatten moet leiden gesteund door experts.”

Cependant, on retrouve aussi beaucoup de contributions qui insistent sur le fait de réduire le rôle des hommes et des femmes politiques. Les idées formulées dans ce sens considèrent que les élus et élues sont trop enfermés dans des luttes idéologiques et partisans, ou manquent des compétences techniques requises pour le débat sur l'énergie.

“[...] Surtout, ne pas impliquer les présidents des partis qui sont doctrinaires.”

“On doit s'entourer de gens compétents qui n'ont pas d'intérêt direct dans le débat. Donc pas de politiciens (rivés sur les enjeux locaux et/ou à court terme), pas de patrons de groupes énergétiques, pas de lobbyistes... [...].”

“Veel verkozenen hebben weinig voeling met het dagelijkse leven van veel burgers. Ze zijn dus niet in staat om de beste beslissing te nemen voor die burgers zonder hen te horen. Tot op heden ligt het volledige proces van besluitvorming in hun handen, dat moet veranderen.”

“Les politiques n'ont qu'une vue à court terme, c.-à-d. 4 ans et le plan énergétique doit être à 25 ans et plus.”

- **Impliquer des acteurs organisés dans le débat (producteurs d'énergie, associations de consommateurs, organisations et associations environnementales, etc.)**

Enfin, on retrouve également toute une série de propositions insistant sur l'importance d'associer des organisations au débat sur l'énergie. De telles contributions évoquent la nécessité d'impliquer les syndicats, le patronat, mais aussi les producteurs d'énergie, les associations de consommateurs ou encore les associations environnementales.

“Les citoyens, les associations de consommateurs, les organisations patronales. [...].”

“Verkozenen, energiedeskundigen, milieuorganisaties, consumentenorganisaties.”

“[...] Devant ces choix, il me semble que là aussi ont leur place les corps intermédiaires tels que syndicats, organisations patronales de même que les associations de défense des consommateurs. [...].”

“Er moet een Vlaamse Energieraad worden opgericht die jaarlijks aan de regering en het Parlement een rapport over maakt. [...] Het bestuur van de energieraad bestaat uit: wetenschappelijke energie experten, milieuwetenschappers, financiële experten, energie producenten, energie leveranciers en verdelers. De leden worden voorgedragen door universiteiten, producenten, vakbonden, politieke partijen, verenigingen ...en worden benoemd door de regering.”

“Het aantal actoren in dit zeer technisch dossier moet beperkt worden tot energiedeskundigen en milieuorganisaties. Deze formuleren de verschillende innovatieve oplossingen, die nu en in de toekomst beschikbaar zullen zijn, olijsten van de pros en cons per oplossing inclusief een financieel budget. [...].”

Cependant, le rôle des acteurs organisés pose aussi question. Plusieurs répondants expliquent que ces acteurs doivent justement ne pas être impliqués dans le débat sur l'énergie car ils défendraient leurs intérêts particuliers plutôt que l'intérêt général.

“Vakbonden en werkgeversorganisaties lijken niet de goede gesprekspartners te zijn omdat ze een andere agenda dienen.”

“Energie is zo belangrijk dat er eigenlijk slechts 1 niveau daarover kan beslissen -zonder inspraak en/of lobbywerk om dit te beïnvloeden.”

“[...] Organisaties als Greenpeace en andere “activisten”, eveneens fout, niet wetenschappelijk onderbouwd en teren op mensen schrik aanjagen. Eveneens zolang ik al leef. [...]”
“Stop de lobby’s. Laat neutrale experten advies geven aan de politiek en laat de bevolking mee beslissen via referenda.”

• Impliquer une diversité d’acteurs

Enfin, l’un des points les plus importants relevés par l’analyse des contributions relatives au débat sur l’énergie et aux acteurs qui doivent y être associés est que la plupart des contributions citent plusieurs acteurs indispensables à ce débat.

Premièrement, beaucoup de contributions veulent que des experts et des scientifiques soient impliqués, mais pour aider d’autres acteurs (citoyens et élus, en particulier) à prendre une décision. Les références aux groupes organisés se font dans le même esprit. Ils sont cités comme des acteurs qui viendraient s’ajouter à d’autres.

“Technische experts (energiedeskundige, milieudeskundigen, economen, sociologen...) zouden elk op eigen domein een openbaar rapport moeten maken. Daarna volgt een debat met alle experten aan tafel en komen de conclusies uit dat debat ook in een openbaar rapport. Op basis hiervan kan het parlement een beslissing nemen.”

“Les parlementaires doivent statuer mais uniquement sur base des informations et recommandations des experts scientifiques.”
“Zo breed mogelijke vertegenwoordiging van maatschappij maar experts in de lead. Burger kan geconsulteerd worden i.v.m. criteria, randvoorwaarden.”

“Men kan best per gewest werken en voor ieder gewest eerst een voorbereiding waarbij energiedeskundigen, milieuorganisaties, bedrijven en burgers hun mening geven. Burgers kunnen bevestigd worden maar de bevestiging dient representatief te zijn. Bedrijven en milieuorganisaties participeren via afvaardiging.”

Par ailleurs, on retrouve beaucoup de contributions qui suggèrent d’associer les citoyens aux élus dans le débat sur l’énergie.

“Les propositions doivent venir du Gouvernement, qui aura pris soin de consulter les experts. La proposition sera également proposée aux citoyens via une consultation populaire afin de mieux informer les citoyens sur les enjeux et les implications.”

“Experten die een breed spectrum aan meningen en inzichten vertegenwoordigen gaan in debat en formuleren een aantal keuzemogelijkheden voor de politiek. Daarnaast wordt een BREDE volksbevraging georganiseerd. De resultaten worden in het bevoegde politiek orgaan besproken en gestemd.”

2. QUI DOIT ÊTRE IMPLIQUÉ DANS LA DÉCISION FINALE ?

L’analyse des contributions relatives aux acteurs devant être impliqués dans le débat sur l’énergie a montré que beaucoup de répondants considèrent cet enjeu comme nécessitant l’intervention d’un grand nombre d’acteurs. Il est donc intéressant de se pencher à présent sur les contributions ayant indiqué de façon claire quels acteurs devraient avoir le pouvoir de décision finale. L’analyse montre que, sur ce point, deux groupes de contributions ressortent : d’une part celles mettant en avant le rôle décisionnel final que doivent conserver les hommes et femmes politiques, et d’autre part celles qui plaident pour donner le choix final aux citoyens. S’y ajoutent quelques contributions plaçant pour un modèle d’inspiration technocratique déléguant la décision finale à des experts et des scientifiques.

• La décision finale doit revenir aux élus et élus

Le premier groupe de contributions qui se prononce sur l’acteur auquel doit revenir la décision finale dans le débat sur l’énergie réunit des propositions appelant à laisser ce rôle aux hommes et femmes politiques élus. On retrouve des contributions faisant référence à ce groupe d’acteurs, ou encore au Parlement et au Gouvernement (mais en précisant rarement le mécanisme institutionnel exact articulant ces institutions). Ces répondants suggèrent que, même si le débat peut impliquer de nombreux acteurs comme les experts, les citoyens ou les associations de protection des consommateurs ou de l’environnement, la décision finale doit revenir aux acteurs politiques élus.

“La décision finale revient toujours au politique, mais cette décision doit être

influencée et motivée par différents groupes: experts, citoyens, organisations non gouvernementales.”

“De uiteindelijke beslissing moet gemaakt worden door de verkozenen. Dit houdt in dat het gaat om verkozen politici in het parlement (als wetgevende macht), die door een duidelijke stellingname bij de verkiezingen een mandaat van de kiezer verwerven. [...]”

D’autres répondants ne sont pas favorables à l’idée de remettre la décision aux mains des acteurs politiques, car ces derniers pourraient ne pas prendre les décisions nécessaires par crainte de perdre une partie de leur électorat. De même, certains répondants déplorent le poids que les partis politiques peuvent avoir.

“Il faut s’en remettre aux scientifiques et ingénieurs en leur donnant comme objectif d’apporter une solution économique pour les utilisateurs et qui soit pérenne, faible en production de CO2 et sécurisée tant en production qu’en disponibilité des intrants. En aucun cas cela devrait être un choix politique de la part d’un parti qui obtient gain de cause via des négociations de majorité ! Un tel défi ne peut venir de marchandage !”

“[...] De gemiddelde mens en politicus weet hier te weinig over en daarom lijkt het mij belangrijk dat zo een grote beslissing genomen wordt in overleg met wetenschappers en op basis van wetenschappelijk onderzoek.”

“Des économistes pour veiller à ce que l’énergie reste payable pour tous. Des experts pour évaluer et surtout diversifier au plus large possible les énergies disponibles et leur proximité. Surtout pas de politique car ils ont jusqu’à présent montré leur incapacité à résoudre ce genre de problème.”

“En matière d’énergie, il faut une vision à long terme, ce qu’il manque souvent à nos gouvernements. [...]”

• La décision finale doit (ou ne doit pas) revenir aux citoyens

Comme pour le débat sur les pensions, certains répondants suggèrent que les citoyens soient impliqués non seulement dans le débat, mais aussi dans la prise de décision. En effet, vu l’importance de l’enjeu, les citoyens devraient prendre part à la décision finale, soit par le biais d’un panel de citoyens, soit par référendum, et après avoir été correctement informés des différentes possibilités par des experts. En particulier grâce aux nouvelles technologies, une partie des répondants pensent en effet qu’il doit être possible concrètement de donner aux citoyens la décision finale.

“Le citoyen doit prendre la décision finale...c’est lui qui paie.”

“Les sujets qui touchent les citoyens doivent être pris par les citoyens eux même, ou au moins donner leur avis qui guidera le Gouvernement, tout en étant conseillés par des spécialistes du milieu.”

“[...] Pourquoi ne pas présenter les différentes options avec les avantages et inconvénients de chaque proposition et soumettre à un vote citoyen? A l’heure des smartphones, il serait très facile d’avoir une application pour ce type de vote.”

A nouveau, pour donner le pouvoir décisionnel aux citoyens, les outils les plus cités sont les panels citoyens

et les référendums.

“Een ruim Burgerpanel na advies van verschillende experts.”

“Je pense que nous, les citoyens, sommes pour la plupart très conscients des dangers du changement climatique, mais que ne nous ne savons pas quoi faire, ni comment faire et que nous avons tous très peur autant de ce qui nous guette comme danger en conséquence du changement climatique que de ce que des changements radicaux de mode vie pourraient avoir comme conséquence sur notre quotidien. Je suis intimement convaincue que des solutions imposées par des “sachants” ne seront pas acceptées et d’emblée contestées de toute part. C’est pourquoi, il me semble urgent de constituer un large panel de citoyens qui ont envie de s’engager dans cette réflexion complexe et de leur donner au préalable le plus d’outils possible pour comprendre les enjeux, les risques, les possibilités, les avantages et les inconvénients des solutions potentielles. [...]”

“Des conventions citoyennes et des entreprises pour le climat comme ce qui est fait en France serait bien. Il faudrait cependant une obligation de prendre les recommandations dans la loi par la suite.”

“Les experts doivent définir ce qui est envisageable et avec quelles conséquences au niveau économique, environnemental et social. Une fois les bases éclaircies, les citoyens devraient être informés puis consultés dans le cadre d’un référendum pour savoir ce qu’ils sont prêts à sacrifier et accepter. [...]”

“[...] Finale beslissing door referendum burgers.”

“Il est évident que la prise de décision technocrato-politique est un échec. C’est le peuple, in fine qui devra prendre la décision les autorités mettant en œuvre la décision. Il faudra donc organiser un référendum, voire plusieurs afin de recueillir l’avis des gens. ”

Certaines réponses font cependant preuve de plus de réserve vis-à-vis de l’implication des citoyens dans la prise de décision. Ils mettent en effet en avant que, sur un sujet aussi sensible et technique que celui de l’énergie, donner le choix de la décision finale aux citoyens pourrait entraver le bon fonctionnement du processus.

“[...] Materie is dermate complex dat politiek alle vrijheid moet hebben om te kiezen gebaseerd op alle adviezen. Burgers kunnen weinig bijbrengen in deze.”

“Le sujet est complexe et nous avons des élus qui ont le temps d’apprendre une matière. Pourquoi faire appel, en plus, à des citoyens qui, peut-être, n’y connaissent rien ?”

“[...] Hier dient geen referendum gehouden worden. [...]”

• La décision finale doit revenir aux experts

Enfin, certains répondants proposent de laisser la décision finale à des experts ou à des scientifiques. Ils auraient l’avantage de posséder les connaissances techniques nécessaires et d’être plus neutres que d’autres acteurs, par exemple politiques.

“La décision finale doit être prise par un groupe d’experts avec le moins de conflit d’intérêt possible.”

“Hier ben ik van mening dat een technocratische dictatuur het beste is. Te vaak wordt er gespeeld op de emoties van de mensen, zeker wanneer het over kernenergie gaat. [...]”

3. LES CONTRIBUTIONS RELATIVES AU CONTENU DU DÉBAT SUR L’ÉNERGIE

Les répondants ayant donné leur avis pour l’enjeu relatif au débat sur l’énergie ont aussi parfois fait part de leur avis concernant le contenu de l’enjeu, à savoir comment l’énergie devrait être produite à l’avenir en Belgique. Nous allons ici résumer les éléments principaux de ces contributions mais sans aller loin dans le détail puisque le but de cette thématique est de savoir comment décider et non pas ce qu’il faut décider (que ce soit pour les pensions ou l’énergie).

D’abord, les répondants mettent en évidence deux inquiétudes principales concernant ce qui a trait à l’énergie : d’une part la hausse du prix de l’énergie et la précarité énergétique, et d’autre part l’écologie et le dérèglement climatique. Ce sont donc entre autres ces éléments qui devraient diriger les décisions prises en matière d’énergie. Par ailleurs, certains répondants suggèrent également qui devrait payer cette hausse des prix de l’énergie.

“[...] Klimaatschade kost veel geld, maar klimaatmaatregelen

eveneens. Men heeft een prachtige nucleaire industrie opgebouwd, die heeft gedurende een halve eeuw op twee of drie gevallen na feilloos gewerkt, zonder CO2 uitstoot, en is nu bij ons plotseling des duivels. [...]”

“[...] de l’autre côté, il y a les réalités écologiques avec les conséquences désastreuses que le dérèglement climatique peut causer. Pour avoir un état des lieux objectif et savoir quelle est l’ampleur des mesures qui devraient être prises, il est indispensable de faire appel à des scientifiques chevronnés et des experts dans différents domaines qui touchent à l’environnement et qui maîtrisent leur sujet. Ces personnes remettent au politique des propositions de mesures. [...]”

Ensuite, les citoyens ont proposé des pistes de solution qui concernent la façon dont l’énergie devrait être gérée : la diminution de la consommation d’énergie, la réduction de la dépendance énergétique par rapport à l’étranger, la nationalisation de l’énergie qui serait dès lors entièrement gérée par l’État et non par des firmes privées, etc. Certains suggèrent par ailleurs d’ouvrir le débat à d’autres thèmes comme la santé, la précarité, l’aménagement du territoire, etc.

“[...] Éliminer au maximum les énergies fossiles qui accroissent le CO2 et notre dépendance vis à vis de l’étranger.”

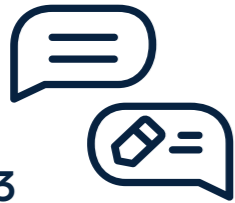
“Les “biens” comme l’énergie, l’eau... devraient être rationalisés pour garantir un juste prix et être indépendant des marchés. Ce sont des biens de 1^{re} nécessité, et le contrôle des prix devrait être fait par les États/l’Europe, et non par les marchés. Se chauffer, boire, s’éclairer... devrait être garanti par les États pour tous, sans condition de revenu. La libéralisation dans ces secteurs n’a rien amené de bon, sauf l’enrichissement des producteurs d’énergie, mais a appauvri la population, et grevé les finances de l’État. [...]”

Enfin, les répondants ont fait part de leurs réflexions quant aux types d’énergie à promouvoir. Une idée qui revient concerne la valorisation des énergies renouvelables et la diminution de l’utilisation des énergies fossiles et du nucléaire. Cependant, la proposition de réduire, voire de supprimer, l’utilisation de l’énergie nucléaire ne fait pas consensus. En effet, certains suggèrent de continuer à utiliser le nucléaire, par exemple le temps d’arriver à ne plus produire que du renouvelable.

“Certains « renouvelables » peuvent être des solutions pires. L’éolien détruit les rapaces (qui volent en regardant les proies au sol) et les barrages détruisent faune et flore! Seul le photovoltaïque ne détruit pas notre environnement. Il faudrait l’associer à un socle nucléaire produisant au moins 95% des besoins.”

“[...] Il faut donc un mix (ce mot a tout son sens) qui comprend des énergies renouvelables et nucléaires. Le pays doit tendre vers la fin des énergies fossiles qui émettent trop de CO2 (pétrole, gaz, etc.).”

“Een relevante opleiding laat mensen beslissen die beter zijn voor de toekomst, en niet politiek inspelen op het gevoel van mensen. Dus minder tegen kernenergie om globale opwarming tegen te gaan, het gevoel dat mensen hebben over kernenergie is minder belangrijk dan het effect op de omgeving! [...]”



Enjeu 3

LA VOIX DU CITOYEN DANS LE DÉBAT SUR L'EUTHANASIE

Après les deux premiers enjeux (pensions et énergie), pour lesquels il était demandé aux répondants de se prononcer quant aux acteurs qu'ils souhaiteraient voir s'impliquer et prendre les décisions, deux autres enjeux d'un format un peu différent étaient proposés au sein de la thématique sur le rôle du citoyen. Il était demandé aux répondants de se prononcer sur la façon exacte dont ils estimaient que les citoyens devaient être impliqués dans deux débats : l'euthanasie et le développement durable. Quatre modes de décision étaient proposés aux répondants : (1) décision par le Parlement, (2) organisation d'un référendum ou d'une consultation populaire, (3) mise en place d'un panel citoyen, et (4) consultation via une plateforme de participation ouverte (comme celle du processus « Un pays pour demain »). À nouveau, la logique a été de poser deux fois la même question mais avec deux thématiques différentes, afin de voir si les contributions restaient globalement identiques quel que soit le sujet, ou si les contributions différaient d'un enjeu à l'autre.

Comme pour les deux premiers enjeux, certains répondants ont choisi de ne pas répondre (uniquement) sur la façon dont la décision pouvait être prise en impliquant les citoyens (directement ou via leurs élus au Parlement) mais se sont aussi prononcés sur le contenu des débats relatifs à l'euthanasie et au développement durable. À nouveau, ce type de contribution ne sera pas au cœur du rapport, même si nous les analyserons rapidement à la fin des sections consacrées aux enjeux 3 et 4 relatifs au rôle du citoyen dans la démocratie belge.

Les résultats présentés dans cette section du rapport s'appuient sur la même approche méthodologique : les résultats de l'analyse par intelligence artificielle d'abord, puis le codage qualitatif approfondi par l'équipe de chercheurs de DBP Partners.

Le premier élément qui ressort de l'intelligence artificielle est que l'on a de grandes grappes de contributions qui insistent sur le fait que l'euthanasie est avant tout un choix personnel. Il semble donc y avoir beaucoup de réactions citoyennes qui insistent sur ce principe, et sur l'importance de le préserver, plutôt que de directement proposer des contributions sur comment il faudrait décider si une réforme du cadre légal relatif à l'euthanasie devait être mise à l'agenda en Belgique.

Parmi ces contributions, l'analyse par l'intelligence artificielle fait particulièrement ressortir trois éléments :

1. La loi belge déjà existante sur l'euthanasie doit être préservée (même s'il pourrait lui être ajoutées des mesures telles que l'instauration d'un formulaire de "déclaration de volonté" comme pour le don d'organe);

2. L'euthanasie doit être un droit accessible à tous

3. L'euthanasie doit garantir le droit de mourir dignement sans souffrance.

En ce qui concerne les contributions abordant plus directement la question de comment organiser un tel débat, et en particulier comment y intégrer les citoyens, les résultats principaux de l'analyse par intelligence artificielle sont les suivants. Premièrement, plusieurs grappes de contributions insistent sur le fait de ne pas opter pour une seule logique décisionnelle avec un seul acteur (ce que proposait la question pour l'enjeu 3), mais plutôt de combiner plusieurs acteurs. Sont alors cités les citoyens, les élus et les experts. Quand un seul acteur est mentionné, il s'agit soit des citoyens via référendum, soit des élus au Parlement.

Cette structure en deux blocs ressortant de l'analyse par l'intelligence artificielle va être suivie pour l'analyse qualitative approfondie.

1. QUELS MÉCANISMES DE DÉCISION DOIVENT ÊTRE PRIVILÉGIÉS DANS LE DÉBAT SUR L'EUTHANASIE ?

Nous commençons l'analyse en présentant les grands types de réponses apportées par les répondants quant à savoir s'ils préfèrent que les décisions relatives à l'euthanasie soient prises :

- Par le Parlement;
- Par le biais d'un référendum ou d'une consultation populaire;
- Par un panel citoyen;
- Via une plateforme de consultation ouverte
- Ou par une combinaison de ces mécanismes.

Beaucoup de contributions proposent des approches mixtes, combinant différentes logiques et différents acteurs.

"Pour les questions éthiques, il me semble intéressant de commencer par un panel composé de citoyens tirés au sort et représentatifs de la population auxquels se joindraient des bio-éthiciens, des représentants du corps médical, des philosophes, des représentants des principaux courants religieux

et philosophiques, et des "experts empiriques", c.-à-d. des personnes ayant personnellement fait face à la possibilité ou l'impossibilité de procéder à une euthanasie pour des proches."

"Het parlement, gesteund door een burgerpanel die zich daar samen met specialisten over buigt."

"Ik zou eerst een adviserende referendum houden en vervolgens een burgerpanel."

Malgré cela, il est possible de faire ressortir plusieurs grappes de contributions qui insistent plus spécifiquement sur chacune des logiques décisionnelles proposées dans la question (Parlement, référendum, panel, consultation ouverte).

• **Laisser la décision aux élus et élues au sein du Parlement**

Un premier groupe de contributions souligne la volonté de laisser la décision sur l'euthanasie aux élus et élues.

"Debat moet worden gevoerd tussen partijen, vertegenwoordigers van de grote levensbeschouwelijke stromingen, maar ook met universiteiten (wetenschappers)."

"Laisser les élus faire leur travail. Normaliter zou elke partij haar ideeën over dit onderwerp in haar programma moeten presenteren en is het de kiezer die op de ene of de andere partij stemt die zijn ideeën over dit onderwerp deelt."

"Als het parlement geen ethische debatten meer mag voeren kan je het beter afschaffen."

"L'euthanasie est un sujet sensible qui a besoin de sérénité pour un débat équilibré. Le Parlement serait le bon endroit pour assurer la sérénité nécessaire."

"We verkiezen parlamentsleden om ons te vertegenwoordigen. Het is aan hun om voldoende voeling te krijgen met de burgers en bijgevolg te weten welke stem ze dienen te vertolken in dit debat. Laat ons onze tijd en resources bijgevolg niet verspillen in betrokkenheid van burgers en laat de parlementsleden de job doen waarvoor ze belastinggeld krijgen."

Cependant, il est intéressant de noter que la plupart des contributions qui veulent conserver le rôle central du Parlement ou du Gouvernement dans le débat sur l'euthanasie insiste aussi sur la nécessité pour ces institutions de consulter et d'associer d'autres acteurs avant de prendre des décisions.

"Le parlement n'est pas le seul à détenir les bonnes informations et la population directement concernée (Praticiens, ligue des familles, intervenants en établissements de soins, organismes encadrant la pratique actuelle, personnes manifestement compétentes ex: Gabriel Ringlet) par le sujet doivent avoir la possibilité de faire évoluer le sujet."

"Le parlement est aidé de personnes compétentes dans le domaine de la santé et de la fin de vie."

"Volgens mij moet het parlement in debat gaan met medische experts."

"Om het even hoe men de burgers raadpleegt, het blijft bij voorstellen en zal het parlement samen met andere actoren beslissen."

Tous les répondants ne sont cependant pas très confiants dans la capacité des élus et élues de décider sur un sujet comme l'euthanasie. En effet, certains proposent au contraire de laisser les acteurs politiques en dehors du débat. Selon cette vision, l'euthanasie est soit un débat de société soit un choix personnel, et les autorités politiques de l'État n'ont dès lors pas leur place dans les discussions. Par ailleurs, étant donné que cette thématique concerne des valeurs et non l'économie, ce ne serait pas aux acteurs politiques d'intervenir.

"[...] La politique partisane n'a pas à intervenir non plus dans ce débat ou être un des acteurs de celui-ci. [...]"

"Le sujet de la fin de vie est trop important pour laisser les seuls politiciens en décider."

"Een te belangrijk thema om alleen aan de partijpolitieke standpunten over te laten ..."

"Het bestaande parlement zou het juiste kanaal moeten zijn om dit debat te voeren. Alleen worden deze debatten verstoord door de participatie en coalitievormingen, waardoor

parlementariërs hun onafhankelijkheid verliezen. Het zou daarom goed zijn de participatie af te bouwen”

“Dit is een zaak van de individuen zelf. Dit kan niet via een meerderheid van de bevolking beslist worden tegen de intrinsieke wil van individuen.”

“Personne n’a à choisir, à décider à ma place. C’est simple... Je suis conscient que je vis en société mais est-ce pour cela que je dois me soumettre à “son” choix ? Je pense que non.”

• Impliquer les citoyens par le biais d’un référendum ou d’une consultation populaire

Une autre groupe important de contributions insiste sur la nécessité de confier ce débat sur l’euthanasie aux citoyens, et privilégie le référendum (consultatif ou décisionnel) comme instrument à privilégier. De telles contributions expliquent généralement que les enjeux entourant l’euthanasie étaient trop sensibles et importants que pour être débattus uniquement parmi les acteurs politiques. Pour cette raison, ils souhaitent faire des citoyens un acteur clé du débat.

“Bij een gevoelig ethisch debat zou ik eerder opteren voor een referendum en dus de politiek zo min mogelijk in het debat betrekken.”

“Dit moet steeds via referenda. Een politieke partij is niet objectief en neutraal om zich hierover uit te spreken.”

“Un référendum ou une consultation populaire serait la meilleure option. Étant donné que c’est un choix très individuel (il s’agit de notre propre vie, notre propre mort), il faut consulter la population à l’échelle de l’individu.”

“Ik denk dat een referendum hier de juiste beslissing kan zijn. Dit is immers een héél persoonlijk beslissing die niet via verkozenen, experts, belangengroepen kan genomen worden.”

“De manière générale, l’idée du référendum me plaît parce qu’elle implique tout le monde, peu importe nos origines et permet de s’approcher de la solution qui convient à la majorité d’entre nous.”

Ces répondants mentionnent cependant que les citoyens devraient être aidés dans leurs choix par des experts mais aussi des personnes de terrain et d’expérience.

“Il faut selon moi organiser un référendum ou une consultation populaire, où les citoyens pourront s’exprimer à propos des règles qui encadrent l’euthanasie. Il devra y avoir précédemment au référendum une période d’information la plus complète possible sur le sujet pour que le citoyen puisse décider de la manière la plus éclairée possible ce qu’il souhaite se voir proposer comme solutions lorsqu’il sera en fin de vie ou en souffrance.”

“Gezien het beëindigen van het leven persoonsgebonden is, is het aan te raden dat er een referendum wordt georganiseerd dat ondubbelzinnig wordt opgesteld en er voldoende duiding is door experts door middel van een infobrochure.”

“Experts moeten een vragenlijst opstellen en met een referendum worden de uiteindelijke regels bepaald. Dit is te emotioneel en persoonlijk om echt in debat te gaan of op een andere manier te werk te gaan.”

“Pour améliorer l’accessibilité de ces débats, ils pourraient être relayés grâce à des médias comme des plateaux télévisés ou des plateformes de diffusion en ligne.”

“Rechtstreeks de bevolking bevragen lijkt me het meest logisch, op voorwaarde dat een correcte info voorafgaand door de overheid via alle media wordt verspreid.”

D’autres répondants, en revanche, pensent qu’un référendum ne serait pas une idée judicieuse, que ce soit parce que la décision finale doit revenir aux acteurs politiques pour les raisons suivantes:

- Les citoyens ont une perspective trop individuelle;
- Cela pourrait cliver la population;
- Le résultat risque d’être celui des groupes de pression actifs sur la question;
- Le sujet de l’euthanasie suscite trop d’émotions et est trop sensible ou complexe pour que la décision soit remise aux mains des citoyens;

- Si le référendum n’est pas contraignant et que le Parlement prend finalement une décision qui ne va pas dans le même sens, les citoyens seront mécontents.

“[...] Het consulteren van de brede bevolking via een referendum of burgerraadpleging leidt zelden tot meer doordachte beslissingen ter zake, aangezien de bevolking i.h.a. niet genoeg kennis ter zake heeft om een gefundeerde mening te kunnen vormen over moeilijke thema’s. Bovendien werken volksraadplegingen vaak populisme in de hand, wat niet tot gefundeerde beslissingen leidt (zie bv. het Brexit referendum in het Verenigd Koninkrijk)”

“Een referendum is zelden een goede oplossing. Het is meestal onmogelijk om de vraagstelling helder uit te leggen zodat alle lagen van de bevolking het snappen. Er zijn dan ook vaak emotionele antwoorden die de zaak niet vooruit helpen. In een burgerpanel kunnen de leden mekaar helpen de vraag juist te begrijpen.”

• Impliquer les citoyens via un panel

D’autres répondants soulignent également que le citoyen doit jouer un rôle central pour déterminer le cadre légal de l’euthanasie en Belgique, mais préféreraient y arriver via un panel citoyen et non un référendum. Le cadre délibératif du panel citoyen est présenté comme un atout permettant de mieux gérer la complexité du dossier et son caractère émotionnel, tout en s’éloignant du choix binaire qu’impose un référendum.

“Een referendum lijkt mij een zeer zwart-wit. Wat bij dit thema helemaal niet zwart-wit is.”

“Organiser un panel citoyen, au sein duquel des citoyens tirés au sort (représentant la diversité de la population) pourront délibérer et ensuite formuler des recommandations au Parlement et au Gouvernement »

“Il est clair que le modèle de démocratie représentative n’est plus en phase avec les attentes des citoyens. Ce modèle correspond à une époque où les gens étaient moins éduqués. Il me semble que le panel de citoyens tirés au sort est le plus à même de repré-

senter le plus grand nombre.”

“Zeker geen referendum... Zo’n complex thema kan niet tot een ja/nee-vraag herleid worden. Een representatief burgerpanel kan zeker nuttig zijn om tot een basisvoorstel te komen. Ik zou zo’n panel dan wel laten ondersteunen door specialisten gezondheidszorg, psychologen & ethici. Misschien ook artsenverenigingen, omdat zij toch sterk betrokken zijn.”

Cette solution du panel citoyen doit permettre aux participants de s’exprimer et de débattre sur l’euthanasie. Le panel devrait être représentatif de la population en termes de genre, d’âge, de milieu socio-culturel, de milieu social, de niveau d’études, de langue, etc. Ce panel pourrait être encadré, soit par le Parlement, soit par des experts et, comme mentionné dans le point précédent, informé des enjeux médicaux, psychologiques, éthiques et philosophiques par des spécialistes, des personnes de terrain comme des médecins ou des proches de personnes euthanasiées.

“Un panel citoyen me paraît être le meilleur moyen de recueillir une parole plurielle. Mais, pas à n’importe quelle condition. En effet, comme c’est un sujet complexe, qui recouvre pas mal de domaines (psychosocial, médical, éthique), je trouve qu’il faudrait encadrer ce panel par des paroles d’experts de ces domaines : des sociologues, des médecins, des psychologues et évidemment des politologues pour expliquer le cadre légal du débat. Lorsque le cadre est posé, le panel, en connaissance de cause, peut discuter sereinement des implications de l’euthanasie. Les résultats de ce panel devront passer par la Chambre des représentants qui devra rendre des comptes publiquement pour que les citoyens se sentent pleinement écoutés.”

“Une consultation populaire peut être envisagée, car il s’agit d’une question de société. Cependant, s’agissant d’un thème très délicat, il est indispensable d’avoir recours à des experts dans les domaines de la santé, de l’éthique, de la loi ... La décision doit tout de même rester entre les mains des élus et du Gouvernement. Je ne souhaite pas que le peuple soit seul détenteur du pouvoir de décision.”

Notons également que quelques contributions qui ont été émises sur la plateforme mettaient en doute la pertinence des panels citoyens dans la prise des décisions politiques.

“Concepten als referendums en burgerpanels zijn gewoon slecht. Burgerpanels zijn a priori niet representatief voor de bevolking. Daarnaast hebben zij geen verantwoording af te leggen aan het deze bevolking waardoor ze fundamenteel ondemocratisch zijn.”

“Een burgerpanel dat bestaat uit “gelote” mensen lijkt mij ook niet ideaal, ook hier zullen mensen zijn die tegen hun zin, of zonder mening in het panel zitten. Niet ideaal om mee rond tafel te zitten om te beraadslagen en gefundeerde meningen te ventileren”.

• Impliquer les citoyens via une plateforme ouverte de consultation citoyenne

Enfin, une dernière piste de solution évoquée par les répondants est la création d’une plateforme ouverte en ligne permettant à tous ceux qui le veulent de s’exprimer sur la question de l’euthanasie.

“Een open platform voor burgerraadpleging zal vooral de mensen bereiken die in/over deze ethische kwestie een mening hebben gevormd.”

“Een open platform kan helpen om de politiek kort genoeg bij het veld te laten komen.”

Certains répondants ont en outre suggéré que cette plateforme puisse également servir à consulter des informations provenant des experts mais aussi d'autres types de sources qui seraient ainsi accessibles aux citoyens.

“Open platform voor burgerraadpleging. Op dit platform moet ook informatie te vinden zijn over het onderwerp, deskundige informatie maar ook waargebeurde verhalen, verwijzingen naar films en boeken, enz.”

D'autres ont cependant émis des réserves étant donné que ce type de procédé participatif pourrait favoriser la mise en avant d'opinions de personnes militantes ou déjà intéressées par le sujet au détriment d'autres.

“Een open platform waar burgers hun mening en aanbevelingen kunnen geven aan parlementairen en regering heeft mijn voorkeur.”

“In een open debat, kan het voluntarisme en de volhardendheid van 1 kant een overdreven resultaat geven, meer dan de werkelijke verhouding en gedragenheid van hun standpunt onder de bevolking. In een open platform, krijgen de luidste roepers jammer genoeg meestal gelijk, niet diegenen met de beste argumenten.”

2. LES AUTRES ACTEURS QUI DEVRAIENT INTERVENIR DANS LE DÉBAT SUR L'EUTHANASIE

L'analyse des contributions fait également ressortir d'autres acteurs cités par les répondants, bien qu'ils n'aient pas été explicitement mentionnés au départ dans la question qui était posée. En particulier, plusieurs contributions suggèrent de consulter des personnes de terrain ou d'expérience. Cela comprend non seulement le milieu médical (médecins, spécialistes de pathologies graves et de la fin de vie, psychologues, etc.), mais aussi des proches de personnes euthanasiées ou des malades dont les témoignages pourraient s'avérer éclairants. Enfin, d'autres acteurs tels que des juristes, des associations ou des spécialistes des questions éthiques ou philosophiques pourraient également être consultés, et ce dans l'objectif d'avoir recours à la plus grande diversité de points de

vue possible.

“C'est au Parlement à mettre le cadre légal, éclairé par des citoyens et des professionnels de la santé ayant vécu de près des fins de vie où l'euthanasie aurait, ou a pu mettre fin à des souffrances inhumaines.”

“Il faut impliquer les citoyens en général avec un âge minimum et avoir les avis en priorités au famille et malade qui en parle ou qui sont passés par des deuils compliqués. Cela pourrait passer par nos médecins également .”

On retrouve aussi diverses contributions qui discutent de l'implication des cultes et des mondes religieux et philosophiques dans le débat. Certains suggèrent de les faire participer au débat afin d'ouvrir ce dernier à la diversité des points de vue.

“Ik zou een burgerpanel organiseren aangevuld met verschillende experten en de vertegenwoordigers van de verschillende religieuze gemeenschappen organiseren. Die moeten een voorstel uitwerken en voorbereiden met de regering waarna het parlement beslist. Elke vertegenwoordiger moet daarin zijn eigen stem geven en er mag geen partij-advies opgelegd worden.”

Tous les répondants ne sont cependant pas d'accord avec l'idée d'impliquer les cultes. Certains soulignent même que ces acteurs doivent rester hors du débat, par exemple pour des questions de séparation entre l'Église et l'État.

“[...] scheiding kerk en staat = stopzetten van het voeren van dit debat vanuit een confessioneel standpunt, maar dus wel vanuit een “humanistisch” (= menselijk) standpunt ! geen dogma's maar medemenselijkheid.”

Divers répondants insistent également sur la nécessité d'impliquer les autorités politiques locales dans le débat afin, selon elles, d'être au plus proche des citoyens.

“Het debat over euthanasie moet zo dicht mogelijk bij de burger georganiseerd worden. Daarom lijkt het mij verstandig om hiervoor het bevoegdheidsniveau in te schakelen dat het dichtst bij de burger staat: de steden en gemeenten. Organiseer op kleine schaal en op lokaal niveau debatavonden omtrent euthanasie waar mensen uit de lokale gemeenschap

in een vertrouwde omgeving kunnen praten met elkaar en met bijvoorbeeld artsen uit lokale ziekenhuizen. Sluit deze avonden af met stemrondes en leg vervolgens alle resultaten van over het hele land samen. Baseer het uiteindelijke beleid op deze resultaten.”

3. LES CONTRIBUTIONS RELATIVES AU CONTENU DU DÉBAT SUR L'EUTHANASIE

Comme pour les autres enjeux, diverses contributions ne répondent pas à la question de savoir comment le débat sur l'euthanasie doit être mené, mais développent des arguments à propos du contenu même de la décision qui devrait être prise.

D'abord, pour de nombreux répondants, le débat sur l'euthanasie est avant tout un débat éthique, moral et philosophique, qui est plus sociétal que politique. L'euthanasie est un choix personnel mais aussi un droit qui devrait être accessible à tous. Plusieurs répondants réalisent un parallèle avec la contraception ou l'avortement. Selon cette vision, le cadre légal doit dès lors être souple afin que chaque individu puisse poser ses propres choix. Des concepts tels que la dignité humaine ou la liberté individuelle reviennent également afin d'approcher et de définir cet enjeu. Il est tout de même à noter qu'un petit nombre de répondants font preuve de réserve en soulignant qu'ils ne sont pas en faveur de l'euthanasie.

“[...] Voor mij is het simpel wil er nood aan heeft moet euthanasie kunnen krijgen, wie niet wilt omwille van religieuze overtuiging kan het weigeren. Ik begrijp dus niet waarom hiervoor een debat moet zijn.”

Ensuite, des répondants soulèvent que la Belgique, avec une législation souple sur l'euthanasie, est un bon exemple pour d'autres pays. Pour cette raison, ils se montrent satisfaits de la situation telle qu'elle est actuellement et ne souhaitent pas la changer soit parce qu'ils considèrent qu'elle n'a plus besoin de modifications, soit parce qu'ils craignent que cela ne diminue des droits acquis.

“Ne pas toucher aux acquis et revenir en arrière. [...]”

“Je n'ai pas d'avis sur la question, hormis que je suis pour l'euthanasie telle qu'elle est régie actuellement.”

Parmi ceux qui souhaitent une modification de la législation, une première catégorie de personnes voudrait que les règles se dirigent vers plus de liberté en matière d'euthanasie. Une deuxième catégorie suggère que les règles actuelles soient améliorées et précisées, par exemple grâce à un système qui permettrait à tous les citoyens majeurs d'indiquer leurs préférences en matière d'euthanasie au cas où ils seraient un jour dans l'incapacité de prendre une décision par eux-mêmes, ou pour décider des personnes qui devraient ou non être impliquées dans la décision d'une euthanasie (médecins, psychologues, famille, etc.). Si certains suggèrent que la famille puisse être impliquée dans le choix d'une euthanasie, certains sont cependant plus réservés par crainte des dérives que cela pourrait entraîner.

“Tout comme le don d'organe, je pense que toutes personnes de 18 ans devrait avoir la possibilité de remplir un formulaire européen à sa commune afin de clarifier ses choix. Ainsi ces données seront officiellement sur la carte d'identité de chacun.”

“Les citoyens doivent être impliqués, le choix de vivre ou de mourir est un choix personnel. Par contre il faut absolument préserver les personnes fragiles (aînés, handicapés, malades) il faut donc instaurer ou maintenir des commissions qui jugeront de la situation objectivement pour éviter les suggestions d'un entourage malveillant. L'acharnement thérapeutique doit également être débattu.”



Enjeu 4

LA VOIX DU CITOYEN DANS LE DÉBAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La question formulée pour le quatrième enjeu relatif au rôle du citoyen était la même que celle portant sur l'euthanasie. Les répondants étaient invités à indiquer quels mécanismes avaient leur préférence pour mener un débat sur le développement durable en Belgique. Les quatre options proposées étaient les mêmes : laisser le Parlement au cœur de la décision, organiser un référendum ou une consultation populaire, mettre en place un panel citoyen, passer par une plateforme de consultation ouverte comparable à celle d'«Un pays pour demain».

A nouveau, nos analyses partent des résultats produits par l'intelligence artificielle. Celle-ci fait ressortir deux résultats principaux. Le premier constat est que, comme pour les autres enjeux de la thématique 1, beaucoup de contributions portent sur le contenu et les solutions à apporter par rapport au développement durable, et pas sur le processus décisionnel à mettre en œuvre pour cet enjeu. De telles contributions insistent, par exemple, sur l'urgence à agir sur la question ou encore sur la nature transversale de l'enjeu qui doit recouvrir toutes les sphères de l'action publique.

En ce qui concerne les répondants allant plus directement sur la question de comment organiser un tel débat, et en particulier comment y intégrer les citoyens, les résultats principaux de l'analyse par intelligence artificielle sont les suivants. Premièrement, plusieurs grappes de réponses insistent sur le fait de ne pas opter pour une seule logique décisionnelle avec un seul acteur (ce que proposait la question pour l'enjeu 3), mais plutôt de combiner plusieurs acteurs. Sont alors cités les citoyens, les élus et les experts. Quand un seul acteur est mentionné, il s'agit soit des citoyens via référendum, soit des élus au Parlement.

Notre analyse qualitative approfondie va suivre cette même structure en deux blocs de contributions.

1. QUELS MÉCANISMES DE DÉCISION DOIVENT ÊTRE PRIVILÉGIÉS DANS LE DÉBAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La première observation est qu'un grand nombre de contributions insiste sur le fait qu'un débat sur cette question doit impérativement être mené en combinant différents acteurs et mécanismes. Les répondants souhaitent qu'un maximum d'acteurs différents soient impliqués dans le débat, et ce dans le but de mettre en évidence le plus de solutions possibles. Cela amélio-

rerait également la légitimité des décisions prises et la confiance entre les acteurs.

“Het Parlement kan alle stakeholders aan tafel brengen om voorstellen te lanceren en gedachten uit te wisselen maar het beleid moet nog wel coherent gevormd worden door verkozenen.”

“Un processus comme celui décrit ci-dessus, comme a pu le prouver la convention citoyenne pour le climat et d'autres expériences de démocratie participative, de sortir du court-termisme des mandats politiques et de prendre des décisions impopulaires mais nécessaire avec toute la légitimité de représentativité du groupe. Cela permettrait aussi de restaurer la confiance entre politiciens et population. Le politique doit impérativement faire confiance à l'intelligence collective et permettre au citoyen de prendre ses responsabilités dans la gestion de la société. Reprenant ainsi son rôle initial de législateur et administrateur au service de la collectivité.”

“Omdat dit proces bijzonder ingrijpend is op lange termijn, lijkt een combinatie van verschillende pistes hierbij belangrijk. In eerste fase een objectieve documentaire maker die de verschillende visies bestudeert, onderzoekt en via een documentaire of een documentaire reeks, laat zien, toelicht, met experten aan het woord, met telkens hun visie. Een online raadpleging van de bevolking hierna lijkt me aangewezen. Met deze feedback kunnen dan de experten aan de slag.”

Même si ces propositions insistent sur un mixte d'acteurs et de mécanismes sont nombreuses, d'autres vont porter une attention plus spécifique sur l'un des quatre mécanismes décisionnels cités dans la question (décision par le Parlement, référendum/consultation populaire, panel citoyen, plateforme ouverte de consultation).

- **Laisser la décision aux élus et élues au sein du Parlement**

Un premier groupe de contributions insiste sur le rôle qui doit être joué par les élues et élus dans ce débat, que ce soit au sein du Parlement ou par le biais de l'action du Gouvernement. Ces répondants pensent en effet que les citoyens ne possèdent pas les informations nécessaires, ou qu'il vaut mieux restreindre le nombre d'acteurs autour de la table, si l'on veut réellement

avancer dans le débat sur le développement durable. Ils proposent dès lors que ce soient aux acteurs politiques de débattre de la question. Le Parlement pourrait, en particulier, être le cœur du débat sur la question en y associant une diversité d'acteurs.

"Het parlement kan alle stakeholders aan tafel brengen om voorstellen te lanceren en gedachten uit te wisselen maar het beleid moet nog wel coherent gevormd worden door verkozenen."

"U dient dit te vragen aan de verkozenen des volks. Ze worden ervoor betaald".

"Daarover zouden in het parlement hoorzittingen kunnen georganiseerd worden ten behoeve van de parlementsleden (online te volgen), hoorzittingen met experts"

"C'est au Gouvernement de donner une impulsion aux différentes assemblées législatives pour que les règles soient adaptées à la politique générale à mener."

Quand le Parlement ou le Gouvernement sont cités, c'est souvent pour placer ces institutions comme le lieu ultime de la décision. D'autres acteurs peuvent participer au débat, mais la décision doit revenir aux hommes et femmes politiques élus. Cela aurait plusieurs avantages. D'abord, cela permettrait que des décisions soient prises rapidement, ce qui serait utile étant donné le caractère urgent de la crise climatique. Ensuite, cela permettrait que la décision revienne à l'acteur dont c'est le rôle, à savoir le Parlement qui représente les citoyens. Enfin, dans le même ordre d'idées, cela permettrait d'éviter une "ca-

ophonie" qui pourrait être causée par la présence dans les discussions d'un grand nombre d'acteurs différents.

"Le Parlement doit pleinement jouer son rôle et trancher de tels débats."

"Laat de politiek beslissen. Mogen in debat gaan om uit te leggen wat opties zijn en input van anderen te krijgen maar uiteindelijk moeten zij beslissen."

"Hierover kan een zinnige beslissing alleen genomen worden van bovenaf, en dus opnieuw door het federale parlement, dat zich voorafgaand zal informeren bij wetenschappers en belangengroepen. Ze moeten dan de verantwoordelijkheid opnemen en het land in de juiste richting sturen, en vertrouwen geven. De regering voert uit en neemt alle ondersteunende maatregelen om alle negatieve gevolgen voor burgers en bedrijfsleven te compenseren zo goed dat kan. Maar iedereen zal mee moeten, er is enorme haast bij."

D'autres répondants pensent cependant que la décision finale ne devrait pas revenir aux acteurs politiques. Une raison qui sous-tend ce point de vue est que les acteurs politiques pourraient ne pas toujours défendre avant tout les intérêts de la population. Les élus auraient, d'après ces répondants, trop tendance à être influencés par des lobbies de différentes natures (économiques, industriels, environnements).

"Il ne faut pas laisser les parlementaires élus choisir et décider concernant la gestion durable."

"Verkozenen kunnen niet op voldoende lange termijn denken."

"Il faudrait que la décision soit bien informée, mais soit en définitive prise par des citoyens, non par des politiques. On ne peut faire confiance aux politiques pour de tels sujets, où ils pourraient être les porte-parole des thèses des lobbyistes et non les défenseurs des intérêts de la population."

"Dus in zo een debat moeten partijen en politiek losgetrokken worden van hun onderwerp. (Zo was voedselzekerheid na de oorlog een zeker iets dat aan zich als doel vast stond, niet verbonden (of nauwelijks) aan partijpolitiek)"

"[...] Le Gouvernement n'en fait pas assez sur ce plan-là et laisse faire trop les lobbies industriels (voitures, malbouffe, etc...). Il y a beaucoup à faire pour brider par exemple la publicité. C'est une question d'autorité gouvernementale qui doit prendre les décisions qui s'imposent, après consultation bien sûr: les seuls intérêts privés ne peuvent dicter leurs lois....."

• Impliquer les citoyens par le biais d'un référendum ou d'une consultation populaire

Une autre groupe important de contributions insiste sur l'intérêt d'organiser des référendums ou des consultations populaires (la distinction est très rarement faite dans les contributions déposées par les répondants) pour avancer dans le débat belge relatif au développement durable.

Les référendums auraient l'avantage de sortir de la procédure politique classique jugée parfois floue. Ils permettraient par ailleurs d'impliquer les citoyens dans la politique entre les élections. Le référen-

dum a par ailleurs l'avantage de permettre à tous de s'exprimer. Certaines contributions réalisent un parallèle avec le modèle suisse où les votations populaires sont fréquentes.

"Il faudrait organiser un référendum contraignant, avec des questions pertinentes, qui traitent du sujet et pour lesquels on pourrait donner un avis, non une réponse par oui ou par non!"
"En matière de questions de sociétés, il faut s'inspirer du modèle suisse de référendums qui permet aux citoyens de s'exprimer de la manière la plus démocratique."

"Een referendum is noodzakelijke in een democratie."

"D'abord, il faudrait une information correcte et complète sur les tenants et les aboutissants. Concrètement, sur l'impact des décisions sur la planète, sur le portefeuille du citoyen, et les répercussions si pas de décision prise sur la planète et sur le portefeuille. Ensuite, organiser un référendum. Celui-ci porterait sur des sujets bien précis et concrets."

"Referendum dat voorbereid wordt door competente specialisten zonder inmenging van politiek nog van lobby-en drukkingsgroepen. Lijkt me de enige manier om vlugger vooruit te geraken."

D'autres répondants se disent, en revanche, en défaveur d'un référendum. Une première raison qui l'explique est que, pour prendre une décision de ce type, des connaissances sont requises et les citoyens ne les ont pas. Une autre raison est que la prise de décision revient aux acteurs politiques, et que c'est à ces derniers d'en prendre la responsabilité.

"[...] Quand il s'agit de fixer des règles ou de prendre des mesures, forcément multiples, un référendum est inapplicable. Il vaut mieux faire connaître aux élus (mais choisis une fois de plus en sachant à l'avance quelle est leur position de départ quant à aller vers une gestion durable) une diversité de propositions ou suggestions."

"Een referendum en een open platform zijn mijn inziens geen goede keuzes. De burger is te weinig geïnformeerd."

"Een referendum organiseren, "waarin burgers zich kunnen uitspreken over de maatregelen inzake duurzame ontwikkeling" is mijns inziens geen goeie aanpak: vraagstellingen daarbij zijn per definitie onvolledig, ondoorzichtig en voor veelvuldige interpretatie vatbaar. En burgers gaan vaak de impact van hun keuze in zo'n bevraging ook niet of onvoldoende begrijpen. Denk maar eens aan het Brexit-referendum."

L'analyse des contributions faisant référence à l'outil référendaire semble surtout indiquer que l'outil est très polarisant et semble diviser les citoyens ayant déposé une proposition sur ce mécanisme dans l'enjeu relatif au débat sur le développement durable. La polarisation des opinions autour du référendum ressortait moins nettement dans l'enjeu relatif à l'euthanasie.

• Impliquer les citoyens via un panel

Le deuxième outil de participation cité dans le cadre de l'enjeu 4 est le panel citoyen, composé par tirage au sort afin d'être représentatif de la population. Plusieurs répondants ont rebondi sur cette proposition afin

de plaider pour l'instauration d'un tel mécanisme dans le débat belge sur le développement durable. Ces contributions appuient en particulier l'idée d'un panel associant citoyens, experts et scientifiques.

Ce panel devrait être constitué de citoyens représentatifs de la population et servirait, par exemple, à formuler des recommandations aux acteurs politiques qui devraient ensuite prendre des décisions et les justifier. L'avantage de ce panel serait de permettre à des citoyens de formuler des propositions élaborées en ayant pris le temps de s'informer au préalable (ce que ne permet pas le référendum).

“Ceci touche toutes les couches de la population et suivant le lieu d'habitation (urbain, rural,...) il est important que tout le monde soit représenté par le biais d'une consultation d'un panel représentatif des citoyens. Pas seulement sur l'objectif final et aussi sur la durée d'implémentation, des nécessaires investissements, des aides à apporter à tous et toutes. Il faut aussi tenir compte de ce qui est réaliste et éviter les dogmes comme le tout à l'électricité par exemple. Vivre en maison ou appartement influencera aussi la mise en place.”

“Er moet een burgerpanel komen, waarin door loting getrokken burgers (die de diversiteit van de bevolking weerspiegelen en betaald worden) kunnen beraadslagen en daarna een referendum.”

“Dans ce cas, je suis pour un panel citoyen. Le problème est que cela demande un travail considérable qui n'est pas nécessairement suivi d'effets. Cf ce que Macron a fait en France après les gilets jaunes.”

“Een burgerpanel zou een goede aanvulling zijn van traditionele manieren om een debat te voeren.”

“Je pense que ces questions doivent être débattues par un panel citoyen entouré d'experts en développement durable. Un peu comme cela a été fait lors du G1000. Cependant, contrairement au G1000, nos élus seraient dans l'obligation de tenir compte des recommandations ou des propositions faites par ce panel citoyen et d'experts. Et donc si celui-ci suggère d'organiser un référendum, le Gouvernement serait dans l'obligation de l'organiser. De même, si des propositions de loi devaient émerger, celles-ci devraient être débattues et

votées par nos parlementaires”

D'autres émettent cependant des réserves quant à l'organisation de panels citoyens tirés au sort, à cause de la crainte que les personnes ayant des intérêts en la matière et les lobbys parviennent à imposer leur point de vue. De plus, certains s'inquiètent que de tels panels citoyens ne parviennent pas à atteindre tous les citoyens et que certains soient dès lors laissés de côté. Il faudrait par conséquent trouver une solution qui permette d'inclure tous les profils.

“[...] Des assemblées de citoyens peuvent aussi s'apparenter à une action de pure communication du Gouvernement à destination de la population pour finir par n'être qu'une forme d'encommissionnement stérile, un gaspillage de ressources. Cela ressemble aussi à un manque de prise de responsabilité de la part des élus. [...]”

“L'implication des citoyens les plus éloignés des sphères de décision est indispensable si on veut un développement durable qui ne laisse personne de côté. Les assemblées citoyennes tirées au sort vont dans le bon sens, mais manquent totalement d'ambition si on ne se soucie pas de la représentation des plus pauvres. La participation passe par l'accès à l'école qui donne le plus de chance à ceux qui en ont le moins, et par la conviction que la parole de l'illettré a autant de poids que celle de l'universitaire plus formé.”

“Gelote burgerpanels hebben net als bevestigingen de neiging om vooral hoogopgeleide en geïnteresseerde mensen aan te spreken, en zijn dus vaak niet representatief.”

• Impliquer les citoyens via un plateforme ouverte de consultation

Enfin, une dernière piste de solution évoquée par les répondants est la création d'une plateforme ouverte en ligne permettant à tous ceux qui le veulent de s'exprimer sur la question du développement durable. Cette plateforme permettrait non seulement de recueillir les avis des répondants sur certaines questions, mais aussi de faire émerger de nouvelles idées et d'élargir les débats.

“Er kan een open platform worden georganiseerd waar bur-

gers hun mening kunnen geven en voorstellen / suggesties kunnen doen. [...]”

“Mise en place d'une plateforme ouverte de consultation citoyenne sur laquelle chaque citoyen donne son avis et fait part de ses recommandations au Parlement et au Gouvernement. Suite à ça, il est nécessaire que des experts dans ce domaine soient conviés autour d'une table ronde avec les décideurs politiques pour débattre, concrétiser et rendre possible les idées des citoyens.”

“Il faudrait utiliser une plateforme ouverte de consultation citoyenne avec la possibilité de commenter les propositions des autres. Ensuite, il faudrait soumettre au vote les propositions retenues.”

“Een open burgerplatform, digitaal of fysiek via gemeentes, waar de burger zich kan uitspreken en waarop het parlement zich dan kan baseren om een standpunt en een strategie te ontwikkelen. De voorwaarde is wel dat naar dit platform ook geluisterd wordt.”

“Een open platform die daarna doorslaggevend gemaakt kan worden door het parlement. Om toch een diverse bron van informatie te verkrijgen zouden hiervoor naar verschillende lagen in de bevolking een brief moeten gestuurd worden. Ook zouden organisaties die grote groepen mensen vertegenwoordigen hierin een advies kunnen geven.”

Cette plateforme devrait être accompagnée d'une bonne communication pour que les citoyens aient connaissance de son existence. Comme mentionné plus haut, leur proposer une bonne information préalable est également souhaitable pour les aider à former leur opinion

“Er zijn ruim voldoende fora voor debat, ook met de burger. Wat kan verbeteren is de communicatie over het bestaan van deze fora en de rol die de burger daarin kan opnemen.”

Au contraire, d'autres répondants pensent qu'il ne faudrait pas de débat car cela ralentit les processus décisionnels alors que des décisions doivent être prises rapidement.

“La maison brûle. Il faut agir vite, très vite et ne plus concorder. [...]”

2. QUELS AUTRES ACTEURS DEVRAIT-ON IMPLIQUER DANS UN DÉBAT CONCRET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs répondants sont allés au-delà du cadre strict de la question concernant l'enjeu du débat sur le développement durable et ont cité d'autres acteurs devant absolument y être associés.

Un premier type d'acteurs mentionnés par les répondants comme devant être inclus dans le débat sont les personnes qui sont déjà investies dans le développement durable. Ce sont celles qui connaissent mieux l'enjeu et les bonnes pratiques à mettre en place.

“Une plateforme citoyenne et associer les associations de défense de la nature pour éclairer les parlementaires qui souvent sont frileux ou à côté de la plaque...”

“Bon nombre de citoyens sont déjà conscientisés, sensibilisés et engagés au travers d'actions en faveur du développement durable. Ces actions se font soit à titre individuel, soit au travers de collectifs et associations. Il serait utile de rassembler et de créer des synergies entre ces belles initiatives et actions au sein d'une plate-forme, afin d'avoir un lieu d'émulation collective pour s'inspirer, partager, co-créer et établir un guide des actions porteuses et de leur bonnes pratiques avec des indicateurs de résultats en faveur du développement durable. [...]”

D'autres répondants ont proposé d'inclure également les associations de protection de l'environnement, en raison de leur expertise. Tous ces acteurs ont en effet l'avantage de connaître et de maîtriser le sujet. Cependant, quelques répondants ont mis en évidence qu'il pourrait être plus judicieux de ne pas impliquer les groupes de pression tels que les associations de défense de l'environnement sur un enjeu aussi clivant que celui du développement durable, étant donné la diversité d'intérêts présente.

En plus d'impliquer des acteurs de terrain comme des personnes engagées, certaines contributions suggèrent que les experts participent au débat, notamment en formulant des suggestions qui pourraient ensuite être débattues et votées par les acteurs politiques ou les citoyens.

“Wegens de hoge graad van techniciteit is openbare raadpleging van het Parlement met academische experts noodzakelijk.”

Enfin, certains suggèrent par ailleurs d'accorder une plus grande place aux jeunes dans les discussions.

“La jeunesse, angoissée par les enjeux climatiques et de la biodiversité, est créative et apportera des solutions concrètes et rapides pour soulager l'irréparable.”

“We mogen niet teruggaan naar de jaren stillekes (die helemaal niet stil waren) en ook de mensen die dan zijn opgegroeid (de boomers) niet bevragen maar wel de mensen jonger dan 35 jaar. Zij hebben een goed zicht hierop want het is 2022.”

3. LES CONTRIBUTIONS RELATIVES AU CONTENU DU DÉBAT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme pour les autres enjeux, certains répondants ont plutôt choisi de parler du contenu du débat sur le développement durable, et pas de la façon dont la décision sur cet enjeu devrait être prise.

D'abord, concernant l'approche, des répondants ont mis en évidence l'urgence de prendre des mesures concernant le développement durable, ainsi que d'autres enjeux qui doivent sous-tendre la prise de décisions (le dérèglement climatique, le bien-être des générations futures, les possibilités financières, etc.).

“Le politique devrait prendre des solutions drastiques rapidement car il y a urgence et, dans la foulée, mettre en place des groupes de réflexion citoyenne. Il faudrait impliquer beaucoup plus la jeunesse qui se sent oubliée car elle va vivre dans un monde où les décisions sont prises de façon biaisée par une génération dont les préoccupations ne sont pas en phase avec la réalité climatique.”

Par ailleurs, d'autres répondants considèrent que cet enjeu, comme le précédent sur l'euthanasie, ne concerne que les individus. Il s'agirait donc d'un choix personnel qui ne doit pas faire l'objet de décisions politiques.

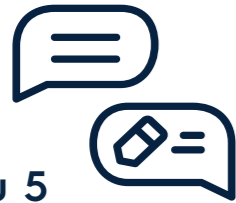
“[...] Een mening over een duurzame samenleving kan nooit een thema zijn dat enkel politiek bekeken wordt, vermits dit elke individuele burger aanbelangt.”

Ensuite, concernant le contenu d'une réforme sur le développement durable, certains favorisent la prise de décisions adaptées aux différences locales ou aux situations particulières.

“[...] C'est aussi au niveau communal que les citoyens devraient avoir leur mot à dire quant à l'implantation de zones interdites à certaines catégories de voiture.”

pour favoriser le développement durable. Cela comprend, entre autres : taxer (ou non) les voitures, les trajets en avion, diminuer la consommation, mieux isoler les bâtiments, encourager l'achat de voitures électriques (en notant que d'autres répondants se montrent opposés aux voitures électriques), améliorer la mobilité à Bruxelles, sanctionner les entreprises polluantes, fournir des aides aux petits propriétaires et aux locataires pour les rénovations, etc.

Enfin, comme pour d'autres enjeux, il est arrivé que des répondants décident de ne pas s'exprimer pour diverses raisons, comme l'impression de ne pas avoir assez d'éléments en leur possession pour donner leur avis. D'autres renvoient à certaines de leurs précédentes réponses, par exemple concernant l'énergie.



Enjeu 5

UNE DÉCISION ÉQUILBRÉE EN CAS DE RÉFÉRENDUM

Le cinquième enjeu intégré à la thématique du rôle du citoyen dans la démocratie belge était de nature différente. Il demandait aux répondants de se prononcer sur la majorité requise pour qu'une décision soit validée si un référendum devait être organisé en Belgique. La question n'est pas anodine. En effet, dans tous les systèmes politiques où le référendum (ou la consultation populaire) est utilisé, des dispositions légales fixent le taux de participation requis et le seuil de majorité nécessaire pour que le résultat du référendum soit validé⁰¹. Certains pays optent pour des règles simples, en ne fixant aucun quorum de participation, et en établissant la majorité requise à 50% plus une voix. De nombreux pays optent pour des règles plus strictes et imposent des quorums et des seuils de majorité. À titre d'exemple, la consultation populaire communale en Wallonie fixe un seuil de participation de 10% pour que les votes soient dépouillés (CDLD, article L1141-5 -tel que modifié par le décret du 26 avril 2012-). Les exemples de seuil de majorité fixé au-delà des 50% plus une voix sont aussi nombreux. Par exemple, en Suisse, pour les référendums obligatoires (selon le prescrit constitutionnel), une double majorité est requise : sur l'ensemble de la population et dans une majorité de cantons. En Belgique, une telle réflexion sur les majorités à atteindre pose immédiatement la question de savoir si l'on peut se contenter d'une majorité sur l'ensemble du Royaume, ou si des majorités sont aussi requises au sein des groupes linguistiques, des communautés ou des régions. C'est sur cet aspect que l'enjeu 5 invitait les répondants à faire part de leurs idées.

À nouveau, l'analyse des réponses se fait en partant des résultats de l'intelligence artificielle, et en la complétant par une analyse qualitative approfondie par les chercheurs de DBP Partners.

En ce qui concerne les résultats de l'analyse par l'intelligence artificielle, un premier résultat important est que l'on retrouve énormément de contributions qui ne répondent pas spécifiquement à la question de savoir quelle majorité devrait s'appliquer en cas d'organisation de référendums en Belgique. Beaucoup de contributions portent sur d'autres aspects relatifs à l'organisation des référendums (choix de la question, niveau de pouvoir, droit d'initiative, etc.). Certains répondants ont même ancré leur réponse dans une évaluation générale du système politique

belge. Cette logique ressortira également de notre présentation des résultats de l'analyse qualitative approfondie.

Un autre résultat intéressant de l'analyse par l'intelligence artificielle est que l'on retrouve plusieurs grappes de contributions qui insistent sur le fait que, étant donné la complexité de la Belgique, il faudrait penser à instaurer des majorités spéciales pour tout référendum ou consultation populaire. Ces majorités spéciales peuvent s'obtenir en imposant un résultat allant au-delà des 50% plus une voix, ou en imposant une majorité dans plusieurs ou toutes les entités fédérées.

Par ailleurs, plusieurs grappes de contributions se penchent plutôt sur des quorums de participation, plutôt que sur le pourcentage de votes à atteindre pour qu'une proposition soit validée par référendum.

Enfin, l'analyse par l'intelligence artificielle fait également ressortir que de nombreux citoyens ont choisi de répondre à l'enjeu 5 en expliquant leur position générale pour ou contre le référendum.

1. QUELLE MAJORITÉ DOIT ÊTRE REQUISE POUR UN RÉFÉRENDUM EN BELGIQUE?

• Le pourcentage de votes à atteindre

Concernant l'organisation d'un référendum, une première catégorie de contributions met en avant la majorité en part de votes valides qui devrait être atteinte afin qu'une proposition soit adoptée.

Une première idée qui ressort est celle d'une majorité de 50 % des voix plus une, dans l'ensemble du pays. Ce serait la solution la plus simple et cela permettrait que les voix de tous les citoyens aient un poids identique. Par ailleurs, cela permettrait de ne pas demander une majorité trop élevée, ce qui rendrait plus difficile la prise de décision.

"50% des votes sur tout le pays. Il ne faudrait pas créer une division du pays, il est déjà assez fracturé comme ça."

"Geen grendelmechanismen meer maar een meerderheid"

van 50pct in het hele land en dat voor alle thema's. Laat het ons eenvoudig houden."

Une deuxième catégorie de répondants propose une majorité à plus de 50 %, car la majorité simple ne suffirait pas pour décider de nombreux sujets. Un pourcentage plus élevé permettrait une meilleure résolution des problèmes. Certains vont jusqu'à demander 60 %, 75 %, voire 80 % de votes favorables.

"66 % goedkeuring van alle Belgen"

"Denk dat er een grotere meerderheid vereist is dan 50%, want 51% wil zeggen dat 49% het er niet mee eens is. Is wellicht democratie maar werkt een splitsing van de staat in de hand. Gaat polariserend werken, en we zien hoe dat uitpakt met de Franse verkiezingen. Zou minstens 2/3 of liefst 75% meerderheid moeten zijn. Bepaalde zaken moeten nationaal behandeld worden aangezien onze Gewesten gewoon te klein zijn. Het heeft geen zin een ander klimaatakkoord uit te werken voor Vlaanderen als Wallonië omdat als er in het Zuiden geen fossiele brandstoffen meer mogen zijn en wel in Vlaanderen, het gewoon geen zin heeft. Klimaat is grensoverschrijdend."

Une troisième catégorie de répondants propose que la majorité nécessaire soit différente en fonction du sujet, par exemple 50 % pour les enjeux généraux et 70 % pour les enjeux sensibles et conséquents:

"Je ferais une distinction en fonction du sujet. Pour des sujets clairement régionaux je penche pour 50% dans chaque région avec un taux de participation suffisamment élevé (75%). Par contre pour des sujets clairement nationaux (défense, environnement, système politique belge ...) je suis hésitant mais plutôt en faveur d'un vote national avec majorité qualifiée (par ex 60%) et participation élevée (75%). [...]"

Des contributions suggèrent enfin qu'il faudrait éviter des résultats trop serrés, en organisant éventuellement un second tour si aucune majorité claire ne se dégage.

"[...] Le mieux serait un référendum ou une consultation populaire avec un seuil de participation minimal, voire un vote obligatoire. On pourrait imaginer un deuxième tour pour affiner le choix si les écarts entre les votes sont trop réduits."

Il est également à noter que certains répondants proposent d'accorder une place spécifique aux jeunes, par exemple en augmentant le poids de leur voix. D'autres répondants ne soutiennent cependant pas cette idée et suggèrent que chaque citoyen ait une voix de poids égal.

"Je pense qu'il faudrait mettre plus de jeunes que de vieux car ils ne représentent plus trop la société de demain."

"Les Flamands, les Wallons et les Bruxellois : jeunes et vieux /et de toutes origines socio-économiques devraient avoir le même poids."

• Une majorité dans chaque région et/ou communauté

En plus d'une majorité à atteindre dans tout le pays, plusieurs répondants ont proposé que des majorités soient atteintes dans les différentes régions et/ou communautés. Les défenseurs de cette idée avancent que c'est plus conforme au système démocratique belge, ou que ce serait nécessaire pour éviter des tensions au sein du pays ou les divisions entre Flamands et Wallons. Pour cette raison, certains vont jusqu'à demander une majorité à 75% dans chaque région et/ou communauté. D'autres proposent de se limiter à 50% ou 60%.

"[...] Donc pour qu'une décision passe, au niveau régional il faudra faire la différence entre les 2 sexes, au niveau fédéral il faudra s'assurer que pour chaque région, au moins 50% des femmes et 50% des hommes vivant dans la région aient voté pour. Enfin, on pourra mettre en commun les différentes régions; si une région s'y oppose mais que les autres acceptent (en prenant en compte la parité sexuelle) alors la décision sera valable."

"Dit hangt uiteraard af van het thema. Al wat institutioneel is moet op een grotere meerderheid steunen én in de diverse gewesten en gemeenschappen gesteund worden. Andere thema's die niet aan de structuren van de overheden raken kunnen bij een gewone meerderheid worden goedgekeurd, zij het dat misschien een voldoende opkomst in de verschillende landsdelen moet worden vereist. [...]"

"La mesure du référendum doit recueillir plus de 50% des voix dans les trois régions (Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale) et le référendum doit être"

01 Morel, Laurence, La question du référendum, Presses de Science Po, Paris, 2019.

obligatoire s'il modifie notre Constitution."

"Voor een referendum zou een meerderheid van 75 % moeten zijn met dan nog 50 % in elk gewest"

De façon intéressante, on retrouve des propositions se référant aux régions, d'autres aux communautés, et d'autres aux groupes linguistiques mais sans que le choix de l'un ou de l'autre soit clairement expliqué.

Certains répondants suggèrent au contraire qu'il n'y ait qu'une majorité au niveau du pays qui soit requise, par exemple parce qu'ils considèrent que seul le niveau fédéral devrait exister.

"51% au niveau belge sans tenir compte des régions, provinces, communes et communautés"

"50 % +1 is nodig om een wet te stemmen; gewoon de meerderheid van de bevolking. Geen bijzondere meerderheden, alarmbelprocedures, want dan wint altijd de conservatieve minderheid en het fruikt vooruitgang. Ofwel over heel België, one man one vote, indien niet, dan moet het maar apart, waarbij Vlaanderen en Wallonië alle bevoegdheden hebben en enkel samen doen wat ze samen willen. Brussel wordt samen bestuurd en samen gefinancierd, of is een volwaardig derde gewest, met dezelfde bevoegdheden en dezelfde financiering."

"50% van de stemmen in het hele land, en géén analyses per regio. Als we geheim houden hoe er per regio gestemd wordt, is dat probleem meteen van de baan."

"Je stelt de vraag aan alle Belgen omdat alle wetten en regels gelijk moeten zijn voor alle Belgen"

• **Le quorum de participation**

En plus d'une majorité spécifique, certains répondants ont ajouté qu'il faudrait un taux de participation minimum. Cela permettrait entre autres une meilleure adhésion de la population aux résultats.

"Gezien het politiek en medialandschap in het land sterk verschilt zijn federale referenda moeilijk. Een minimale opkomst is nodig om de noodzakelijke betrokkenheid van de bevolking

te garanderen voor een belangrijke beslissing."

D'autres pensent qu'il ne faut pas de taux de participation minimum, par exemple parce que la participation au référendum serait obligatoire (comme l'est le vote). Rendre la participation obligatoire permettrait d'éviter que seules les personnes intéressées par le sujet ne participent au référendum. Certains, au contraire, s'opposent à la participation obligatoire qui pourrait pousser des personnes qui ne sont pas intéressées par le sujet à voter sans réfléchir ou à voter pour des extrêmes.

"[...] Iedereen krijgt de kans om te stemmen, als je niet gaat, dan is het niet belangrijk (genoeg) voor jou, en leg je je neer bij de beslissing die genomen wordt door anderen voor wie het wel belangrijk is. [...]"

Par ailleurs, certaines contributions suggèrent une reconnaissance des votes blancs qui, au-dessus d'un certain pourcentage, annuleraient les résultats du référendum et/ou demanderaient l'organisation d'un nouveau vote.

"Pas d'opinion claire mais a priori je garderais une majorité simple (en prenant compte des options 'vote blanc' cfr. ci-dessus) mais il est clair que la protection des minorités doit être garantie (quel que soit l'enjeu). [...] Au sujet de la participation, si on estime que le vote est obligatoire, pourquoi le référendum serait différent. Surtout qu'il me semble facile d'ajouter une option 'pas d'avis' ou 'aucune des propositions'."

L'importance d'une large participation aux référendums incite d'ailleurs certains répondants à mettre en avant la nécessité de mettre en place de larges campagnes visant à informer les citoyens sur le sujet du référendum et à les motiver à aller voter.

"Pour le pourcentage de gens qui votent, il faut faire beaucoup de publicité pour conscientiser les gens sur l'importance de voter au référendum, et après c'est la responsabilité de ceux qui n'auront pas été donc pas de minimum de votants pour valider!"

"[...] Cela dit, elle ne peut s'envisager qu'après une vraie campagne d'information de qualité dans le pays pour ne pas que les gens votent par défaut. Cela limite aussi le nombre de référendums nationaux pour ne garder que des causes

capitales (mais des référendums de moindre enjeux peuvent être organisés localement) [...]"

"[...] Ou bien alors il faut d'abord éduquer les gens depuis le plus jeune âge au débat philosophique et à la citoyenneté responsable, en renforçant les liens au sein des quartiers, des communes et entre personnes de différentes origines à l'intérieur du pays, et en organisant de telles rencontres de manière conviviale mais aussi 'obligatoire' pour chaque citoyen. [...]"

2. LES AUTRES CONTRIBUTIONS RELATIVES AUX MODALITÉS D'UN RÉFÉRENDUM EN BELGIQUE

• **Référendum contraignant vs. consultation populaire**

Certains répondants ont choisi de centrer leur réponse autour du caractère contraignant ou consultatif du résultat du référendum. C'est un débat central en Belgique où la consultation populaire existe au niveau local (communes et provinces), ainsi qu'au niveau régional en Wallonie. Elle est en revanche interdite au niveau fédéral. En ce qui concerne les référendums contraignants, ceux-ci ne sont autorisés à aucun niveau de pouvoir et, selon la jurisprudence du Conseil d'État, sont contraires à la Constitution. Les deux mécanismes, référendum contraignant et modèle consultatif, se retrouvent dans les contributions.

Un premier groupe de répondants explique préférer un modèle purement consultatif. Une raison qui sous-tend cette idée est que les citoyens ne disposent pas de toutes les informations nécessaires à la prise de décision. Par ailleurs, organiser un référendum non contraignant permettrait d'éviter les idées populistes. Ensuite, cela assurerait que la décision finale et sa responsabilité reviennent aux acteurs politiques.

"Het is delicaat. Referendum is interessant maar niet bindend toch?"

"Ook een meerderheid kan een dom advies geven. Daarom mag het niet bindend zijn."

"Je pense que le référendum n'est pas une bonne solution mais bien la consultation populaire. Pourquoi ? Je pense que le citoyen se sent ignoré par le politique et qu'il ne pèse absolument plus dans les choix. (...) Je ne préconise pas

une refonte de la Constitution et donc je ne suis pas pour le référendum mais pour un système de consultation populaire qui ferait l'objet d'un débat obligatoire au Parlement tenant compte de la volonté citoyenne si celle-ci est supérieure à 50%. »"

"Premièrement, il est clair que la voix finale doit revenir au Parlement. Pas de 'legally binding' référendum."

Ce point de vue est toutefois contrebalancé par un grand nombre de contributions qui plaident pour que le résultat du référendum soit contraignant pour les élus et élues. Certains posent toutefois la condition qu'un certain taux de participation soit atteint pour que le référendum prenne une valeur contraignante.

"[...] En effet, dans un référendum, le choix final de la population est contraignant. Je trouve qu'il est alors plus judicieux de faire une consultation populaire (avec les mêmes modalités qu'expliqué plus haut) afin de tout de même prendre en compte l'avis de l'ensemble de la population."

"Il faudrait que le résultat du référendum soit contraignant pour le politique. Le politique n'écoute pas la population. À Namur, il y a eu par le passé, deux référendums concernant la ville, les deux fois le politique a reçu "une baffe" et il a contourné l'avis de la population. Il y a du travail !"

"Mijn antwoorden: iedereen (verkozen politici en gewone burgers) kan het initiatief nemen, dit kan op alle niveaus gebeuren (gemeente, provincie, gewest, hele land) en de uitslag is altijd bindend."

"[...] onder 65 % opkomst is referendum adviserend. vanaf 65 % opkomst is referendum bindend."

"Een referendum is bindend vanaf 70% van de stemgerechtigden gestemd heeft."

• **Les sujets qui pourraient être soumis au référendum**

Outre le caractère consultatif ou contraignant du référendum, certains répondants proposent que les sujets soumis aux référendums soient précis au lieu d'être trop généraux. D'autres avancent au contraire que les référendums devraient concerner des enjeux structurels et organisationnels.

“[...] toch grote aanwezigheid vereisen en daarvan grote bijzondere meerderheid en dan nog, afhankelijk van het thema, geen grondrechten, geen zaken die over leven of dood gaan, zoals energie/milieu, het verder bestaan van de planeet en recht op huisvesting”

“[...] Overigens: het referendum moet voorbehouden blijven tot eenvoudige vragen en/of institutionele vragen, maar mag niet gebruikt worden voor de meer complexe beslissingen, die nuances en afweging van belangen vereisen.”

• Qui devrait avoir l'initiative d'organiser un référendum ?

Concernant le ou les acteurs qui doivent être à l'initiative du référendum, les contributions se distinguent entre celles prônant un référendum d'initiative citoyenne, et celles appelant à laisser l'initiative au Parlement ou au Gouvernement.

“[...] Il faudrait prévoir d'une part la possibilité de référendum à l'initiative des autorités mais également d'autre part à l'initiative populaire (les citoyens). De nombreux pays prévoient d'ailleurs cette dernière possibilité. [...]”

“Le référendum ne peut être que d'initiative populaire ou issu d'assemblées populaires tirées au sort. En dehors de ces cas, le référendum est un mauvais moyen de gouvernement vu l'impossibilité des citoyens de faire des choix éclairés par manque de temps et de médias détachés des intérêts économiques étroits de la classe dominante et de moyens.”

• La formulation des questions

Un autre sujet qui revient dans plusieurs contributions est celui de la formulation des questions soumises à la population lors d'une consultation populaire ou d'un référendum. Plusieurs répondants insistent sur plusieurs critères visant à avoir des questions de qualité, tandis que d'autres donnent leur avis sur quel acteur doit avoir la responsabilité de formuler la question. Plusieurs répondants mettent ainsi en avant l'importance de formuler des questions claires, précises et faciles à comprendre. Certains suggèrent également d'éviter les questions binaires, et de plutôt proposer plusieurs possibilités parmi lesquelles les citoyens pourraient choisir.

“[...] Dans tous les cas, il faut aussi éviter les questions

binaires ou trop simplistes. Ou encore que le référendum se transforme en vote de défiance envers les autorités politiques (le Gouvernement fédéral par exemple). Le référendum doit absolument se faire dans un contexte de débat public où les enjeux sont clairement exposés, expliqués.”

“Une fois que la question est posée de manière à être inclusive des diversités en tout genre on peut chercher une solution de vote.”

“Via de wijze van de vraagstelling kan een antwoord gesuggereerd worden. Dan denk ik steeds terug aan het feit dat wanneer je een probleemstelling toelicht voor een auditorium en daarna een bevraging organiseert, het antwoord van de mensen van het auditorium “ja” of “neen” enorm afhangt van de wijze van de vraagstelling. Dit betekent dat je met bepaalde formulering van de vragen een “ja” kunt forceren en met een andere verwoording van de vragen een “neen” kan bekomen. Vele burgers zijn zich niet bewust van deze strategie.”

• Faut-il ou non un référendum ?

Enfin, même si la question de l'enjeu 5 ne portait pas sur le fait de savoir s'il fallait oui ou non organiser un référendum, mais bien sur les majorités à appliquer en cas de référendum, de nombreuses contributions ont choisi de rouvrir le débat et de discuter si le référendum était ou non un bon instrument en démocratie.

Plusieurs de ces contributions sont négatives à l'égard du référendum. Elles indiquent que les enjeux qui pourraient faire l'objet d'un référendum s'avèrent trop complexes pour demander l'avis de tous les citoyens. D'autres pensent par ailleurs que la Belgique et les Belges n'ont pas l'habitude d'organiser de référendums, ou que la configuration institutionnelle du système belge ne s'y prête pas. Par ailleurs, des contributions exposent que les citoyens pourraient poser un choix trop émotionnel, en particulier si le référendum fait suite à un événement marquant, ou encore que cela pourrait renforcer le populisme. Certains répondants pensent aussi que les référendums sont biaisés.

“De onderwerpen waarover er beslist dient te worden, vergen deskundigheid ter zake en het temperen van de emoties. Gelote burgers en/of verkozenen, die input krijgen van deskundigen/andere burgers..., zijn in staat tot het formule-

ren van doordachte beslissingen. Beslissingen op basis van opgeklopte emoties leiden tot een puinhoop.”
“Ik snap niet hoe iemand nu naar het politieke landschap kan kijken en denkt “Ah ja, een referendum zal hier zeker helpen.”

“[...] Ik denk dat extreem rechts nog steeds enorm onderschat wordt en ik vrees oprecht dat het de ondergang van ons land kan zijn. En dingen zoals dit lijken die horror enkel dichterbij te brengen. Het cordon zal ons niet eeuwig beschermen. Als we op onze lauweren blijven rusten, als we blijven denken dat “het toch nooit zal gebeuren” dan zitten we de volgende keer misschien wel met een Trump. [...]”

“Geen referendum. Wij hebben de traditie en gewoonte niet. Laat het Parlement zijn werk doen. Die mensen zijn verkozen en worden betaald om in the best interest of the people & planet zaken te beslissen en mogelijk te maken. We hebben geen nieuw systeem nodig, maar betere politici en een eenvoudigere, duidelijker, minder logge, goedkopere staatsstructuur nodig.”

Par ailleurs, des contributions mettent en avant qu'un référendum risque de réduire la complexité d'une question, raison pour laquelle certains suggèrent d'organiser plutôt une consultation grâce à un panel citoyen ou une assemblée citoyenne. Cela permettrait de mettre en avant le débat ou l'avis des experts.

“[...] je pense qu'il vaut mieux ne pas organiser de référendum du tout, ou alors juste consultatif. Un référendum réduit nécessairement des questions complexes à un oui-non binaire favorable aux extrêmes et aux discours à l'emporte-pièce. Pour impliquer davantage les citoyens aux décisions entre les élections, il vaut mieux créer des assemblées citoyennes qui prendraient le temps de réfléchir, de s'informer et de recueillir des avis et dont le résultat des réflexions devrait être au moins examiné au Parlement compétent.”

Enfin, des répondants mentionnent qu'un référendum comporte des risques. Certains citent l'exemple du Brexit. D'autres évoquent par ailleurs que les référendums ne sont peut-être pas adaptés à la Belgique.

“Soms reageren de burgers te emotioneel en als 50 % de norm is (en bv bindend) kan dit leiden tot situaties die in feite de burger niet wenste, maar zijn stel uitbracht als reactie

tegen de huidige politieke meerderheid (mooi voorbeeld Brexit).”

À l'inverse, certains répondants choisissent de souligner leur soutien au référendum. Ils expliquent, par exemple, que cela permettrait de faire émerger de nouvelles idées. D'autres émettent que cela permettrait aux citoyens de participer à des décisions qui les concernent, ou que cela augmenterait la confiance et l'implication de la population dans la politique.

“[...] S'il y avait des référendums récurrents, on se sentirait plus impliqués.”

“[...] Dans tous les cas, je pense qu'une consultation est nécessaire. Cela permet de récolter des avis, de faire émerger de nouvelles idées et d'impliquer les citoyens au-delà des différents votes. [...]”

CONCLUSION

La thématique 1 visait à cerner quels acteurs les répondants souhaitaient voir impliquer dans une série de décisions de nature différente. Les deux premiers enjeux abordaient ce thème en posant deux questions identiques - quels acteurs doivent être impliqués et qui doit prendre la décision finale - pour deux enjeux distincts: l'avenir des pensions et l'approvisionnement énergétique du pays. Le but était de mieux cerner si les réponses des répondants par rapport à ces questions étaient assez stables, ou au contraire si elles variaient en fonction de la nature de l'enjeu.

La réponse à cette question est que, pour l'essentiel, les contributions formulées par les répondants sont assez semblables entre les enjeux 1 et 2. Premièrement, dans les deux enjeux, on retrouve un grand nombre de répondants qui plaident pour des processus décisionnels incluant un grand nombre d'acteurs (élus, citoyens, experts, organismes sociaux, etc.). Certains de ces acteurs font plus consensus que d'autres. C'est le cas des experts (mais de nature et avec des backgrounds disciplinaires différents en fonction de l'enjeu) ou des citoyens (même si leur degré d'implication varie selon les répondants). D'autres acteurs reviennent de façon récurrente dans les contributions mais sont plus polarisants. C'est le cas des hommes et femmes politiques, mais aussi des groupes d'intérêts organisés (syndicats, patronat, mouvements sociaux). Enfin, dans les deux enjeux, diverses contributions insistent sur l'importance d'impliquer les citoyens les plus jeunes quand les débats portent sur des enjeux ayant des conséquences sur le long terme.

En revanche, une fois abordée la question de quel acteur doit avoir le pouvoir de décision finale, les répondants semblent plus divisés. Trois acteurs sont principalement évoqués: les hommes et femmes politiques, les citoyens et les experts. En ce qui concerne les élus et élus, ceci pour les deux enjeux, on retrouve à la fois des propositions qui veulent les maintenir en tant qu'acteurs décisionnels ultimes, en confirmant la primauté de la logique de démocratie représentative, et des propositions qui expriment un rejet fort des représentants politiques, souhaitant les laisser totalement de côté pour les grandes décisions. Les citoyens sont aussi souvent proposés comme décideurs sur les deux enjeux ; les répondants qui veulent leur donner un rôle de décideurs évoquent souvent des mécanismes comme le référendum ou le panel citoyen. En revanche, d'autres répondants sont plus sceptiques quant au choix des citoyens en tant que pouvoir décisionnel. S'ils admettent généralement que ces

derniers doivent être associés aux débats (et ce dans les deux thématiques), ils ont plus de difficultés à penser que la décision finale peut leur revenir directement. Les experts sont d'ailleurs évoqués par de nombreux répondants comme pouvant avoir le dernier mot dans les décisions. De telles propositions se retrouvent toutefois plutôt dans le cadre de l'enjeu énergétique, et moins dans celui des pensions.

En résumé, les contributions semblent plaider pour une logique décisionnelle très inclusive, associant un maximum d'acteurs. En revanche, la question de savoir quel acteur doit, au final, trancher et décider fait nettement plus débat.

Enfin, même si les contributions semblent assez similaires entre les deux enjeux -pensions et énergie- quelques différences ressortent. Premièrement, beaucoup de répondants jugent le second enjeu plus technique, ce qui conduit à avoir plus de contributions appelant à donner un rôle plus important aux experts et aux scientifiques. Dans le débat relatif aux pensions, ils sont aussi cités mais de façon moins récurrente. En revanche, le débat sur les pensions a suscité plus de contributions invitant à associer de façon plus systématique les acteurs sociaux et économiques, en particulier les syndicats et le patronat (même si le rôle de ces deux acteurs peut aussi être polarisant).

Les deux enjeux suivants posaient également une même question appliquée à deux débats différents: celui sur l'euthanasie et celui sur le développement durable. Pour les deux, il était demandé aux répondants de se prononcer sur le rôle du citoyen dans ces débats, en proposant 4 mécanismes en particulier: laisser la décision au Parlement (et donc aux représentants élus des citoyens), passer par un référendum ou une consultation populaire, mettre sur pied un panel de citoyens, ou proposer une plateforme ouverte de consultation, comme celle d'«Un pays pour demain».

Comme pour le premier bloc composé des enjeux 1 et 2, le constat principal est que les contributions pour les enjeux 3 et 4 sont relativement semblables dans l'ensemble. Il n'y a pas de différences très fortes dans la façon dont les répondants veulent intégrer le citoyen à la décision pour les débats sur l'euthanasie et sur le développement durable.

La ligne de division principale dans les contributions se situe entre, d'une part, celles qui veulent maintenir les élus et élues au

cœur du processus décisionnel, car c'est le principe même de la démocratie représentative à laquelle ces répondants semblent rester attachés, et, d'autre part, les propositions qui insistent pour placer les citoyens au cœur de la décision. Les répondants qui adoptent ce point de vue n'opposent en général pas le référendum, la consultation populaire et le panel de citoyens mais les voient comme des éléments complémentaires (même s'ils peuvent avoir une préférence pour l'un des instruments). L'idée d'une plateforme ouverte de consultation est également citée dans un petit nombre de contributions.

Deux différences ressortent malgré tout entre le débat sur l'euthanasie et celui sur le développement durable. Le premier est plus vécu comme un choix personnel et individuel, et le sujet semble moins technique, ce qui amène encore plus les répondants à plaider pour que l'on laisse les citoyens décider. À l'inverse, le débat sur le développement durable est vécu comme plus complexe et plus urgent. Cela conduit plus de répondants à plaider pour sortir des quatre instruments proposés dans la question, et à soutenir un rôle important attribué aux experts et aux scientifiques.

Enfin, le cinquième enjeu de la thématique 1 se distingue des quatre précédents. Il ne demandait pas de se prononcer sur un acteur ou un instrument, mais invitait plutôt à réfléchir à la façon dont le référendum pourrait s'organiser en Belgique, si celui-ci devait être mis en place. En particulier, les répondants étaient invités à réfléchir à la façon dont la majorité exprimée serait calculée dans un pays composé de groupes linguistiques, de communautés et de régions.

Au final, les répondants n'ont pas forcément répondu à cette dernière question mais ont élargi le débat à bien d'autres modalités d'organisation d'un référendum. Ils ont aussi proposé des réflexions sur les majorités à atteindre (50% ou plus), sur le quorum de participation, sur les sujets pouvant être soumis à référendum, sur la formulation des questions, ou encore sur le caractère contraignant ou consultatif du référendum. Cela démontre la grande richesse de la réflexion chez les citoyens sur cet instrument de démocratie directe. Cela reflète également les réponses sur les autres enjeux desquelles il ressortait que l'instrument semble bien connu de nombreux citoyens. Beaucoup de personnes ont un point de vue clair à son propos, soit en le soutenant, soit en insistant sur ses limites.

2

Quels sont nos droits fondamentaux ?

Introduction	65
Présentation des enjeux	
Enjeu 1	66
Concrétiser les droits fondamentaux	
Enjeu 2	74
Langue utilisée par les autorités	
Enjeu 3	79
Droits fondamentaux pour des groupes spécifiques	
Enjeu 4	82
Nouveaux droits fondamentaux ?	
Enjeu 5	86
Dialogue sur les droits fondamentaux	
Conclusion	90



PRÉSENTATION DES ENJEUX

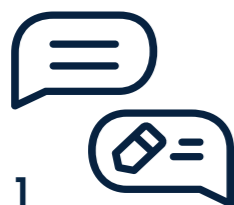
Les droits fondamentaux sont des droits de base que les autorités doivent respecter et protéger. Ils sont considérés comme inhérents et essentiels à chaque personne, et donc valables dans chaque société. De nombreux droits fondamentaux sont inscrits dans des traités internationaux et européens liant ainsi la Belgique et laissant dès lors peu de latitude. Cependant, il reste encore des problématiques largement débattues comme par exemple l'utilité d'inclure dans la Constitution certains droits fondamentaux qui ne sont protégés que par des traités internationaux. Cela montre donc qu'en tant que société, nous leur accordons une valeur particulière. Les droits fondamentaux pourraient également être rendus plus spécifiques ou plus stricts, nous pourrions également en actualiser la liste. Enfin, nous pouvons aussi bien discuter des conditions dans lesquelles nous considérons des restrictions comme acceptables. Ce sont bien ces enjeux que nous allons aborder dans ce thème 2.

Les enjeux 1, 3 et 4 invitaient les répondants à réfléchir aux droits fondamentaux existants et à ceux qui manqueraient. L'enjeu 1 questionnait sur la nécessité de rendre les droits fondamentaux plus concrets amenant une marge de manœuvre limitée pour le Gouvernement pour ces droits spécifiques. L'enjeu 3 interrogeait sur la nécessité ou non d'étendre la protection spécifique prévue dans la Constitution pour certains groupes

de la population (les enfants, les personnes handicapées et les femmes). Ces deux enjeux pourraient amener à la formulation de nouveaux droits fondamentaux. L'enjeu 4 laissait ensuite plus de place à la créativité pour formuler de nouveaux droits fondamentaux, indépendamment de ce que la Constitution prévoit.

L'enjeu 2 faisait un zoom sur un droit fondamental très spécifique: la liberté linguistique. De par la nature de ce questionnaire, cet enjeu est intrinsèquement lié au thème sur la structure de l'État. La question était posée de la façon suivante: quelle langue devrait être utilisée par les autorités pour communiquer avec ses citoyens, et dans quelle mesure doivent-elles se montrer flexible ou non dans l'usage des langues.

L'enjeu 5 voulait approfondir la question des conditions selon lesquelles il faudrait limiter les droits fondamentaux. Plus spécifiquement, il s'agissait ici de répondre à la question de la mesure dans laquelle le Parlement peut en déterminer lui-même les critères, à l'issue d'un débat transparent. Cette question était également en lien avec le thème des institutions où la réflexion amenait à la question du rôle du Parlement.



Enjeu 1

CONCRÉTISER LES DROITS FONDAMENTAUX

Les droits fondamentaux sont généralement formulés de manière assez vague. Leur application laisse place à des compromis. Cela laisse au législateur la possibilité de restreindre les droits fondamentaux lorsque cela est nécessaire pour protéger un autre droit ou l'intérêt public. Le juge, en revanche, dispose de moins d'outils pour juger si une telle intervention du législateur est proportionnée. La question est donc de savoir s'il convient de rendre plus concrets les droits fondamentaux :

1. SOUHAITEZ-VOUS QUE LES DROITS FONDAMENTAUX TELS QUE LE DROIT À UNE VIE DIGNE SOIENT INSCRITS PLUS CONCRÈTEMENT DANS DES DROITS FONDAMENTAUX APPLICABLES À TOUS ? QUE PROPOSERIEZ-VOUS ?

L'analyse par IA montre que les avis sont partagés sur cette question. Un groupe de répondants pense que cela n'est pas nécessaire afin de pouvoir adapter de manière flexible ces droits fondamentaux aux nouvelles circonstances. Un autre groupe y voit une opportunité de garanties plus concrètes de liberté, de responsabilité et d'inclusion, considérées comme des conditions à une vie digne : droit à un revenu minimum, à un logement décent, à la sécurité sociale, à la qualité de vie, à l'euthanasie et à l'avortement. L'analyse qualitative présentée ci-dessous explore davantage les raisons et aborde la question de savoir quels droits fondamentaux peuvent être plus concrets.

Fait remarquable, les répondants émettent trois réserves supplémentaires à ce sujet, selon l'analyse qualitative.

Une première réserve est que le problème ne réside pas tant dans le caractère vague ou concret des droits fondamentaux, mais dans le fait qu'on ne connaît pas assez bien ce qu'ils sont. Les répondants estiment donc que les citoyens devraient être mieux informés de leurs droits fondamentaux, afin que chacun sache ce à quoi il a droit et comment le faire valoir.

"Burgers opnieuw beter informeren over wat er in de grondwet staat en waarom. Het lijkt alsof mensen voor een stuk de ontstaansgeschiedenis van ons land vergeten zijn, en bepaalde grondrechten in vraag beginnen stellen. Daarom is educatie opnieuw belangrijk."

"Trop de gens ne recourent pas à leur droit par manque d'information, parce que les démarches sont trop longues ou compliquées, parce qu'ils sont mal reçus ou perdus,... Ce ne devrait pas être à lui de porter la responsabilité d'accéder à un droit. Si un droit existe, chacun devrait pouvoir y accéder facilement."

Une autre réserve a trait au fait que les citoyens ont non seulement des droits mais également des devoirs. De l'avis de ces répondants, cela devrait être mieux mis en évidence. C'est une remarque qui revient aussi bien chez les répondants favorables à une formulation plus concrète des droits fondamentaux qu'aux répondants ayant un avis différent.

"In de grondwet staan rechten en vrijheden, maar helaas geen plichten over de manier waarop met die rechten en vrijheden moet worden omgesprongen. Voorstel: een afdeling 'burgerplichten' in de grondwet voorzien."

"Oui, mais pas sans conditions. Le droit doit être combiné aux obligations. Droit aux allocations,... si l'État donne, il peut au minimum contrôler l'affectation, ex. en cas de chômage et de propositions de formations et d'emplois."

"Als men de grondrechten heel concreet maakt (voorstander) moet men ook de (grond)plichten heel concreet maken !! Grond(rechten) moeten gekoppeld worden aan (grond)plichten."

"Je pense qu'il y a des droits, avec des allocations qui permettent d'en jouir, mais il y a surtout des devoirs envers son pays et les autres citoyens, ces allocations ne doivent donc pas être un droit immuable mais être retirées si le citoyen ne s'en montre pas digne. Un exemple : nous recevons des allocations familiales pour nous aider à éduquer nos enfants, si un enfant devient délinquant, il faut punir les parents qui ont mal utilisé cet argent et leur retirer les allocations."

"Bien sûr qu'il faut que le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine soit reconnu dans la législation/constitution. Mais les droits entraînent aussi des devoirs pour les citoyens. Une fois de plus, des cours de citoyenneté doivent être donnés dans les écoles et institutions du secondaire, mais aussi aux personnes qui demandent la nationalité belge, ainsi qu'aux personnes non belges qui perçoivent des indemnités ou des allocations. On oublie trop souvent que nos droits entraînent aussi des devoirs !"

"Grondrechten en grondplichten. Beiden mogen concreter. Als je enkel focust op rechten beginnen mensen in

Sinterklaas te geloven."

"Nee, ik zou minder concrete waarborgen inschrijven in de grondwet, misschien kunnen we wat verplichtingen toevoegen waaraan burgers zich te houden hebben? Basisrechten hebben we voldoende."

Troisièmement, les répondants font remarquer que les droits fondamentaux ne sont pas seulement inscrits dans la Constitution, mais également dans les traités internationaux. Ces traités, ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, ont un impact sur la protection des droits fondamentaux au niveau national. Sachant que ces droits fondamentaux sont là aussi formulés de manière vague et que leur interprétation évolue dans le temps, il est proposé que ces traités soient eux aussi régulièrement mis à jour.

"Wat wel goed zou zijn is om internationale verdragen zoals het EVRM om de bv. 25 jaar automatisch te laten heronderhandelen. Om het eventueel te laten preciseren na 25 jaar van rechtspraak die die verdragen heeft geïnterpreteerd. Een groep academici heeft hierover goede punten aangebracht (welke grondwet na 2019. Syntheseverslag)."

Enfin, cette question est parfois saisie non seulement pour définir plus concrètement les droits fondamentaux, mais également pour en compléter le catalogue par de nouveaux. Toutefois, ce point fait l'objet d'un enjeu ultérieur qui sera discuté plus en détail à cette occasion.

"De universele rechten van de mens moeten gelden als de grondrechten. Evenwel is na meer dan 70 jaar een aanvulling van die rechten noodzakelijk. Denk maar aan gendergelijkheid, recht tot waardig sterven, recht op een diversiteit van de planeet en eventueel rechten van planten en dieren. Vergeten we niet dat ook toekomstige generaties dezelfde rechten moeten genieten. Bovendien moet elke mens niet alleen de rechten hebben maar moet hij beschikken over de middelen om die rechten te realiseren."

"Ik zou het graag willen uitbreiden tot het dierenrijk! Misschien gaan we dan eindelijk met respect om voor de natuur."

"Grondwet herzien: grondrechten erin opnemen, bescherming van natuur erin opnemen, strijd tegen haat opdrijven, ..."

Dans ce qui suit, nous allons examiner les points de vue des partisans et des opposants à des droits fondamentaux plus concrets.

Point de vue 1 : les droits fondamentaux ne doivent pas être plus concrets

Un premier groupe de répondants estime qu'il n'est pas nécessaire voire même possible de rendre les droits fondamentaux plus concrets dans la Constitution.

Dans certains cas, ils estiment que la situation actuelle est suffisante et qu'il vaut mieux ne pas trop intervenir.

"La Constitution doit rester générale SVP."

“Ik denk dat er niks mis is met de grondwet zoals die is.”

“Grondrechten: Er bestaat een tendens om het aantal grondrechten (en mensenrechten) steeds maar uit te breiden en in meer specifieke bevolkingsgroepen te voorzien. ‘Trop’ is teveel en teveel is ‘trop’.”

D'autres invoquent la nécessité d'une flexibilité dans l'interprétation de ces droits afin de les adapter aux circonstances. Après tout, les droits fondamentaux doivent s'étendre sur une longue période de temps dans une société en évolution. Plus ils sont concrets, plus ils sont rigides et plus vite ils devront être modifiés.

“Neen. Grondrechten niet concreter maken. De grondrechten zo ‘open’ mogelijk houden zodat verschillende invullingen/interpretaties mogelijk zijn. Rechters kunnen altijd zorgen voor interpretaties. Niet teveel ‘regelitis’.”

“Non. La convention des droits de l'Homme est suffisamment explicite sur la question. Reprendre ce droit dans la Constitution nécessiterait de le définir clairement et exhaustivement. Les cas non prévus, ou mal précisés, entraîneraient des risques de dérapages (mauvaises interprétations) et la nécessité de révisions continuelles de la Constitution.”

“Ik denk het niet. Ik vind het goed dat grondrechten niet zomaar herschreven kunnen worden, dat het zo moeilijk is om de grondwet aan te passen. Het is het belangrijkste dat we hebben om onze rechten te beschermen en als je ooit een zware overwinning zou hebben van een soort Belgische Trump zouden we heel belangrijke grondrechten zomaar kunnen verliezen. Ik zou grondrechten ook niet laten afhangen van de trends van het moment, maar eerder als iets universeels zien.”

“Pas de garanties concrètes. Impossible de mettre les montants des pensions et des allocations dans la Constitution car c'est très difficile de la modifier, de plus ces montants peuvent varier souvent et peuvent être mis à jour plus souvent si en dehors de la constitution.”

“Non. L'objectif du texte de la Constitution est de définir certains droits reconnus aux habitants du Royaume. Il n'est pas souhaitable pour moi d'indiquer dans le texte de la constitution le montant du revenu d'intégration par exemple. Il faut laisser au pouvoir exécutif la possibilité de préciser la manière dont ses droits vont être mis en œuvre. Il ne faut pas aller dans le moindre détail dans la Constitution. De plus, si une disposition prise par le pouvoir exécutif ou législatif semble être non conforme au texte constitutionnel, il existe un recours devant la Cour Constitutionnelle.”

D'un côté, certains considèrent que le législateur démocratiquement élu est l'organe le mieux placé pour donner cette interprétation. Dans cette optique, il n'est pas approprié de les lier davantage à la Constitution. Les droits fondamentaux peuvent en effet être rendus plus concrets mais c'est au législateur de le faire. Son rôle est alors de concrétiser les droits fondamentaux en tenant compte des circonstances et des besoins, de préférence en s'appuyant sur des preuves scientifiques.

“Neen. Het is aan de verkozenen om dagelijks in functie van de huidige omstandigheden en mogelijkheden de burger een zo goed mogelijk leven te bieden. Dit vast betonnen is niet efficiënt.”

“Nein eher nicht, da die Regierung in diesem Fall nicht je nach Lage die Rechte anpassen kann. Die Situation kann sich ändern, und es ist besser wenn die Regierung, die ja demokratisch gewählt wird, auch flexibel handeln kann. z.B. Rente erhöhen, Sozialleistungen anpassen etc.”

“Certainement pas. La Constitution ne doit pas mentionner les détails ; il faut laisser cela au niveau des lois et arrêtés royaux, sinon elle devient illisible.”

“Neen. De wetgeving is vandaag al complex genoeg. Een grondwet geeft aan hoe een land werkt en geeft beknopt grondrechten die verder in de wetgeving in meer detail kunnen worden uitgewerkt.”

“Grondrechten gelden zowiezo voor iedereen lijkt mij. Het concretiseren van grondrechten moet op beleidsniveau gebeuren. Het kan niet de bedoeling zijn dat je voortdurend de grondwet moet aanpassen want dat zijn de fundamentele.”

“Op beleidsniveau kan men de grondrechten concreter invullen, en waar nodig kan dit dan via gewone wetgeving worden vastgelegd. Als dan door de evolutie der dingen op dat vlak aanpassingen vereist zijn dan kan dit sneller gebeuren, zonder te raken aan de grondrechten zelf, bijvoorbeeld een minimumpensioen bepalen kan beter op beleidsniveau.”

“Neen, het zou als uitgangspunt geen goed idee zijn. Wat bv. een minimale kinderbijslag inhoudt zou evidence-informed moeten zijn. Misschien is er binnen 25 jaar een beter instrument dan kinderbijslag om kinderarmoede tegen te gaan, maar dan moet het nog steeds uitgekeerd worden, omdat het in de grondwet staat. In specifieke gevallen zou dit wel zo kunnen zijn, bv. art. 22 GW is aan een precisering toe (n.a.v. Europese regelgeving).”

D'un autre côté, au contraire, on y voit le meilleur moyen de limiter le gouvernement. Ces personnes craignent que le fait de rendre les droits fondamentaux plus concrets ne limite leur portée et ne restreigne ainsi la liberté des personnes. Ils comptent sur le juge pour contrôler le législateur.

“Non. Trop de contraintes nuisent à la liberté.”

“Limiter au maximum le pouvoir de l'Etat pour laisser davantage aux individus la possibilité de se débrouiller.”

Point de vue 2 : les droits fondamentaux doivent être définis de manière plus concrète

• Général

D'autres répondants estiment que le législateur devrait rendre certains droits fondamentaux plus concrets. Les propositions à ce sujet vont du très général au plus concret.

“Oui, plus de garanties concrètes dans la Constitution.”

“Oui, une justice sociale est la raison d'être d'une société. Sans justice sociale, c'est la loi du plus fort, la barbarie, le niveau zéro de civilisation.”

La raison principale est d'éviter qu'une majorité fortuite ne réinterprète ces droits fondamentaux de manière plus étroite.

“Meer concrete rechten. In een digitale wereld wordt het beschermen van onze rechten belangrijker dan ooit.”

“Ik ben voorstander voor meer concrete waarborgen. Momenteel is het recht op een menswaardig leven nog redelijk vrij om in te vullen, dit kan voor iedereen anders zijn.”

Il est également suggéré que si les droits fondamentaux étaient rendus plus concrets dans la Constitution, le système pourrait être rendu plus simple et plus transparent, les citoyens seraient dès lors mieux informés de leurs droits.

“Le droit à la dignité humaine doit être appliqué à tout le monde. Je pense que ce domaine est difficile et devrait être réfléchi pour trouver un système simple et compréhensible.”

“Il faut effectivement mieux définir ce qu'est le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine en explicitant comment certains droits doivent être accessibles à tous : droit à un logement décent, droit à un revenu minimum, droit à l'éducation, droit à la santé,... Il faut absolument simplifier le système administratif belge, la complexité liée aux différents niveaux

de pouvoir est inacceptable, c'est le citoyen qui se retrouve perdu et qui en subit les conséquences.”

“Intégrer les citoyens dans les décisions, les débats. C'est une bonne proposition si notre avis est réellement pris en compte.”

“Hoe specifiek de grondrechten worden beschreven, hoe duidelijker en transparanter de concrete toepassing kan worden uitgevoerd.”

Il est proposé, entre autres, de rendre les droits plus accessibles, par exemple en les accordant automatiquement ou encore en rendant les services de base gratuits.

“Laat vooral de huidige grondrechten effectief rechten zijn en wel automatisch. Burgers zouden niet hun rechten moeten opeisen bij de verschillende besturen en administraties. [...]”

“Au transport (gratuité des transports en commun et couverture suffisante, incitants fiscaux à abandonner la voiture ou les transports carbonés sauf exception : par exemple, les personnes qui sont objectivement trop loin du réseau de transport en commun suffisant ne doivent pas payer les taxes sur les véhicules ; les entrepreneurs qui envoient du matériel sont exemptés, etc.)”

• Concrètement, quels droits fondamentaux ?

La question suivante est de savoir quels droits fondamentaux peuvent être concrétisés et comment ? Sur ce dernier point, il est suggéré que cela ne devrait pas être imposé par le haut via la Constitution mais devrait plutôt être pensé par le bas.

“Commencer par mettre à jour une définition raisonnable de la ‘conformité à la dignité humaine’, via réflexions collectives locales et communautaires, et valider les critères qui y sont rassemblés par validation citoyenne nationale. Comment concrétiser des ‘droits’ s'ils ne sont pas définis ?”

Les droits considérés peuvent être classés dans les groupes suivants.

• Le droit à une vie digne et à l'autodétermination

Dans les questions, le droit à une vie digne a été mentionné comme un droit pouvant être concrétisé. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux répondants fassent part de leur réflexion principalement concernant ce droit. On pense alors aux garanties minimales, comme le droit à la santé ou à la sécurité. Certains répondants soulignent qu'une vie digne inclut le droit à l'autodétermination. Cela inclut le droit d'interrompre une grossesse mais également le droit à une fin de vie digne. Ils veulent que cela soit explicitement confirmé.

“Cette notion est évolutive et donc difficile à définir, de plus elle dépend de la perception subjective de chaque individu. Cependant mettre des éléments concrets pour garantir un certain niveau de vie. Soins de santé, indépendance énergétique de la Belgique, sécurité sur l'ensemble du territoire.”

“Jazeker... volledige vrije euthanasie ook voor kinderen en ontoereikenden. Zelf willen doodgaan is het enige wat nog zelf beslisbaar is. Vanaf de geboorte tot het eind, beslissen anderen

hoe/wat/wanneer.”

“Een menswaardig leven bestaat uit een volwaardig kwalitatief leven zelf, maar heeft ook betrekking op het sterven (bv. zorgverlening, maar ook bv. euthanasie) en op de geboorte (bv. levensvatbaarheid, het afbreken van de zwangerschap). Deze laatste thema's maken de vrijheid van elk individu uit en zouden moeten gewaarborgd zijn. De concrete invulling daarvan wegens vele specifieke gevallen en verkregen inzichten laten we beter apart over aan (neutrale) experten om aanpassingen te doen aan het concrete niveau.”

“Zelfbeschikking (bv. recht op euthanasie) lijkt me een nog te weinig ingebakken grondrecht. De rest lijkt me min of meer geregeld.”

Ils veulent également rendre le droit à une vie digne plus applicable, en établissant les autorités financièrement responsables du respect de ce droit.

“En plus du droit à la dignité, je mettrais dans la Constitution que les États et gouvernements sont tenus de consacrer les moyens nécessaires à la concrétisation du droit + prévoir des pénalités/ amendes si ce n'est pas appliqué. L'idée est de se rendre compte que le coût est plus important de ne rien faire que d'intervenir pour restaurer la dignité des personnes dans le besoin. Ex: quand des personnes sans abri sont laissées dans la rue, sans soin, ça aurait un coût plus important pour l'État que de les prendre en charge.”

• **Sociale en economische grondrechten**

Le droit à une vie digne est étroitement lié aux droits sociaux fondamentaux qui en garantissent les conditions minimales. Il s'agit notamment des besoins fondamentaux tels que le droit au logement, à l'eau, à l'énergie, à la nourriture, à l'internet, à un revenu minimum et ainsi de suite.

“Il faudrait garantir dans la Constitution des conditions de vie décentes pour tous : salaire minimal, logement obligatoire pour tous, transports efficaces, enseignement réellement gratuit...”

“Ja, recht op minimum inkomen en pensioen en op huisvesting met bijzondere voorzieningen voor gehandicapten en zieken.”

“Oui, en le matérialisant pour garantir certains besoins de base, et notamment assurer la gratuité de tout ou partie (à tout le moins des quantités minimales pour vivre) de l'accès: - À l'eau (premières quantités gratuites, bien hors commerce, interdire l'exploitation privée de l'eau en Belgique); À l'électricité (premières quantités gratuites, prix fixés par les autorités pour le surplus);

- Au logement (plafonnement objectif des loyers, incitations à ne pas acheter plus d'un ou deux biens immobiliers par personne physique et interdiction d'achat de plus d'un bien par une personne morale, en ce compris l'ensemble de ses sociétés sœurs ou filiales, lutte contre la spéculation immobilière etc.).

Notre société a atteint un niveau de développement, de richesse (voir augmentation du PIB) suffisant pour permettre d'assurer la défiance

et la décommercialisation des besoins fondamentaux, afin de ne plus faire peser l'angoisse d'un déclassement aux gens ayant de faibles revenus, et ainsi protéger tout le monde et assurer concrètement le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine.”

“[...] Burgers die een volledige actieve loopbaan hebben gewerkt zouden recht moeten hebben op huisvesting, water, elektriciteit, basis internet, telefoon, gratis bibliotheekkaart, gratis musea kunnen bezoeken, gratis openbaar vervoer en gratis gezondheidszorg.”

“Le droit à trouver un abri pour la nuit où il faut minimum 15°C, avec sanitaires. Le droit, en journée, à trouver un point d'eau et un WC, spécialement dans les grandes villes.”

“Ja, neem het recht op basisbehoeften zoals voedsel en huisvesting en veiligheid. Best wordt dit concreet vastgelegd zoals aantal calorieën, kwaliteit van het voedsel, m2 per volwassene,...”

“Il faut effectivement mieux définir ce qu'est le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine en explicitant comment certains droits doivent être accessibles à tous : droit à un logement décent, droit à un revenu minimum, droit à l'éducation, droit à la santé,... Il faut absolument simplifier le système administratif belge, la complexité liée aux différents niveaux de pouvoir est inacceptable, c'est le citoyen qui se retrouve perdu et qui en subit les conséquences.”

“Basispakket voor de hele Belgische bevolking, bestaande uit een basisin-

komen aangevuld met “basics” of andere (economische) grondrechten zoals:

- gratis onderwijs (met schoolmaaltijden);
- voldoende en betaalbare huisvesting;
- openbaar vervoer bijvoorbeeld €2 per dag op alle transport (trein tram bus veerdiensten);
- recht op betaalbare gezondheidszorg met gratis preventief aanbod (aangepast per leeftijd en gender);
- een gegarandeerde minimum hoeveelheid van water en energie.”

“Cette notion est évolutive et donc difficile à définir, de plus elle dépend de la perception subjective de chaque individu. Cependant mettre des éléments concrets pour garantir un certain niveau de vie. Soins de santé, indépendance énergétique de la Belgique, sécurité sur l'ensemble du territoire, garantir une bonne justice.”

Les propositions afin de garantir le droit à une vie digne vont généralement dans le sens de prestations telles qu'un revenu de base, des pensions (minimales) uniformes et des prestations familiales, ou encore un salaire minimum ou un revenu de remplacement.

“Een minimum inkomen zou voor iedereen gewaarborgd zijn, een soort universeel basisinkomen dus. Het bedrag daarvan zou wel voldoende laag zijn, om werk interessant te maken en de algemene productiviteit niet in gedrang te brengen.”

“Il faut déployer une allocation de vie pour chaque citoyen. Grâce à cela, il ne serait plus nécessaire d'avoir de très lourdes et coûteuses administrations d'aide aux citoyens : chômage, CPAS, logement public. Pour les entreprises, elles ne devraient plus payer la partie du salaire qui correspond à l'allocation de vie.”

“Ja, ik denk aan een minimumpensioen, een minimum arbeidsloon en minimum gezinsbijlagen om te voorkomen dat mensen in armoede terecht komen.”

“Uniformisering pensioenrechten : voor elk statuut eenzelfde loopbaan van 45 j en eenzelfde betaling van het pensioen.”

“Il faut effectivement mieux définir ce qu'est le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine en explicitant comment certains droits doivent être accessibles à tous : droit à un logement décent, droit à un revenu minimum, droit à l'éducation, droit à la santé,...”

“Idem voor de kinderbijlagen. Elk kind eenzelfde basisbedrag met eventuele leeftijds aanpassingen.”

“Idem voor de zieken en gehandicapten, voor zij die opgenomen zijn in een zorginstelling wordt het bedrag aan de zorginstelling betaald a rato van hun % invaliditeit.”

“Je pense que c'est déjà repris dans la Constitution, le droit au travail, au logement et à la sécurité sociale. Le travail devrait être plus valorisé tant salarié que indépendant.”

“Momenteel bestaan reeds grondrechten zoals recht op arbeid, menswaardig leven enz... maar wat de praktijk toont is toch wel anders. De politiek 'interpreteert' deze grondrechten zoals het hen uitkomt. Bv.

mensen die onder de armoedegrens in België leven wordt steeds hoger. Recht op arbeid is ook geen prioriteit. Er wordt te gemakkelijk gegrepen naar een vervangingsinkomen, hetgeen echt een gemakkelijksoplossing is. Laat mensen werken voor hun vervangingsinkomen, al is het maar om straten ordelijk en net te houden.”

“Ja. Bepaal een minimumloon, minimumpensioen, een minimum zorg die de overheid verleent aan de burgers. Als overheid sta je ten dienste van de burgers. Die kerntaak moet gewaarborgd worden in de grondwet.”

“Il faut effectivement mieux définir ce qu'est le droit à mener une vie conforme à la dignité humaine en explicitant comment certains droits doivent être accessibles à tous : droit à un logement décent, droit à un revenu minimum, droit à l'éducation, droit à la santé...”

Les propositions incluent également le droit à l'éducation (gratuite). Ce principe est déjà inscrit en détail dans la Constitution mais les répondants proposent d'étendre son application.

“De realisatie van deze doelen zouden ook budgettair moeten structureel verankerd worden. Bijvoorbeeld het alom oude recht op onderwijs, gratis voor iedereen. In Denemarken bijvoorbeeld is onderwijs gratis, studenten hoger onderwijs betalen geen inschrijvingsgeld en ontvangen een studietoelage, zonder uitzondering, om kosten van studeren/wonen/leven van te betalen.”

• Le principe d'égalité

Plusieurs répondants désignent le principe d'égalité comme un droit fondamental méritant une interprétation plus concrète. Il peut s'agir de l'égalité d'accès aux bâtiments publics, de l'égalité de rémunération pour les mêmes services, etc.

“Pour que chacun puisse vivre dans la dignité, il est nécessaire que tout soit mis en œuvre pour que chacun soit réellement égaux. L'accessibilité de tous les bâtiments publics aux PMR, écoles, poste, maison communale, palais de justice,... Il faut une égalité de salaire, tous secteurs confondus, à chaque niveau correspond un salaire, homme femme traités à salaire identique.”

“L'égalité entre les Belges doit être garantie.”

• Les droits civils et politiques classiques

Sur les droits fondamentaux classiques, les avis sont plus partagés. Certains estiment qu'ils ne remplissent pas les conditions requises pour être concrets.

“De meer 'abstracte' grondrechten zoals privacy zou ik eerder principieel vast leggen.”

D'autres voient des raisons de le faire. Le droit à la liberté d'expression est mentionné en particulier dans ce contexte. La manière dont cela doit être fait est par ailleurs moins bien exprimée. Les répondants semblent particulièrement préoccupés par le fait que ces droits fondamentaux soient menacés.

“Vrijheid van meningsuiting als hoogste goed. Iedereen moet zich vrij kunnen uitdrukken over alles. Ja, een 2-zijdig zwaard maar het wordt telkens bewezen dat iedere inperking zware gevolgen heeft.”

“Het eerste natuurlijk recht is het recht op het vrije woord: de vrije meningsuiting. Een democratie mag nooit beperkingen opleggen aan de vrije meningsuiting. Zowel, dan heeft ze in feite zichzelf op. Opgelegde censuurwetten vormen een ernstige inbreuk.”

“Een grondwet moet alleen die grondrechten bevatten die in een democratische samenleving noodzakelijk zijn, zoals de vrijheid van meningsuiting, de vrijheid van vereniging, het gelijkheidsbeginsel...”

Enjeu 2

LANGUE UTILISÉE PAR LES AUTORITÉS

La liberté linguistique est l'un des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution. En même temps, elle réserve aux autorités le droit de réglementer l'utilisation des langues. En règle générale, les autorités utilisent la langue de la région linguistique – avec un régime spécifique pour les communes à facilités – mais elles sont libres d'autoriser d'autres langues également.

1. DANS QUELLE(S) LANGUE(S) LES AUTORITÉS DEVRAIENT-ELLES COMMUNIQUER AVEC LES CITOYENS ? QUELLE DEVRAIT ÊTRE LA RÉGLEMENTATION ?

Plusieurs répondants ont profité de cette question pour exprimer certaines préoccupations plutôt que de répondre précisément.

L'analyse par IA a soulevé un problème de flexibilité et de courtoisie linguistique visant les autorités : on s'attend à ce qu'elles ne soient pas rigides dans leurs relations avec les citoyens et dans la langue qu'elles utilisent. L'application stricte de la législation linguistique est considérée comme indésirable car une autorité (publique) est là pour servir le citoyen, pas pour rendre la prestation de services difficile. Ce point est abordé plus en détail dans l'analyse qualitative.

Mais les citoyens sont également visés, comme le montre l'analyse qualitative. Les citoyens sont censés maîtriser au moins une des langues officielles de la Belgique. A cet égard, l'éducation est considérée comme un outil crucial dans l'ensemble des contributions. L'enseignement de la langue de l'autre partie du pays est considéré comme une tâche essentielle des écoles.

“De overheden moeten hun communicatie voeren in de originele landstalen (nederlands, frans en duits) alle andere inwoners, of toekomstige, moeten een van deze talen, naargelang hun woongebied aanleren om een correcte vorm van communicatie aan te kunnen aangaan. dit zou moeten vastgelegd worden in een wet.”

“Toute communication officielle doit se faire dans la langue de la région, ou au choix de l'utilisateur à Bruxelles (je suis pour le maintien des principes actuels). Des traductions officieuses dans certains cas, d'accord, mais on risque vite de tomber dans l'imbroglie total et la confusion. Les étrangers doivent faire l'effort de maîtriser la langue de la région, c'est un minimum...”

“On doit apprendre au minimum les deux langues nationales dès l'école fondamentale.”

“Quant aux langues nationales, l'idéal serait que chacun puisse parler dans sa langue et que chacun se comprenne. Pour atteindre cet objectif, il faudrait renforcer l'apprentissage des langues à l'école.”

“Les autorités doivent communiquer dans la langue de la région ... les personnes qui vivent en Belgique doivent apprendre la langue de la commune dans laquelle ils se trouvent !”

“In elk gewest verplicht de taal leren.”

“Immigranten moeten verplicht worden de taal te leren waar ze woonachtig zijn. In Vlaams gewest = Nederlands. In Waals gewest = Frans. In Brussels gewest = Frans of Nederlands. In Duits

gewest = Duits.”

“Langue de sa région! On doit apprendre au minimum les deux langues nationales dès l'école fondamentale.”

En outre, l'analyse qualitative montre que la langue est considérée comme un élément essentiel de la cohésion et de l'inclusion sociale. Cela signifie que les personnes doivent pouvoir communiquer dans la langue de la région dans laquelle elles vivent ou dans laquelle elles se rendent quotidiennement. Pour les nouveaux arrivants, indique-t-on, une réglementation distincte peut être nécessaire pour faciliter le processus d'intégration. Dans ces cas, il est suggéré que les autorités utilisent également des langues autres que l'une des langues officielles, comme l'anglais.

“Lorsqu'on s'installe quelque part sur le long terme, cela implique d'apprendre à parler la langue. Non parce qu'il faut protéger la langue, elle s'en fiche bien d'être protégée, elle, mais parce que c'est nécessaire pour s'intégrer socialement et garantir l'égalité des chances.”

L'analyse par IA exprime en outre deux points de vue en réponse à la question : la communication dans la langue de la région et la communication dans les trois langues nationales. En outre, certains répondants suggèrent l'anglais comme option supplémentaire, ou demandent une certaine souplesse dans l'application de la législation linguistique. L'analyse qualitative explore ce point ci-dessous.

Point de vue 1. La langue de la région ou de la région linguistique

Un premier groupe de répondants estime que les autorités devraient toujours utiliser la langue de la région ou de la zone linguistique.

“In de taal van het gewest.”

“De taal van het grondgebied.”

“Par défaut la langue de la région.”

“Langue de sa région!”

“De talen zoals die nu zijn vastgelegd. Als je niet de taal van de regio waar je woont wil of kan leren, dan zal het nooit lukken om er een degelijk, geïntegreerd bestaan uit te bouwen.”

“Behoud van de huidige regels.”

“Les autorités devraient communiquer dans la langue de la communauté, donc si on envoie une lettre en communauté néerlandophone ceci devrait se faire en néerlandais, mais si une personne souhaite être notifiée dans une autre langue du pays, elle peut aller donner un papier à la commune pour émettre sa volonté, ceci pour une durée de 5 à 10 ans. En Belgique nous avons 3 langues, et chacune des nos communautés en a une qui domine. Voilà pourquoi ceci est une bonne solution, en plus du fait qu'une personne venant d'une autre communauté puisse quand même être informée dans la langue qu'il le souhaite. Les valeurs belges seront ainsi rassurées.”

“NI - fr- ger de landstalen. Enkel de officiële landstalen zouden mogelijk moeten zijn, zo stimuleer je dat niet-belgen de taal leren. Binnen de landstalen is het per default de taal van de gemeente, als de burger dan een andere landstaal wil dan kan hij dit 1 keer aangeven om vanaf dan altijd communicatie te krijgen in die taal.”

“De taal van het gewest. In Vlaams gewest = Nederlands. In Waals gewest = Frans. In Brussels gewest = Frans of Nederlands. In Duits gewest = Duits.”

La situation de Bruxelles implique le bilinguisme. Il y a ici une préoccupation quant à la nécessité de faire respecter cette disposition. En outre, les répondants notent que dans les communes à facilités, l'utilisation des deux langues nationales devrait également être assurée.

“In Brussel dient de tweetaligheid effectief gewaarborgd te worden. Indien dit niet het geval is, moet de federale overheid de bevoegdheid krijgen om zich in de plaats te stellen van de Brusselse instanties (gewest, lokale besturen, ziekenhuizen etc.). Deze federale bevoegdheid wordt uitgeoefend door de Nederlandse taalgroep in de Kamer en de Nederlandstaligen ministers binnen de regering (dus geen zeggenschap Franse taalgroep en ministers).”

“Français et néerlandais à Bruxelles et dans les communes à facilités. (sans demande préalable pour les communes à facilités).”

“De overheid spreekt de landstaal, in Brussel kan dat tweetalig zijn maar dan moet dat ook gecontroleerd worden!!! Als Cosmo in België wil wonen zal Cosmo Nederlands of Frans moeten leren, als wij naar Athene verhuizen gaat er mij niemand in het Nederlands te woord staan...”

Point de vue 2. Les autorités communiquent dans les 3 langues nationales officielles

“In het Nederlands, Frans en Duits.”

“Je suis contre le fait que les autorités communiquent dans d'autres langues que les langues nationales de la Belgique.”

“Dans les trois langues officielles du pays. Parce qu'il faut une adaptation au pays de résidence.”

“Les langues nationales. Des Flamands vivent en Wallonie et inversement.”

“Le néerlandais, le Français et l'allemand car ce sont les 3 langues principales du pays. cela permettrait l'augmentation d'apprentissage de ces 3 langues qui sont importantes en Belgique.”

Point de vue 3. Utilisation facultative de l'anglais

Enfin, plusieurs répondants estiment que les autorités devraient également être en mesure de communiquer en anglais. Cette option est souvent envisagée en plus de l'utilisation de la langue de la zone linguistique ou de l'utilisation d'une des langues du pays.

“Bonjour, je pense que dans toute administration (locale ,régionale,fédérale), on devrait pouvoir être reçu dans les 3 langues nationales? Peut-être l'anglais, en plus... Langue de plus en plus universelle?”

“De 3 officiële talen van het land en het Engels.”

“In de drie landstalen, samen met eventueel het Engels, vanwege het internationale karakter van België, zou voldoende moeten zijn.”

“Les autorités devraient communiquer en français, néerlandais, allemand car ce sont les langues nationales. Chaque citoyen devrait être en capacité de comprendre les autorités à un moment donné quand ceux-ci s'expriment. Lorsqu'ils s'expriment, ils doivent le répéter dans les 3 langues. De plus, je trouve qu'ils doivent savoir parler en anglais pour communiquer avec les étrangers.”

“L'anglais devrait être utilisé en plus des langues nationales.”

“De drie landstalen zijn evenwaardig. Elke burger kan vragen om in één van die landstalen aangesproken te worden. Voor inwoners die geen enkele van deze talen begrijpen kan de overheid helpen om een landstaal te leren en tijdelijk bv. een engelse vertaling aan te bieden”

“Het huidig systeem werkt meestal prima. Ik zou enkel Engels

toevoegen als optionele taal.”

“Pour les autorités fédérales, dans les trois langues nationales ; pour les autorités régionales/communautaires/communales, dans leur langue officielle. En prévoyant, aux guichets, un service de traduction de et vers l'anglais, du même type que celui prévu pour les sourds et malentendants. Le service de traduction permettrait aux citoyens qui ne comprendraient pas, une lettre qu'ils auraient reçue par exemple, d'obtenir des explications au guichet.”

Certains répondants qui partagent ce point de vue admettent devoir limiter cette possibilité. Elle pourrait par exemple être limitée à un service spécifique, être une facilité temporaire ou encore n'être autorisée qu'à Bruxelles.

“Par défaut la langue de la région. Et en cas de demande du citoyen, il peut recevoir un document en néerlandais, français, allemand ou anglais. C'est ce qui respecte le mieux la Constitution.”

“NL + F + D + E. 1) Positief voor het onthaal en de integratie van anderstaligen: documenten en informatie op overheidswebsites in het Engels aanbieden (bijkomend voordeel voor Vlamingen is dat wij officiële documenten ook in het Engels kunnen krijgen als deze nodig zijn voor gebruik in het buitenland). 2) wanneer ambtenaren persoonlijk communiceren (telefoon, mail, brief) moet het de keuze blijven van de ambtenaar om de taal te kiezen.”

“Ik vind dat men soepeler mag zijn op vlak van taalkeuze (en zelfs Engels ook optioneel maken), maar dat 'inburgering' op taalgebied op andere manieren gestimuleerd moet worden. Wat men eventueel wel zou kunnen doen is een vrije taalkeuze (incl. Engels) optioneel maken in de eerste 2 jaar nadat men zich vestigt in een bepaald taalgebied, maar dat na verloop van die periode de correspondentie enkel nog gebeurt in de voertaal van dat taalgebied. Zo is men op termijn verplicht zich die taal machtig te maken.”

“De taal van het taalgebied zou door iedereen beheerst moeten worden, dus onze overheden mogen gerust communiceren met hun burgers zoals momenteel gangbaar is, met het recht op keuze tussen NL of FR in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en specifieke “grensgemeentes”. Maar bv. voor nieuwkomers van buitenlandse afkomst die geen van onze 3 landstalen voldoende beheersen, zou men gedurende de eerste 5 jaren een overgang kunnen voorzien waarbij ze gratis recht hebben op een vertaling in bv. het Engels of Spaans (naast Mandarijn de 2 meest gesproken taalgroepen wereldwijd).”

“À Bruxelles, chacun devrait, en outre, pouvoir parler dans sa langue (français ou néerlandais), de part et d'autre du guichet. Compte tenu de son statut international, un guichet 'en anglais' pourrait être prévu, quitte à ce qu'il ne soit ouvert que certains jours.”

Les répondants soulignent qu'à l'inverse, cela signifie que les citoyens doivent maîtriser l'une des langues nationales ou à défaut l'anglais.

“Nederlands, Frans, Duits en Engels zijn de voor de hand liggende talen die historisch gezien ook belangrijk zijn op ons grondgebied. Iedereen moet minstens één van deze talen kunnen spreken om te functioneren in onze samenleving. Anders horen zij hier niet thuis en zoeken zij beter een andere plaats om een leven op te bouwen.”

Point de vue 4. Souplesse

Certains répondants expriment que les autorités devraient avant tout faire preuve de courtoisie linguistique. Si, par principe, une personne ne peut se débrouiller dans la langue utilisée, l'autorité devrait pouvoir l'accueillir dans une autre langue. Il est proposé d'encourager cette démarche par l'intermédiaire d'interprètes ou d'outils de traduction tels que des applications de traduction.

“De overheid moet vooral efficiënt georganiseerd zijn. Taalhoffelijkheid moet daarbij centraal staan. Als het efficiënter is om iemand bv. met googletranslate te helpen, dan moet dat kunnen. We kunnen ons daarbij wel beperken tot een aantal courante talen die in heel de wereld gesproken worden. Enkel het Nederlands of Frans is soms te beperkend. bv. om werk te vinden: soms kan iemand sneller aan de slag als we hem even in het Engels verder helpen en dan hoeven we (bv. vanuit VDAB) minder lang dienstverlening aan te bieden - dus het moet altijd vanuit het oogpunt van efficiëntie bekeken worden. Een burger zou in heel het land moeten kunnen aangeven of hij in het Nederlands, Frans of Duits verder wil geholpen worden en dat niet voor elk papier opnieuw moeten vragen. Dat is kafkaïaans en daar wordt veel tijd en middelen aan verspeeld.”

D'autres répondants soulignent le fait que les applications de traduction sont également disponibles pour ces personnes. Ils estiment dès lors que les autorités peuvent s'adresser à elles dans l'une des langues nationales sans que ce ne soit un problème.

“Dans une des trois langues du pays, partout en Belgique. Pour les autres langues, la technologie permet de proposer des documents traduits ou un accompagnement pour la traduction. Si on habite un pays, on s'adapte. Iriez-vous vous plaindre en Chine ou aux États-Unis parce que vous n'avez pas droit à un formulaire en français ? Il faut rester logique! Un accompagnement ou une traduction sur demande suffira!”

Point de vue 5. Acquisition de la langue

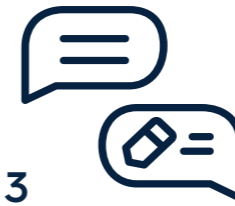
Même les répondants suggérant une plus grande souplesse dans l'utilisation des langues insistent néanmoins sur le fait que les nouveaux arrivants et les immigrants apprennent la langue du pays ou de la région linguistique. Cet aspect est considéré comme crucial pour la cohésion sociale. Les autorités sont invitées à les soutenir dans cette démarche.

“L'ensemble des pouvoirs publics devrait communiquer dans les trois langues nationales et non pas dans la langue de leur région linguistique. Pour les personnes étrangères non-résidentes ou les demandeurs d'asile, on devrait pouvoir fournir des documents dans d'autres langues (l'anglais au

minimum). Pour les étrangers résidant en Belgique, l'apprentissage d'une des trois langues devrait être facilité. Si cela n'existe pas déjà, des cours devraient être proposés gratuitement. Cela pourrait même être obligatoire de prouver que l'on sache parler au moins l'une des trois langues avant d'obtenir un droit de séjour permanent.”

“Voor de normale dienstverlening aan Belgen kan dat best in de taal van de regio. Uitzonderingen zijn toeristen en asielzoekers. Ook migranten die hier hun toekomst willen opbouwen kunnen in een eerste fase in een andere taal opgevangen worden maar daar staat tegenover dat ze verplicht worden om in het kader van een inburgeringstraject de taal van de regio te leren. Taal verbindt en eenduidigheid bevordert de communicatie. Uiteraard kan niet van iedereen verwacht worden dat ze de taal van de regio spreken als ze net in België aankomen. Dat geldt voor toeristen maar ook voor asielzoekers. De bescherming van een taal is geen dromerig verlangen maar bevordert de communicatie en dus de sociale cohesie. Het maakt het samenleven ook efficiënter.”

“Lorsqu'on s'installe quelque part sur le long terme, cela implique d'apprendre à parler la langue. Non parce qu'il faut protéger la langue, elle s'en fiche bien d'être protégée, elle, mais parce que c'est nécessaire pour s'intégrer socialement et garantir l'égalité des chances. Enfin, il est impensable de traduire chaque document dans toutes les langues existantes. Cela ne doit pas nous empêcher d'aider les primo-arrivants.e.s à s'installer, c'est pourquoi il est important de leur proposer une aide humaine sous la forme d'interprètes et aides sociales parlant leur langue qui pourront leur indiquer les démarches importantes à entreprendre, les aider à remplir certains documents et les endroits où se rendre pour avoir des cours de langue, trouver du travail, une école, etc. Par ailleurs, s'il l'on encadre ces personnes de façon individuelle, elles pourront plus facilement s'intégrer et trouver leurs marques dans leur nouveau pays. Pour les personnes s'installant pour de courtes durées comme les diplomates, hommes et femmes d'affaires ou étudiant.e.s, il s'agit d'échanges internationaux dans un cadre plus instruit. Dans ce cas, on peut imaginer mettre à leur disposition des documents en anglais étant donné que cette langue est largement utilisée comme langue internationale et qu'on peut supposer qu'ils et elles la parlent tou.te.s.”



Enjeu 3

DROITS FONDAMENTAUX POUR DES GROUPES SPÉCIFIQUES

Les droits fondamentaux s'appliquent de manière identique à tous les individus. Pour des groupes bien définis, la Constitution et les traités internationaux prescrivent des droits spécifiques afin de leur rendre les droits fondamentaux généralement applicables plus effectifs. C'est le cas pour les enfants, les personnes handicapées ainsi que le rapport entre les femmes et les hommes. La question a été posée de savoir s'il fallait faire de même pour d'autres groupes de la société :

1. FAUT-IL PRÉVOIR DES GARANTIES POUR D'AUTRES GROUPES DE POPULATION SPÉCIFIQUES ? SI OUI, LESQUELLES? QUE PROPOSERIEZ-VOUS ?

Les répondants ont ici également utilisé cette question pour soulever d'autres préoccupations.

De manière générale, ils soulignent la nécessité de respecter les droits fondamentaux de chaque personne et de lutter contre les discriminations.

"Tolérance et respect de l'autre est la base du bien-être de chacun..."

Certains répondants soulignent ainsi des droits fondamentaux qui, selon eux, ne sont pas suffisamment respectés ou qui devraient mériter une attention particulière. Il peut s'agir de pratiques discriminatoires ou de politiques bien définies comme par exemple lors de la gestion de la crise sanitaire.

L'analyse par IA a révélé plusieurs éléments également ressortis de l'analyse qualitative.

L'algorithme a d'abord noté que certains répondants sont favorables aux droits fondamentaux pour des groupes spécifiques car cela rend la société plus inclusive et rend les droits plus accessibles. Il donne comme exemples la protection des personnes handicapées, des enfants et des personnes âgées, l'amélioration de leur qualité de vie ou encore l'inclusion numérique. L'algorithme indique également les raisons pour lesquelles d'autres répondants s'y opposent. Ils estiment que l'interdiction générale de la discrimination est suffisante et craignent que les droits fondamentaux ne créent des inégalités pour des groupes spécifiques. L'idée sous-jacente est que l'inclusion comporte un risque de discrimination.

L'analyse qualitative approfondit ce point, notamment en ce qui concerne les groupes qui pourraient prétendre à des droits fondamentaux spécifiques, ou les raisons de ne pas créer de droits fondamentaux pour des groupes spécifiques. L'analyse qualitative a ainsi permis d'obtenir une image plus nuancée sur la manière dont des droits spécifiques peuvent être accordés ou sur les cas dans lesquels cela pourrait se produire. Dans ce qui suit, trois groupes sont distingués à cette fin. Les raisons pour lesquelles des droits sont ou ne sont pas accordés à des groupes spécifiques de personnes sont ensuite examinées. Enfin, les groupes auxquels il est envisagé d'accorder des droits spécifiques sont examinés.

Sur la question de savoir si les droits fondamentaux doivent être formulés pour des groupes spécifiques, on peut distinguer trois points de vue.

Point de vue 1 : Non

Un premier groupe de répondants ne pense pas que cela soit nécessaire voire s'y oppose.

"Non, le principe de non-discrimination fonctionne plutôt bien jusqu'ici."

"Iedereen gelijk voor de wet. Als dit ook zo toegepast wordt zijn uitzonderingen niet nodig."

Point de vue 2 : Oui

Een tweede groep van respondenten is hier voorstander van.

"Comme dit précédemment, on doit inclure plus de droits fondamentaux liés à certains groupes. Le droit d'être qui l'on est doit primer sur tous les autres."

"Ja, de LGBT+ gemeenschap moet er bij. Omdat ondanks alles men nog steeds denkt dat alles oké is voor LGBT+ personen."

Point de vue 3 : Un avis nuancé

Enfin, une catégorie intermédiaire apporte un point de vue plus nuancé. Ce groupe ne le juge souhaitable que dans certains cas ou sous certaines conditions.

“Er kunnen waarborgen worden ingebouwd voor gehandicapte mensen maar niet ten koste van de overige kinderen of volwassenen die daardoor geremd worden in hun ontplooiing. Niet iedereen moet toegang kunnen krijgen tot alles. De maatschappij moet deze mensen wel opvangen maar er zullen altijd verschillen blijven bestaan.”

Dans ce groupe, nous situons également les répondants voulant effectivement accorder une attention spécifique à certains groupes tout en considérant que cela ne doit pas se faire dans la Constitution mais dans la législation et la politique.

“De grondwet geeft de algemene beginselen, het is aan de politiek om specifieke beleidslijnen uit te werken voor specifieke groepen. De grondwet zou een eenvoudig en makkelijk begrijpbaar document moeten zijn, met de opsomming van onze waarden, makkelijk te beamen. Geen juridische spitsvondigheden die zo moeilijk te begrijpen zijn dat je een jurist-specialist moet zijn om deze te interpreteren.”

“Si la question est ‘faut-il être attentif à certaines situations de vie dans la définition des droits fondamentaux ?’, la réponse est oui mais il s’agit bien souvent de l’application plutôt que de la définition : appliquons-nous une approche équilibrée en termes de genre, de handicap, de différence, de manière générale? Non [...]”

Enfin, ce groupe inclut les répondants satisfaits du régime actuel, donc notamment de la protection des personnes handicapées et des enfants ainsi que des dispositions spécifiques favorisant l'égalité des sexes, sans pour autant penser qu'il soit nécessaire de l'étendre à d'autres groupes.

“Neen alle noodzakelijke waarborgen zijn vandaag al voorzien.”

2. ARGUMENTS UTILISÉS POUR DÉFENDRE SON POINT DE VUE

• Arguments utilisés par les répondants ne souhaitant pas formuler des droits fondamentaux pour des groupes spécifiques

Les répondants du groupe opposé à la formulation de droits fondamentaux pour des groupes spécifiques craignent souvent que cela ne porte atteinte au principe d'égalité. Ils craignent également que l'attribution de droits spécifiques à certains groupes ne mette en opposition certains segments de la société.

“Tous les citoyens ont les mêmes droits, indépendamment de leur origine ethnique, religieux, linguistique, sexe, capacité physique et morale,... Il ne faut donc pas des droits fondamentaux spécifiques. Il ne faut donc pas des droits fondamentaux spécifiques car par définition, la Constitution garantit les droits fondamentaux de tous les citoyens.”

Plus précisément, la formulation de droits pour des groupes spécifiques est considérée comme une forme d'action positive perçue par ces répondants comme une forme de discrimination. Accorder des droits à ces groupes et pas aux autres est en effet

considéré comme discriminatoire..

“Nul ne doit être discriminé. L'autorité ne peut traiter différemment des situations semblables et ne peut traiter de la même façon des situations différentes. Tout est dit, chacun est protégé.”

“Les droits fondamentaux s'adressent à tous. Les notions de droits fondamentaux spécifiques et du lien à d'autres groupes de population sont déjoués des biais dangereux par rapport à la définition de droits fondamentaux.”

Un autre argument est que cela rendrait le système de protection des droits fondamentaux trop complexe.

“Si on sort de grandes catégories générales, on ouvre la boîte de pandore à des procédures sans fin. Keep it simple.”

Enfin les répondants évoquent des objections pratiques : il n'est pas toujours possible de définir précisément les groupes, certains groupes peuvent être oubliés et la liste des groupes nécessitant une protection spécifique devrait être régulièrement mise à jour.

“Discriminatie is fout, en je kan daar moeilijk onderscheid in maken. Iemand die gepest wordt omwille van ‘rood haar’, een moedervlek of een misvorming is even erg als iemand die om zijn huidskleur of geaardheid wordt gepest. Nu worden er in feite groepen gemaakt die beter beschermd worden dan andere, gewoon omdat ze niet expliciet vermeld worden.”

“Pourquoi ajouter des redites, en prenant le risque d'oublier un groupe particulier ? [...]”

• Arguments utilisés par les répondants souhaitant formuler des droits fondamentaux pour des groupes spécifiques

Les répondants préconisant l'attribution de droits à des groupes spécifiques souhaitent principalement apporter un soutien et une visibilité à des groupes en situation difficile ou vulnérable. Nous y reviendrons dans la prochaine section dans laquelle nous examinerons les groupes concernés.

Une autre motivation exprime la même valeur que celle inspirant de nombreux opposants : le souci de lutter contre la discrimination.

À l'objection pratique selon laquelle les groupes concernés varient dans le temps, il est répondu que rien n'empêche que cette liste soit régulièrement mise à jour afin de refléter les évolutions de la société.

3, GROUPES CONCERNÉS

Pour les répondants ouverts à l'attribution de droits à des groupes spécifiques, la question se pose alors de savoir quels groupes pourraient être concernés.

• Les groupes qui bénéficient déjà d'une protection spécifique dans la Constitution

Plusieurs répondants se rapportent aux groupes déjà mentionnés dans la Constitution.

Il s'agit principalement de personnes en situation de handicap :

“Les personnes en situation de handicap [...] Ils devraient être mieux aidés quant à leurs droits fondamentaux et surtout pouvoir mieux circuler, qu'on aménage les transports publics ainsi que les infrastructures.”

“De enige bevolkingsgroep die steun verdient is de groep die wegens medische redenen (zowel fysiek of mentaal) in de problemen zitten of een risico vormen voor de maatschappij als/of zichzelf (dit uiteraard bepaald door meerdere artsen) Als u een gezond persoon bent en kunt werken verdient u geen steun.”

Mais aussi des droits de l'enfant :

“[...] La seule exception serait, pour moi, les droits de l'enfant, qui ont acquis une portée juridique particulière. [...]”

Et des droits des femmes :

“Voor vrouwen: het recht te beslissen over ons lichaam, inclusief abortus, seksuele keuze. Voor iedereen: het recht te leven zonder geweld. Verkrachting, mishandeling, seksueel geweld zijn volledig onaanvaardbaar. Het recht te leven zonder oorlog: alle conflicten worden opgelost via onderhandelingen. [...]”

• Nouveaux groupes

D'autres répondants estiment qu'il est possible de fournir une protection spécifique à d'autres groupes. Par exemple, ils veulent étendre l'égalité des sexes à un groupe plus diversifié de minorités de genre.

“[...] - Le droit à la vie familiale pour les personnes homosexuelles; - Le droit à l'autodétermination de son genre; - Le droit des nouveau-nés intersexes à ne pas subir d'opération de réassignation.”

Il est également suggéré d'accorder une protection spécifique en fonction de l'âge, non seulement pour les enfants comme c'est le cas actuellement, mais aussi pour les personnes âgées.

“Hoogstens voor ouderen, [...] oud en gehandicapt daar kun je zelf niets aan veranderen.”

En outre, divers groupes minoritaires sont également pris en compte. Cela peut se faire sur la base de l'ethnicité ou de la religion mais également sur la base de la langue. Pour ce dernier point, on se réfère en particulier à la position des groupes francophones dans les communes à facilités.

“Ik denk ook dat mensen van alle religies alle religieuze tekenen zouden mogen dragen, zeker een hoofddoek, keppeltje, kruidteken, etc. Ook achter lokketten...”

On parle aussi de différents groupes en situation de vulnérabilité : les sans-papiers, les analphabètes, les illettrés et les digibêtes, ou plus généralement les personnes dans le besoin.

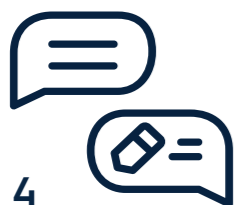
“Ja, voor de mensen die het nodig hebben [...]. Niet zoals jullie nu doen, gooien met geld naar de profiteurs.”

“Le droit à ne pas être exclus de la société à cause de la fracture numérique pour les personnes âgées [...]”

Enfin, on s'intéresse également aux groupes professionnels ou aux personnes qui développent certaines activités à partir de leur vie professionnelle, comme les journalistes et les lanceurs d'alerte.

“[...] Voor iedereen: het recht op degelijke informatie over zeer diverse onderwerpen, de overheid moet onderzoeksjournalistiek steunen.”

“Oui, les lanceurs d'alerte.”



Enjeu 4

NOUVEAUX DROITS FONDAMENTAUX ?

La Constitution énumère déjà de nombreux droits fondamentaux. En outre, il existe des droits fondamentaux inscrits dans les traités sans être expressément mentionnés dans la Constitution. De plus, de nouveaux développements peuvent entraîner la nécessité de nouveaux droits fondamentaux. Parfois, ces droits sont déjà protégés par la législation et la réglementation, mais ne sont pas exprimés en tant que tels comme un droit fondamental protégé par la Constitution. La question était donc :

1. Y A-T-IL DE NOUVEAUX DROITS FONDAMENTAUX QUE VOUS SOUHAITERIEZ GARANTIR À TOUS ? QUE PROPOSERIEZ-VOUS ?

Les répondants évoquent parfois cette question pour exprimer leur inquiétude quant à l'état de nos droits fondamentaux en général.

"Nous vivons en démocratie, mais nous ne pouvons faire que ce qu'on nous impose et nos libertés diminuent de plus en plus. Déjà entre voisins c'est : 'moi, je peux faire ceci mais pas toi', cela me dérange. On devient de plus en plus égoïste."

Ce qui suit identifie plusieurs points de vue autour de cette question, et passe en revue les droits fondamentaux pouvant être impliqués. Plusieurs droits fondamentaux apparaissent dans l'analyse par IA. L'analyse qualitative a permis d'approfondir l'analyse des droits fondamentaux.

• Pas de possibilité de créer de nouveaux droits fondamentaux

Plusieurs répondants n'envisagent pas la possibilité de créer de nouveaux droits fondamentaux. Ces répondants estiment qu'il y a suffisamment de droits fondamentaux déjà inscrits dans la Constitution ou qu'il n'est pas nécessaire d'y inscrire expressément des droits fondamentaux protégés internationalement. Ils craignent que de nouveaux droits fondamentaux ne restreignent trop la politique voire encore qu'il s'agirait d'une simple opération cosmétique, proclamant des droits fondamentaux mais ne les respectant pas.

"Ik denk dat de cruciaalste grondwetten al in de wet staan, en dat nieuwe grondrechten inderdaad het beleid van de overheid te hard inperken."

"Liefst geen nieuwe grondrechten, wel vertaling van bestaande grondrechten naar nieuwe fenomenen en daaraan concrete acties koppelen. Enkel opnemen in de grondrechten en er verder niet veel mee doen, is onzin."

"Il ne faudrait pas allonger la liste spécifique de droits fondamentaux, mais plutôt se limiter à la notion de "droits fondamentaux pour vivre dans la dignité", quitte, pour ce faire, à se référer à des textes internationaux déjà reconnus par la Belgique."

• Reconnaissance constitutionnelle de la protection des droits fondamentaux au niveau international

D'autres répondants ne souhaitent pas nécessairement ajouter de nouveaux droits fondamentaux, mais considèrent qu'il est utile de reconnaître explicitement dans la Constitution les droits fondamentaux déjà protégés par le droit des traités. Le droit à la vie, par exemple, ou le droit à la liberté et à la sécurité. Un tel droit fondamental existe déjà, mais si vous l'incluez dans la constitution, vous soulignez que vous le considérez comme très précieux.

"En principe ces 'nouveaux' droits (traités, réglementation européenne) sont traduits dans une loi belge. Certains pourraient être repris dans la Constitution. Ceci permettrait de mettre en avant d'autres droits tout aussi importants que ceux déjà inscrits dans la Constitution. Ils devraient néanmoins refléter les valeurs de notre société dans son ensemble."

Certains répondants préconisent, si ce n'est déjà fait, d'inscrire explicitement dans la Constitution des droits fondamentaux déjà protégés au niveau international. Ceci peut alors en souligner l'importance symbolique. Toutefois, certains répondants n'avaient pas toujours à l'esprit que le droit fondamental était déjà protégé au niveau international. L'interdiction de la torture en est un exemple. Cela témoigne également du besoin d'une reconnaissance explicite et de transparence en ce qui concerne les droits fondamentaux.

"Het recht op bescherming voor fysieke mishandeling."

• Demande de spécification du contenu des droits fondamentaux existants

Cette catégorie couvre les droits socio-économiques fondamentaux. L'article 23 protège ces droits fondamentaux tout en en mentionnant certains en particulier. Certains répondants estiment qu'il est possible d'élargir cette possibilité. On pense à l'accès aux services de base comme le logement, l'énergie, l'eau, la nourriture, les soins de santé, la mobilité, etc.

"Un accès aux soins, eau et électricité, nourriture et un toit, sans discrimination ; c'est-à-dire pour les personnes à faible revenus ou sans revenu : chacun est aussi libre de sa vie et de son corps."

"Het opnemen van elektriciteit, water en internet als grondrecht is een basis voor een mensenleven. Een mens heeft elektriciteit en water nodig om te leven en internet voor informatie en sociale inclusie."

"Grondrecht op voeding, elektriciteit, gas, kleding, arts, apotheek, tandzorg en ziekenhuis toegang. De basisbehoeften van elke burger."

"Seul le droit au travail devrait être garanti. Il y va de la survie financière du pays. Pas le travail que l'on veut mais celui que l'on peut effectuer car disponible. Les personnes en recherche de travail devraient accepter un travail proposé par l'État après un temps de recherche donné. On ne pourrait pas le refuser et le travail ne devrait pas être incompatible avec la personne (son handicap, sa maladie)."

"Een basisinkomen voor elke burger dat de basisnoden van een persoon dekt (een minimale noodzakelijke vorm van onderdak, energie, eten, kledij, mobiliteit en ontspanning)."

"Recht op energie / Recht op transport (publiek/fiets - niet per sé een auto) / Recht op communicatie (internet, telefonie) / Recht op onbereikbaarheid (vanuit het werk, een persoon moet niet 24/7 klaar staan omdat hij bereikbaar is)."

Ce groupe de contributions comprend également le droit à l'éducation faisant l'objet d'une disposition distincte de la Constitution.

"L'éducation est pour moi un droit fondamental majeur car il permet à chacun de s'émanciper de son contexte héréditaire. Sinon je ne suis pas contre la reconnaissance de nouveaux"

droits fondamentaux mais je pense qu'un préalable est de s'assurer que les droits fondamentaux déjà reconnus soient réellement assurés."

En outre, on trouve également la demande de préciser la liberté de la langue, déjà protégée par l'article 30 de la Constitution.

"Absolute vrijheid van taal in de privésfeer, werksfeer en het recht om volop van eigen taal en cultuur te kunnen genieten, met een verplichting vanuit de overheid om hierin tegemoet te komen via initiatieven."

Enfin, il est proposé d'inscrire un droit à l'anonymat. Il s'agit d'un prolongement du droit au respect de la vie privée, déjà protégé par l'article 22 de la Constitution.

"Recht op anonimiteit, dit gaat verder dan privacy-wetgeving, en zorgt dat er geen gegevens van mensen worden verzameld of bijgehouden. Overal waar je komt wordt je gefilmd en krijg je cookies geïnstalleerd. Je krijgt wel een bordje te zien met de vermelding, maar je hebt geen keuze. Zo'n wet zou zulke praktijken onmogelijk moeten maken."

• Demande de spécification des droits fondamentaux existants pour certains groupes

Certains répondants s'inquiètent du fait que les droits fondamentaux existants ne soient pas suffisamment respectés pour certains groupes. Ils demandent une protection spécifique pour ces groupes, comme déjà abordé dans le cadre de l'enjeu 3.

"Meer respect voor de Holebi gemeenschap en zoals iedere staatsburger dezelfde bestaande grondrechten met min en ook niet meer."

• Nouveaux droits fondamentaux

Un autre groupe de répondants voit encore la possibilité de créer de nouveaux droits fondamentaux ou d'en formuler expressément qui pourraient dériver de droits fondamentaux existants. Les propositions sont énumérées dans la section suivante.

Une préoccupation qui revient régulièrement est le droit de décider soi-même d'une fin de vie digne. Cet aspect a également été

abordé dans l'enjeu 1 sous forme de concrétisation du droit à la dignité humaine. Le droit à l'euthanasie n'étant pas reconnu par la jurisprudence comme un élément dérivant du droit à une vie digne, nous le considérons comme un nouveau droit fondamental.

“Le droit à l'euthanasie. Ce droit n'impacte que la personne concernée donc il est illogique de ne pas le garantir.”

“Het recht op leven zou ik veranderen naar het recht op menswaardig leven en opnemen in de grondwet. Dat zou inhouden dat mensen zelf kunnen beslissen of hun leven menswaardig is of niet en op een legale manier uit het leven kunnen stappen.”

“Le droit de vivre et de mourir dignement. Le droit de décider soi-même de mourir et non d'être dépendant de procédures juridiques et administratives.”

Daarnaast hebben respondenten ook oog voor natuur, klimaat en dieren. In artikel 7bis van de grondwet staat duurzame ontwikkeling ingeschreven als beleidsdoelstelling, ook in haar milieugebonden aspecten, maar respondenten stellen voor om daar grondrechten van te maken.

“La protection de l'environnement pour les générations futures doit être inscrite dans la Constitution. La protection des animaux, leur traitement respectueux, une vie digne.”

“Dierenrechten zonder twijfel! Ik ben ervan overtuigd dat de geschiedenis ons zal veroordelen voor de manier waarop wij nu met dieren omgaan, zeker met dieren in de voedingsindustrie, een regelrechte schande!”

“Les animaux devraient également avoir des droits fondamentaux:

- Le droit à une vie digne, c'est-à-dire avec un espace suffisant et un accès à l'extérieur.*
- Un abattage digne et avec un minimum de souffrance. Pas d'abattage en présence des autres animaux, pas d'abattage sans étourdissement préalable.*
- La détention et l'élevage devraient être soumis à une licence. Licence qui serait retirée en cas d'infraction grave ou répétée.*
- La chasse de loisir devrait être interdite. La régulation des*

éventuelles populations excessives devrait être laissée aux agents des eaux et forêts ou aux propriétaires des terres sans possibilité de céder ce droit.”

“Recht op een gezonde en groene leefomgeving. Met kwaliteitsvol groen binnen een beperkte afstand.”

DIALOGUE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX

L'enjeu suivant était de nature un peu plus technique. Il portait sur les conditions dans lesquelles les droits fondamentaux peuvent être restreints, et plus particulièrement sur la mesure dans laquelle le Parlement devrait en débattre au préalable, pour, par exemple, fixer des critères et des conditions. Le principe de légalité l'impose déjà pour plusieurs droits fondamentaux même si l'interprétation est très souple. La question a été formulée de façon large comme suit :

1. SELON VOUS, Y A-T-IL DES SUJETS QUI DEVRAIENT TOUJOURS ÊTRE PRÉALABLEMENT DÉBATTUS ET DÉCIDÉS AU PARLEMENT ? EST-IL NÉCESSAIRE DANS CERTAINES CIRCONSTANCES DE DÉBATTRE ET DE DÉCIDER AU PRÉALABLE ? QUE PROPOSERIEZ-VOUS ?

Afin de contextualiser cette question, la récente crise du coronavirus et la discussion sur la loi pandémie ont été données comme exemple. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux répondants aient donné suite à cette question. Les contributions des répondants vont davantage dans le même sens que pour les autres thèmes. L'analyse par IA révélait deux aspects. D'un côté, des répondants qui évoquent la nécessité, dans des circonstances normales, d'un débat préalable au Parlement et d'un contrôle parlementaire a posteriori afin que le Gouvernement exécute principalement mais ne puisse décider seul. D'un autre côté, des répondants qui jugent acceptable qu'il n'y ait pas de débat parlementaire préalable dans les situations d'urgence.

Ce qui suit est une analyse qualitative apportant un peu plus de stratification en termes de débat préalable. La nécessité

d'un débat, la forme et les exceptions y sont examinées plus en détail.

En temps normal

Certains répondants estiment qu'en principe, le Parlement devrait toujours débattre de toutes les questions. La raison invoquée est que le Parlement a été élu et qu'il s'agit donc de la manière la plus démocratique de décider.

"Alles debatteren. Beslissing is voor elke verkozenen, ze moeten het kunnen veranderen. Regering is gevormd op basis van de partijen, parlement op basis van verkozenen..."

"Le Parlement devrait toujours être consulté et TOUS les sujets débattus et discutés au Parlement, sans exception, surtout les sujets qui restreignent la liberté individuelle ou tout sujet qui pourrait changer la vie personnelle d'un citoyen (comme l'âge de la pension par exemple)."

D'autres répondants apportent une nuance sur ce point. Ils considèrent qu'un débat préalable est particulièrement nécessaire pour les réglementations spécifiques ayant un impact sur les droits fondamentaux, les libertés et la sécurité de la population.

"Bij elke beperking van de grondrechten is er steeds vooraf debat en akkoord van het parlement vereist."

"Oui!!! tout ce qui limite les libertés et droits fondamentaux ou qui aura un impact sur le bien-être d'une partie de la population."

"Alleen over thema's die de grondwet-

ten en burgers kunnen schaden, moet gedebatteerd worden"

"In principe dient het parlement steeds vooraf te debatteren en beslissen inzake politieke beslissingen die de gevolgen hebben voor de grondrechten en zeker wanneer deze worden ingeperkt."

Il y a également des répondants considérant le débat parlementaire comme insuffisant, estimant que les citoyens doivent être directement impliqués dans les décisions importantes. Ce point a également été abordé dans le thème 1 de cette consultation citoyenne.

"Chaque chose importante qui impacte le citoyen doit faire l'objet d'un référendum. Les millions de citoyens ne peuvent pas être représentés pour des décisions aussi importantes par quelques individus qu'ils n'ont même pas réellement choisis. Les élus doivent écouter les citoyens, respecter leur volonté et ne pas se prendre pour Dieu !"

"Cela doit toujours se faire. C'est l'essence même de la démocratie. Et pour les questions sujettes à contentieux ou à manifestation, une consultation populaire générale et volontaire via les communes et une commission chargée d'analyser les réponses doit être mise en place."

En temps de crise

- **Le Parlement doit continuer à s'impliquer**

Certains répondants soulignent que le Parlement devrait continuer à s'impliquer

lors de situations d'urgence. On craint ici que dans le cas contraire les portes ne soient ouvertes à un régime autoritaire. Ces contributions expriment la confiance dans le Parlement. Il est relevé que c'est précisément dans de tels cas qu'il est important de prendre des décisions avisées.

"Le système d'arrêtés royaux décidés en urgence par le Kern n'est plus admissible même s'il y a urgence. Les députés peuvent se réunir en urgence et peuvent même voter de la maison (télétravail) à l'heure actuelle. Durant la crise sanitaire, même s'il y avait des cas d'urgence, certaines mesures ont été prises sans consulter le Parlement et ça ne doit plus se reproduire."

"Het parlement vertegenwoordigt de burger. De regering niet. Bovendien is het parlement de wetgever, en de regering de uitvoerder van de wetten die het parlement gestemd heeft. Beslissingen door de regering die de gangbare door het parlement gestemde wetten - zelfs tijdelijk - omzeilen zijn hoogst onwenselijk."

"Aucune situation ne justifie de passer outre le Parlement. Les pouvoirs spéciaux sont une imposition par un petit nombre de personnes non représentatives de l'ensemble de la population de prendre des décisions liberticides et attentatoires à la vie privée."

"De pandemiewet is een gruwelijke paniek-wet die niet ok is. Er is zeker in tijden van paniek net veel meer debat en interactie nodig en een blijvend afweten van alle lange termijn gevolgen. De paniekvoetbal was een aanslag op ons democratisch systeem en ongehoord."

"Het parlement is er als waakhond van de regering. Een wet zoals de "Pandemiewet" vernietigt de functie van het parlement. Op dergelijke manier ontstaan regeringen a la Polen en Hongarije. Dit is geen open democratie."

"En espérant que le Parlement prendra des décisions un peu plus sensées que celles prises par le Gouvernement lors de la pandémie. Au départ, j'admets que c'était nouveau et inédit (heureusement) mais après un an de pandémie ils n'ont jamais été capables de prendre des décisions cohérentes."

Les répondants sont bien conscients que le temps est compté dans les situations d'urgence. C'est pourquoi ils proposent des procédures d'urgence permettant au Parlement de se réunir rapidement et de prendre des décisions à court terme.

"Les débats parlementaires sont les fondements de notre démocratie et ne doivent en aucun cas être contournés. En cas d'urgence, les procédures devraient être simplifiées pour permettre que ce débat continue. C'est antidémocratique de décider d'une politique sur la base de principes non validés par débat parlementaire."

"In principe tegen, maar met enige nuance. Bijvoorbeeld in geval van een pandemie, of van oorlog waar de regering heel snel moet beslissen. Ik ben in principe voor het passeren langs het parlement (is het meest democratische), maar voor bepaalde omstandigheden (cfr. oorlog) zou men een strakke deadline aan het parlement moeten kunnen opleggen (bijvoorbeeld max. 24 u) om de voorstellen te bespreken."

"Je pense que tous les sujets devraient être débattus au Parlement, c'est le principe même de la démocratie. S'il y a urgence, il faut prévoir une procédure d'urgence pour ne pas que cela retarde la prise de décision mais la lourdeur administrative ne peut pas être un prétexte pour éviter le débat parlementaire."

- **Les exceptions au débat parlementaire préalable sont acceptables**

D'autres répondants font une exception en cas d'urgence lorsque le bien-être de la population est menacé à court terme. Les avis divergent quant aux circonstances dans lesquelles c'est acceptable. Dans tous les cas, la guerre est considérée comme une circonstance légitime. Une pandémie est également prise comme exemple par certains, tandis que d'autres pensent que cela va trop loin.

"Het parlement is het hart van de democratie, tenzij in absolute nood-situatie; moet altijd ex-ante parlementair debat gevoerd worden. De pandemiewet gaat reeds te ver in het potentieel toestaan van grondwettelijke inperkingen. Gevaar is ook dat een toekomstige regering naar analogie de pandemiewet zal misbruiken, bv door een "migratiecrisis" uit te roepen en zo ongrondwettelijk tewerk te gaan."

Dans ces situations urgentes, les répondants trouvent acceptable le fait que le Gouvernement prenne des décisions sans débat parlementaire préalable. Ces décisions doivent toutefois être limitées dans leur portée et leur durée. On estime également que le Parlement devrait pouvoir ajuster les décisions au moyen d'un débat a posteriori ou être sollicité pour

ratification peu après qu'elles aient été prises. Ces restrictions sont considérées comme nécessaires pour ne pas compromettre la démocratie.

“In een crisissituatie mag de regering echter wél die grondrechten tijdelijk inperken mits aan een aantal voorwaarden wordt voldaan: de maatregelen moeten
- duidelijk omschreven én gemotiveerd zijn;
- beperkt zijn in de tijd - aangeven welke (tussentijdse) evaluaties zullen gehouden worden, welke de criteria zijn tot beëindiging van de maatregelen;
- evaluatie van het beleid en de maatregelen na het beëindigen daarvan.”

“Dès lors que l'on touche à des libertés fondamentales, il faut absolument garder le pouvoir du "dernier mot" au Parlement. Lorsque des situations de crise surviennent, on peut légitimement déléguer un pouvoir plus large aux autorités exécutives moyennant une habilitation spéciale préalable pour une durée déterminée, un droit de regard et d'interpellation continu ainsi qu'une ratification a posteriori par le Parlement (cfr. loi de pouvoirs spéciaux).”

“Zolang het de bevolking niet in gevaar brengt langer te wachten is het de taak van de wetgevende macht alles vast te leggen. Dat de uitvoerende macht in noodgevallen bij hoogdringendheid kan beslissen is nodig en bevordert onze veiligheid.”

“En dehors d'une situation de guerre où la loi martiale serait d'application, je ne vois pas de raison de laisser la possibilité au Gouvernement de choisir seul s'il décide de restreindre les libertés des citoyens. Cela doit être, à minima, débattu au Parlement.”

“Oorlog en vrede en crisissen moeten vooraf aan het Parlement worden voorgelegd. In de grondwet kan ook opgenomen worden dat binnen een bepaalde termijn na het nemen van noodwetten een parlementair debat moet volgen dat die noodwet kan ongedaan maken.”

“In échte noodsituaties moet de regering snel kunnen han-

delen, maar een debat achteraf is altijd nodig, om niet in situaties als in Polen of Hongarije terecht te komen, waar de regering overal een absolute meerderheid heeft en de democratie gewoon verdwenen. Zo'n toestanden moeten ten alle tijden vermeden worden.”

“Nous éviterons les affres d'une dictature mais dans certains cas, l'urgence imposerait de réagir sans passer par l'intermédiaire de cet organisme. Mais le débat devrait être rouvert après coup.”

“Pendant le Covid, soit 2 ans, le Gouvernement a pris trop de décisions sans débats parlementaires au point qu'un sentiment de dictature s'est installé. Ok pour des mesures urgentes et très temporaires, mais, le gouvernement devrait en même temps engager le débat parlementaire en justifiant les mesures prises soit pour les entériner, soit pour les adapter si la situation perdure (ex covid). Le gouvernement a trop longtemps mené la danse et la démocratie a été bafouée.”

CONCLUSION

Le thème 2 englobait les réflexions sur une meilleure manière de gérer les droits fondamentaux dans la Constitution et cela sous la contrainte forte de la prédominance des traités internationaux ainsi que du droit de l'Union européenne. Les enjeux posés peuvent finalement se résumer sur deux dimensions. Une première dimension est relative au contenu des droits fondamentaux : quels droits fondamentaux notre Constitution doit-elle encore inclure ? Une deuxième dimension concerne la marge de manœuvre accordée au gouvernement pour assurer voire restreindre ces droits fondamentaux.

La première dimension couvre donc les nouveaux droits fondamentaux non encore protégés par la Constitution. C'était la question spécifique de l'enjeu 4 adressant tant des droits fondamentaux déjà protégés par ailleurs que des droits fondamentaux entièrement nouveaux. Les enjeux 1 et 3 couvraient également des questions de contenu. Précisant en particulier, s'ils devaient être plus concrets (enjeu 1) ainsi que s'ils devaient être spécifiés pour certains groupes de notre société ne bénéficiant pas encore de protection particulière (enjeu 3). L'enjeu 2 adressait quant à lui le droit fondamental bien défini de – la liberté linguistique – afin d'examiner si une définition plus détaillée de ce dernier était nécessaire pour régler la relation entre le gouvernement et les citoyens, et plus particulièrement la manière dont le gouvernement communique avec ses citoyens. Cet enjeu, directement lié aux tensions entre groupes linguistiques, a ainsi répondu aux préoccupations abordées dans les thèmes 3 et 4. Cela étant, comme il porte principalement sur la façon dont le gouvernement doit se comporter, il est dès lors principalement lié à la deuxième question.

Lorsque des droits fondamentaux entièrement nouveaux sont proposés, il s'agit principalement de leur extension à la nature, au climat et aux animaux. Les nouveaux droits fondamentaux des individus sont en effet souvent déjà protégés par des traités. Les propositions concernent généralement des droits venant préciser les droits fondamentaux existants, voire les développer, comme un droit à l'anonymat, ou encore les étendre à d'autres groupes. En ce sens, nous avons constaté des chevauchements dans les réponses aux enjeux 1, 3 et 4. Les propositions les plus courantes visaient à concrétiser le droit à une vie digne, notamment en prévoyant un droit à certaines dispositions de base ou encore en préservant le droit de décider de sa fin de vie. Les répondants proposant de définir les droits fondamentaux au profit de certains groupes de la société s'adressent principalement

à des groupes déjà protégés spécifiquement par la constitution : les personnes handicapées, les enfants et les femmes. On pense également à la communauté LGBT+, aux personnes âgées, aux personnes particulièrement vulnérables dans la société, comme les sans-papiers, mais aussi, par exemple, aux analphabètes et aux personnes ayant un faible niveau de connaissance numérique, aux minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, ou à certains groupes professionnels, comme les journalistes et les lanceurs d'alerte.

Les répondants ne sont cependant pas tous prêts à créer de nouveaux droits fondamentaux ou à rendre concrets les droits existants. Nombreux sont ceux qui estiment que la situation est bien telle qu'elle est, voire qu'elle offre une protection déjà trop importante. Les divisions sur la question de savoir si les droits fondamentaux doivent être spécifiques à certains groupes de notre société sont fondées sur deux interprétations différentes de la même valeur, notamment le principe d'égalité. Les partisans de la spécification considèrent qu'elle est nécessaire pour rendre les droits fondamentaux existants effectifs et inclusifs pour tous. Ceux qui s'y opposent craignent de créer des privilèges et des prérogatives pour ces groupes.

La deuxième dimension prend toute son ampleur dans l'enjeu 5 : dans quelle mesure le Parlement devrait-il donner son avis préalable sur les mesures limitant les droits fondamentaux ? La crise du coronavirus était encore présente dans tous les esprits au moment de répondre à cette question. Certains répondants ont critiqué la manière dont les mesures imposées dans le cadre de la crise du coronavirus avaient restreint les droits fondamentaux, et ce sans débat parlementaire préalable. Ils estiment, plus particulièrement dans les situations d'urgence, que la légitimation par le Parlement est nécessaire. D'autres estiment que ces mesures étaient justifiées par l'urgence de la situation. En dehors de ces situations d'urgence, le sentiment général est qu'un débat parlementaire est une exigence minimale dans un État démocratique, certainement pour les droits fondamentaux. Pour certains, cela ne suffit cependant pas : ils préconisent l'implication directe des citoyens dans les décisions importantes.

En outre, cette deuxième dimension est également reprise dans d'autres enjeux. La question de savoir si les droits fondamentaux doivent être effectifs est également la question de la marge de manœuvre dont doit disposer le gouvernement. Les avis sont partagés sur ce point. Certains prônent la flexibilité là où d'au-

tres craignent l'arbitraire d'une majorité fortuite. Cela étant, même les répondants accordant une plus grande marge de manœuvre au législateur l'assortissent parfois de conditions. Les restrictions doivent, par exemple, être fondées sur des preuves scientifiques. Enfin, l'enjeu 2 montre que dans l'exercice des droits fondamentaux une certaine flexibilité est également attendue. Il en va de même pour la règle de base quant à l'utilisation par le gouvernement de la langue du territoire, pour laquelle beaucoup de répondants sont généralement favorables à préconiser de la flexibilité.

Deux autres préoccupations sur les droits fondamentaux émanent également des réponses.

Premièrement, le fait que les droits fondamentaux ne sont pas suffisamment accessibles. Il semble que l'on soit trop peu informé sur les droits fondamentaux ainsi que sur la manière de les exercer. Il est également demandé de rendre les droits fondamentaux liés à la dignité humaine effectifs. Parallèlement on demande également de ne pas rendre effectif ou encore de spécifier les droits fondamentaux existants pour certains groupes de notre société : cela rendrait le système de protection des droits fondamentaux trop complexe.

Plusieurs répondants ont également souligné le fait que les droits fondamentaux ne sont pas acquis sans engagement : ils attendent en effet des individus qu'ils fassent preuve d'un certain engagement civique en contrepartie. Cet élément se reflète par ailleurs dans l'enjeu 2, relatif à la langue employée par le gouvernement et au fait que les individus sont censés faire des efforts pour apprendre la langue de la communauté dans laquelle ils sont intégrés. La crainte sous-jacente selon laquelle les droits fondamentaux font partie d'un État-providence social dont les citoyens pourraient bénéficier trop rapidement, explique également une frilosité chez plusieurs répondants à l'enjeu 3. Les opposants craignent effectivement qu'une spécification des droits fondamentaux pour certains groupes ne fasse qu'établir des privilèges.

3

Comment organiser notre pays ?

Introduction	95
Présentation des enjeux	
Enjeu 1	96
Structure du pays	
Enjeu 2	100
Participation des régions et des communautés aux décisions fédérales	
Enjeu 3	104
Les compétences des communautés à Bruxelles	
Enjeu 4	106
Questions transfrontalières entre régions et communautés	
Enjeu 5	108
Comment les régions et les communautés sont-elles financées	
Conclusie	112

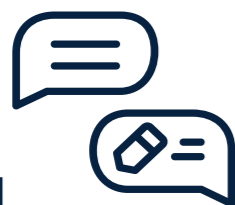
La Belgique a progressivement évolué d'un État unitaire vers un système fédéral. Cela ne s'est pas fait selon un plan cohérent préétabli. Chaque réforme de l'État s'est construite sur la précédente, chaque fois en fonction des possibilités et des limites politiques du moment. Le résultat est un enchevêtrement institutionnel. Cela constitue une première question clé lorsqu'on réfléchit à la structure de la Belgique de demain : la Belgique peut-elle être organisée de manière plus simple, ou le degré de complexité actuel est-il inéluctable ?

Une deuxième question clé concerne la manière dont nous envisageons la relation entre l'autonomie régionale et l'intégrité de la Belgique dans son ensemble. Le système fédéral génère des tensions découlant du souhait d'une autonomie plus grande de la part des entités fédérées et d'un niveau d'intégration étatique moins important. Il existe de nombreuses manières d'organiser la structure de l'État, présentant chacune une vision différente de la relation entre autonomie régionale et cohésion nationale. Chaque réforme de l'État est donc issu d'un accord politique fondé sur un équilibre jugé optimal entre autonomie et cohésion. Cet équilibre est défini institutionnellement, mais il est en même temps constamment contesté. Après tout, les idées, les préférences politiques et la société sur laquelle il se greffe peuvent évoluer. La question se pose de savoir si cet équilibre que l'on retrouve aujourd'hui dans l'État belge correspond (encore) à la vision qu'en a la population.

Ce sont les deux questions fondamentales qui ont guidé les enjeux du thème de la "structure de l'État".

Le premier enjeu pose la question la plus large et la plus ou-

verte: quelle est, selon vous, la structure idéale pour votre pays pour demain? Le niveau d'exigence est tout de suite élevé pour les répondants: avoir une idée de la manière dont l'État belge est structuré, dans toute sa complexité, et proposer autre chose. Quelques points d'argumentations ont toutefois pu jouer comme accroche pour les répondants: la question du maintien de deux communautés compétentes à Bruxelles, mais aussi la question de savoir si toutes les entités fédérées doivent bénéficier du même statut et être dotées des mêmes compétences. Les enjeux suivants se sont concentrés sur des questions plus circonscrites afin d'aller plus en profondeur. Ainsi, l'enjeu 2 se focalise sur la participation des régions et des communautés dans les décisions fédérales. Derrière cet enjeu se trouve la question du niveau de participation et de de décision des régions et des communautés dans les décisions fédérales. Plusieurs exemples ont été présentés aux répondants pour répondre à cette question allant d'un modèle dual à des formes plus soucieuses de cohésion. L'enjeu 3 approfondi pour sa part la question de savoir si les deux communautés doivent conserver leurs compétences à Bruxelles. Bruxelles fait également l'objet d'une attention particulière dans l'enjeu 4 où l'on aborde la question de la prise de décision dans les matières transfrontalières entre régions et communautés. Le dernier enjeu aborde le système de financement. C'est l'enjeu le plus technique, mais d'une importance capitale pour tout système fédéral. La question de la répartition des moyens financiers entre régions et communautés porte principalement sur le choix entre la performance ou le besoin comme base des allocations, et donc la mesure dans laquelle les répondants acceptent ou s'attendent à une forme de solidarité dans le système de financement.



Enjeu 1

STRUCTURE DU PAYS

La première question fondamentale était de savoir si la Belgique pouvait être organisée de manière plus simple. La pertinence de cette question est également évidente au vu des interventions des répondants. La complexité de la structure actuelle de l'État et son impact sur le processus de prise de décision politique suscitent des préoccupations. L'exigence de simplicité repose sur plusieurs arguments. On estime que la Belgique est trop petite pour être divisée en une multitude de niveaux d'autorités. En outre, la complexité se fait au détriment de la transparence et de l'efficacité (des coûts).

Les répondants ont exprimé des points de vue différents sur la manière dont le pays pourrait être simplifié. Ces points de vue donnent un premier aperçu de l'équilibre que l'on juge souhaitable entre autonomie et cohésion. La structure de la population, et en particulier son multilinguisme, constituent une base importante selon eux. On y voit une justification de l'autonomie en matière d'éducation et de culture, alors qu'en même temps, le multilinguisme obligatoire est également considéré comme une préoccupation importante. En outre, le souci d'une bonne répartition des compétences est un élément moteur de la manière dont la Belgique doit s'organiser. De la complexité de l'art de gouverner, on voit émerger une répartition complexe des compétences. Le fait que ces compétences ne soient pas bien définies, qu'elles se chevauchent et que leur contenu ne soit pas toujours logique est perçu comme un problème épineux. Le fait que, pendant la crise du Covid-19, trop de ministres ayant des compétences en matière de santé publique se soient assis à la table est considéré comme un symptôme de la fragmentation des domaines politiques et des compétences. En ce sens, des ensembles de compétences plus cohérents et une répartition claire des compétences sont considérés comme plus importants que le nombre de régions et de communautés ou de niveaux de pouvoirs en tant que tels. D'après les indications générales, la rationalisation des compétences est une étape importante vers un meilleur fonctionnement de l'État. Nous y reviendrons dans le thème 4.

Le premier enjeu consistait à présenter la structure comme on la voit.

L'analyse par l'intelligence artificielle (IA) montre que les répondants souhaitent une structure de l'État plus simple et plus efficace. Une préoccupation récurrente est la garantie du multilinguisme. Cela donne lieu à plusieurs propositions, jusqu'à la

fusion de Bruxelles avec les deux provinces du Brabant. L'analyse qualitative a permis de nuancer davantage les scénarios proposés, tels que le choix du nombre de régions, le renforcement des administrations locales, la fusion de la Communauté (Fédération Wallonie-Bruxelles) et de la Région wallonne du côté francophone, et une préférence pour le maintien d'une combinaison de communautés et de régions.

1. SELON VOUS, QUELLE SERAIT LA STRUCTURE IDÉALE POUR VOTRE PAYS POUR DEMAIN

Les propositions comprennent la suppression des communautés ou la refonte de Bruxelles, qu'elle devienne ou non une structure distincte à caractère métropolitain, éventuellement comme un district européen. Mais les communautés et les régions ne sont pas les seules concernées : il existe également des propositions visant à supprimer les provinces, à modifier l'échelle d'une commune – par le biais de fusions ou non. Il est également proposé de repenser ou de supprimer le Sénat. Nous y reviendrons également. En réalité, comme nous l'avons dit, il existe différents points de vue sur la manière dont la Belgique devrait être structurée, couvrant un large éventail de possibilités. Ils vont du maintien de la structure actuelle à un État unitaire belge, en passant par un État fédéral sans ou avec des communautés et/ou des régions, à un État d'esprit confédéral, jusqu'à la scission du pays. Les différents points de vue sont énumérés ci-dessous, chacun étant illustré par quelques citations.

Il convient de noter que, conformément à la théorie fédérale, nous utilisons systématiquement le terme « système fédéral » pour toute structure qui divise les pouvoirs entre des collectivités territoriales au sein d'un même système politique. Cela inclut toute une série de formes d'État, avec des systèmes régionaux, des fédérations, des confédérations ou des degrés d'intégration de l'État plus faibles.

• Scénario 1. Un État unitaire.

Les répondants qui optent pour un État unitaire souhaitent avoir un seul Gouvernement et un processus décisionnel uniforme pour l'ensemble du pays. Dans cette catégorie, les répondants sont unanimes sur le choix de la centralisation, sans autonomie pour les régions et communautés.

“Un seul pays uni. Stop aux institutions parasites qui ne font

que pomper de l'argent et du temps, et en final ne font que décider de ne pas décider ! De plus en plus d'institutions et de moins en moins d'accessibilité.”

“Eén land, één regering. Zoals ik eerder al heb aangegeven zijn de bevoegdheden veel te veel verdeeld in dit land. Dit leidt dan ook nog vaak tot niets.”

• Scénario 2. Un système fédéral basé sur des autorités locales

L'idée d'organiser la Belgique sur la base de provinces et de communes plutôt que de communautés ou de régions est également envisagée. Ce scénario impliquerait une fédération de provinces avec des pouvoirs législatifs. D'autres répondants le considèrent plutôt comme un système décentralisé dans lequel les autorités locales s'approprient les décisions centrales en fonction des besoins et des préférences locales. Dans ce cas, ce scénario est plus proche du scénario 1.

“Un pays quadrilingue en supprimant tous les niveaux de pouvoir en dehors de l'Etat fédéral, retour aux provinces, Bruxelles + communes devenant un district européen.”

“De invulling of uitvoering van het beleid dat werd bepaald door de federale overheid, kan op stedelijk/gemeentelijk niveau, op maat van de plaatselijke wensen van de burger worden ingevuld. Grote steden zoals bv. Brussel worden best bestuurd door 1 stadsbestuur, wat wil zeggen dat alle andere niveaus verdwijnen. Kleinere gemeenten kunnen best verder evolueren richting grotere arrondissementen om bestuurskrachten te bundelen. Dit betekent dus ook dat alle niveaus, andere dan de federale overheid en stedelijk/gemeentelijke overheden verdwijnen.”

“De gewesten en gemeenschappen afschaffen. Hun taken overhevelen naar nationale overheid en provincies. De provincies worden zo de echte en enige regionale overheden. De senaat wordt verkozen via provinciale kieskring of de senatoren worden aangeduid door de provincieraad. Deze senaat wordt zo een echte deelstatenkamer van de provincies.”

Indépendamment de la préférence pour l'un ou l'autre degré

d'intégration de l'État, des propositions sont également faites pour la réforme des autorités locales, avec des idées sur la taille souhaitée des communes et sur la position de la ville de Bruxelles.

“Gemeenten: Fusioneren tot werkzamer minimum. Ook in Brussel. Mag tot eenvierde gereduceerd worden.”

“Développer des bassins de vie regroupant plusieurs communes.”

“Eén niveau, namelijk het federale. Al de rest afschaffen (geen gemeenschappen, gewesten of provincies). Wel meer macht aan steden.”

• Scénario 3. Un système fédéral basé sur les communautés et les régions

Tous les répondants n'abordent pas la structure avec les communautés et les régions. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils souhaitent une préservation du degré d'intégration de l'État actuel. Par exemple, le Gouvernement fédéral joue souvent un rôle plus important dans ce scénario. De plus, Bruxelles bénéficie parfois d'un statut à part

“Un État fédéral avec de fortes compétences déterminées de manière pragmatique: santé (on a vu la difficulté d'avoir un nombre de ministres compétents élevé lors de la crise sanitaire), défense, transports publics, finances, environnement, affaires étrangères, coopération et développement, énergie au minimum. Des régions et communautés telles qu'elles existent pour l'instant mais qui ne peuvent pas entraver des décisions fédérales.”

“Federale structuur is ok, maar er moeten veel bevoegdheden opnieuw gefederaliseerd worden. Ten eerste omdat we we zelf doen, doen we beter, niet klopt. Ten tweede omdat we ons meer dan een keer per week belachelijk op internationaal toneel doordat we het intern niet eens worden en bv. met verschillende klimaat standpunten naar een top vertrekken. Ten derde omdat je dan scenario's krijgt waar teveel ministers bevoegd zijn en dus uiteindelijk niemand de eindverantwoordelijkheid draagt, zoals bij corona.”

“Apart statuut voor Brussel maar geen volwaardig gewest.”

• Scénario 4. Une fusion des communautés et des régions

Pour simplifier, plusieurs répondants ont suggéré de fusionner les communautés et les régions autant que possible. Cela peut impliquer ou non l'abolition des provinces. Cela revient souvent à un système basé uniquement sur les communautés (voir plus loin, scénario 5) ou uniquement sur les régions (voir plus loin, scénario 6). Dans d'autres cas, il est seulement proposé, à l'instar de la Flandre, de fusionner les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

“Il faut absolument simplifier les structures du pays, ce qui signifie réduire les échelons de pouvoirs: communes, provinces, régions et communautés, état fédéral. La pandémie nous a appris que la santé dépendait de 8 ou 9 ministres. Cela n'a aucun sens, aucun n'a été en mesure de répondre aux besoins. Il a fallu créer un comité ad hoc pour gérer cette crise. Il faut donc au minimum supprimer les provinces, fusionner régions et communautés, et refédéraliser un maximum de compétences dont la régionalisation n'a pas de sens. Outre cela, il faut profondément dépolitiser les administrations.”

“De staatsstructuur moet wel vereenvoudigd worden, vooral aan franstalige kant. Geen aparte franstalige gemeenschap maar net zoals Vlaanderen vallen gewest en gemeenschap samen.”

• Scénario 5. Un système fédéral basé sur les communautés

Dans ce scénario, il n'y a plus de régions, la Belgique est façonnée sur la base de communautés linguistiques.

“Suppression des régions et provinces. 1 pays multilingue avec plus des compétences aux communautés et communes dans le cadre/limites régulée par le fédéral et l'Europe.”

“De gewesten afschaffen en hun gebiedsgebonden bevoegdheden terug naar het federale niveau overhevelen. De gemeenschappen (met hun bevoegdheden betreffende persoonsgebonden materie) intact laten. Dus een sterke federale overheid met daaronder: Vlaamse taalgemeenschap (met bevoegdheid in Vlaanderen en Brussel); Franse taalgemeenschap (met bevoegdheid in Wallonië en Brussel); Duitse taalgemeenschap (met bevoegdheid in de Oostkantons.”

• Scénario 6. Un système fédéral basé sur les régions

Plusieurs répondants proposent un système fédéral belge basé sur les régions, mais sans les communautés. Les avis divergent quant aux régions concernées : selon les répondants, la structure devrait être basée sur deux, trois ou quatre régions. Ces opinions reflètent également des points de vue parfois fondamentalement différents sur le degré de cohésion et d'autonomie envisagé. Pour certains, il s'agit de simplifier, tandis que d'autres souhaitent évoluer vers un degré d'intégration très faible de

l'État. Nous plaçons ce dernier point de vue sous le scénario 5. Le souci de clarifier les compétences et de faciliter la prise de décision est toutefois une aspiration récurrente.

“Trois régions et le fédéral. Pas de communautés. Bien sûr, il y a des inconvénients prévisibles. Mais la solution actuelle est une usine à gaz qui a encore plus d'inconvénients. Il faut avoir le courage de trancher. Après, on palliera les inconvénients par des coopérations qui seront volontaires et/ou imposées par les circonstances. Faire la liste interminable des inconvénients de chaque solutions ne même qu'à une chose: le statu quo. Or le statu quo n'est plus acceptable: la lasagne actuelle est infecte, intolérable pour le citoyen à cause de son manque de transparence, sa complexité, son coût, sa déconnexion de la vie des gens.”

“Afschaffing van de gemeenschappen. 4 deelstaten en een speciaal statuut voor Brussel ivm Nederlandstalig onderwijs en cultuur. Afschaffen van faciliteiten. De 6 Vlaamse randgemeenten laten kiezen: Vlaanderen of Brussel. Brussel laten vallen als hoofdstad van Vlaanderen. Is een aberratie, wishful thinking.”

• Scénario 7. Un degré d'intégration faible de l'État

Ce scénario combine la plus grande autonomie possible avec un faible degré de cohésion institutionnelle. On fait parfois référence au modèle suisse, qui est une fédération très intégrée. Mais il ressort clairement de l'explication qu'il ne s'agit pas du niveau d'intégration : ce qui attire, c'est le terme “confédération” qui a été retenu dans le nom officiel de la Suisse. Ce système est généralement – mais pas toujours – basé sur (deux ou plusieurs) régions, et laisse au Gouvernement fédéral un ensemble de compétences très minimales.

“België is een land of moet een land worden met 2 gewesten : Wallonië en Vlaanderen, met de grenzen zoals ze momenteel zijn vastgelegd. De bevoegdheden van de gewesten zijn maximaal, d.w.z. alle bevoegdheden gaan naar de gewesten, behalve deze die door gewesten aan de federale worden toebedeeld : dit wordt vastgelegd in de grondwet. Brussel is de hoofdstad voor beide gewesten, en wordt bestuurd door de regering van Brussel hoofdstad. Deze regering bevat, naast Brusselse ministers, ook ministers van beide gewesten.”

“Je suis un confédéraliste. Redescendre au niveau le plus bas, les compétences qui le peuvent. Je n'ai pas besoin d'un système multi gouvernement, j'ai besoin par exemple que les transports collectifs entre régions soient géré au niveau inter régional, mais pour tout ce qui peut descendre, et, à mon sens, sécurité sociale, parlements, en fait tout ce qui n'a pas besoin d'être géré logistiquement entre plusieurs régions n'a pas besoin de l'être.”

“Zwitsers model. Dieper en autonomer uitgesplitst dan nu. Confederaal. Het België van nu moet verdere autonomie van de gewesten stimuleren. Een beperkte federale regering die defensie, veiligheid, zelfs geen buitenlandse zaken, overziet. De nationale premier is een protocol functie want slecht in

nationale crisistijd, pandemie, oorlog het bindmiddel.”

“Alle bevoegdheden naar gewesten/gemeenschappen. Dit betekent ook dat ze instaan voor de financiering. De restbevoegdheden (die niet kunnen gesplitst worden zoals defensie) blijven over het federaal niveau. En de senaat wordt eindelijk afgeschaft.”

• Scénario 8. La scission de la Belgique

Un dernier scénario est celui dans lequel la Belgique cesse d'exister. Pour les uns, cela signifie que les différentes régions et éventuellement la Communauté germanophone deviennent indépendantes. Pour les autres, cela veut dire que la Flandre devient indépendante et que les autres entités peuvent décider elles-mêmes de la marche à suivre. Enfin, pour d'autres, chaque partie du pays doit rejoindre un autre pays.

“Het land splitsen zodat iedereen zijn eigen beslissingen kan nemen (Vlaanderen, Brussel, Wallonië, Duitstalige gemeenschap). Dus met een aparte republiek Vlaanderen. Voor de andere gewesten en gemeenschappen kan je dan het volk laten beslissen wat ze willen (vb. Duitstalige gemeenschap laten aansluiten bij Duitsland of zelfstandig blijven, ...).”

“L'union fait la force : la Wallonie avec la France, la Flandre avec les Pays-Bas et Bruxelles capitale fédérale de l' UE.”



Enjeu 2

PARTICIPATION DES RÉGIONS ET DES COMMUNAUTÉS AUX DÉCISIONS FÉDÉRALES

Un système fédéral ne vise pas uniquement à désigner les régions obtenant l'autonomie, et avec quelles compétences. Il est également important qu'il précise le mode de fonctionnement du Gouvernement fédéral, et la mesure dans laquelle les régions et communautés y sont associées. Soit le modèle est centralisé, laissant peu de place aux régions. Soit le mode de fonctionnement est intégré et toutes les parties sont encouragées, dans le cadre d'une consultation conjointe, à prendre en compte tant l'intérêt des différentes régions et communautés que l'intérêt national. Enfin un dernier modèle vise principalement à protéger l'autonomie des régions et des communautés, par exemple en leur donnant un droit de veto individuel. Ces réflexions constituent le deuxième enjeu de l'exercice de réflexion sur la structure de l'État. La question posée était la suivante:

1. COMMENT IMPLIQUERIEZ-VOUS LES RÉGIONS ET LES COMMUNAUTÉS AU NIVEAU FÉDÉRAL DANS LES MATIÈRES OU LES DÉCISIONS AYANT UN IMPACT SUR LEURS PROPRES POLITIQUES ?

L'analyse IA identifie le scénario dans lequel le Gouvernement central prend les décisions, avec ou sans la participation des régions et communautés. Il ressort également la proposition d'une concertation collective via un comité de concertation ou le Sénat. Ce point est développé en plusieurs scénarios dans l'analyse qualitative, y compris celui selon lequel les régions et les communautés ont un droit de décision et la nature et la forme de cette implication. Nous prenons également en compte les différents niveaux de décision considérés par les répondants, tels que le

niveau local et le niveau européen.

Voici un aperçu des différents scénarios. De nombreux scénarios – mais pas tous – découlent d'un souci de prise de décision plus rapide et plus efficace. Éviter le blocage est une priorité pour de nombreux répondants, et plusieurs solutions sont proposées. En réalité, le processus décisionnel fédéral repose principalement sur un consensus entre les groupes linguistiques, les régions et communautés ne jouant qu'un rôle mineur. Toutefois, il a été demandé aux répondants quelle participation ils accorderaient aux régions et aux communautés. Ils abordent donc le risque de blocage principalement comme un problème de concertation interfédérale. Il n'est pas clairement défini si, dans les différents scénarios, la participation reste possible pour les groupes linguistiques. En outre, de nombreux répondants tentent de contourner la question de la participation par une répartition des compétences ne permettant pas de chevauchement, soit grâce à une délimitation intelligente de ces dernières, soit parce que l'essentiel des compétences appartiendrait soit au Gouvernement central, soit aux régions et communautés.

• Scénario 1. Pas de participation pour les régions et communautés

Ce scénario découle de deux points de vue très différents sur l'avenir de la Belgique.

Dans un cas, la Belgique est restructurée en un État unitaire, sans régions ni communautés, qui ne peuvent donc logiquement pas avoir leur mot à dire. Une autre vision propose un système fédéral centralisé, dans lequel les régions et les communautés subsistent, mais n'ont

pas leur mot à dire dans les décisions fédérales. Cela pourrait éventuellement s'accompagner d'un renforcement du rôle des provinces.

“In mijn perspectief is er geen federale staat meer en hebben de zogenaamde deelstaten een rechtstreekse lijn naar de Benelux en zo ook naar de EU.”

“Stop met deelstaten. We verzuipen onszelf in eindeloze overleg- en inspraakorganen. Je kan geen hele klas tevreden houden.”

“Geen deelstaten. wel bevoegdheden per provincie. provincie die uitgebreid worden, maar wel onder toezicht van het federaal parlement.”

“Voor de eenvoud en de beslissings-snelheid van dit land prefereer ik een situatie waarin de gewesten geen inspraak krijgen in het federale beleid (ik pleit zelfs voor de afschaffing ervan, zie vorige). Voor specifieke crisissituaties (pandemie, klimaatprobleem...) kan een overlegcomité worden overwogen.”

“Le niveau fédéral doit prendre des décisions. Les régions ne vont que créer des problèmes.”

À l'autre extrémité du spectre, on opte pour un degré d'intégration faible de l'État, où les régions et communautés ont un maximum de pouvoirs, de sorte que pratiquement aucune décision fédérale ne doit être prise, ou encore il n'y a tout simplement plus de Belgique et donc pas de prise de décision centrale.

“Maximale bevoegdheden voor deelstaten, waardoor er een minimum aan

federale beslissingen dienen genomen te worden.”

“Elke deelstaat moet volledig onafhankelijk over alle materies kunnen beslissen.”

• Scénario 2. Participation limitée pour les régions et communautés

Dans ce scénario, l'autonomie des régions et communautés est limitée. Dans ce cas, les régions et communautés sont consultées mais c'est le Gouvernement fédéral qui prend la décision finale. Il n'est donc pas lié à ce que les régions et communautés apportent. Dans le scénario le plus cohérent, les régions et communautés sont consultées conjointement au sein d'un organe de concertation. Dans d'autres scénarios, les consultations sont menées bilatéralement, chaque région et communauté étant consultées séparément. Ce scénario est également lié à la vision plus large que l'on a de la structure de l'État belge et à la mesure dans laquelle on considère qu'il est possible de répartir les compétences de manière à ce qu'elles ne se chevauchent pas.

“Zo weinig mogelijk. Deelstaatbevoegdheden mogen niet overlappen met nationale.”

“Il faut impliquer les régions et les communautés avec un pouvoir restreint.”

“Le fédéral doit être plus actif concernant les domaines importants. Le fédéral doit garder une position de priorité dans un certain nombre de problèmes.”

“Moins il y a d'autorités différentes et régionales qui ont leur mot à dire plus simple sera la gestion, et la gestion sera automatiquement moins coûteuse. Les régions doivent continuer à être consultées si le sujet le demande ; mais il faut tout recentraliser dans beaucoup de domaines. Garantir l'autorité de chaque région.”

“Les régions doivent être consultées à travers une assemblée non contraignante. Les régions participent à la décision (avis récoltés) mais c'est le niveau fédéral qui prend la décision. Il est plus intéressant de concerter les régions ensemble (en regroupant les ministres de l'énergie par exemple) car les dis-

cussions communes sont plus productives que des échanges séparés. Chaque région doit aussi prendre conscience des situations et avis des autres régions. “

“Wanneer het grensoverschrijdende thema's betreft, kunnen de gewesten geconsulteerd worden, maar de beslissing ligt bij de federale overheid. Om transparantie te voorzien kan dit gebeuren via de senaat, maar dan zonder beslissingsrecht.”

• Scénario 3. Droit de codécision pour les régions et communautés

L'autonomie des régions et communautés est mieux protégée dans le scénario où le point de vue des régions et communautés est (aussi) pris en compte. Dans la forme la plus cohérente, cela se fait par l'intermédiaire d'un organe de concertation collective, d'un comité de concertation ou encore du Sénat. Dans la forme la moins cohérente, les régions et communautés individuelles se voient accorder un droit de veto.

“Deze vraag moet eigenlijk in twee richtingen gesteld worden, want sommige gewestelijke beslissingen kunnen ook een impact hebben op het federale niveau. Een individueel veto lijkt me geen goed idee, want dan zullen er weinig beslissingen kunnen genomen worden. Idem voor afzonderlijke consultaties, aangezien er toch samen zal moeten beslist worden. Geen inspraak is uiteraard ook niet doenbaar. Overleg via een overlegcomité lijkt me een eerste stap, maar als er niet bij consensus kan beslist worden, zal er toch op de één of andere manier een stemming moeten gebeuren. De combinatie van het overlegcomité met daarna (waar nodig) stemming in de Senaat lijkt me dan het meest aangewezen.”

“Il faut réinstaller le bicaméralisme au niveau fédéral. Le sénat deviendrait le représentant de l'intérêt des régions, chaque parlement de chaque région élitant 10 sénateurs (soit un total de 40 sénateurs). L'intérêt général du pays serait garanti par le parlement fédéral, l'intérêt des régions représenté par le Sénat. Chaque loi devrait obtenir une majorité au parlement et au sénat. “

“Individueel vetorecht. Nogmaals, 1 regering mag enkel bestaan uit vertegenwoordigers uit elke provincie (of gewest, of hoe je het ook wil noemen). Op die manier hebben de

gewesten inspraak in de beslissing die uiteindelijk door de regering wordt genomen.”

“Chaque région doit pouvoir donner son avis et décider via un comité de concertation mais aussi avoir un droit de veto. En effet, comme on a régionalisé ces matières. Je pense qu’il faille donner une force de décision réelle aux différentes régions et de pouvoir s’y opposer si nécessaire.”

• Scénario 4. Pouvoir de décision pour les régions et communautés

Dans le contexte d’un système fédéral, l’autonomie des régions et communautés bénéficie de la plus grande protection dans le scénario où le pouvoir de décision ultime leur est accordé. Ce scénario suppose un faible degré d’intégration de l’État, dans laquelle il n’y a pas de Gouvernement fédéral distinct mais seulement un Gouvernement central composé de représentants des régions et communautés qui décident conjointement et peuvent agir séparément en cas de blocage. Les régions et communautés sont souvent considérées comme des régions, mais parfois comme d’autres entités, comme les administrations locales.

“Vermijden van overlap, samenwerking tussen deelstaten is op eigen initiatief altijd mogelijk.”

“Meeste bevoegdheden, ook sociale zekerheid, zijn in de drie gewesten. Federaal heeft duidelijk afgebakende federale bevoegdheden. Een overlegcomité van de drie gewesten beslist unaniem over de federale materies. Bij geen akkoord na een bepaalde periode komt de beslissing bij de gewesten.”

“Het Zwitserse systeem: confederatie van onafhankelijke gemeenten. Dan stellen zich de genoemde problemen niet. Alle belangrijke beslissingen dienen te worden genomen op gemeentelijk niveau. Democratie wordt opgebouwd van onder naar boven en niet omgekeerd. Delegatie van sommige zaken kan naar boven gebeuren en kan op elk ogenblik worden teruggenomen.”

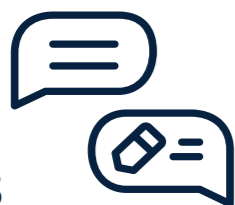
Les décisions ne sont pas prises uniquement dans le contexte du degré d’intégration de l’État belge, de sorte que la question d’une éventuelle participation à la prise de décision européenne,

non seulement des autorités nationales, mais aussi des régions et communautés, se pose également. Cet aspect est parfois apparu spontanément. Il s’agissait notamment de la proposition d’une Europe centralisée, sans niveaux de décision au niveau national.

“Ik ben uitgesproken voorstander van het sterk simplificeren van onze beleidsstructuren, waarbij nog slechts 2 niveaus overblijven, nl. het lokale en het federale niveau. Het federaal parlement vraagt, waar nodig, advies van burgers, lokale overheid, experten en vakorganisaties, maar neemt wel de finale beslissingen. Voor sommige domeinen is het misschien zelfs beter om de analyses, evaluaties en beslissingen naar het Europese beleidsniveau te verplaatsen. Energiebevoorrading is hiervan een goed voorbeeld.”

“La première question est, pourquoi les compétences climatiques sont régionalisées? Le climat ne s’arrête pas à la frontière linguistique à ce que je sache. Il faut vraiment créer des compétences homogènes, gérées au bon niveau pour éviter le besoin de concertation car cela prend du temps et retarde le processus décisionnel. Il faudrait revoir toutes les compétences et décider celles qui sont gérées au niveau Européen, Belge et régional. Faire un grand nettoyage pour améliorer grandement le système et le rendre beaucoup plus efficace.”

“Europese besluitvorming als hoogste niveau. Vlaamse en Waalse gewest voeren uit op lokaal niveau en werken via consultatie met de buurregio’s (Nederland, Frankrijk, Duitsland). Impact is niet enkel op federaal niveau, maar betreft ook de buurlanden, consultatie moet dus groter gebeuren dan enkel met gewest en federaal”



Enjeu 3

LES COMPÉTENCES DES COMMUNAUTÉS À BRUXELLES

Une cause importante de la complexité institutionnelle de la structure de l'État belge est à trouver dans la position particulière de Bruxelles. Celui qui veut simplifier l'ensemble de la structure d'État doit donc également penser à Bruxelles. Dans le modèle actuel, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande sont toutes deux compétentes à Bruxelles, mais uniquement pour ce qui concerne les institutions unilingues, respectivement francophones ou néerlandophones. Les raisons de maintenir cette situation, ou au contraire de la simplifier, reposent sur divers facteurs tels que la langue - en privilégiant, selon les cas, la protection d'une langue ou le multilinguisme -, la région, l'offre de services tels qu'une éducation de qualité, ou l'uniformité. Pour ceux qui souhaitent une structure plus simple sans chevauchement territorial, la question clé est de savoir quelle autorité assume les responsabilités communautaires à Bruxelles : des questions telles que l'éducation, la culture et les soins, dans lesquelles la langue joue un rôle important. L'enjeu était donc : Selon vous, qui doit être responsable de ces matières communautaires à Bruxelles, comme par exemple l'enseignement ? L'enjeu était formulé comme suit :

1. SELON VOUS, QUI DOIT ÊTRE RESPONSABLE DES MATIÈRES COMMUNAUTAIRES À BRUXELLES, COMME PAR EXEMPLE L'ENSEIGNEMENT ?

En fonction de cela, différents pouvoirs publics sont privilégiés, du niveau local au niveau fédéral, voire européen.

L'analyse IA montre une préoccupation largement partagée pour la connaissance des langues, avec le bilinguisme pour tous, y compris dans l'enseignement. Ensuite, les compétences sont principalement confiées à la Région de Bruxelles-Capitale, à la Commission communautaire commune (COCOM) ou au Gouvernement fédéral. L'analyse qualitative a permis de faire remonter divers scénarios. Pour ce faire, les répondants sont parfois partis à la recherche d'inspiration dans d'autres pays ou régions, comme la Suisse ou Baarle-Hertog et Baarle-Nassau.

"In Brussel moeten de zaken worden geregeld zoals in Baarle (-Hertog en -Nassau). De feiten bewijzen dat de Baarse methode goed werkt. Tot nog toe kan met dat van de huidige Belgische niet zeggen."

• Scénario 1. Le Gouvernement fédéral est compétent

Ce scénario est évident parmi les répondants qui préfèrent un système plus centralisé en général. Dans cette optique, le Gouvernement central est le seul à disposer du pouvoir législatif, pour toutes ou presque toutes les matières, et donc aussi pour les matières communautaires à Bruxelles. Mais même dans un système moins centralisé, transférer les compétences au Gouvernement fédéral – ou, dans le cas de l'éducation bilingue, lui laisser ses compétences – de l'éducation, ou des questions communautaires en général, à Bruxelles est considéré comme une option souhaitable.

"Om versnippering te vermijden, is 1 nationale overheid, de federale overheid, verantwoordelijk en draagt 1 minister de verantwoordelijkheid van bv. onderwijs met één federale minister van onderwijs."

"Er is een maximum aan domeinen waarvoor de federale overheid verantwoordelijk is, er vallen dus zoveel mogelijk domeinen onder federale verantwoordelijkheid. Eén federale overheid bestuurt het land."

"De nationale overheid, één nationale overheid dus geen verdeling van bevoegdheden."

"Wat het domein onderwijs in Brussel betreft, organiseert de federale overheid tweetalig onderwijs in Brussel."

Cela ne signifie pas nécessairement que seul le Gouvernement fédéral en a la compétence. Plusieurs répondants ont souligné que cela devrait se faire en consultation avec le niveau local afin que les besoins locaux spécifiques puissent être pris en compte.

"Eén sterke federale regering met een maximum aantal ministers voor de belangrijkste bevoegdheden die het hele land aanbelangen, en daar hoort onderwijs ook bij. De federale regering, gesteund door een sterk lokaal beleid (ook in Brussel dus) richt het onderwijs in op maat van de specifieke lokale situatie."

• Scénario 2. Les communautés sont compétentes

Dans ce scénario, les communautés française et flamande

resteraient compétentes pour les questions communautaires à Bruxelles, comme c'est le cas aujourd'hui. La principale préoccupation des répondants dans ce scénario concerne la garantie d'un enseignement multilingue à Bruxelles. Cette compétence est confiée aux institutions bruxelloises. Il pourrait s'agir de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Commission communautaire commune (COCOM), voire d'une nouvelle "Communauté bruxelloise" à créer.

"Les communautés doivent rester compétentes pour l'enseignement à Bruxelles. La Région pourrait l'être pour les écoles bi- ou trilingues."

• Scénario 3. La Région de Bruxelles-Capitale est compétente

Dans ce scénario, la Région de Bruxelles-Capitale est compétente pour tout ou partie des matières communautaires. Ces services sont alors nécessairement bilingues ou multilingues. Les répondants évoquent à cet égard la spécificité de Bruxelles, notamment sa composition multiculturelle et sa population multilingue.

C'est un scénario logique pour les partisans d'un système fédéral basé sur les régions. Ce n'est pas la langue, mais la région qui détermine la compétence territoriale pour les matières communautaires. Elle pourrait éventuellement être combinée avec une Communauté germanophone. La Région de Bruxelles-Capitale serait alors compétente pour toutes les matières communautaires.

Les répondants qui voient encore une place pour les communautés désignent aussi parfois la Région de Bruxelles-Capitale comme autorité compétente pour tout ou partie des matières communautaires, comme l'éducation. Plusieurs répondants demandent que la Région de Bruxelles-Capitale assume alors cette responsabilité en concertation avec la Commission communautaire commune (COCOM), ou avec les Commissions communautaires française (COCOF) et flamande (VGC).

"Chaque région gère ses matières en fonction du contexte qui lui est propre, cela sera plus efficace et moins cher. Des discussions au niveau national peuvent avoir lieu mais les décisions restent au niveau de chaque pouvoir."

"Brussel is Vlaams noch Frans. Brussel is een megapool en die proberen te beheren in de huidige staatsstructuur is gedoemd tot mislukken. Brussel dient zo goed als autonoom te worden, zelfs te evolueren naar een stadsstaat."

"De Vlaamse en Franse gemeenschap in Brussel bevoegd voor hun respectievelijke gemeenschap. Tweetalige scholen heeft voor- en nadelen zoals, tot welke taalrol behoort het diploma dan? Het Brussels Gewest kan volgens mij dan wel scholen organiseren net zoals een gemeente dit kan."

• Scénario 4. Les autres régions sont compétentes

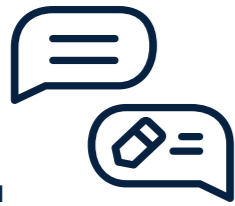
Certains répondants proposent un système basé sur deux régions. De ce point de vue, la Région de Bruxelles-Capitale n'existe plus. Les deux régions restantes sont également compétentes pour les matières communautaires et les exercent chacune à Bruxelles.

"Het eenvoudigst zou zijn om Regio Brussel over te hevelen naar een van de gewesten. Bevoegdheden en taalgevoelige topics in Brussel naar de gewesten, zo clean mogelijke overheid."

• Scénario 5. L'Europe est compétente

D'autres répondants misent sur une approche européenne pour tous les domaines où c'est possible. L'interprétation et l'organisation concrètes peuvent toutefois être réalisées au niveau local.

"Als Brussel Europese hoofdstad wordt, kan Europa beslissen om de deelstaten (en evt. elk Europees land) toe te laten onderwijs in te richten naar eigen regels."



Enjeu 4

QUESTIONS TRANSFRONTALIÈRES ENTRE RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS

Un enjeu majeur pour tous les systèmes fédéraux est de savoir comment gérer les externalités négatives donc lorsque des décisions prises à un niveau ont des effets sur d'autres niveaux. C'est le cas notamment à Bruxelles, en raison de sa position particulière et de sa situation centrale. Par conséquent, l'enjeu se lit comme suit :

1. COMMENT RÉGLERIEZ-VOUS LES ENJEUX DANS ET AUTOUR DE BRUXELLES LORSQU'ILS DÉPASSENT LES FRONTIÈRES RÉGIONALES ?

Les réponses montrent que les répondants ont une bonne idée de ce qui est en jeu. Ils évoquent l'impact écologique des décisions politiques et discutent des questions générales de mobilité à Bruxelles. Là aussi, les répondants s'interrogent sur l'efficacité et la simplification. Certains répondants estiment qu'une Région de Bruxelles-Capitale autonome est possible. Il est également suggéré de créer des transports régionaux à Bruxelles. D'autres suggèrent plutôt de réduire les compétences de la Région de Bruxelles-Capitale. Dans une extrême, on souhaite supprimer la Région de Bruxelles-Capitale et dans l'autre, on vise justement à l'agrandir pour en faire une région couvrant une zone plus vaste. La relation que l'on entretient avec Bruxelles revêt une importance particulière. Les expériences et les attentes diffèrent selon que l'on est résident bruxellois ou navetteur travaillant à Bruxelles sans y habiter.

"Brussel wil minder auto's in de stad, maar veel Vlamingen en Walen komen dagelijks met de auto naar de stad. Brussel wil dit moeilijker maken want Brusselse politici moeten toch geen verantwoording afleggen aan Vlaamse of Waalse kiezers, dus doen die gewoon hun zin. Vlaamse of Waalse politici gebruiken diezelfde situatie dan terug om "op te komen voor hun kiezer". Terwijl beslissingen zouden genomen moeten worden die zorgen voor betere luchtkwaliteit en verkeersveiligheid voor Brussel en omgeving, en rekening houden met de pendelaars die op hun werk in Brussel moeten geraken."

L'analyse AI révèle principalement des scénarios dans lesquels le niveau central est compétent, éventuellement soumis à la consultation des régions. L'extension de la Région de Bruxelles-Capitale est également envisagée ici, sous la forme d'une communauté métropolitaine qui comprendrait en outre le Brabant flamand et le Brabant wallon. Il est également proposé de supprimer les frontières régionales. Ceci a été approfondi dans

l'analyse qualitative, qui a également fait apparaître d'autres scénarios. Un aperçu est donné ci-dessous.

• Scénario 1. Le Gouvernement fédéral est pleinement compétent

Ce scénario découle logiquement du point de vue privilégiant une structure centralisée. Un seul gouvernement est donc compétent pour toutes les matières et ce pour l'ensemble du pays, y compris Bruxelles.

"Le gouvernement fédéral a la liberté de décision. Moins il y a d'autorités qui ont leur mot à dire, plus il est facile de prendre une décision."

• Scénario 2. Le Gouvernement fédéral est compétent en collaboration avec les régions

Dans ce scénario, les répondants attribuent la compétence au Gouvernement fédéral, du moins pour les décisions ayant un impact allant au-delà des frontières régionales, comme la mobilité. Dans ce scénario, cependant, la cohésion est plus importante, car le Gouvernement fédéral doit consulter les régions. À cette fin, il est également proposé de créer des organes de concertation qui dépassent les frontières régionales. Certains répondants cherchent à trouver un équilibre avec l'autonomie régionale, par exemple en laissant la question aux régions si cela n'a pas d'impact négatif sur les autres régions.

"Federale overheid beslist over mobiliteit en openbare werken. Ze kunnen bv. project uit handen geven aan Gewest als dit enkel dit Gewest aanbelangt. Anders lost federale orgaan de zaken op, hoe sneller ze kunnen handelen hoe beter. Gewesten kunnen inspraak vragen en adviseren maar hebben geen beslissingsrecht."

• Scénario 3. Les communautés sont compétentes

Un autre scénario rend les communautés entièrement compétentes pour Bruxelles, non seulement pour les matières communautaires mais aussi pour les matières régionales. Il s'agit d'un scénario dans lequel la Région de Bruxelles-Capitale disparaît complètement ou est subordonnée aux communautés. Ce scénario propose que les communautés flamande et françai-

se décident en concertation des matières régionales à Bruxelles.

"Via overleg, geenszins via de uitbreiding van Brussel of het Brussels Gewest bevoegdheden buiten Brussel te geven. De gemeenschappen dienen Brussel in gezamenlijk overleg te besturen. Het Brussels gewest is daarbij ondergeschikt aan deze gemeenschappen."

• Scénario 4. La Région flamande ou wallonne est compétente

La Région flamande ou wallonne est compétente pour tous les domaines en Belgique. Comme Bruxelles appartient à la Flandre, la Région flamande est compétente pour Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale cesse d'exister.

"Brussel hoort integraal bij Vlaanderen, punt. Brussel heeft zich te onderwerpen aan de Vlaamse wetten. Het derde gewest moet worden afgeschaft."

• Scénario 5. La Région de Bruxelles-Capitale est compétente

Ce scénario se décline en plusieurs variantes. Dans une première variante, les régions décident chacune de leur propre territoire, éventuellement en concertation avec les autres régions. La Région de Bruxelles-Capitale est donc compétente pour les matières régionales sur son territoire, éventuellement en concertation avec les autres régions. Dans un autre scénario, les compétences sont réparties. En matière de mobilité, par exemple, il est proposé que les régions soient compétentes pour les routes régionales et le Gouvernement fédéral pour les autoroutes. Comme nous l'avons mentionné, des idées circulent également dans ce contexte sur ce que devrait inclure la Région de Bruxelles-Capitale exactement. Il est alors question d'une Région bruxelloise globale, ou d'une extension de la région au territoire de l'ancienne province du Brabant.

"De Gewesten moeten maximaal bevoegd zijn, maar zaken die hun grenzen overschrijden moeten zij voorleggen aan één van de permanente overlegorganen. Daar wordt dan de finale beslissing genomen."

• Scénario 6. Une agence est compétente

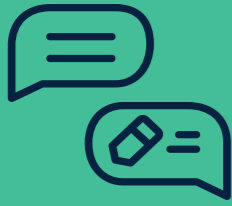
En ce qui concerne la mobilité, il est également proposé d'établir une agence chargée de cette tâche, en collaboration avec la police. Il n'est pas clair s'il s'agit d'un scénario distinct, ou d'une variante du scénario 4, qui donne compétence à la Région de Bruxelles, ou d'un scénario complémentaire dans lequel, dans la vision d'un degré d'intégration faible de l'État basé sur deux régions, ces deux régions (ou l'une d'entre elles) sont compétentes à Bruxelles. En effet, une agence wallonne est citée en exemple.

"Seule l'ASWR (Agence wallonne pour la Sécurité routière) peut prendre la décision finale en concertation avec les policiers car ce sont eux qui sont compétents en matière de sécurité routière."

• Scénario 7. L'Europe est compétente

Enfin, ici le point de vue de la centralisation des compétences pour traiter les externalités est également évoqué au niveau européen.

"Ofwel baken je alles af per gewest ofwel alles 1 geheel. En in dat laatste geval: waarom niet Europa als geheel en niet België. Bevoegdheden verdelen heeft geen zin. De burger begrijpt er niks van en veroorzaakt alleen onnodige verdragen en kosten."



Enjeu 5

COMMENT LES RÉGIONS ET LES COMMUNAUTÉS SONT-ELLES FINANÇÉES

Le mécanisme de financement fédéral est une question technique mais cruciale pour tous les systèmes fédéraux. Il peut être établi selon un modèle concurrentiel ou selon un modèle plus cohésif, se basant sur l'organisation d'un système de solidarité. Les contributions des répondants à ce sujet ont été brèves, ces derniers estimant qu'il s'agissait d'un sujet technique auquel il n'est pas facile de répondre. Le mécanisme de financement étant fondamental pour le fonctionnement d'un système fédéral, nous leur avons tout de même présenté l'enjeu lié à ce sujet.

1. COMMENT ORGANISERIEZ-VOUS DEMAIN LA RÉPARTITION DES MOYENS FINANCIERS VERS LES RÉGIONS ET LES COMMUNAUTÉS DANS VOTRE PAYS ?

Les éléments identifiés dans l'analyse IA fournissent les grands principes du financement. Le financement fédéral "basé sur les besoins" y apparaît comme la base principale. L'analyse qualitative approfondit cette question, permettant de détecter d'autres critères de financement tels que la performance, la performance ET les besoins, ainsi que la population ou le taux d'emploi, pouvant être considérés ou non comme des indicateurs de performance ou de besoins. D'autres modèles de financement ressortent encore de cette analyse : les régions et communautés s'autofinancent (autonomie fiscale), le niveau fédéral est financé par les régions et communautés et enfin un mélange de financement propre par les régions et communautés et de dotations du niveau fédéral aux régions et communautés.

Les répondants considérant qu'une structure fédérale de l'État n'est plus souhaita-

ble – les tenants des scénarios d'un État unitaire centralisé ou d'une scission de la Belgique – indiquent que cette question n'est pas pertinente pour eux. Les autres répondants suggèrent à la fois des principes généraux et des mécanismes plus spécifiques pour déterminer le financement du système fédéral. La solidarité nationale, la justice, l'égalité, la simplicité et la transparence sont mentionnées comme principes généraux. Les répondants citant l'égalité comme principe porteur se détournent d'un modèle concurrentiel mais s'inquiètent de la possibilité d'avoir des charges fiscales différentes selon la région où l'on vit. Une préoccupation similaire sous-tend également la demande de permettre au Gouvernement fédéral d'intervenir pour éliminer la concurrence fiscale déloyale.

"Le Fédéral doit avoir la mainmise principale sur les impôts pour empêcher la concurrence fiscale déloyale (p. ex. héritage). Et même au niveau de l'Europe."

Voici un aperçu des différentes propositions. Nous examinerons tout d'abord les sources de financement des autorités. L'accent sera mis sur le rapport entre les dotations et l'autonomie fiscale ; les autres sources de financement n'étant pas prises en compte. Nous examinerons ensuite la base sur laquelle les dotations doivent être attribuées. Enfin, nous aborderons la question des indicateurs les mieux adaptés à cette fin.

Le modèle de financement

Grosso modo, nous pouvons distinguer quatre modèles se reflétant tous dans les réponses des répondants.

• Modèle 1. Financement intégral par le Gouvernement fédéral

Dans le premier modèle, les régions et communautés n'ont pas de compétence fiscale propre. Le Gouvernement fédéral perçoit tous les impôts et les utilise pour financer les régions et communautés. Il s'agit d'un modèle centralisé, ne laissant aucune autonomie aux régions et communautés pour mener leurs propres politiques fiscales. La question de savoir s'il s'agit également d'un modèle cohésif dépend de leur participation au processus décisionnel fédéral et de la manière dont ils sont impliqués, ainsi que des critères d'attribution des dotations.

"Alles op federaal niveau verdelen via een aantal normen."

"Au niveau fédéral pour avoir la même méthode dans tout le pays."

"Toutes taxes, impôts, etc perçus au niveau national. Celui-ci distribue."

• Modèle 2. Autofinancement intégral par les régions et communautés

À l'autre extrême, les régions et communautés ont un pouvoir illimité de percevoir elles-mêmes des impôts. Elles ne reçoivent pas de dotation en complément. Il s'agit d'un modèle fédéral compétitif qui met l'accent sur l'autonomie mais n'organise pas de mécanisme de redistribution.

"Ik vind dat de deelstaten zelf de belastingen voor alle bevoegdheden (m.u.v. justitie, buza en defensie) moeten kunnen innen en voor hun eigen zaken moeten instaan. Ik vind dat de verdeling binnen elke deelstaat dient te

gebeuren zowel op basis van noden als op basis van prestaties."

"Les Régions se financent par l'impôt régional. La Défense et les Relations européennes font l'objet d'un impôt séparé au niveau national."

"Iedereen financiert zelf waarvoor hij bevoegd is. Geen transfers."

• Modèle 3. Une combinaison d'autonomie fiscale et de dotations

Dans la plupart des systèmes fédéraux, les régions et communautés sont financées en partie par leurs propres recettes fiscales et en partie par des dotations du Gouvernement fédéral. En Belgique, la Constitution accorde aux communautés et aux régions le pouvoir de lever des impôts, mais en pratique, seules les régions en font usage. En outre, les régions et les communautés reçoivent des dotations. Plusieurs répondants estiment que cette combinaison est le modèle le plus souhaitable.

"De deelstaten deels zelf laten instaan voor financiële middelen en deels door de federale regering op basis van prestaties."

"Une partie à déterminer directement par les Régions qui peuvent soutenir plus un domaine ou un autre suivant nécessité. Chaque région n'est pas capable d'imposer de la même manière (région plus industrialisée ou plus pauvre) Le fédéral doit intervenir pour donner les mêmes possibilités à chaque région de manière à ce que tous les Belges soient égaux (solidarité)."

"Permettre aux régions de choisir elles-mêmes les logiques de financement dont chaque matière dépend. Suppression des communautés et financement de leurs matières par les régions. Celles-ci doivent être dotées, en complément de leurs propres revenus, par des dotations fédérales concertées."

• Modèle 4. Financement du niveau central par les régions et communautés

Dans les systèmes plus libres, le flux de financement peut également se produire dans la direction opposée. Dans l'Union européenne, par exemple, les États membres prélèvent des impôts afin de financer le niveau européen. Certains répondants appliquent également ce modèle à la Belgique.

"Belastingen op niveau van de gewesten/gemeenschappen en doorstorten van een gedeelte naar het federaal niveau, solidariteit tussen deelstaten kan maar vereist dan een keuze van de gevende deelstaat hiervoor."

"De deelstaten hebben hun eigen inkomsten de nationale bevoegdheden worden gefinancierd door de deelstaten."

La base des allocations

Les dotations peuvent être faites à la fois sur la base des besoins et des performances.

• Modèle 1. Un financement basé sur les besoins

Dans le cadre de ce modèle, les régions et communautés sont financées sur la base des besoins, en mettant l'accent sur la solidarité.

“Je financerais selon les besoins des régions et des communautés tout en demandant de respecter un contrat bien défini.”

“De financiële middelen verdelen volgens de noden van de gemeenschappen zorgen voor gelijke belastingen voor iedereen.”

• **Modèle 2. Un financement basé sur la performance**

Dans le cadre de ce modèle, les régions et communautés sont financées sur la base des besoins, en mettant l'accent sur la solidarité.

“De deelstaten moeten uitsluitend geëvalueerd worden op basis van hun prestaties.”

“On supprime les communautés et les régions sont financées principalement en fonction de leur performance.”

• **Modèle 3. Une combinaison de principes basés sur les besoins et la performance**

Dans ce scénario, les régions et communautés sont financées partiellement sur la base de leurs performances et partiellement sur la base de leurs besoins. Dans de nombreux cas, il s'agit de maintenir le système actuel, dans lequel les régions sont financées sur la base des performances (complétées par des recettes propres), et les communautés sur la base des besoins. Ce scénario est également valide pour ceux qui prônent un système fédéral basé sur les régions, avec des communautés qui disparaissent. Dans ce cas, les régions reçoivent des dotations basées en partie sur les performances et en partie sur les besoins.

“De verdeling van de financiële middelen naar de deelstaten zou ik hetzelfde doen zoals het nu is.”

“On maintient le fonctionnement actuel.”

“Behoud mix van noden en economische prestaties lijkt me beste keuze. De keuze van criteria zou ik wel enkel bij het federale niveau leggen.”

“Il faudrait choisir de donner plus d'argent aux régions (les communautés devraient disparaître) en fonction de leurs besoins mais en gardant un incitant sur la performance dans certaines matières, telle que l'économie, le taux d'emploi, et de la création d'entreprises, par exemple.”

Indicateurs

Les répondants n'indiquent pas exactement comment mesurer les besoins et les performances.

Cependant, il est parfois avancé que le financement d'une région devrait être basé sur le nombre de personnes employées dans cette région. L'emploi serait donc la mesure de la “performance”. Ce modèle semble toutefois principalement proposé dans l'optique de Bruxelles accueillant de nombreux navetteurs et devant dès lors leur fournir des infrastructures. Implicitement, on peut donc aussi y voir un indicateur de “besoins”.

Le lieu de travail constitue une alternative au critère de “résidence”. Il est également cité comme indicateur sur la base duquel un financement peut être accordé. Chaque région recevrait dès lors une allocation proportionnelle au nombre de personnes résidant sur son territoire.

“Au moins la moitié de l'IPP doit revenir non à la Région habitée par les personnes mais à la région où travaille la personne (spécialement pour Bruxelles). Ces personnes bénéficient de tas d'infrastructures (p. ex. métro) payées par la Région où elles travaillent.”

“De vraag vormt een aanleiding tot een compleet ingewikkeld systeem, waar meer problemen mee gecreëerd worden dan opgelost. Enige verdeling die ik zou toestaan is het verdelen volgens woonplaats en werkplaats. Voor zieken - gehandicapten wordt dit de woonplaats, net zoals voor de gepensioneerden (wat wel zal bijdragen tot enige vorm van verblijfstoerisme, die ik eerder beperkt inschat).”

“Op basis van het reëel bevolkingsaantal. (Dus inclusief immigranten, zo wordt immigranten verwelkomen ... een financieel voordeel).”

CONCLUSION

Le thème 3 posait une question ouverte aux répondants : « Comment la Belgique devrait-elle être organisée ? » Les différents enjeux ont tenté de structurer cette vaste tâche en se concentrant sur la structure de base (enjeu 1), la participation des régions et communautés (enjeu 2), le rôle des communautés à Bruxelles (enjeu 3), le traitement des questions transrégionales (enjeu 4) et le mécanisme de financement (enjeu 5). Ces éléments constitutifs ont permis de dessiner des modèles très différents, avec deux extrémités que sont l'État belge unifié d'une part et la scission de la Belgique de l'autre, et ensuite toutes sortes de systèmes fédéraux intermédiaires allant d'un degré d'intégration fort de l'État à un degré faible d'intégration de l'État.

Les modèles envisagés par les répondants couvrent l'ensemble de ce spectre. Quel que soit le modèle retenu, la trop grande complexité de la structure actuelle de l'État est une préoccupation récurrente. Les répondants sont unanimes dans leur demande de plus de transparence tant dans la structure fédérale que dans le modèle de financement. La simplification apparaît donc comme l'objectif principal d'une réforme de l'État.

Si nous combinons les réponses aux différents enjeux, nous arrivons grosso modo aux modèles suivants.

L'État unitaire belge. À l'une des extrémités, nous avons le modèle le plus centralisé. Nous retrouvons ici les interventions des répondants souhaitant que la Belgique redevienne un État unitaire. Les autorités locales y ont toujours leur place, même si la position des provinces ne fait pas l'unanimité ; si certains répondants souhaitent renforcer leur rôle, d'autres proposent de les supprimer. Dans le système prôné dans ce groupe de réponses, les enjeux 2, 3, 4 et 5 deviennent redondants – même si la question reste bien sûr de savoir quelle participation, le cas échéant, on accorderait aux autorités locales, et à quoi devrait idéalement ressembler leur mécanisme de financement.

La scission de la Belgique. À l'autre extrémité nous avons les répondants souhaitant scinder la Belgique. Un tel constat rend également les enjeux suivants superflus. La question est alors de savoir que faire des entités séparées. Certains les voient perdurer en tant qu'entités indépendantes, d'autres les laissent rejoindre des pays frontaliers.

Entre ces deux propositions se positionnent différents modèles de systèmes fédéraux. Pour rappel : le terme « système fédéral

» est utilisé pour désigner toute structure divisant les liens territoriaux au sein d'un système politique unique, quel que soit le nom qu'on lui donne. Cela inclut donc les systèmes de degré d'intégration faible de l'État, pour autant qu'ils fonctionnent toujours dans un contexte d'État unique.

En ce qui concerne l'organisation d'un tel système fédéral, tous les scénarios possibles sont proposés : une organisation basée sur les communautés linguistiques seules, sur les régions seules, ou encore sur les communautés et les régions. Certains répondants proposent également un système fédéral basé sur les provinces. Les avis divergent quant à la place laissée à Bruxelles et à la Communauté germanophone dans un tel cas de figure. Pour ce qui est de la position de Bruxelles en particulier, certains répondants souhaiteraient maintenir la situation actuelle, dans laquelle la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont compétentes pour les questions communautaires de la capitale. Toutefois, les mêmes répondants souhaiteraient assurer un enseignement multilingue à Bruxelles, éventuellement géré par des institutions bruxelloises. D'autres répondants proposent un système à trois régions. Bruxelles serait alors également compétente pour les questions communautaires. D'autres encore préfèrent un modèle basé sur deux régions, chacune ayant une compétence à Bruxelles. Dans les scénarios où Bruxelles reste une région autonome, des structures de concertation sont alors proposées pour des questions, telles que la mobilité, ayant un impact au-delà des frontières régionales. Une extension de la Région de Bruxelles-Capitale est également envisagée, éventuellement jusqu'aux frontières de l'ancienne Province du Brabant.

Un système fédéral centralisé. Un des modèles proposés est celui d'un système fédéral dans lequel les régions et communautés conserveraient une certaine autonomie avec une position renforcée du Gouvernement fédéral. Celui-ci pourra éventuellement consulter les régions sur des questions les concernant, mais la décision finale lui reviendra. Dans ce système, le Gouvernement fédéral perçoit également tous les impôts, finançant ainsi les régions et communautés.

L'accent mis sur l'autonomie et la cohésion. Dans un deuxième modèle, les régions et communautés conservent une certaine autonomie tout en étant également assez intégrées. Le Gouvernement fédéral conserve lui aussi un certain nombre de compétences, notamment en matière transfrontalière, mais sollicite

à cette fin les régions et communautés dans le cadre d'une consultation commune. Les propositions combinant l'autonomie fiscale des régions et communautés avec des dotations fédérales basées sur la solidarité correspondent à un tel modèle. Il revient toutefois régulièrement que la condition préalable à ce modèle est de déployer davantage d'efforts pour aller à la rencontre de l'autre et notamment d'apprendre sa langue.

L'accent mis sur l'autonomie. Dans un dernier modèle, les répondants mettent l'accent sur l'autonomie des régions et communautés. Dans une première variante, le Gouvernement fédéral peut prendre ses propres décisions, mais les régions et communautés se voient accorder un droit de veto. Dans une seconde variante, ce Gouvernement fédéral est composé de représentants des régions et communautés agissant conjointement et pouvant agir indépendamment en cas de blocage. Les propositions pour un système de financement plus compétitif s'inscrivent dans ce modèle. Ici, les régions et communautés disposent d'une autonomie fiscale maximale. Si des dotations sont encore accordées par le Gouvernement fédéral – ce qui est exclu dans la variante 2 – elles se feront sur la base des performances et non des besoins.

4

Qui fait quoi ?

Introduction	117
Présentation des enjeux	
Enjeu 1	118
Prise de décision transfrontalière	
Enjeu 2	122
Décider en période de crise	
Enjeu 3	125
Solidarité entre les autorités en cas d'urgence	
Enjeu 4	128
Dialogue et échanges au-delà la frontière linguistique	
Enjeu 5	133
Répartition des compétences	
Conclusion	137

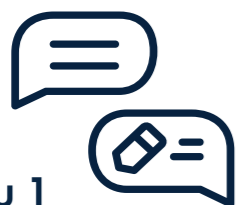


PRÉSENTATION DES ENJEUX

Au travers du thème “Qui fait quoi ?” c’est la répartition des compétences entre le Gouvernement fédéral et les régions et communautés qui est abordée. Cette répartition donnant ensuite forme à la structure de l’État, nous y retrouvons les mêmes problèmes abordés. Comment pouvons-nous maintenir l’ordre dans le système afin que les décisions puissent être prises de manière légitime et efficace ? Et quel degré d’autonomie voulons-nous donner aux régions et communautés, et est-il important - et possible - de garantir la cohérence nationale dans le processus ?

Les enjeux abordent dans un premier temps la répartition des compétences entre le Gouvernement fédéral, les régions et les communautés. Cette question est la plus éloquente dans les enjeux 1 et 5. L’enjeu 1 pose la question de l’autorité compétente dans les matières transfrontalières. Dans l’enjeu 5, les répondants sont invités à réfléchir à la question des compétences (s’il y en a) qui doivent essentiellement être allouées à l’État fédéral. Les enjeux 2 et 3 posent ces questions dans le cadre de situations d’urgence. Chaque autorité doit-elle intervenir à partir de sa propre compétence, ou faut-il assigner une autorité responsable dans ces situations? Et qui est dès lors responsable de fournir de l’aide et d’intervenir pour les coûts?

Une autre question est, étant donné la répartition des compétences, comment se positionner les uns vis-à-vis des autres et dans des situations qui nous touchent tous. L’enjeu 3 pose ainsi la question de comment l’on doit prendre des décisions dans les matières transfrontalières. L’enjeu 4 pose la question de la possibilité d’organiser le dialogue et le débat au-delà des frontières.



Enjeu 1

PRISE DE DÉCISION TRANSFRONTALIÈRE

Les questions transfrontalières sont caractérisées par le fait que les mesures prises par les pouvoirs publics d'une région ont des répercussions sur les autres régions. La question était donc de savoir qui était le mieux placé pour prendre de telles décisions :

1. QUELLE EST LA MEILLEURE FAÇON DE PRENDRE DES DÉCISIONS TRANSFRONTALIÈRES DANS NOTRE PAYS, PAR EXEMPLE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR ? SELON VOUS, QUELLE(S) AUTORITÉ(S) DEVAIT ÊTRE IMPLIQUÉE(S) ?

Deux dimensions se dégagent à cet égard. La première est la question de savoir exactement quelle autorité devrait être compétente. La seconde est de savoir si cette autorité est la mieux placée pour décider et ce de manière isolée ou en concertation avec d'autres autorités. Indépendamment de ces dimensions, tout au long des réponses, et quels que soient les choix effectués, trois préoccupations prédominent. Tout d'abord, les répondants soulignent l'importance qu'ils accordent à la qualité de l'air, et plus généralement à la protection de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

“Pour moi, la lutte contre le réchauffement climatique doit être une des priorités, si pas la plus importante, aujourd'hui. C'est pourquoi il faut prendre des mesures radicales et efficaces. Pour que cela ait un réel impact, il faut que ces décisions soient prises dans un premier temps au niveau national et par la suite, il faudra que cela passe au niveau européen. Pour le moment, le fait que les décisions soient prises au niveau régional diminue l'efficacité

de ces mesures. Le plus important est qu'on change notre manière de consommer et de vivre car on ne va plus pouvoir tenir encore des années de cette façon.”

En outre, les réponses montrent que les répondants ont fondé leurs choix en grande partie sur la nécessité d'une prise de décision rapide mais cohérente. À cette fin, des suggestions sont parfois faites indépendamment de la question de savoir qui est compétent, par exemple l'utilisation de l'anglais comme langue de travail pour les administrations.

“[...] De manière générale, nous ne pouvons pas continuer à fonctionner avec autant de langues dans nos administrations. Comme aux Pays-Bas, il faut pouvoir asseoir l'anglais comme langue véhiculaire des administrations. [...]”

Enfin, plusieurs répondants estiment que les responsables ne peuvent pas prendre de décisions en matière transfrontalière sans impliquer les citoyens ou les experts (voir aussi les contributions dans la thématique “Quel rôle pour le citoyen?”). Certains proposent un référendum, afin que les citoyens décident à la place des politiciens. Il pourrait également s'agir d'un moyen de décision si les différentes autorités ne parviennent pas à s'accorder.

“Par exemple, il faudrait négocier. Par exemple, si vous vous pensez A, que Bruxelles pense B et que la Flandre pense C, on propose ces 3 choses au peuple et on vote par référendum.”

D'autres suggèrent d'impliquer les citoyens d'une manière différente, par exemple par le biais de panels de citoyens, ou

encore voient un rôle important pour les experts.

“[...] Maatregelen uitvaardigen en die dan snel weer veranderen is geen oplossing en geeft ook geen vertrouwen. Ik veronderstel dat jullie bijgevoerd worden door experts die kennis van zaken hebben en waar je dan ook vertrouwen moet in hebben. Dus de specialisten van zaken moeten zeker mee inspraak krijgen.”

L'analyse de l'IA révèle les deux dimensions de la question: le choix de l'autorité compétente et l'étendue de son autonomie décisionnelle. Il s'agit soit du Gouvernement fédéral, soit des régions. À titre subsidiaire, la manière dont la prise de décision doit avoir lieu est précisée. Si la compétence appartient au Gouvernement fédéral, celui-ci doit consulter des experts ou la population et impliquer les régions dans la prise de décision. Si elle appartient aux régions, une consultation avec le Gouvernement fédéral pourrait être envisagée. L'analyse qualitative a approfondi ces dimensions. Elle révèle une attirance des répondants pour une gouvernance à plusieurs niveaux, y compris le niveau supranational. En effet, les matières transfrontalières ne se limitent pas aux frontières nationales. Il en est de même pour les autorités locales. L'option qui ressort est celle d'un dialogue entre les différents niveaux de pouvoir, une répartition des tâches, ou l'élaboration d'un mécanisme destiné à solutionner les conflits.

L'analyse de l'IA souligne en outre que les répondants apprécient une procédure de prise de décision plus simple permettant une prise de décision efficace et cohérente, indépendamment de qui est com-

pétent. Elle montre également que l'on ne souhaite qu'un seul interlocuteur au niveau international.

L'aperçu ci-dessous suit comme structure principale de la première dimension, en particulier la désignation de l'autorité compétente.

• Scénario 1. Le niveau européen et international

Plusieurs répondants suggèrent que les décisions sur les questions transfrontalières telles que la qualité de l'air devraient être prises au niveau européen, voire mondial.

“Wereldlevel (VN) Europees niveau (EU) en vergelijkbare samenwerking tussen de verschillende deelgebieden in België”

En effet, les questions environnementales, épidémiques, etc. deviennent de plus en plus internationales. De plus, une prise de décision plus rapide est attendue au niveau international.

“Laat Europa zegt dat vervuiling niet aan de landsgrens stopt.”

“Het zou op een hoger niveau moeten worden beslist. Want door dit vast te stellen, verspillen we minder tijd met beslissen.”

Ce faisant, certains répondants envisagent également une gouvernance à plusieurs niveaux. Les décisions doivent alors être prises au niveau international et/ou supranational, mais la mise en œuvre en Belgique se fait au niveau fédéral ou par les régions.

“Dergelijke normeringen moeten op EU-niveau worden vastgelegd; de uitvoering in deze kan door de gewesten (grondgebonden materieel).”

“Wereldniveau (VN) Europees niveau (EU) en minstens samenwerking tussen de verschillende deelgebieden in België.”

• Scénario 2. Le niveau fédéral

D'autres répondants considèrent le niveau fédéral comme le meilleur décideur pour les questions transfrontalières.

“Les décisions transfrontalières devraient être prises au niveau fédéral de façon générale. Concernant le climat spécifiquement, cette compétence n'aurait jamais dû être régionalisée. Le réchauffement climatique ne commence ou ne s'arrête pas aux frontières régionales. Plus il y a de décideurs au même niveau de pouvoir, moins il y a de décisions prises au final. Ou alors, des demi-décisions pour ne décevoir personne et qui ne contentent personne non plus.”

Ceux qui pensent dans un contexte fédéral ne le voient pas pour autant centralisé : le gouvernement fédéral doit consulter les communautés et les régions – ou même décider ensemble, ce qui nous amène au scénario 2.

Cela ne joue évidemment pas en faveur de ceux qui veulent revenir à un État unitaire. Les répondants qui sont favorables à ce point de vue font naturellement référence au gouvernement national. Il est vrai que certains y voient un lien avec le niveau local. Nous y reviendrons plus tard.

“[...] Eén land, één regering en één beleid en al de rest: afschaffen.”

De keuze voor de bevoegde overheid wordt gemotiveerd door. Là encore, le choix de l'autorité compétente est motivé par la nécessité d'une prise de décision simple et cohérente. Cette méthode est également considérée comme plus efficace car elle évite la multiplication des niveaux de décision et des conflits associés. Le Gouvernement fédéral a également l'avantage de pouvoir développer une vision plus globale.

“De federale overheid. Anders heb je een kakofonie aan maatregelen. In Vlaanderen doet het men op manier A in Wallonië op manier B een eenheid aan beslissingen zorgt voor eenvoud, gelijke regels, geen uitzonderingen.”

“Le niveau fédéral pour des raisons d'efficacité.”

“Diminuer le nombre de ministres et rationaliser les décisions et les coûts + faciliter les prises de décision.”

En outre, certains répondants pensent que le fait de décider au niveau fédéral offre plus de transparence et moins de risques de corruption.

“Beslissen op federaal niveau. Dit geeft het minste risico op 'interne competitie' naar de bodem en geeft de snelste en efficiëntste coördinatie. Ook zijn overheden op een groter school moeilijker onder druk te zetten of om te kopen aangezien ze op grotere schaal opereren.”

• Scénario 3. Responsabilité partagée

D'autres répondants optent explicitement pour une responsabilité partagée.

Celle-ci peut consister à chaque niveau d'autorité décidant dans le cadre de ses compétences, comme dans le système actuel. Des améliorations sont proposées, par exemple pour assurer une meilleure communication entre les différentes autorités. Elle peut également consister à ce que chaque gouvernement décide en fonction de la portée de la décision - ce qui peut être réalisé dans les limites locales est décidé à ce niveau ; ce qui a un impact plus global est décidé à un niveau plus global.

“Il faut garder le système actuel. La seule chose à changer, c'est la communication entre les régions.”

“De gewesten beslissen voor hun regio, Europa voor de grensoverschrijdende problemen. Enkel een globale aanpak helpt.”

“Logique de simplification : ce qui concerne un village est décidé dans le village, ce qui concerne le pays est décidé au fédéral.”

D'autres encore voient un rôle plus important pour le niveau fédéral afin de garantir une prise de décision efficace ou coordonnée. Il est notamment proposé que le Gouvernement fédéral décide en cas de désaccord, ou que les régions qui n'atteignent pas les objectifs soient supervisées par le Gouvernement fédéral.

“Regels en wijze van benaderen voor beslissingen die impact hebben op leefbaarheid en gezondheid van de bevolking zouden overal gelijk en streng moeten zijn en zouden op dezelfde wijze moeten toegepast worden - Deelgebieden en Federaal beslissen samen, doch Federaal heeft het eindwoord terzake en ook de eindverantwoordelijkheid zodat bv. PFOS verhalen niet ongestraft kunnen gebeuren.”

Une dernière variante consiste en une division du travail entre les différents niveaux d'autorité. Par exemple, un niveau est chargé de définir les objectifs, de fournir un cadre général ou de contrôler la politique, tandis que l'autre doit mettre en œuvre les décisions ou établir le budget. Par exemple, l'Union européenne peut prendre les décisions, et le niveau fédéral ou régional doit les mettre en œuvre.

“De gewesten bepalen hoe ze de Europese richtlijnen uitvoeren.”

“Federale overheid beslist over wat er dient te gebeuren Deelgebieden beslissen over hoe ze dit omzetten.”

• Scénario 4. Niveau régional, à l'exclusion des autres niveaux d'autorité

Certains répondants souhaitent limiter le rôle du Gouvernement fédéral et éviter la coopération. Il s'agit de transférer les pouvoirs du Gouvernement fédéral dans ces matières et de laisser les régions décider de manière autonome. La raison invoquée pour mettre l'accent sur les régions est qu'il n'est pas nécessaire de rechercher constamment un compromis, ce qui prend du temps et est inefficace.

“Omdat er tussen Vlaanderen en Wallonië een zeer uiteenlopende visie is over hoe de hedendaagse problemen best worden aangepakt, beperkt men best zoveel mogelijk de materies waarvoor het federale niveau bevoegd is. Zo kunnen Vlaanderen en Wallonië autonoom beslissen, en hun visie doorvoeren ; [...]”

“Il importe de mettre fin au système actuel des compétences partagées entre les niveaux fédéral et régional. Ce système freine la décision ou la rend parfois impossible. Il est source de lenteurs et d'inefficacité.”

La vision la plus répandue, confiant exclusivement la responsabilité des décisions transfrontalières aux régions (ou aux régions et communautés nouvellement définies), découle du choix plus global pour un degré d'intégration faible de l'État, ou le séparatisme. Dans ce cas, les régions sont en principe compétentes dans toutes les matières, y compris les matières transfrontalières. L'un des arguments avancés à cet égard est qu'il n'est pas possible de réunifier la Belgique. Il est également avancé que chaque région a des préférences spécifiques et est donc la mieux placée pour prendre la décision qui la concerne.

“(Vanuit vooraanname dat we enkel nog een Vlaams en een Waals gewest houden met de bevoegdheden van de huidige gemeenschappen - Brussels gewest hoort dan bij Vlaams

gewest en Duitstalige gemeenschap bij Waals gewest - en waarvan de verkozenen ook federaal zetelen). [...]”

• Scénario 5. Niveau local

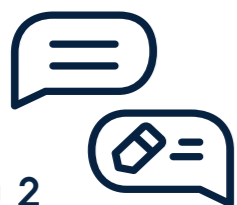
Enfin, les répondants ont également fait référence au niveau local, comme les communes et les provinces. Il s'agit en fait d'une variante du scénario 3, où le niveau local est mentionné comme un acteur important dans une gouvernance à plusieurs niveaux. Toutefois, lorsque le niveau local est explicitement mentionné, c'est essentiellement dans le cadre d'une vision privilégiant une structure étatique plus centralisée. Il ne reste alors qu'un Gouvernement national, ainsi qu'une autorité locale décentralisée. Il est parfois proposé de réorganiser ces autorités locales.

“C'est une matière fédérale. Nous sommes un tout petit pays, selon moi il faut simplifier au maximum le système. Je reviendrais à un seul parlement et un seul gouvernement. Et que la culture et le tourisme aille au commune. On a compliqué pour faire plaisir à tout le monde. Mais cela n'est pas viable, trop compliqué, illisible.”

“Ik ben voorstander om het aantal beleidsniveaus in België te reduceren naar 2, nl. een federaal en een lokaal. Sterk doorgedreven fusies tussen steden en gemeenten, die resulteren in een beperkt aantal regio's in België (met grenzen die de huidige provinciegrenzen benaderen ? of uitbreiding van de grenzen van de huidige centrumsteden ?), vormen de basis van het lokaal beleid waarbij men uiteraard oog heeft voor problematieken en/of behoeften van deelgemeentes, districten en wijken. [...]”

La raison invoquée pour souligner l'importance des autorités locales dans cette politique à plusieurs niveaux est que ces autorités sont les plus proches de la réalité sur le terrain et peuvent donc prendre des décisions mieux adaptées.

“L'autorité fédérale et les représentants des provinces frontalières se réunissent et prennent des décisions. Province car plus proche de la réalité.”



Enjeu 2

DÉCIDER EN PÉRIODE DE CRISE

Le souci de prendre des décisions rapides et efficaces est exacerbé lors de situations de crise. Ce facteur influence fortement la désignation de la personne adéquate pour détenir le pouvoir de décision pendant ce type de période. Il ne s'agit pas nécessairement d'un arrangement permanent ; il pourrait éventuellement ne s'appliquer que dans les situations d'urgence. Par conséquent, l'enjeu se lit comme suit :

1. QUI DOIT PRENDRE LES DÉCISIONS POLITIQUES EN CAS DE CRISE ? QUE PROPOSEZ-VOUS ?

La pandémie de Covid-19 a rendu très concrètes les opinions sur la manière de gérer les situations de crise. La répartition des compétences telle qu'appliquée pendant cette période est régulièrement prise comme exemple de la manière dont les choses doivent ou ne doivent pas être faites. On fait également référence à d'autres pays. Par exemple, l'Allemagne est citée en modèle pour une approche donnant aux régions le pouvoir de décision dans la gestion d'une pandémie.

"In België zijn we het precies nog altijd niet gewoon dat we in een federale staatsstructuur werken. Ik durf het ook vergelijken met Duitsland waar elke bondsstaat z'n eigen maatregelen heeft getroffen en het ook niet meteen federaal heeft proberen de crisis te beheren."

Les répondants n'abordent pas uniquement la question de quel gouvernement, seul ou de concert, devrait être autorisé à agir dans les situations de crise. Ils font également des suggestions sur la manière de gérer la crise. Il recommandent par exemple d'établir une feuille de route avec des scénarios et des critères, et d'établir un budget de crise.

"Les scénarios doivent être appliqués en fonction de la situation".

"Il doit être clairement communiqué aux citoyens dans quel scénario nous sommes et un planning pour revenir à la situation normale d'un point de vue compétences."

L'analyse de l'IA reflète la volonté de donner le pouvoir de décision en situation de crise au niveau politique pouvant réagir rapidement, efficacement et de manière cohérente afin de parvenir à une prise de décision démocratique. Les gouvernements

fédéral ou européen sont à ce titre éligibles mais les autorités locales peuvent également se voir attribuer des pouvoirs de décision, en fonction de la situation de crise. Ce point est examiné plus en détail dans l'analyse qualitative. Un résumé des scénarios en découlant est présenté ci-dessous.

• Scénario 1. Le Gouvernement fédéral décide

Les répondants choisissent ce scénario car c'est un système clair permettant la prise de décision rapide, assurant l'unité de commandement et apportant la cohésion nationale. Ce scénario se décline en plusieurs variantes. Dans une première variante, le Gouvernement fédéral prend des décisions en toute autonomie. Dans une deuxième variante, cela se fait après consultation des autorités locales. Enfin dans une troisième variante, le gouvernement fédéral prend les décisions, mais la mise en œuvre est assurée par les autorités locales ou régionales afin que de prendre en compte les situations locales spécifiques.

"Voor mij moet de federale overheid dan beslissen zodat overal eenduidigheid is."

"L'autorité fédérale prend toutes les décisions politiques pour la gestion de la crise."

"Federaal beslissen, regionaal uitvoeren. Uitvoeren altijd zo dicht mogelijk bij de burger."

• Scénario 2. Les régions et communautés décident

D'autres répondants préfèrent que les régions et communautés – surtout les régions – soient l'organe central de décision. Éventuellement, si nécessaire ou souhaité, celles-ci peuvent d'abord se concerter

"Elke deelgebied is verantwoordelijk voor haar grondgebied."

"Les régions sont autonomes pour prendre des décisions mais il y a une concertation prévue pour de la coordination si nécessaire."

• Scénario 3. Niveau communal

Les décisions sont prises au niveau communal.

"Zo lokaal mogelijk. In geval van crisis kan je best dichtbij zitten om te beheersen. Federaal kiest men vaak voor gemakzucht. Bv. Antwerpen ging in lockdown bij hoge cijfers maar bij hoge cijfers in Wallonië ging het ganse land in lockdown."

• Scénario 4. Un système en cascade

Le système actuel consiste en un système en cascade où, selon l'ampleur de la crise, la commune, la province ou le gouvernement fédéral prend les décisions. En complément au système actuel, certains répondants incluent également les régions dans ce système, ce qui permet de passer d'un niveau de gouvernement national à un autre.

"Volg de bestaande rampenplannen. Naargelang de ernst wordt er opgeschaald van gemeentelijk naar provinciaal, gewestelijk of naar nationaal (of internationaal) niveau."

"L'autorité fédérale décide en cas de nécessité, pour autant que la crise concerne tout le pays, sinon les régions qui connaissent bien le problème restent compétentes."

• Scénario 5. L'Union européenne

Dans cet enjeu, l'Union européenne n'est pas oubliée. Certains répondants donnent à l'Union européenne un pouvoir de décision. Ces décisions sont mises en œuvre par les régions, le Gouvernement fédéral jouant un rôle de contrôle.

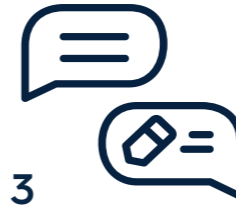
"Het enige nog bestaande beslissingsniveau in tijden van crisis ligt in de toekomst bij Europa."

• Scénario 6. Un comité national de crise

Un dernier scénario suggère qu'en situation d'urgence, une équipe de crise composée d'experts et de dirigeants politiques soit mise sur pied. Ces derniers représentent les autorités fédérales et/ou régionales. Ils prennent les devants dans une si-

tuation de crise et disposent également d'un pouvoir de décision

"Een crisiscomité voor het hele land, met één woordvoerder, dat het vertrouwen heeft van alle betrokken personen, regio's en belangen."



Enjeu 3

SOLIDARITÉ ENTRE LES AUTORITÉS EN CAS D'URGENCE

Lorsqu'une situation d'urgence survient dans une partie du pays, la question se pose de savoir qui doit assurer les secours et la reconstruction. Par cet enjeu, nous souhaitons mieux comprendre si un mécanisme de solidarité est souhaitable ou si les dommages doivent être supportés là où ils surviennent. La question pour cet enjeu était donc la suivante :

1. QUI PREND QUELLES RESPONSABILITÉS LORS DE SITUATIONS D'URGENCE? QUI DOIT INTERVENIR ET SUPPORTER LES COÛTS DES DOMMAGES?

Les répondants considèrent qu'il est important d'avoir une réponse cohérente, efficace et rapide dans les situations d'urgence. Cela avait déjà été montré dans l'enjeu 2. Le système préféré est celui indiquant clairement qui doit agir, avec une structure permettant l'unité de commandement. Les répondants se réfèrent à la hiérarchie militaire et à sa chaîne de commandement comme point de référence. Cette unité de commandement prime sur la question du "qui fait quoi" : pour faire face aux situations d'urgence dans l'unité et la solidarité, les répondants jugent nécessaire de transcender les différences entre les communautés et les régions. L'efficacité et l'uniformité sont la principale préoccupation des répondants, quel que soit le responsable final.

Ces éléments ressortent également de l'analyse par IA où l'argument de l'entité "coupable" qui paie les frais est prépondérant. L'analyse qualitative va confirmer que les répondants considèrent l'autorité qui a elle-même favorisé la situation d'urgence comme responsable. Et en même temps, l'on y voit également l'idée de solidarité émerger comme principe directeur, tant pour la prise de décision que pour la répartition des coûts. La crue de la Vesdre est souvent citée comme exemple ici. On estime que beaucoup de temps a été perdu dans cette catastrophe et que la solidarité spontanée entre les citoyens ainsi que les nombreuses initiatives citoyennes ont donné plus de résultats que l'action gouvernementale. L'idée d'un fonds de solidarité ou d'un fonds d'urgence revient avec insistance.

Dans ce qui suit, nous présenterons d'abord des scénarios concernant la désignation de l'autorité responsable. Par la suite, nous examinerons la manière dont la répartition des coûts est perçue par les répondants.

L'autorité responsable

• Scénario 1. Le Gouvernement fédéral

Dans ce scénario, c'est le Gouvernement fédéral qui coordonne et décide. Cet axiome est considéré comme une garantie de solidarité, d'égalité et d'efficacité.

"Voor noodsituaties moet altijd het hoogste niveau, dus het federale, de beslissingen nemen. Noodsituaties zijn de problemen van ons allen."

"Tout doit revenir au niveau fédéral. Cela permet une meilleure coordination de tous les moyens dont on dispose en Belgique et d'éviter qu'il n'y ai pas assez d'ambulances ou d'autres équipements. Cela permet aussi d'éviter les inégalités. Une région ou une province pourrait réagir de façon différente d'une autre région ou province."

"L'autorité fédérale décide. Permet une action plus efficace et solidaire."

"In tijden van nood is solidariteit van kapitaal belang. De federale overheid is volledig aan zet op alle vlakken. In tijden van nood is het belangrijk dat diegene die kan helpen de persoon in nood helpt, onafhankelijk van waar deze woont of welke taal deze spreekt. Federaal is het beste niveau hiervoor."

• Scénario 2. Les régions et communautés

D'autres répondants laissent à la région concernée le soin de décider et de coordonner. Cette méthode est considérée comme plus efficace car la région a une meilleure compréhension du contexte, des infrastructures et des besoins locaux. Toutefois, d'autres autorités telles que le niveau fédéral ou l'Union européenne devraient pouvoir venir en aide, à la demande ou non de la région.

"De deelgebieden beslissen autonoom. Dan is de beslissingsbevoegdheid duidelijk en ook de verantwoordelijkheid."

"La Région doit prendre les décisions mais peut demander de l'aide au Fédéral qui devra y répondre. La Région connaît parfaitement les conditions de vie des citoyens ainsi que leurs compétences, le relief des terrains, les infrastructures."

Le Fédéral doit être disponible à donner toutes aides dont la Région aurait besoin (militaires, Croix-rouge, organiser des appels d'urgence à différents métiers, s'il y a lieu demandé de l'aide aux pays frontaliers. Après voir comment aider la population à rentrer dans les frais de réhabilitations et les Communes ou Régions les moyens financiers pour redonner vie. En cas d'urgence je crois que c'est une TRÈS, TRÈS mauvaise idée de supprimer les sirènes. Personnellement, je ne suis pas la seule, il y en a de plus en plus de moments où je n'ai jamais mon téléphone avec moi."

"De deelgebieden zijn hiervoor verantwoordelijk. Eventueel kan de federale regering of Europa daarbij helpen op vraag van de deelgebieden."

"La Région décide quand elle fait appel au Fédéral. Si elle fait appel, le Fédéral peut prendre des décisions après avoir demandé l'avis des entités fédérées. Il doit justifier sa décision."

• Scénario 3. Un système en cascade

Dans le cadre de cet enjeu, un système en cascade est également proposé, dans lequel la responsabilité de l'administration locale ou fédérale dépend de la gravité et de l'ampleur de l'urgence.

"Bij lokale noodsituaties zijn lokale regeringen (stadsbesturen) het best uitgerust, dit blijft dus ongewijzigd. Bij grotere calamiteiten maar nog steeds binnen de provinciegrenzen blijft de provincie ook verantwoordelijk. Zodra het probleem de provinciegrenzen overstijgt, of de provincie/gemeente om hulp vraagt, zal de federale regering bevoegd worden. Bij noodgevallen zal er geen wafelijzerpolitiek worden toegestaan - noodfondsen zijn dat: noodfondsen. Er mag maar worden uitgehaald wat nodig is en wanneer het nodig is. Om het maatwerk te verwezenlijken wat op deelgebiedniveau voorzien zou kunnen zijn, kunnen er steeds lokale adviseurs ingeschakeld worden. Het wil niet zeggen dat de federale staat verantwoordelijk is dat ze niet luisteren naar lokale besturen."

"Quant à l'intervention d'urgence : logique ascensionnelle, c'est-à-dire qu'en fonction de la gravité de la situation de crise, ce serait soit le niveau communal, soit le niveau régional, soit le niveau fédéral qui assurerait la coordination et le commandement. Ou bien les trois de façon successive, en fonction de l'évolution des circonstances. Quant à la solidarité financière : logique ascensionnelle également, en fonction de la gravité des dégâts. Le fédéral pourrait intervenir à partir d'un certain seuil de gravité ou selon la nature de la crise (critères à définir)."

Une variante est de proposer que le niveau d'administration le

plus proche de l'urgence ou le plus compétent prenne l'initiative. Là encore, d'autres autorités interviennent, en fonction de l'ampleur de l'urgence.

"L'entité compétente à partir du moment où elle seule est concernée. Elle peut demander un support si nécessaire. Mais l'échelon supérieur prend le dessus si plusieurs entités sont concernées. Réponse par le niveau de pouvoir le plus proche de la situation d'urgence."

"De dichtstbijzijnde overheid moet ingrijpen in noodsituaties. Als de omvang van de schade te groot is om er als deelgebied het hoofd aan te bieden of als de noodsituatie de grenzen van het deelgebied overschrijdt, moet het federale niveau steun verlenen, al was het maar door coördinatie."

• Scénario 4. Compagnies d'assurance

Dans un dernier scénario, on estime que les administrations devraient être entièrement assurées. Les compagnies d'assurance prennent alors l'initiative.

"Maximaal verzekeringsmaatschappijen. Minder kosten voor de overheid."

Qui assume les coûts ?

• Scénario 1. Un fonds d'urgence géré par le Gouvernement fédéral

Dans ce scénario, tous les niveaux d'administration contribuent à financer un fonds géré au niveau fédéral. Ce fonds servira alors à couvrir les coûts résultant d'une situation d'urgence.

"Les ressources financières sont à trouver dans un fonds de solidarité préconstitué et alimenté par toutes les entités fédérées., en proportion de leurs moyens. La mise en œuvre des réparations et indemnisations est du ressort des entités fédérées. Meilleure efficacité et solidarité. Respect du régionalisme."

"Ga voor noodsituaties a.u.b. naar een noodfonds dat op Federaal niveau beheerd wordt en waarbij ook de Federale regering beslist over de inzet ervan. Deze kan gerust gefinancierd vanuit de belastingen die elke burger betaalt. En aan de inzet van dit noodfonds kunnen gerust voorwaarden verbonden worden. (bv. type rampen die gedekt worden of minimaal X aantal burgers getroffen voor een bedrag van bv. 1000€)."

"L'autorité fédérale coordonne l'aide d'urgence et intervient dans les frais liés aux dommages ou à la reconstruction, par

le biais d'un fonds financé par tous les niveaux de pouvoir. Parce que la Belgique doit rester soudée et parce que l'autorité possède plus d'argent que les régions et communautés."

"De federale overheid coördineert de noodhulp en kan bijspringen in de kosten voor schade of heropbouw via een fonds waaraan alle overheden meebetalen. Omdat de implicaties van eendere welke lokale ramp op zowel economisch, sociaal, maatschappelijk en zelfs ethisch niveau uiteindelijk door gans het land worden gedeeld. Eigen aan een ramp is net het gegeven dat toeval een belangrijke factor was en dat het eender waar had kunnen toeslaan. Het is niet meer dan normaal dat landgenoten elkaar helpen in geval van nood. Als ik zelf in nood zou verkeren, zou ik ook niet minder verwachten. Het is een schande hoe we met de overstromingen blijven (!) omgaan..."

La solidarité est le principe directeur des répondants optant pour ce scénario.

"L'autorité fédérale coordonne. Les coûts sont partagés par tous les gouvernements dans un esprit de solidarité. Il est important de maintenir une solidarité entre les différentes régions du pays, tout en permettant au fédéral de jouer son rôle de coordinateur."

"C'est l'autorité fédérale qui coordonne, toutes les entités supportent les coûts. Il faut une solidarité entre les régions, et un arbitre au-dessus de la mêlée pour la garantir..."

"Niet elke noodsituatie is dezelfde. Algemeen principe: Solidariteit is federaal, dat geldt voor de Soc Zekerheid, ook voor een Rampenfonds."

"Federaal coördineert. De kosten moeten solidair verdeeld worden. Het betekent niet dat omdat je in Wallonië woont dat je minder recht hebt op herstel van schade, ook al heeft de Waalse regering bijvoorbeeld minder middelen. Een noodgeval is niemand zijn schuld. Hoe groter de geldpot, hoe meer middelen er kunnen gegeven worden."

• Scénario 2. Régions

Dans le scénario suivant, les régions sont responsables des dommages survenant sur leur territoire. Ce choix est généralement fondé sur des considérations d'autonomie. Dans ce cas de figure, le Gouvernement fédéral peut éventuellement intervenir, mais uniquement en cas de consensus entre les régions. Dans ce cas, certains répondants prévoient un système régulant les abus, ou empêchant une autorité de répercuter des coûts qu'elle a elle-même causés par des politiques inadéquates.

"De gemeenschapsregeringen nemen de verantwoordelijk-

heden en staan in voor de kosten van de schade binnen hun grondgebied. Er kan binnen de schoot van de federale regering (op voorwaarde dat dit een regering is die uitsluitend bestaat uit afgevaardigden van de gemeenschapsregeringen) een solidariteitsmechanisme worden afgesproken - weliswaar in consensus. Iedereen is verantwoordelijk voor het eigen beleid. De voorbereiding en afhandeling van crisissituaties is daarop geen uitzondering."

"Federaal beslissen. Regionaal betalen. Zinvol beslissen voor heel het land. Regionaal betalen om fraude te vermijden."

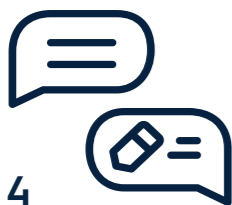
"Les coûts seront en partie supportés par le Fédéral. Le Fédéral peut refuser de supporter les coûts, même s'il intervient, s'il peut prouver que la région concernée a manqué de prévoyance par exemple en autorisant les constructions en zones inondables ou la construction d'infrastructures de mauvaise qualité."

• Scénario 3. Compagnies d'assurance

Certains répondants estiment que les dommages devraient être supportés par les citoyens à titre individuel, ceux-ci devant souscrire une assurance. Les compagnies d'assurance devraient alors s'organiser afin de permettre des remboursements rapides. La question de savoir qui sera chargé de payer les services d'urgence et de restaurer les infrastructures publiques est moins claire dans ce scénario.

"Verzekering verplicht maken zodat verzekeringsmaatschappijen opdraaien voor grootste deel schades. Iemand die verwaarloost zich te verzekeren mag niet rekenen op solidariteit."

"En misschien kan er in België eens worden nagedacht van 1 centrale crisisverzekering die deel uitmaakt van de reeds verplichte brandpolis die je als huiseigenaar dient af te sluiten. En dan bedoel ik dat een gedeelte van de polis dat voor iedereen hetzelfde is, met dezelfde jaarlijkse bijdrage per m² bewoonbare oppervlakte. Het is hoog tijd dat onze politici de verzekeringssector verantwoordelijk stelt voor een correct beheer van de bijdrages die we nu al betalen hiervoor. Met concrete afspraken over minimale verplichte uitkeringen om de eerste noden te ledigen in geval van grote schades. (bv. minimaal 30% van het verwachte schadebedrag dient te worden uitgekeerd binnen de eerste 30 dagen, met bv. een vast bedrag per m² bewoonbare oppervlakte), zodat burgers met weinig financiële reserves ook kunnen heropbouwen en niet aan hun lot worden overgelaten. En bv. 75% uitgekeerd binnen de 9 maanden na een schadegeval, ook al hebben hun eigen schade-experts het dossier nog niet afgesloten."



Enjeu 4

DIALOGUE ET ÉCHANGES AU-DELÀ LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE

Des compétences comme l'éducation, les médias et la culture sont presque entièrement aux mains des communautés. Ce choix a été fait à l'époque car ces compétences sont fortement liées à la langue et donc à l'identité de chaque communauté. Aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de coopération entre les communautés en matière d'éducation, de médias et de culture.

Cela étant, nous vivons toujours dans le même pays.

Partant du fait qu'il est important de renforcer le dialogue au-delà des frontières linguistiques, ce dernier peut être organisé de différentes manières: par exemple, en habilitant le Gouvernement fédéral à prendre des initiatives au-delà les frontières linguistiques en matière d'éducation, de médias et de culture; ou en encourageant voire obligeant les communautés à organiser davantage de coopération, de dialogue et d'échanges dans ces domaines (par exemple, pour apprendre les autres langues nationales)

Cet enjeu a donc permis de sonder l'importance accordée par les répondants au dialogue au-delà la frontière linguistique ainsi que la manière dont ils le concrétiseraient. L'enjeu peut se lire comme suit:

1. DEVRAIT-IL Y AVOIR PLUS DE DIALOGUE ET DE DÉBAT PUBLIC AU-DELÀ LES FRONTIÈRES LINGUISTIQUES EN BELGIQUE ? SI OUI, DE QUELLE MANIÈRE LE FERIEZ-VOUS ? ET SI NON, POURQUOI PAS ?

Les avis sont partagés sur la mesure dans laquelle le dialogue est souhaitable ou nécessaire.

À une extrémité du spectre, on pense que non il n'est pas souhaitable, la frontière linguistique est définie comme une frontière absolue de la même manière que pour les pays étrangers.

"Er is geen dialoog nodig over taalgrenzen heen. Een taalgrens is vergelijkbaar met een staatsgrens. Een dialoog tussen taalgebieden verloopt zoals deze met onze buurlanden gebeurt."

"De taalgrens of grens van Vlaanderen moet gerespecteerd worden. Net zoals we grenzen hebben met Nederland, Duitsland, Frankrijk... volgens volk, cultuur, taal."

"Nee. Deelstaten worden in mijn visie 100% onafhankelijk dus die dialogen, debatten moeten dan niet verschillen van die met andere Europese landen."

"Wallonië en Vlaanderen zijn 2 andere landen. Dit merk je aan gewoontes, de taal en de manier van leven. Wallonië is Frankrijk. Er is geen nut of nood om nauwer samen te werken. Zoveel mogelijk splitsen en ieders zijn boontjes laten doppen. Zo zal Wallonië een omslag moeten maken."

"Minder dialoog nodig over taalgrenzen heen. De regio's zijn te verschillend van elkaar om vaker in dialoog te gaan."

"Tegen. Er is heel weinig interesse voor de andere taalgroep. Wallonië is gefocust op Frankrijk. Nederlands leren is not done. Feit is dat we 2 landen zijn, laat ons dan dit ook zo besturen."

"Non, je ne trouve pas ça très impor-

tant. Les différentes langues font en sorte qu'il n'y ait pas la même culture dans les médias et donc cela ne peut pas aller ensemble."

"Nee, de geschiedenis heeft voldoende aangetoond dat meer debat over de taalgrenzen heen niet haalbaar is. Integendeel, er is enkel nood aan minder debat."

"Nee, er moet net minder dialoog zijn. De dialoog in de federale regering levert enkel blokkering, stagnatie en immobilisme op."

"De situatie behouden zoals ze vandaag is. Niet meer of minder dialoog."

"Er is niet meer of niet minder nood aan dialoog tussen Vlaanderen en Wallonië, dan er nood is tussen Vlaanderen en Nederland, Wallonië en Frankrijk, Vlaanderen en het Verenigd Koninkrijk, Wallonië en Luxemburg, Vlaanderen en Duitsland, en zo voort."

À l'opposé, un dialogue maximal est souhaité, les arguments étant que les frontières linguistiques sont inutiles et que nous devrions maximiser le dialogue au sein d'un même pays.

Pour ces répondants, il est dès lors important que suffisamment d'informations, de dialogues et de rencontres soient organisés entre les communautés, au-delà les frontières linguistiques, et qu'il existe également des lieux de débat fédéral.

Ils estiment par exemple que les médias ne s'intéressent pas assez à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière linguistique, que l'enseignement ne fait pas assez d'efforts pour la connaissance

des autres langues nationales et que les échanges culturels sont insuffisants. Enfin les débats politiques, même sur les questions nationales, sont trop souvent menés au sein de chaque communauté séparément.

"Meer dialoog nodig over taalgrenzen heen stimuleren want er is vervreemding tussen de regio's. De regio's moeten elkaar beter leren kennen door intensiever te gaan samenwerken. Dit kan op vrijwillige basis of via verplichte samenwerking."

"Oui, on est belge sans distinction de langues. Le communautarisme ne fait qu'alimenter un repli identitaire artificiel. Un jeune arlonais a la même culture qu'un jeune ostendais en fonction de son milieu social et non pas de sa langue. Il ne faut, à mon sens, plus de communauté ni de région."

"We zijn Belgen sinds 1830. Een volk dus! België is een relatief jonge staat. Gezien ondertussen de erkenning en de toepassing van de verschillende landstalen en cultuur is het goed mekaar verder te leren kennen. Als federaal meer bevoegdheden heeft zal dit zo wie zo leiden tot meer onderlinge communicatie, dialoog...."

"Nous sommes actuellement dans un schéma d'opposition entre les régions (la région flamande serait au top en termes d'enseignement, la région francophone étant à la traîne). Construisons plutôt un schéma de coopération, permettant de bénéficier des points forts de chacun. Un débat public ne me paraît pas être une bonne solution mais un organe de concertation entre les responsables de l'enseignement des communautés serait intéressant - peut-être qu'on éviterait également ainsi des agendas de vacances incompatibles..."

"Ja meer dialoog. Elkaar beter verstaan, indien de deelstaten dialoog zouden hebben en elkaar beter zouden verstaan (taal) en begrijpen (inhoud) zou het land veel beter geregeerd worden. nu is er veel te veel discussie."

"Ik denk dat het zeer zinvol zou zijn meer samenleving tussen de 2 deelstaten te bevorderen. Bijvoorbeeld door de federale overheid bevoegd te maken voor taalgrens-overschrijdende initiatieven op vlak van onderwijs, media en cultuur. Of door de gemeenschappen aan te moedigen of te verplichten om meer samenwerking, dialoog en uitwisseling te organiseren op deze vlakken (bv. om de andere landstalen aan te leren)."

"Maximale dialoog in de zin dat we federaal werken en men geen opsplitsing maakt naar taalgrenzen maar meteen over alle taalgrenzen heen."

"Ja, een federale kieskring lijkt me een goed idee. FR en NL politici zouden zich ook moeten verantwoorden voor anderstalige medeburgers. Bij verkiezingen moeten debatten tussen de verschillende taalgemeenschappen moeten worden georganiseerd."

“Oui, recentrer un maximum au fédéral et introduire les cours de 2e langue obligatoire.”

“Schrap de bevoegdheid op deelstaatniveau. Een kind dient hetzelfde onderwijs te krijgen in Vlaanderen en Wallonië. Geef tweetalig onderwijs vanaf jong niveau, ook in reguliere vakken. Een Waalse artiest dient hetzelfde behandeld te worden als een Vlaamse. Ook zo qua dierenwelzijn. Een Vlaamse kat is evenwaardig aan een Waalse.”

“Zolang we in een federaal land leven, is het belangrijk om het publiek debat ook federaal te voeren voor de thema's die op dit beleidsniveau zitten e.g. sociale zekerheid. Een federale kieskring, terug verplicht Nederlands leren in het Waalse onderwijs, federale debatten op de staatszenders, ... zijn volgens mij elementen om deze cohesie te versterken.”

Comme nous l'avons mentionné, nous avons également demandé à ceux qui estimaient qu'un dialogue plus approfondi était nécessaire de préciser de quelle manière ils le feraient. Le multilinguisme est le fil conducteur des différentes propositions pour un dialogue renforcé. Pour engager le dialogue (quelle que soit la manière), les gens doivent se comprendre. L'introduction de l'obligation de savoir parler toutes les langues nationales ou des initiatives encourageant le multilinguisme sont un argument avancé en ce sens.

Le rôle des médias a notamment été mis en avant :

“Media heeft een belangrijke rol te spelen om de dialoog tussen de taalgebieden te stimuleren en de kennis over de taalgebieden te verhogen. De media moet meer aandacht geven wat er gebeurt over de taalgrenzen heen. Dit zou eventueel verplicht kunnen worden door quota te hanteren en maatregelen indien deze niet gehaald worden.”

“Meer debat over de grenzen heen. Men zou bijvoorbeeld de nieuwsuitzendingen kunnen vervangen door 1 nationaal nieuwsuitzending in de 3 landstalen met ondertiteling voor de nationale thema's, die overgaat in een lokaal nieuws met gewest gebonden nieuws.”

“Er moet absoluut meer dialoog en publiek debat zijn over de taalgrenzen heen. De VRT en RTBF worden terug samengevoegd tot een federale organisatie. Deze biedt dan Nederlandstalige, Franstalige, Duitstalige en meertalige kanalen aan. Er kan zo ook meer aandacht besteed worden aan anderstalige mediafiguren (cultureel en politiek). Debatten dienen alle Belgen te vertegenwoordigen en niet enkel die van een taalgemeenschap.”

“Oui. L'apprentissage des langues doit être sensiblement amélioré. Je ne comprends pas que, dans les communes unilingues FR, l'apprentissage d'une seconde langue nationale soit simplement optionnel ! On en arrive, dans des entreprises actives nationalement, à avoir des collègues wallons qui ne savent même pas dire "Da-ag" à leurs collègues flamands quand ils en croisent dans l'ascenseur ! Il faut sous-titrer les propos des compatriotes dans l'audio-visuel plutôt que les doubler. Pourquoi ne demanderait-on pas à la RTBF et la VRT de sous-titrer certaines émissions, certains films ou cer-

taines séries, dans l'autre langue précisément pour "habituer les oreilles" (et apprendre sans trop s'en rendre compte). RTBF et VRT pourraient collaborer plus franchement sur des émissions communes.”

“Les médias publics devraient être contraints d'informer plus et d'inviter plus de personnalités de l'autre communauté et d'être financé sur ce critère.”

Le rôle de l'éducation est également souvent mentionné, tant en termes de transmission de connaissances vers les autres communautés linguistiques qu'en termes d'enseignement des langues :

“Binnen het onderwijs moet er meer gefocust worden op de verschillende landstalen en de Belgische cultuur. Zo moeten alle drie landstalen aangeboden worden op school. Duits wordt voor iedereen verplicht. Minstens 1 vak moet in een andere landstaal gegeven worden. Nederlands wordt een verplicht onderwijsvak in Wallonië. De federale overheid legt ook de eindtermen vast voor het onderwijs zodat het niveau in heel België gelijk wordt. Daarnaast richt de federale overheid een toegankelijk en betaalbaar uitwisselingsprogramma op om voor een bepaalde periode in een andere taalgemeenschap onderwijs te kunnen genieten.”

“Il serait intéressant d'organiser une certaine porosité de nos frontières linguistiques, un rapprochement entre les différentes communautés par exemple en matière de culture. Mais également au niveau de la langue pour l'enseignement, dès le plus jeune âge les cours devraient être proposés à la fois en flamand et en français afin de créer de nouvelles générations totalement bilingues.”

“Les écoles doivent apprendre l'autre langue du pays obligatoirement.”

Le rôle de la culture est également évoqué. Plus précisément, par la promotion des échanges culturels au-delà des frontières linguistiques. Cette idée repose souvent sur le fait que la culture permet d'apprendre à connaître les autres et qu'elle peut rapprocher les communautés linguistiques.

“Ja, ik denk dat dat een goed idee is: onbekend maakt onbemind. Zodra je mensen beter leert kennen, kunnen we het meestal goed met elkaar vinden. Ik zou dus het federale niveau terug uitbreiden. Cultuur blijft wel gescheiden, maar meer kennismaken met Waalse muziek, films, boeken,... is alleen maar een verrijking van cultuur. Daardoor komen onze eigen schrijvers en muzikanten niet in het gedrang: het is en-en. In Zwitserland is wettelijk bepaald dat nieuws op tv voor een bepaald percentage over de andere landsdelen moet gaan, geloof ik. Dat zou niet slecht zijn om de actualiteit zo op te volgen.”

“Les visites culturelles et les échanges devraient être facilités et augmentés entre écoles et structures culturelles.”

La répartition des compétences et la réforme démocratique sont également abordées ici. En ressort ici plus particulièrement l'idée de donner plus de compétences au Gouvernement fédéral

afin d'améliorer la coopération et le dialogue entre les régions linguistiques. La circonscription fédérale est également mentionnée dans ce contexte.

“De federale overheid zou dialoog tussen de gewesten moeten coördineren en opleggen dat de gewesten samen werken voor bepaalde bevoegdheden op gebied van onderwijs, cultuur etc.”

“Maak de federale overheid bevoegd voor zulke initiatieven. Door de creatie van een federale kieskring zal er sowieso meer dialoog en publiek debat zijn over het hele land.”

Certains voient également un rôle réservé à la langue anglaise comme moyen de promouvoir un dialogue franc au sein de la Belgique, ainsi qu'avec d'autres pays.

“Informatie, dialoog en ontmoeting zijn enorm belangrijk. Daarom zou ik voorstellen om Amerikaans-Engels als 2e landstaal te nemen voor het hele land. En dus Franse les niet meer verplichten in Vlaanderen (en Duitstalig landsdeel) of Nederlandse in Wallonië. Aangezien Engels veel gemakkelijker is dan Frans of Nederlands heeft dat meteen ook als voordeel dat er veel extra tijd vrijkomt voor andere vakken zoals wiskunde of taal. Nog een voordeel zou zijn dat het Engels dat Belgen internationaal gebruiken waarschijnlijk beter zou zijn. Bovendien kunnen alle gesprekspartners dan met dezelfde "handicap" aan het gesprek deelnemen, omdat Engels voor niemand de moedertaal is. Nog een voordeel is dat veel inwijkelingen in België al Engels kunnen (ook als 2e of 3e taal).”

“Oui il faut ce dialogue, c'est essentiel. La proposition en Enjeu 1 d'avoir l'anglais en tant que langue véhiculaire est le seul moyen de rassembler, de se comprendre sur des sujets propres ou communs. Les médias seront aussi plus aptes à se comprendre. L'anglais est déjà largement utilisé dans le dialogue entre entreprises de deux régions.”



Enjeu 5

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Les systèmes fédéraux peuvent se présenter sous de nombreuses formes. Un facteur déterminant à cet égard est la manière dont les compétences sont distribuées, et plus particulièrement quelles compétences doivent être au centre. Premièrement le centre de gravité des compétences est déterminé par l'étendue des compétences fédérales. Le centre de gravité se trouvera au niveau du Gouvernement fédéral dans un système centralisé. Dans un système décentralisé ou moins intégré, il se trouvera au niveau des régions et des communautés. Deuxièmement, c'est selon la nature des compétences déterminera si le système est centrifuge ou centripète. Dans ce cas, la question est de savoir qui est compétent pour les questions liées à la sécurité, à la solidarité et à l'union économique. L'ensemble de ces choix donnent une indication du type de structure d'État jugé le plus souhaitable. Ce problème était abordé par la question :

1. ZY A-T-IL, SELON VOUS, CERTAINES COMPÉTENCES QUI DEVRAIENT TOUJOURS RESTER FÉDÉRALES ET QUI NE DEVRAIENT JAMAIS ÊTRE TRANSFÉRÉES AUX RÉGIONS OU AUX COMMUNAUTÉS ? SI OUI, QUELS SONT LES THÈMES QUE VOUS AVEZ EN TÊTE ?

Le choix de confier une compétence maximale ou, au contraire, minimale (ou nulle) au Gouvernement fédéral est déterminé par deux facteurs. Avant tout, bien sûr, il y a la vision que l'on a de la structure de l'État : un État unitaire, un fort ou faible degré d'intégration, ou encore une scission du pays. En outre, le souci d'une structure décisionnelle simple et efficace est également exprimé. Pour ce faire, il faut éviter une fragmentation des compétences.

L'analyse de l'IA montre que certaines compétences doivent toujours rester fédérales. Il s'agit par exemple du code de la route, de la justice, des affaires sociales, de la police, de la sécurité sociale, de l'économie, des affaires étrangères, de la mobilité, de la solidarité, de la recherche scientifique, de l'environnement, de la défense, ...

La raison sous-jacente est que plus les compétences sont réparties, moins il y a de responsabilités. Ce point est abordé plus en détail dans l'analyse qualitative.

Les deux dimensions de la question sont examinées ci-dessous: à quel gouvernement les compétences doivent être attribuées et quelles compétences doivent être au centre?

Le centre de gravité des compétences

• Scénario 1. Le Gouvernement fédéral

Dans un premier scénario, le Gouvernement fédéral dispose d'un maximum de compétences. Dans une variante, cela est lié au choix d'un État unitaire. Les communautés et les régions vont ensuite disparaître, dans un souci de simplicité et l'absence d'ambiguïté. Une autre variante opte pour un système fédéral plus centralisé, les entités fédérées ne s'attribuant qu'un nombre limité de compétences spécifiques.

“Si cela ne tenait qu'à moi, la grande majorité des choses doit être prise au fédéral. Pour tout le pays. Pour la simple et bonne raison que nous sommes un pays.”

“Alle bevoegdheden federaal, behalve taal, cultuur en onderwijs. Het kluwen dat we nu gecreëerd hebben leidt tot extreme inefficiëntie en immobilisme.”

“De bevoegdheden moeten duidelijk afgebakend en niet-overlappend zijn. Het eenvoudigste, duidelijkste en efficiëntste model lijkt mij er één te zijn met een sterke federale overheid.”

• Scénario 2. Le système actuel

D'autres répondants optent pour le système actuel. Ces répondants veulent surtout éviter que les compétences fédérales ne soient encore réduites.

“De huidige federale bevoegdheden mogen behouden blijven. Het belang van de burger moet ook hier primeren en niet de 'postjesverdeling'.”

“La situation actuelle me convient et il faut plutôt renforcer les compétences fédérales que de les diminuer.”

• Scénario 3. Les régions et communautés

Dans ce scénario, les régions sont les centres de gravité. Le Gouvernement fédéral ne conserve pas ou seulement un minimum de compétences. Les raisons invoquées pour cette ré-

partition des compétences sont l'efficacité, la clarté et l'absence de chevauchement ou de fragmentation. Les répondants optant pour ce scénario sont en faveur d'un degré d'intégration faible de l'État, ou d'une scission de la Belgique.

“Op federaal vlak blijven: buitenlandse zaken, defensie en centrale veiligheid. Al de rest gaat naar de deelgebieden, met centraal een aantal overlegorganen die gecoördineerd (enkel dat) worden door de federale. Eenvoudige en duidelijke structuur, met maximale verantwoordelijkheid voor de deelgebieden die ook vruchten/gevolgen dragen van hun verantwoordelijkheid.”

“Il faut transférer toutes les compétences de gestion aux régions. Il faut transformer la Belgique en transférant les compétences vers les régions.”

“Niets moet federaal blijven. Maximaal confederalisme is een noodzaak. Bij voorkeur volledige splitsing van het land.”

• Scénario 4. L'Union européenne

Dans ce scénario, l'Union européenne est le centre de gravité. Elle prend des décisions dans toutes ou dans un grand nombre de matières étant ensuite mises en œuvre par les États membres ou leurs régions et communautés. Ce choix se justifie également par le souci d'une prise de décision unifiée et efficace.

“Het gaat om thema's die liefst op een zo hoog mogelijk niveau geregeld moeten worden. Idealiter wordt dit ooit zelfs de Europese Unie.”

“Derzeit ist die Föderale Behörde unter anderem für die Bereiche Sicherheit und Polizei, Arbeit und soziale Sicherheit, Wirtschafts- und Währungsunion, Justiz, Landesverteidigung und Volksgesundheit zuständig. Die Gliedstaaten (Bundesstaaten) sollten die weitestgehenden Befugnisse und damit verbundene Kompetenzen erhalten/behalten, der Föderalstaat sollte aber die Möglichkeit haben, modellierend auf die Gliedstaaten einwirken zu können, so wie es offensichtlich bei Arbeit und Soziales der Fall ist. Einer revisionistischen Herangehensweise muss entschieden entgegengewirkt werden. Meiner Meinung nach gehören auf die föderale Ebene

*- die Landesverteidigung (bei derzeitiger europäischer Struktur)
- Arbeit und Soziales (bei derzeitiger europäischer Struktur)
- Volksgesundheit (bei derzeitiger europäischer Struktur)
- die Wirtschafts- und Währungsunion
- die Sicherheit auf Bundesebene (Bundespolizei)
- die Justiz
- die Außenpolitik
... offene Diskussion (Energie?)
Maßgabe der offenen Diskussion sollte es sein, welche Befugnisse eventuell auf europäischer Ebene ausgeführt werden sollten, je nachdem ob die jetzige Union sich weiterentwickelt oder ob sich die Union zu einer föderalen Republik hin entwickelt, ein Bereich könnte zum Beispiel die Energie sein.”*

Matières fédérales

La question de savoir quelles matières relèvent du niveau fédéral n'est pertinente que pour ceux qui envisagent un système fédéral - faible ou fort. Dans les autres cas, le gouvernement central a toutes les compétences ou il n'y a plus de gouvernement belge.

Les répondants optant pour un système fédéral précisent des domaines devant impérativement être réglementés de manière globale. Il s'agit des compétences:

- **liées à la sécurité (défense, sécurité, police, pompiers);**
- **qui impliquent une solidarité entre les citoyens (sécurité sociale, pensions);**
- **liées à la citoyenneté politique (migration, droit de vote, citoyenneté);**
- **autour de la préservation d'un marché économique et financier unique (emploi, budget, fiscalité et finances, union économique et monétaire, économie et commerce, douanes);**
- **ou qui dépassent (éventuellement) les frontières des régions (environnement, climat, énergie, mobilité, transports publics, crises et catastrophes).**

Mais des domaines tels que la justice et les affaires étrangères, et même le sport, sont également mentionnés dans cette liste.

D'autres domaines sont plus incertains, et sont attribués de manière différente selon les régions et les besoins locaux. Il s'agit de domaines tels que la culture, l'éducation, la langue, le tourisme, l'agriculture et le travail. Les décisions en matière de santé publique sont également appréciées différemment. Alors que certains répondants considèrent souhaitable que toutes les décisions en matière de santé publique doivent être prises par l'autorité fédérale pour l'ensemble du pays, d'autres préfèrent que cela se fasse au niveau régional, voire local, afin que les caractéristiques locales et les besoins spécifiques soient pris en compte.

“Op zich zou ik zeggen alles wat zich niet laat splitsen (natuur: rivierbeheer,...) of waar we uiteindelijk hetzelfde doel nastreven. Hier willen we voor iedereen de best mogelijke kansen, verdeel de kleine budgetten niet maar zorg dat ze goed besteed worden. Toerisme of landbouw, zijn dan zaken die wel kunnen afwijken per regio, bijvoorbeeld het landschap in Wallonië dat zich meer richt op kleinschalige landbouw of kusttoerisme. Let wel met landbouw bedoel ik niet bemestingsregels, dit valt terug onder natuur --> het kan niet zijn dat nitraat minder schadelijk langs de ene kant van de rivier is.”

“Il faut éviter les doublons. Tout ce qui concerne l'ensemble du pays devrait rester au fédéral. Seules les choses typiquement liées aux régions devraient être gérées par elles, comme l'enseignement ou la culture.”

CONCLUSION

Le thème 4, portant sur la répartition des compétences, a permis d'affiner les réflexions sur la structure de l'État introduites dans le thème 3. Cette question était structurée autour de cinq enjeux permettant d'identifier la meilleure répartition des compétences dans des situations données, telles que les questions transfrontalières (enjeu 1) ou les situations de crise et d'urgence (enjeux 2 et 3). De manière plus large, la question des compétences devant indiscutablement revenir au niveau fédéral a également été posée (enjeu 5). Cet enjeu abordait non seulement le niveau de compétence souhaité mais également la manière de les exercer. En effet, dans le cas de compétences exclusives, les décisions peuvent être prises séparément – après consultation ou non – et, dans le cas de compétences partagées, différentes autorités peuvent intervenir. L'enjeu 4 a quant à lui précisé le contexte dans lequel les compétences sont partagées. Avec la question du besoin d'encourager ou non le dialogue entre des régions et communautés, exerçant chacune leurs propres compétences.

En toute logique, la vision des répondants quant à la structure de l'État influence fortement les réponses aux enjeux. Les répondants optant pour un degré d'intégration faible de l'État sont logiquement plus susceptibles d'opter pour l'octroi de compétences exclusives aux régions et communautés, et ce sans nécessité de dialogue entre les entités. Les partisans d'un modèle centralisé confient le plus de compétences possible à l'autorité fédérale. Quant aux personnes privilégiant la cohésion dans un modèle coopératif, elles optent plus volontiers pour le partage des pouvoirs ainsi que la consultation et souhaitent dès lors encourager le dialogue. Indépendamment des différentes positions, une préoccupation commune est apparue dans ce thème : la nécessité d'une prise de décision plus transparente, rapide et cohérente.

De manière générale, sur la base des réponses aux différents enjeux, nous retrouvons les mêmes modèles d'État que ce que nous avons constaté dans le thème 3. Soulignons que nous faisons ici également abstraction des références au niveau européen et aux autorités locales, bien que les répondants aient régulièrement souligné le rôle important que ces niveaux peuvent également jouer.

L'État unitaire belge. Pour les personnes voulant revenir à un État unitaire centralisé, la réponse aux enjeux est simple : toutes les compétences sont placées au niveau national.

Scission de la Belgique. Pour personnes ne voyant pas d'avenir pour la Belgique, la réponse est également simple : les compétences appartiennent aux nouvelles entités devenant souveraines après une scission.

Un système fédéral centralisé. Dans ce modèle, la Belgique reste un système fédéral, mais les compétences principales s'exercent au niveau fédéral, en ce compris les questions liées à la culture ou à l'éducation, au détriment des régions et communautés. Les questions transfrontalières sont également fédérales, et si les régions et communautés doivent intervenir dans ce domaine, le Gouvernement fédéral pourra se prévaloir du pouvoir de décision. Le Gouvernement fédéral intervient également dans les situations de crise et d'urgence. Dans ce cas précis, un modèle à plusieurs niveaux selon lequel une autorité différente sera compétente en fonction de l'ampleur de la crise pourrait être envisagé. Contrairement à la situation actuelle, ce modèle à plusieurs niveaux inclut notamment les régions en tant qu'autorités responsables dans les situations de crise.

L'accent mis sur l'autonomie et la cohésion. Dans ce modèle, les compétences sont réparties sur les différents niveaux de pouvoir. Ainsi, les compétences typiquement fédérales concernent les questions liées à la sécurité, la sécurité sociale, la citoyenneté et la politique frontalière, au marché économique et monétaire, à la justice et aux affaires étrangères. Quant aux domaines tels que la culture, l'éducation, la langue, le tourisme, l'agriculture et éventuellement le travail ou la santé publique, ils sont plutôt attribués aux régions et communautés. Ces compétences sont soit partagées – par exemple, le Gouvernement fédéral fixe des objectifs ou un cadre général, les régions et communautés règlent les détails – soit exercées sur la base d'une concertation. C'est notamment le cas pour les questions transfrontalières et les situations de crise. Dans les situations d'urgence, les régions et communautés ont la responsabilité principale en matière d'aide d'urgence sur leur territoire, tandis que le Gouvernement fédéral fournit une assistance lorsqu'elle s'avère nécessaire ou demandée. Ce cas de figure amène des propositions relatives à la gestion centralisée d'un fonds alimenté par tous les niveaux d'autorités. Il en va de même des propositions visant à promouvoir le dialogue et une culture commune entre les groupes linguistiques, en confiant par exemple au Gouvernement fédéral la responsabilité des initiatives transfrontalières en matière d'éducation, de médias et de la culture, ou encore par le biais d'une circonscription fédérale.

L'accent mis sur l'autonomie. Dans le cas d'un degré d'intégration faible de l'État, les compétences de l'autorité fédérale sont réduites au minimum. Même pour les questions transfrontalières et les situations de crise, les régions et communautés décident de manière autonome et si la coopération est possible, elle n'est pas obligatoire. En effet, dans les situations d'urgence, les régions et communautés sont responsables des dommages survenant sur leur territoire. Les répondants acceptant la possibilité d'une aide du Gouvernement fédéral y ajoutent des conditions : les régions et communautés doivent être d'accord, les dommages ne doivent pas résulter de politiques inadéquates et certaines garanties doivent éviter les abus.

5

Comment doivent fonctionner le Parlement et le Gouvernement ?

Introduction	141
Présentation des enjeux	
Enjeu 1	142
L'avenir du Sénat	
Enjeu 2	148
Le cumul des fonctions	
Enjeu 3	152
La formation du Gouvernement	
Enjeu 4	161
La composition du Gouvernement	
Conclusion	164

Introduction

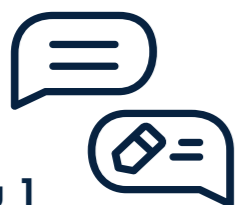


PRÉSENTATION DES ENJEUX

Ce thème couvre le fonctionnement des deux principales institutions démocratiques que sont le Parlement et le Gouvernement.

Les deux premiers enjeux concernent le Parlement. Ainsi la question de l'avenir du Sénat, la deuxième chambre de notre Parlement dont le fonctionnement actuel ne satisfait pas grand monde, est posée. On se concentre ensuite sur la fonction de parlementaire et plus particulièrement sur la question des cumuls éventuels de cette fonction avec d'autres fonctions.

Les deux autres enjeux ont trait au Gouvernement fédéral. Après plusieurs périodes relativement longues de formation gouvernementale, un consensus assez général s'est dégagé quant à la nécessité de rechercher des moyens pour accélérer ce processus. Plusieurs propositions circulent dans le débat politique et public, mais quelles sont celles faisant le plus de sens ? On s'interroge enfin sur les règles constitutionnelles adéquates pour la composition du Gouvernement fédéral et plus précisément sur les équilibres devant ou non être respectés dans ce processus et de quelle manière.



Enjeu 1

L'AVENIR DU SÉNAT

Le premier thème abordé a été celui de l'avenir du Sénat, un sujet ayant encore fortement dominé le débat public et politique ces dernières années, suscitant de nombreuses réactions. Le Sénat vient tout juste d'être réformé en 2012, à l'occasion de la sixième et dernière réforme de l'État. Il n'en est donc qu'à la deuxième législature de sa nouvelle composition, constituée principalement de la représentation des parlements des régions et communautés, complétée de surcroît par 10 sénateurs cooptés. Et pourtant, de nombreux acteurs du monde politique et au-delà s'accordent à dire que le fonctionnement actuel du Sénat n'est pas satisfaisant, tout en divergeant sur les pistes pour y remédier.

Nous avons demandé aux répondants de donner leur opinion explicite sur l'avenir du Sénat. Nous leur avons également proposé un certain nombre de pistes potentielles, sans pour autant les limiter à celles-ci.

Par exemple, concernant le Sénat, on pourrait le maintenir tel qu'il se présente actuellement ou, au contraire, le supprimer, comme le font les pays scandinaves ayant une seule chambre. Le Sénat pourrait également rester un lieu de contribution des régions et communautés. C'est notamment le cas dans de nombreux pays fédéraux, comme l'Allemagne, où les États fédérés participent ainsi à l'élaboration des lois fédérales. Le Sénat pourrait encore être composé de citoyens tirés au sort qui formuleraient des avis à l'instar de ce qui se fait au conseil citoyen permanent en Belgique germanophone. Enfin, nous pouvons imaginer d'autres plans d'avenir pour le Sénat tel celui de devenir un lieu de rencontre pour la société civile, les conseillers communaux ou les experts, par exemple. Le Sénat pourrait encore se spécialiser dans certaines thématiques (comme les relations internationales de la Belgique).

L'intelligence artificielle a mis en évidence de nombreuses propositions quant à l'avenir du Sénat. En particulier, cinq possibilités sont ressorties des contributions analysées par l'algorithme. En premier lieu, le Sénat pourrait être supprimé, et ce afin d'assurer une simplification institutionnelle, une rationalisation économique, et une limitation du nombre de niveaux de pouvoir et de décision trop nombreux pour un petit pays comme la Belgique. En deuxième lieu, les répondants ont proposé de mettre en place un Sénat constitué de citoyens. En effet, le monde politique serait déconnecté de la réalité, les intérêts des partis politiques prendraient une trop grande place et les élus

ne représenteraient pas vraiment les citoyens. En troisième lieu, l'intelligence artificielle a mis en évidence que des contributions suggèrent de faire du Sénat un lieu de concertation. En quatrième lieu, le Sénat pourrait servir à donner un avis, ainsi qu'à contrôler la Chambre. En dernier point, le Sénat pourrait devenir un lieu de débat pour les enjeux de long terme, les enjeux sociétaux et les sujets éthiques.

Si tous ces éléments se retrouvent également dans l'analyse qualitative des chercheurs, cette dernière a cependant permis de ressortir plus d'idées et de nuances des contributions. En effet, certains répondants ont proposé que le Sénat reste tel qu'il est actuellement, ou qu'un plus large panel de fonctions lui soit attribué pour renforcer son pouvoir. Par ailleurs, l'analyse des chercheurs a mis en évidence que des répondants proposaient de multiples façons de réformer la composition du Sénat, en y incluant par exemple des citoyens, des élus locaux, des membres de la société civile ou encore des experts.

Dans ce qui suit, nous allons nous plonger plus loin dans cette analyse qualitative.

Un premier point présente les différentes possibilités envisagées par les répondants concernant l'avenir du Sénat. Un deuxième point aborde la composition idéale du Sénat selon les répondants, tandis qu'un troisième point présente les rôles et fonctions que devrait se voir octroyer le Sénat. Dans un dernier point, nous évoquons d'autres propositions venant des répondants dans la foulée de leurs réflexions sur le Sénat

1. Que devrait-il advenir du Sénat ?

• Supprimer le Sénat

En premier lieu, certains répondants souhaitent supprimer le Sénat, comme l'ont fait des pays scandinaves. Alors que des contributions proposent de ne le supprimer que sous certaines conditions, par exemple dans le cas où son fonctionnement ne serait pas modifié ou ses pouvoirs renforcés, d'autres insistent pour qu'il disparaisse quoi qu'il advienne. L'une des principales raisons qui soutiennent cette idée est que le Sénat coûte de l'argent alors qu'il est nécessaire de réaliser des économies et que l'argent public pourrait plutôt être dépensé ailleurs. Dans le cas où le Sénat serait supprimé, des répondants proposent que ses fonctions et compétences actuelles soient transférées à un

autre organe comme la Chambre des représentants.

"Afschaffen en bevoegdheden aan de federale kamer en de gewestelijke parlementen overdragen."

• Conserver la situation actuelle

En deuxième lieu, des répondants proposent de conserver le Sénat sous sa forme actuelle parce qu'ils considèrent qu'il fonctionne adéquatement.

"Je pense qu'il ne faut pas changer son rôle actuel. Pourquoi changer quelque chose qui marche."

• Renforcer les pouvoirs du Sénat

En troisième lieu, certaines contributions mettent en évidence que les pouvoirs du Sénat devraient être renforcés. Cela pourrait se faire de deux façons : soit en lui rendant les pouvoirs qu'il possédait auparavant, soit en lui accordant de nouveaux pouvoirs.

*"2 mogelijkheden:
1) Of je herstelt de bevoegdheden van de Senaat, zodat ze opnieuw een volwaardige reflexiekamer kan worden;
2) Of je schaft hem volledig af"*

"Revenir à un Sénat de plein pouvoir défendra mieux la démocratie. Il y a d'autres pays dont la France qui ont un système bicaméral."

• Changer certains éléments du fonctionnement du Sénat

En quatrième lieu, des répondants proposent de conserver le Sénat, entre autres parce qu'il s'agit d'un lieu chargé d'histoire et de symbolique, mais de modifier certains éléments de son fonctionnement. Cela pourrait se faire via une nouvelle composition, par exemple en intégrant de nouveaux acteurs comme des experts, des citoyens ou des membres de la société civile, mais aussi via de nouvelles fonctions. Dans cette vision, le Sénat subirait des modifications mais ne serait ni supprimé ni remplacé.

"Le Sénat a connu une importante réforme ces dernières années. Il s'agissait d'en faire un lieu d'échange entre les communautés du pays, et de ne lui donner de prérogatives

que pour certains thèmes de compétences très limités. Nous n'avons pas eu le temps d'expérimenter utilement cette formule. Actuellement le Sénat se réunit rarement, le personnel politique qui l'habite ne se fait guère remarquer."

"Le Sénat doit rester mais s'ouvrir au citoyens. Le sénat joue un rôle majeur dans notre société. Toutefois, dans l'élaboration des lois, l'avis d'un panel représentatif de la population concernée par la loi à voter devrait pouvoir s'exprimer."

• Remplacer le Sénat par une assemblée de citoyens volontaires ou tirés au sort

En dernier lieu, des répondants proposent de remplacer le Sénat par un tout autre organe, en particulier une assemblée ou un panel de citoyens qui seraient soit volontaires, soit tirés au sort. L'un des objectifs serait d'assurer une bonne représentation des citoyens (en termes d'âge, de genre, etc.), mais aussi de dépolitiser le Sénat en laissant moins de pouvoir aux partis politiques. Certains proposent même que cette assemblée puisse se tenir en ligne.

"J'imagine le Sénat formé de 150 personnes tirées au sort dans la population et qui auraient un mandat de 4 ans. Leur rôle serait de formuler des propositions de loi ou de réformes de l'État. Ces propositions pourraient être soit proposées à la chambre pour être votées, soit faire l'objet d'un référendum."

Il faut cependant mentionner que d'autres répondants se disent au contraire opposés à cette idée. Selon eux, en effet, les citoyens ne représentent qu'eux-mêmes et pas le reste de la population (à l'inverse des élus). De même, ce panel pourrait ne pas être suffisamment représentatif de la population car seulement les personnes intéressées accepteraient de participer.

"Er zijn al zoveel parlementen in België; het is niet duidelijk wat de toegevoegde waarde is. Een 'burgerpanel' is geen goed idee: burgers die willekeurig geloot zijn, kunnen niet verplicht worden om deel te nemen, waardoor je enkel gemotiveerde burgers overhoudt. Deze zijn niet representatief voor de doorsnee-bevolking. Een verkozen parlement is representatiever, maar daarvan hebben we er genoeg."

2. Quelle devrait être la composition du Sénat ?

Les répondants proposent de nombreuses façons dont le Sénat pourrait être composé. L'un des objectifs de cette modification de la composition du Sénat est de moins inclure les partis politiques. Le but serait alors, en particulier, de dépolitiser le Sénat.

“Le Sénat devrait être composé de citoyens tirés au sort et de députés régionaux. Il serait composé de 50 personnes, 40 citoyens et 10 députés régionaux. Les députés régionaux ne pourraient y siéger que pour un mandat de 5 ans. Leur répartition entre les différents parlements serait au prorata de la population qu'ils représentent et du poids électoral de leur parti. [...]”

“Ce type de composition permettrait une plus grande diversité dans la représentation des citoyens. Cette assemblée pourrait débattre sans appartenance à un parti ou à l'autre. Je pense que cela ferait avancer notre démocratie participative.”

Certains répondants proposent par exemple que les membres du Sénat soient des acteurs politiques du niveau communal ou provincial, des régions ou des communautés, ou des citoyens volontaires ou tirés au sort. D'autres suggèrent qu'il soit composé de membres d'autres parlements (par exemple fédéral ou régional) qui ne recevraient pas de rémunération supplémentaire pour leur place au Sénat. Une autre idée qui ressort est que, à l'image de la Chambre des lords au Royaume-Uni, le Sénat soit composé de membres de la société civile.

D'autres répondants proposent, d'une façon plus générale, d'assurer plus de représentativité des membres du Sénat, par exemple en augmentant le nombre de femmes ou en en faisant un organe représentatif des jeunes en particulier. Enfin, certains suggèrent que, si la composition du Sénat ne change pas ou peu, puissent au moins y être entendus des acteurs tels que des experts et des groupes d'intérêt, ou que soit supprimé le principe de sénateurs cooptés.

“Versterk de Senaat, met aanwezigheid van de deelstaten maar ook met een ruimer gebruik van coöptatie om zichtbare aanwezigheid van belangengroepen mogelijk te maken [...] Op dit moment zijn belangengroepen en experten quasi-onzichtbaar betrokken bij de besluitvorming, onder meer via vele adviesraden. Het verdient aanbeveling deze aanwezigheid meer zichtbaar te maken om verdenking van onoorbare beïnvloeding te beperken en om de dialoog tussen de verschillende belangengroepen en experten te bevorderen”

3. À quoi devrait servir le Sénat ?

Dans ce dernier point sont présentés les rôles, fonctions et pouvoirs qui pourraient être attribués au Sénat. Ces fonctions peuvent parfois, en fonction des contributions, se cumuler.

• Le Sénat devrait assurer la représentation des entités fédérées

D'abord, des contributions proposent que le Sénat assure une représentation des entités fédérées, à savoir des communautés et des régions. Certains réalisent un parallèle avec le système

allemand ou avec les États-Unis. Dans ce dernier cas, chaque région ou communauté disposerait du même nombre de représentants au Sénat.

“Redonner du pouvoir au Sénat où les régions et les communautés seraient représentées à égalité sur l'exemple du Sénat allemand ou américain. Pour toutes les questions politiques qu'il étudierait, il devrait avoir une approche "projet" sur le long terme avec des objectifs par étapes et pour chaque étape, des pistes et orientations pour les atteindre. [...]”

Pour d'autres, le Sénat devrait pouvoir trancher les désaccords entre les niveaux de pouvoir, par exemple entre les entités fédérées.

• Le Sénat devrait assurer une fonction de contrôle

Ensuite, le Sénat pourrait assurer une fonction de contrôle d'autres organes politiques (Chambre des représentants, Gouvernement, etc.).

“Behouden als controlerend orgaan.”

Dans le même ordre d'idée, des répondants ont proposé que le Sénat serve de “garde-fou”.

• Le Sénat devrait assurer l'initiative ou la préparation de projets de loi

Par ailleurs, des répondants proposent d'octroyer au Sénat un pouvoir en amont du processus législatif, par exemple en lui donnant une initiative législative ou en lui déléguant la préparation de propositions ou projets de loi. Certains répondants proposent également que ce travail en amont réalisé par le Sénat soit contrôlé par un autre organe.

“Transformer le Sénat en Conseil de citoyens tirés au sort, dont les membres sont renouvelés pour partie régulièrement (p.ex. pour 1/3 chaque année). Ce Conseil, après avoir reçu une large information et des avis d'experts sur les questions abordées, aura force de proposition sur des thématiques telles que environnement, immigration, libertés publiques, politique énergétique, structures politiques du pays, etc. Des thématiques qui nécessitent une vision à plus long terme que ce que permet la politique actuelle trop souvent limitée et centrée sur les élections (et réélections) suivantes. Les propositions ne seront pas nécessairement liantes pour le gouvernement ou le Parlement, mais ceux-ci devront justifier en détail leur mise à l'écart. Les propositions pourraient aussi faire l'objet d'une consultation citoyenne type référendum.”

• Le Sénat devrait donner un avis sur les décisions législatives

Par ailleurs, certaines contributions de répondants suggèrent que le Sénat pourrait se voir octroyer une fonction consultative. Ainsi, son rôle serait de formuler des avis concernant des projets de lois ou des décisions législatives.

“[...] De rol van deze Senaat zou zijn om zich te buigen over belangrijke maatschappelijke thema's - aangewezen door het Parlement, de Regering of indien gevraagd via een petitie door een voldoende groot aantal burgers (er bestaan al voorbeelden waar men de cijfers kan halen). De rol van deze Senaat zal zijn om het Parlement te adviseren over deze thema's. Het advies is niet bindend (anders is het geen advies, natuurlijk...) maar moet wel verplicht meegenomen worden in de afweging: indien het Parlement beslist om volledig tegen het advies in te gaan moet dit grondig gemotiveerd worden.”

• Le Sénat devrait être un organe fonctionnant sur le long terme ou ayant une vision à long terme

Une autre idée qui ressort de la consultation est que le Sénat pourrait être un organe qui fonctionnerait avec une vision à plus long terme. Il traiterait alors de sujets ou d'enjeux transversaux et assurerait une cohérence sur le long terme.

“Les mesures sont trop souvent réactives et prises en urgence sans intégrer les conséquences à long terme ou sur les autres politiques. Une approche à plus long terme permet d'envisager méthodiquement les conséquences sur l'ensemble des secteurs et ajuster.”

• Le Sénat devrait servir de lieu de rencontre et de concertation

De plus, des répondants ont suggéré que le Sénat serve de lieu de rencontre ou de concertation.

“Sénaat comme lieu de rencontre.”

Si une partie de ceux qui soutiennent cette opinion demandent à ce que ce soient principalement les citoyens qui fassent partie de ce lieu de rencontre, certains proposent plutôt que ce soient une diversité d'acteurs institutionnels qui utilisent le Sénat comme lieu de débats. Ce lieu pourrait servir de relais entre les citoyens, leurs besoins et les institutions publiques, et permettrait entre autres de restaurer la confiance entre les citoyens et les acteurs politiques.

• Le Sénat devrait prendre des décisions sur certaines thématiques définies

Par ailleurs, des répondants ont proposé que le Sénat ait un pouvoir décisionnel sur certaines thématiques, entre autres liées aux relations internationales, aux relations avec l'Europe, etc.

“[...] Certaines matières pourraient lui être attribuées (parallèlement ou non avec certaines dévolues à la Chambre, à titre d'instance de réflexion) : révision de la Constitution, ratification de traités internationaux (uniquement matières fédérales).”

Certains répondants proposent également que le Sénat se voie octroyer une partie du pouvoir législatif, et donc qu'il ait la possibilité d'adopter des lois avec la Chambre des représentants.

• Le Sénat n'a pas d'utilité et n'apporte pas de plus-value

Enfin, il est à noter que des contributions soutiennent que le Sénat n'a pas, ou ne devrait pas avoir, de pouvoir. Le Sénat n'a en effet pas d'utilité et n'apporte pas de plus-value par rapport aux autres institutions comme la Chambre des représentants. D'autres organes assurent en effet déjà les fonctions qu'il est supposé occuper.

“Senaat is in ons systeem totaal overbodig en mag men afschaffen, een gemeenschappelijke federale conferentie tussen de parlementairen uit de gewesten/gemeenschappen kan een overlegniveau vormen; later hopelijk door vertegenwoordigers uit de regio's (gefuseerde gemeentes).”

D'autres répondants pensent que le Sénat ne sert qu'à héberger des politiciens en fin de carrière ou qui n'ont pas réussi à être élus, ce qui n'est pas démocratique et demande des moyens financiers qui devraient être dépensés ailleurs.

"Senaat heeft volgens mij totaal geen toegevoegde waarde in onze democratie. De senaat is enkel om einde-loopbaan politici of bevriende beroemdheden in onder te brengen tegen een waanzinnige vergoeding."

4. Observations générales

Finalement, il convient d'aborder d'autres points qui se retrouvent également dans les contributions des répondants sans pour autant qu'ils ne concernent directement et uniquement le Sénat. Il s'agit en effet d'éléments d'intérêt et de préoccupation pour les répondants qui ont participé à la consultation.

D'abord, des répondants mettent en évidence que le fonctionnement d'institutions autres que le Sénat méritent d'être revu et modifié. C'est le cas de certaines caractéristiques du système politique belge, comme le caractère fédéral ou non de l'État, la place et le rôle des élus, etc

"Schaf de Senaat en de regionale regeringen en parlementen af. 1 regering en parlement is voldoende in een slanke en efficiënte staat."

Par ailleurs, il convient de noter qu'une idée qui ressort de la consultation est la nécessité d'impliquer davantage les citoyens dans la vie politique, en particulier car ces derniers n'ont plus confiance dans les institutions politiques mais aussi pour varier les acteurs impliqués et recueillir de nouvelles idées. Cela pourrait se faire via une modification du fonctionnement du Sénat, mais également via d'autres outils comme des référendums.

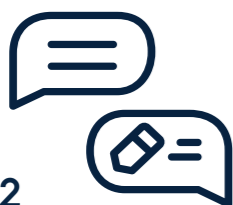
"Ik vind het nodig dat de burger meer inspraak krijgt tijdens legislaturen ipv om de zoveel jaar bij de verkiezingen. Die inspraak moet los van partijen kunnen en dus lijkt dit idee mij een zeer waardevol idee. Er zal echter een systeem bedacht moeten worden waardoor heel de maatschappij wel degelijk min of meer een stem krijgt. Als gelote burgers kunnen weigeren om deel te nemen zal er uiteindelijk een "elite" in de senaat terechtkomen van mensen die interesse hebben voor

de politiek. Op die manier betrek je niet iedereen. Langs de andere kant is het ook moeilijk om burgers te verplichten in de senaat te zetelen. Ik denk dat dit model sowieso voordelen heeft, al zal er wel nog grondig over nagedacht moeten worden."

Enfin, et de manière plus générale, des répondants mettent en avant leur volonté de simplifier le système politique et d'assurer une économie de moyens. Là aussi, cela pourrait se faire via un changement dans le fonctionnement du Sénat, ou même par sa suppression, mais également via d'autres organes institutionnels.

"Vereenvoudiging van de verschillende wetgevende organen."

"Limiter les dépenses inutiles point de vue politique et réinvestir dans les besoins de la population."



Enjeu 2

LE CUMUL DES FONCTIONS

Si le principe de séparation des pouvoirs annihile la possibilité d'être à la fois parlementaire et ministre ou juge, aujourd'hui, un politicien peut à la fois être membre du Parlement et être bourgmestre ou échevin d'une commune voire d'une ville (bien que des restrictions à ce cumul existent déjà dans les parlements wallon et bruxellois). Il est également possible pour un membre du Parlement d'être en même temps président de parti. À quelques exceptions près, il est en effet autorisé de combiner n'importe quelle autre profession avec un siège de parlementaire.

Nous avons dès lors demandé aux répondants si certaines fonctions en politique (président, échevin ou bourgmestre) ou dans certaines entreprises et organisations ne pouvaient selon eux être cumulées avec le mandat de membre du Parlement ? Et dans l'affirmative, lesquelles et pourquoi.

1. SELON VOUS, Y A-T-IL DES FONCTIONS POLITIQUES (PRÉSIDENT, ÉCHEVIN OU BOURGMESTRE) OU DES FONCTIONS DANS DES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE COMBINÉES AVEC LE MANDAT DE DÉPUTÉ ? SI OUI, LESQUELLES ? QUE PROPOSERIEZ-VOUS ?

L'opinion des citoyens interrogés au sujet du cumul des fonctions semble relativement négative. Cette tendance se reflète également au travers de l'analyse par l'intelligence artificielle qui n'identifie qu'un nombre limité de thèmes, à savoir : le décumul des mandats et des salaires ainsi que l'aspect des conflits d'intérêts.

Point de vue : contre le cumul

Les résultats de l'analyse qualitative confirment l'analyse par l'intelligence artificielle, l'opinion prédominante étant que le cumul des fonctions ne devrait pas être possible. Les raisons sous-jacentes à cette tendance sont les suivantes :

- **Un mandat est une occupation à temps plein**

Une fonction doit correspondre à une occupation à temps plein ne permettant dès lors pas le cumul de plusieurs fonctions - du moins si l'on doit exécuter correctement cette fonction. En outre, la fonction est suffisamment rémunérée pour être considérée comme une fonction à temps plein.

“La fonction de sénateur est un travail à plein temps ne laissant pas de place pour d'autres activités professionnelles. La combinaison avec d'autres fonctions risque d'être préjudiciable à la qualité de leur travail.”

- **Une fonction à temps plein pour un salaire correspondant à un temps plein**

Au-delà d'un contenu à temps plein, on suppose également que le salaire correspond à un temps plein. Par conséquent, il ne peut y avoir d'intention de cumuler plusieurs salaires. Tout comme les travailleurs ordinaires, il ne doit pas être possible de cumuler (et d'exécuter) plusieurs fonctions ainsi que les salaires associés.

“Ze worden al betaald voor 1 functie waarom hun tijdens de tijd dat ze betaald worden nog eens betalen voor iets anders, je kan niet 2 Jobs voor 100% tegelijkertijd uitvoeren.”

“Il faut bien faire comprendre aux citoyens et à la classe politique que nos dirigeants ne sont pas là pour s'enrichir mais pour servir le peuple. De ce fait, j'évitais tout cumul de mandat et m'assurerais que tout député ou homme d'État ne touche pas plus que le salaire moyen belge, qui serait révisé d'année en année. L'absence de cumul et de perspective d'enrichissement sur le dos de la communauté aura je crois un impact positif sur l'opinion qu'à le peuple sur la caste politique. Cela les rapprochera des citoyens lambda et empêchera certains de tenter une aventure politique dans le but de s'enrichir sur notre dos.”

- **Risque de conflit d'intérêts**

Outre les interrogations liées au temps et à la rémunération, il existe également un autre aspect important, celui du conflit d'intérêts. Lorsqu'une personne s'engage simultanément dans plusieurs rôles, il se peut que les domaines d'intervention se chevauchent et qu'elle puisse bénéficier de décisions dans un domaine ayant un impact dans un autre domaine. Ce n'est pas forcément toujours le cas mais il est certainement plus prudent de l'éviter. Cela permet de parer aux conflits d'intérêts ainsi qu'à certaines formes de corruption.

“En ce qui concerne les fonctions entreprises/ organisations, il faut éviter un cumul de fonctions de pouvoir (chef d'entreprise, juge, etc.) +député car il y a un très grand risque de conflit d'intérêts. Par exemple, un chef d'entreprise pharmaceutique qui est à la fois député sera à la fois juge et partie s'il est question du financement de certains médicaments.”

“Het cumuleren van posities geeft aanleiding tot belangenvermenging en beïnvloedt de beleidskeuzes.”

Afin de réduire davantage les possibilités de conflit d'intérêts, on pourrait aller plus loin en interdisant la succession de mandats en plus du cumul de fonctions.

“On devrait également limiter le nombre de mandats successifs aux même poste/ niveau de pouvoir. Les collisions d'intérêts sont trop fréquentes. Les carrières de politiciens devraient être limitées dans le temps pour éviter un pouvoir trop élevé sur leurs pairs.”

“Le cumul de fonctions politiques devrait être interdit. Le cumul d'une fonction politique avec d'autres mandats non politiques (administrateur entreprise, asbl) devrait être autorisé mais non rémunéré à l'exception des “jetons de présence” dont le montant doit être contrôlé et déclaré. L'ensemble devrait être déclaré et visible par le citoyen. De plus, le nombre de mandats consécutifs devrait être limité. Les députés ne devraient plus pouvoir se représenter après 67 ans, âge de la pension.”

- **Garantir une plus grande diversité de personnes au pouvoir**

Les arguments contre le cumul des fonctions sont souvent des arguments qui pointent du doigt ce qui les dérive d'un cumul trop important, mais d'autres arguments soulignent les effets positifs qu'auraient le décumul. En effet, le décumul permettrait de placer davantage de personnes différentes aux postes concernés favorisant ainsi la diversité tout en évitant de trop centraliser le pouvoir entre les mains d'un nombre limité de personnes.

“Ik ben absoluut tegen cumuleren. Iedereen 1 job en geen 2 of 3. Tenminste, als je betaald wordt met belastinggeld voor die verschillende jobs. Zo kunnen ze zich focussen op

hetgeen ze moeten doen voor die ene job. Anders worden ze betaald voor verschillende functies die ze toch onmogelijk allemaal te goei kunnen doen. Op die manier kunnen er ook meer mensen mee besturen (want de jobs zijn verdeeld over meer mensen), en dat zorgt voor meer evenwicht.”

“Le décumul des mandats et la limitation dans la durée doivent permettre un renouvellement des idées, des propositions, des dynamiques dans la gestion politique, par l'apport de nouvelles personnes, particulièrement de plus jeunes. Il est aussi plus que temps de sortir d'une professionnalisation des mandataires politiques à tous les niveaux. Cette manière de faire favorise les baronnies (càd la mainmise sur les dynamiques sociales et économiques, y compris au niveau local), le clientélisme et ses dérives (notamment dans les recrutements de la fonction publique). Ceci devrait aussi permettre de réduire la défiance à l'égard des familles politiques.”

Point de vue : un cumul possible dans certains cas

Tout le monde n'est bien entendu pas opposé au cumul des fonctions. Des répondants estiment que dans certaines situations, le cumul est effectivement possible comme par exemple dans les petites fonctions/communes. Ce cumul doit bien entendu être encadré par un certain nombre de conditions telles que l'exclusion des conflits d'intérêts et le plafond salarial.

Quelqu'un ayant un grand appétit au travail ne devrait pas se sentir limité à une semaine de travail de 37 heures. S'il en est capable et désireux, il devrait pouvoir travailler davantage, sous l'importante condition qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts entre ses différentes fonctions.

“Non aucun problème. Il suffit de mettre en place de test de compétence, de vérification d'atteinte d'objectifs, de vérification du respect de la déontologie. Je ne vois pas pourquoi quelqu'un qui aurait une grosse capacité de travail devrait être limité par quelque chose.”

“Functies in bedrijven en organisaties die niks met de overheid hebben te maken. Politieke functies mogen gecombineerd worden. Belangenconflict. Bij combinatie van politieke mandaten moet de persoon in kwestie zelf maar beslissen of hij/zij efficiënt bezig is.”

“Partijvoorzitter kan in parlement zetelen, verder kan schepen- en burgemeesterambt gecombineerd worden met parlementair mandaat beneden een bepaald loonplafond. Uitvoerend mandaat op gemeentelijk niveau combineren met parlementair mandaat kan niet voor grote gemeenten (bv. vanaf 80.000 inwoners).”

La possibilité d'exercer plusieurs fonctions pourrait également se faire, à la condition d'une restriction salariale, c'est-à-dire en ne pouvant percevoir qu'un seul salaire sans cumul.

“Combineren mag eventueel wel, maar zonder vergoeding. 1 vergoeding, die van de best betaalde.”

“Het is aan de kiezer om te beslissen of cumul kan of niet en dit via verkiezingen. Echter moet er wel een rem op inkomsten gezet worden, waarmee betekent wordt dat bij cumul van functies, er maar 1 bezoldigd kan worden.”

Un autre argument en faveur du cumul est l'apport des connaissances, de l'expertise et de l'expérience. Bien qu'il puisse y avoir une limite sur le nombre total des mandats exercés.

“Parce que certains ont abusé du système de cumul, on est allé beaucoup trop loin: pourquoi un bourgmestre ne pourrait-il pas siéger au Parlement ou même être ministre ? Qui d'autre connaît mieux la politique de proximité avec les citoyens? Le cumul des mandats devrait être encadré uniquement au niveau financier: pas plus de x par an pour un mandataire, libre à lui d'exercer des mandats gratuitement. Le décumul complet des mandats génère une classe politique déconnectée de la réalité de terrain, des professionnels de la politique qui n'ont aucune idée de la vie des entreprises privées, des citoyens de base...”

“2 politieke mandaten kunnen gecombineerd worden omdat dit de gemeenschap ten goede kan komen maar dan ook niet meer dan 2 ! Door 2 mandaten te combineren krijg je een ruimer beeld van wat er zich in de maatschappij afspeelt op meerdere niveaus, maar dan moet je de 2 in eer en geweten uitvoeren.”

“Je ne suis pas contre le cumul avec certaines professions pour garder un pied dans la réalité, pour autant que ce soit totalement transparent (histoire de limiter les conflits d'intérêt). Cela dit, je limiterais le cumul de fonctions politiques : un seul mandat politique à la fois par élu. ”

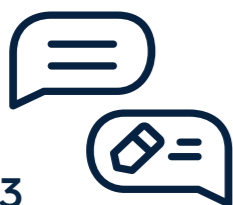
“Zolang het te combineren valt, moet het kunnen maar trekt het belang en het nut van een parlamentslid wel in twijfel. CEO's kunnen een positieve input geven aan het parlement door hun ervaring, maar toch lijkt me "t best alle functies gescheiden te houden.”

“Alles moet kunnen gecombineerd worden met een mandaat als parlamentslid. Dit maakt juist dat mensen met verschillende achtergronden in het parlement geraken en niet te vergeten dat zij vaak meer kunnen betekenen voor hun 'constituants'. Als we werkelijk nog meer politici willen dan moeten we zeker beginnen met een cumul te verbieden. Cumul betekent minder politici. Ik vind het vaak zelfs niet slecht dat sommige

burgemeesters van belangrijke steden ook in het parlement zitten. Zij kunnen nog beter de belangen van hun stad verdedigen en werven in gang zetten.”

Enfin pour certains répondants, le cumul n'est possible que pour certains types de fonctions. En effet, certaines fonctions peuvent être combinées car elles sont spécifiques, de sorte qu'elles n'entrent en conflit ni dans leur contenu, ni dans le temps.

“Niet cumuleren met andere publieke functies (voorzitter, schepen, burgemeester enz...). Persoonlijk moet een parlamentslid zich voltijds bezighouden met zijn taak als parlamentslid. Dus bv. cumuleren met een functie als bedrijfsleider of CEO kan in principe ook niet om te vermijden dat men "eigenbelang" laat primeren. Een functie als zetelend in raad van bestuur van een vzw of vennootschap, of als vertegenwoordiger van de overheid moet mijn inziens wel kunnen .”



Enjeu 3

LA FORMATION DU GOUVERNEMENT

Après les élections de 2010, il a fallu 541 jours pour former un nouveau Gouvernement fédéral. En 2019, il a à nouveau fallu près de 500 jours pour parvenir à un nouveau Gouvernement avec une majorité à la Chambre. Tant qu'il n'y a pas de nouveau Gouvernement, c'est le précédent qui reste en fonction, en affaires courantes, c'est-à-dire qu'il ne peut prendre que des décisions limitées et qu'il n'a peut-être plus la majorité à la Chambre.

On observe un consensus sur le fait que la durée de la formation du Gouvernement fédéral est devenue problématique. Une commission parlementaire a par exemple été créée pour examiner les réformes possibles afin d'accélérer et d'améliorer à l'avenir la formation du Gouvernement.

Différentes idées ont ainsi déjà été avancées, comme par exemple la fixation d'une date limite à laquelle un nouveau Gouvernement doit être formé. Si le délai n'est pas respecté, soit de nouvelles élections peuvent être organisées, soit un Gouvernement sera automatiquement formé d'experts ou de ministres des majorités dans les régions ou les communautés. Ce Gouvernement devant toujours chercher à obtenir une majorité au Parlement fédéral pour voter de nouvelles lois.

Nous avons demandé aux répondants comment nous pouvions faire en sorte que la formation du Gouvernement se fasse plus rapidement.

1. COMMENT GARANTIR UNE FORMATION DE GOUVERNEMENT PLUS RAPIDE ? QUE PROPOSERIEZ-VOUS ?

L'analyse de l'IA révèle un certain nombre de thèmes généraux, tels que la date limite, un Gouvernement automatique basé sur les votes, le respect du vote du citoyen, de la coalition non représentative, l'instauration d'un compromis basé sur des modèles étrangers, la participation comme facteur de blocage et enfin éviter de nouvelles élections.

Sur la base de cette analyse par l'IA, les idées des citoyens vont d'un Gouvernement d'experts à un Gouvernement formé sur le nombre de voix ou encore l'adhésion à la formule d'un Gouvernement minoritaire, voire de nouvelles élections avec d'autres représentants élus, une sanction financière pour les partis sous forme de réduction du financement public, une pénalité financière pour les députés sous forme de suspension de la rémunération jusqu'à la formation du Gouvernement et enfin une circonscription fédérale.

L'analyse qualitative nous permet d'approfondir encore cette question.

• Bepalen van een maximumtermijn om een regering te vormen

L'idée d'un délai pour la formation du Gouvernement revient fréquemment parmi les répondants. Il y a différentes idées sur ce qui devrait se passer après ce délai.

Premièrement, la suggestion d'appliquer des sanctions financières après l'expiration d'un délai fixé. Ces sanctions peuvent toucher à la fois le financement des partis et la rémunération des politiciens et des membres du Parlement.

"Zolang er geen regering is, worden de ministers en de kabinetten van de

ontslagnemende regering niet betaald, dat is vanaf een bepaalde dag."

"Supprimer les rémunérations des parlementaires et des partis politiques, tant que le Gouvernement n'est pas formé."

"Geen loon voor de politici wanneer de vorming meer dan 2 weken duurt (ook geen vergoedingen meer voor de politieke partijen tot de regering gevormd is)."

"Exercer une pression pour la formation rapide au besoin, en réclamant à chacun des différents intervenants une 'amende' de X euros par jour de retard, amende progressive (comptée à partir du résultat des élections avec un délai licite de 60 jours) au-delà duquel, chacun devra mettre la main à la poche. Taper là où ça fait mal à ces messieurs."

"Un conclave : les partis sont réunis sans possibilité de communiquer avec l'extérieur et avec obligation de former une coalition avant de pouvoir quitter la table, avec une date butoir au-delà de laquelle soit on revote, soit on met en place un Gouvernement d'experts. Aucune rémunération pour les mandats tant que le Gouvernement n'est pas formé."

"Er dient een tijdslijmet wettelijk te worden bepaald in dewelke een nieuwe regering uit de steigers moet. Laten we zeggen maximum drie maanden. Lukt het niet dan worden de lonen van de onderhandelaars bevroren en worden zij in afzondering geplaatst tot er een resultaat is. Wie de verkiezingen wint dient mee te regeren, die partij kan niet

opzij geschoven worden."

"Après les élections, il y a généralement des majorités (le problème c'est que dans notre système, il y a des disparités entre le nord qui vote à droite et le sud qui vote à gauche). Un homme politique digne de ce nom doit pouvoir faire avec. Si la démocratie en a décidé comme cela, par respect pour l'ensemble des citoyens, ce sont ces partis majoritaires qui doivent former le Gouvernement. Sous peine de perte de subvention par exemple."

"Voorstel van PvdA tijdens de vorige verkiezingsvorming: lonen van betrokkenen dalen elke maand tot aan het minimumloon, partijgelden eveneens tot 0 euro met een deadline van 6 maanden."

Il est également suggéré de changer le modus operandi pour la formation du Gouvernement après l'expiration du délai maximum, éventuellement en combinaison avec des sanctions financières et/ou en combinaison avec de nouvelles élections si le nouveau modus operandi échoue également.

"Als er na bv. 50 dagen geen regering gevormd is, wordt de regering samengesteld uit de grootste partijen tot een meerderheid behaald is. Bv. partij A heeft 22%, partij B 18%, partij C heeft 16%, ... dan vormen partij A, B en C een regering. Dit geeft partijen een kans om een ideologisch compatibele regering samen te stellen maar zorgt voor een procedureel gevormde regering indien dit niet lukt wat de blockage beperkt in de tijd."

"Partij die het meeste stemmen heeft is verantwoordelijk om een regering te maken. Gaat dat niet binnen 2 maand is het de 2 de hoogste die de verantwoordelijkheid krijgt."

"Au terme de 1 année en affaire courante, les partis gouvernant les régions forment la majorité fédérale avec une redistribution des ministères en négociations idéalement et suivant leur poids si impossible. Une pondération de la 'valeur' des postes serait prévue préalablement et hors contexte des élections. La majorité de la Chambre doit être garantie."

"Een deadline van 4 maanden, oftewel 122 dagen, na de afloop van de termijn van de vorige regering. Als deze niet gehaald wordt, wordt er een regering samengesteld met zo

weinig mogelijk partijen om toch meer dan 55 procent te halen. Dit onder toezicht van het parlement en de koning(in)."

"Bij het niet vormen van een regering binnen 100 dagen wordt er een technische regering aangesteld. Dit houdt in: van de belangrijkste beleidsdomeinen wordt de voorzitter van de bevoegde commissie aangesteld als minister, en de voorzitter van het parlement als premier. De agenda van het parlement wordt bepaald door de fractievoorzitters van de kamer zonder vetorecht. Bijkomend worden de partijdotaties gehalveerd voor de resterende regeerperiode."

*"1) Rendre au Parlement son pouvoir : tant que le Gouvernement n'est pas formé, les propositions de loi et la gestion du pays sont confiées au Parlement.
2) Si le Gouvernement n'est pas formé dans un délai défini (3 mois, par exemple), ce sont des citoyens tirés au sort qui votent les lois et forment un Gouvernement (quelque chose me dit que dans ce cas, les professionnels de la politique trouveront plus rapidement des accords).
3) Retourner aux urnes après x mois sans Gouvernement.
4) Un système mixte : Gouvernement en affaires courantes, dont les décisions devraient être validées par une assemblée citoyenne tirée au sort."*

"De partij die het meest aantal zetels in de Kamer behaald heeft, krijgt het initiatiefrecht. Indien het na 3 maanden niet gelukt is een regering op de been te brengen, gaat de kans naar de tweede grootste partij. Indien ook deze er niet in slaagt, krijgt de derde grootste nog een kans, opnieuw voor 3 maanden. Als ook deze poging mislukt, worden er nieuwe verkiezingen uitgeschreven. Een te lange regeringsvorming is nefast voor het voeren van een goed beleid. een regeerakkoord moet er zo vlug mogelijk zijn om beleidsbeslissingen te kunnen nemen. Met in het achterhoofd nieuwe verkiezingen zouden de formaties vlugger succesvol moeten kunnen afgerond worden."

"Verkozenen krijgen maximaal 50 dagen om een regering – raad te vormen. Indien ze daar niet in slagen, wordt het niveau (gemeentelijk, provinciaal, gewestelijk, federaal) onder voogdij geplaatst van het bovenliggend niveau en nemen de zittende verkozenen ontslag. Dit betekent dat bvb Europa het voogdijschap over België overneemt totdat er regering-raad gevormd is. Het voogdijschap heeft volheid van bevoegd-

heden, eigen aan het niveau waarop de voogdij is ingesteld.”

Par ailleurs, il est suggéré d'organiser de nouvelles élections après l'expiration d'un délai maximum, éventuellement en combinaison de sanctions financières ou d'autres conditions.

“Een verplichting om binnen de 90 dagen een regering te vormen anders nieuwe verkiezingen (systeem Israël). Omdat politici hun verantwoordelijkheid moeten opnemen en ze gekozen zijn om het land te besturen niet om regeringsvormingen te laten aanmodderen. 90 dagen omdat dit een termijn is waarbinnen 'goede' onderhandelingen mogelijk zijn. Nieuwe verkiezingen zullen zorgen dat bepaalde partijen verliezen en andere winnen. Nieuwe verkiezingen zullen een stok achter de deur zijn om tot een akkoord te komen.”

“Une date limite avant de nouvelles élections. Pour cette deuxième élection, chaque parti doit se repositionner sur l'opinion du citoyen, qui sortira du premier scrutin.”

“Nieuwe verkiezingen na 3 maanden. Wetgeving die verbiedt de twee grootste partijen tegelijk uit te sluiten van de macht. Dat zal herverkaveling van partijlandschap in stroomversnelling brengen. Laat de federale regering vormen door dezelfde partijen als die van de twee grote gemeenschappen. Of enkel een Vlaamse meerderheid aangevuld met een Franstalige minderheid. (Niet ideaal, maar wel verdedigbaar - waar Vivaldi een regelrechte schande is.) Als de regering rond die grootste partij(en) gevormd wordt: die kiezers hun favoriete coalitie laten aangeven op het stembiljet (niet relevant voor de kiezers van kleine partijen). Straf partijen die de democratie negeren door die grootste partijen uit te sluiten of te regeren met een Vlaamse minderheid. Zoals bij alle Belgische problemen, is de kern: -Vlamingen vormen 60% van de bevolking. In alles moet daar rekening mee gehouden worden.

-Een federale regering mag nooit tegen Vlaanderen in regeren. Zeker niet als die de rekeningen betalen.

-Ook het aantal ministers zou beter 60/40 verdeeld worden (ipv pariteit nu).

-Als de Franstaligen niet geregeerd willen worden door nationalist(en) (dat mag), kunnen al die federale bevoegdheden naar de deelstaten gaan. Geen gedoe meer.”

“Il faut établir un délai limité pour former le Gouvernement et, si ce délai n'est pas respecté, organiser de nouvelles élections, comme de nombreux pays l'ont déjà illustré ces dernières années. Même si cette solution n'est pas une garantie de succès (le blocage vient du résultat des élections, si l'électeur considère que la faute incombe au personnel politique, il ne va pas forcément changer d'avis et le blocage risque de perdurer), elle met une pression sur les négociateurs qui pourraient craindre de se présenter à nouveau devant l'électeur avec l'étiquette de celui qui pose problème. Cette échéance, qui inciterait à se montrer plus conciliant pour permettre au pays de fonctionner, serait plus immédiate que l'échéance des élections suivantes, qui inciterait plutôt à chercher à se présenter avec le bilan le plus avantageux pour son cœur de cible politique.”

“Après 120 jours sans formation de Gouvernement, on réorganise des élections, mais avec d'autres politiciens sur les listes. Cela poussera les partis politiques (et certainement les politiciens qui ont une vue sur un portefeuille) à trouver des solutions. Si pas de Gouvernement, les listes des partis sont renouvelées, de nouveaux noms apparaissent. Les 'anciens' politiciens pourront se représenter aux élections suivantes.”

“Nieuwe verkiezingen indien geen regering binnen de drie maanden. Je zou er ook een voorwaarde aan kunnen verbinden voor de onderhandelaars, zoals:

- halveren (of opschorten, al is dat allicht te radicaal) van de lonen van de verkozenen tot er een akkoord is.
- kandidaat regeringsleiders die er niet in slagen een akkoord te bereiken, weren van de lijsten voor de volgende verkiezing. Er is te weinig compromisbereidheid. Door enkele hefboomen in te bouwen, meer druk zetten op het komen tot een akkoord.”

D'autres répondants pensent que ce serait une bonne idée de nommer un Gouvernement d'experts après l'expiration du délai maximum.

“Duidelijke deadline, als deze niet wordt gehaald, is een regering van technocraten een goed alternatief.”

“Bij het niet vormen van een regering binnen 100 dagen wordt er een technische regering aangesteld. Dit houdt in: van de belangrijkste beleidsdomeinen wordt de voorzitter van de bevoegde commissie aangesteld als minister, en de voorzitter van het parlement als premier. De agenda van het parlement wordt bepaald door de fractievoorzitters van de kamer zonder vetorecht. Bijkomend worden de partijdotaties gehalveerd voor de resterende regeerperiode.”

“Om in aanmerking te komen, is er een kiesdrempel van 10% (indien deelstaten en gewesten verdwijnen). Voor de regeringsvorming krijgen de partijen 6 maand de tijd. Gedurende die tijd blijft de oude coalitie de lopende zaken behartigen. Is er na 6 maand geen oplossing, zal een raad van experts (nader te bepalen) de specialisten uit universiteiten aanduiden die een regering zal vormen.”

D'autres suggèrent encore la formation automatique d'un Gouvernement après l'expiration du délai maximum.

“Na een bepaalde termijn (bv. 6 maanden) kan er automatisch een regering gevormd worden. Dit kan een regering van experts zijn of van ministers van de meerderheden in de gewesten of gemeenschappen. Deze regering moet wel altijd een meerderheid gaan zoeken in het federale parlement om nieuwe wetten te stemmen. Nieuwe verkiezingen helpen meestal niet (zie Israël of Spanje). Het Italiaanse model van expertenregeringen zijn m.i. de goede oplossing.”

“Pour moi, il ne faut surtout pas autoriser les partis à s'arranger entre eux après les élections dans le but de former un Gouvernement qui nous représente rarement. Cela crée un fossé gigantesque entre le peuple, qui ne voit pas l'intérêt de voter, et les partis. Restons simples : chacun son nombre de sièges, chacun ses idées. La Chambre permet à chacun de

faire ses propositions, d'en négocier certains points et de les voir acceptées ou non. En ce qui concerne les ministres, il suffit de répartir les postes en fonction du nombre de sièges de chaque parti. Et si aucune entente n'existe, un simple tirage au sort suffira pour répartir les ministères. Les partis se chargeront ensuite de désigner les personnes qui sont les plus aptes à chacun des postes. Nous pourrions également imaginer que le Roi désigne ses ministres au sein des différents partis.”

“Automatisch een regering vormen! Er mag eens democratischer te werk gegaan worden, partijen die de meerderheid van de stemmen hebben zouden het meeste beslissingsrecht moeten krijgen, waarom laat je anders het volk stemmen.”

“Un Gouvernement est automatiquement mis en place après 6 mois, formé de ministres issus des majorités pour les partis d'après le résultat des élections. Ce Gouvernement doit avoir le soutien d'une majorité au Parlement fédéral pour voter des lois.”

“De federale regering wordt best automatisch gevormd op basis van de meerderheden in de deelstaten. Na confederalisering van de bevoegdheden zal over de beperktere bevoegdheden van de federale regering wel sneller een akkoord worden gevonden, vermits er minder materie is waarover akkoord moet gevonden worden.”

“Na verloop van een deadline een automatische regering volgens de meerderheden in de deelstaten, maar niet met dezelfde ministers. (geen cumul).”

De nombreux répondants, tout en étant favorables à l'imposition d'un délai, ne pensent pas pour autant que de nouvelles élections soient souhaitables car elles ne résoudront pas le problème de la formation du Gouvernement.

“Vermijden dat er nieuwe verkiezingen worden gehouden. Nieuwe verkiezingen lijken mij gevaarlijk, omdat dan meestal meer extreme partijen daar winst uit halen, wat regeringsvorming nog moeilijker maakt. Een deadline is mogelijk, maar inderdaad, welke experts ga je aanduiden en wie doet dat dan? De juiste mensen in de politiek, die echt willen samenwerken over het gehele land, zou de eerste oplossing zijn. Die hebben we nu nu niet.”

“Aucune des deux méthodes n'est valable. À mon sens, ce qui ne va pas c'est qu'on veut aller trop dans le détail lors de l'accord de Gouvernement, ce qui ne laisse d'ailleurs que peu de latitudes pour les diverses discussions tout au long de la législature. Et pourquoi pas accepter qu'un Gouvernement soit minoritaire sur le papier ? Forcer de nouvelles élections ne fonctionne pas, on l'a vu en Israël. Une formation automatique d'un Gouvernement pose un problème démocratique où le pouvoir des chefs de partis serait encore exacerbé. Il faut changer la mentalité. Les négociations doivent aboutir à un accord sur l'orientation générale de la politique durant la législature, ce qui donne aussi plus de souplesse pour pouvoir réagir aux changements de l'environnement politique. On voit aujourd'hui qu'on se sert de l'accord de Gouvernement pour forcer des décisions ou bloquer des adaptations parfois bien nécessaires dans un contexte qui évolue vite et de façon inattendue. Le vote des députés, le plus souvent majorité contre opposition, fausse le jeu démocratique et impose d'avoir à peu près tout négocié au moment de la constitution du Gouvernement. On effectue en 1 ou 2 ans le travail de toute une législature. Un député d'un parti peut, devrait même, être parfois en désaccord avec son parti et pouvoir voter librement.”

“Na een bepaalde termijn (bv. 6 maanden) kan er automatisch een regering gevormd worden. Dit kan een regering van experts zijn of van ministers van de meerderheden in de gewesten of gemeenschappen. Deze regering moet wel altijd een meerderheid gaan zoeken in het federale parlement om nieuwe wetten te stemmen. Nieuwe verkiezingen helpen meestal niet (zie Israël of Spanje). Het Italiaanse model van expertenregeringen zijn m.i. de goede oplossing.”

“Zeker en vast een deadline, maar geen nieuwe verkiezingen. Na de deadline (vb 180 dagen) geen nieuwe verkiezingen, want dat geeft het gevoel dat men verkiezingen organiseert totdat het resultaat is wat men wilt. Na de deadline een regering van technocraten, dat brengt een nieuwe wind, en als de regeringspartijen in de verkiezing niet genoeg stemmen halen, dan is een nieuwe wind een goede optie. Deze regering van technocraten, of experts dan niet vb voor de ganse termijn laten aantreden, maar verkiezingen na 3/4 van een volledige termijn.”

“Initiatief bij lijsttrekker van de grootste partij met limiet van

tijd. Daarna bij lijsttrekker tweede partij... Inmiddels blijft zittende regering met beperking tot lopende zaken en zonder nieuw initiatief. Geen nieuwe verkiezing mogelijk buiten de vastgestelde vaste datum van verkiezingen om de vier jaar. Politici moeten maar hun verantwoordelijkheid nemen en besturen met het hun gegeven mandaat.”

Plusieurs répondants considèrent l'introduction d'une circonscription fédérale comme un moyen pouvant contribuer à la formation plus rapide du Gouvernement, notamment en raison de la vision nationale.

“Een federale kieskring zou zeker bevorderlijk zijn: verkozenen zouden zich dan voor het hele land verantwoordelijk weten.”

“Avoir une circonscription fédérale et pondérer les problèmes à résoudre que rencontrent les Belges. Nous votons pour élire les représentants belges, il est donc logique de pouvoir choisir des représentants belges (et non flamands, wallons ou bruxellois). Le système créé qui crée cette séparation ne fait que rendre la Belgique incapable de fonctionner avec tous les effets pervers de ce type (impossibilité de se mettre d'accord - ben oui vu qu'on n'a pas débattu des mêmes sujets auprès des électeurs) qui fait les délices de ceux qui critiquent la Belgique. Si il y avait une circonscription fédérale, les représentants qui proposent une vision commune, créent un sentiment de fierté auront plus de résultats que ceux qui jouent la communauté.”
“Ik zou in eerste instantie zorgen voor

een federale kieskring. Op die manier kan iemand wonende in Oostende ook stemmen op een politicus uit Aarlen. Dit zal ertoe leiden dat partijen opnieuw een actieve nationale reflex krijgen. Volgens mij zal dit onder andere helpen met het verminderen van het aantal politieke partijen. Indien de "families" gezamenlijke lijsten indienen voor het federale niveau, zijn er minder "partijen". Minder gesprekspartners zullen leiden tot een meer eenvoudige regeringsvorming. M.i. moet er geen deadline op de regeringsvorming gelegd worden om politieke spelletjes te vermijden.”

“Étant pour la suppression des communautés et régions et une circonscription électorale unique avec un système de vote majoritaire à la française, le problème ne pourra plus se poser.”

“Keine Trennung mehr der Parteien nach Sprache oder Region um eine breitere Wählerbasis zu schaffen und eine Zersplitterung der politischen Landschaft in Belgien in viele Kleinparteien mit dem selben politischen Zielen zu vermeiden, wie es jetzt der Fall ist. Durchsetzung der Wahlpflicht um Nichtwähler wieder an die Urne zu bekommen. Begrenzung der Konsultationen bzgl. Regierungsbildung auf 3 Monate. Ansonsten Neuwahlen.”

Inspiration internationale

Un certain nombre de citoyens cherchent également l'inspiration à l'étranger en y trouvant des modèles pour la formation de notre Gouvernement.

• Le modèle français

Notamment des élections à deux tours

“Je proposerais des élections sur le modèle français, à 2 tours. Déjà, cela donnerait plus de poids à l'élection et mettrait davantage de pression sur les politiques. Ensuite, ça éviterait les 'petits arrangements entre amis' qui gangrènent la vie politique de ce pays.”

“Un scrutin majoritaire à 2 tours. Et pour le fédéral une circonscription fédérale. Plus une suppression de l'effet dévolutif de la case de tête lors du comptage des votes de préférence. La case de tête ne peut que donner le nombre de sièges que possédera le parti, pour savoir qui siègera seules les voix de préférence compteront. Le scrutin majoritaire à 2 tours est plus lisible et les négociations se font entre les 2 tours. On sait qui sera dans la majorité. Avec une obligation de liste bilingue pour le 2e tour. Pour le reste, seuls les plus motivés et plus engagés seront élus et donc travailleront mieux.”

“Supprimer la participation en organisant des élections en deux tours, à la majorité. Que le 1er ministre compose son Gouvernement en cherchant lui-même ses collaborateurs, en fonction de leurs compétences mais plus en fonction de leur appartenance politique, si ce n'est que pour le bien de la Belgique. Je m'en fous pas mal qu'il soit flamand, germanophone ou wallon à la seule condition qu'il pense Belgique!”

“En cas de blocage après 100 jours, je proposerais des élections en deux tours pour être sûr d'avoir une ma-
jorité au deuxième tour. Cela forcerait les partis à travailler ensemble et à prendre sur eux pour trouver des compromis.”

“Étant pour la suppression des communautés et régions et une circonscription électorale unique avec un système de vote majoritaire à la française, le problème ne pourra plus se poser. Un système majoritaire dans une circonscription unique fait qu'il y aura toujours une majorité claire (il faut bien entendu que les partis soient nationaux et bilingues).”

• Le modèle suisse

En Confédération suisse, les plus grands partis forment le Gouvernement fédéral et la plupart des décisions politiques sont prises au niveau local (commune ou canton).

“Dat is heel eenvoudig. Kijk hoe de Zwitsers dat doen. Hun structuur is dat de gemeenten de maximale bevoegdheden en autonomie krijgen, ook voor de inkomsten (belastingen). Er zijn in Zwitserland wel 26 regeringen want het land is opgedeeld in evenveel kantons. Er zijn in Zwitserland meerdere kantons of deelregeringen dan wij hier gewesten en gemeenschappen hebben. Hoe kan dat dan toch werken en waarom stappen ze daar niet vanaf? Dat komt door hun federaal model waarbij de meeste bevoegdheden en belastinginkomsten bij de gemeenten liggen, dus dicht bij de burger. De federale regering is samengesteld uit de grootste federale partijen. De Bondsraad werkt volgens het principe van de collegialiteit. De kantons hebben residuaire bevoegdheid, zij zijn

bevoegd voor alles wat niet expliciet aan de Confederatie is toevertrouwd door de Zwitserse Grondwet en de federale wetten. De Zwitsers hebben zodus de dag na de verkiezingen hun regering. https://nl.wikipedia.org/wiki/Kantons_van_Zwitserland. Het regeringsprogramma moet aan de burgers voorgelegd worden. Want al gauw worden beloftes die verkozenen gemaakt hebben ingeslikt, geminimaliseerd of zelfs in het tegendeel gekeerd. Het systeem creëert woordbreuk en misleiding.”

“Le Gouvernement fédéral pourrait être organisé sur le modèle du Conseil fédéral suisse. Obligation de consensus.”

• Le modèle allemand

“ Introduire une dose de scrutin majoritaire : pas totalement, mais comme le système allemand par exemple. Je pense qu'il faut des primes aux gagnants. Un problème à mon sens est l'émiettement des groupes parlementaires, qui rend un plus grand nombre de coalitions possibles, mais aussi plus farfelues. Cela laisse donc place à plus d'hésitations, de supputations aux grands partis qui envisagent des majorités bancales dont ils resteraient en position de leadership, mais cela donne aussi à un faible nombre de députés un pouvoir considérable. Cela fait aussi plus de personnes à la table, ce qui est une réelle difficulté en ayant des partis communautaires et non nationaux. Éventuellement couplée à une limitation dans le temps de la formation d'un Gouvernement. Rebattre les cartes à un moment déterminé, sachant que le résultat en sièges serait

plus susceptible de varier en termes de tendances et de leadership avec une prime aux gagnants. Plus de lisibilité des résultats et plus de pression sur les partis politiques qui verraient leurs sièges et leur place sur l'échiquier et sur le podium en tant que vainqueur ou perdant des élections plus facilement et rapidement remis en cause.”

• Vote à second tour instantané

Le chef du Gouvernement est ainsi élu directement par le biais d'un système de “vote à second tour instantané” dans lequel les candidats sont classés par les électeurs. Avec une majorité pour un candidat, celui-ci est élu chef du Gouvernement.

“Ik stel voor om de regeringsleider direct te verkiezen via instant runoff voting. Deze persoon stelt de ministers aan en moet dan altijd een meerderheid in het parlement zoeken om wetten te introduceren en zijn begroting goed te laten keuren.
1/ Een directe verkiezing van de regeringsleider zorgt ervoor dat er altijd een regering is;
2/ Een directe verkiezing van de regeringsleider laat geen twijfel na over wat de burger in feite wilt van beleid; Een parlementariër of een fractie van het parlement die dan tegen het regeringsbeleid ingaat heeft veel minder democratisch gewicht.
3/ Er is dan eindelijk iemand die voor het hele land kan spreken die democratisch verkozen is (wie luistert er eigenlijk naar wat de koning zegt?)
4/ Een langdurig en regionaal gebalanceerde verkiezingscampagne zorgt voor veel politiek debat over de taalgrenzen heen en kan helend zijn

voor het land;
 5/ Duidelijke keuzes kunnen gemaakt worden door de burger;
 6/ Het langdurig verkiezen van een leider zorgt voor het duidelijk aflijnen van waar het echte politieke centrum is in dit land en welke ideeën minder aanvaard zijn;
 7/ Uiteraard is deze persoon niet almachtig en moet goedkeuring zoeken van het parlement en zijn begroting moet goedkeuring zoeken van het rekenhof (welke ideaal gezien relatief apolitiek gekozen wordt door alle actaries);
 8/ Instant runoff voting is nodig zodat er geen alliantievorming is van grote partijen en kleine partijen een slaagkans hebben om verkozen te worden. Het zorgt er ook voor dat de uiteindelijke winnaar het breedst mogelijk politiek draagvlak heeft;
 9/ De kandidaat moet een meerderheid in beide landsdelen halen.
 In feite geeft dit een opportuniteit aan het land om de gelijknissen op te zoeken en door langdurige en uitgebreide verkiezingen het democratisch draagvlak te vinden om het land te besturen voor de komende 5 jaar. Deze verkozenen kan dan continu onderhandelen met het parlement om een meerderheid te vinden (wisselmeerderheid) zonder dat zijn regering daarover kan vallen.
 10/ De koning kan zijn vrijheid terugkrijgen ipv in een geforceerd constitutioneel kader te moeten leven.”

arriver à un Gouvernement de soi-disant ‘experts’. Il n’y a pas d’un côté ceux qui ‘savent’ et de l’autre des ‘incapables’. La Belgique est de toute façon ingouvernable à cause de la multiplication des partis et de l’existence d’intérêts de plus en plus divergents entre la Flandre et la Wallonie qui ne fera que s’accentuer.”

“Minder bevoegdheden op federaal niveau. De langdurige regeringsvormingen vinden hun oorzaak in het feit dat geen consensus gevonden kan worden over een regeerakkoord door partijen (Nederlandstaligen en Franstaligen) die over een meerderheid in de Kamer beschikken. De huidige federale regering bestaat ingevolge politieke versplintering uit zeven partijen wat het risico op blokkeringen en langdurige regeringsonderhandelingen doet toenemen. Door bevoegdheden naar de deelstaten over te dragen kan dit gedeblokkeerd worden en daalt het risico op langdurige regeringsonderhandelingen. Hoe minder domeinen waarover een consensus gevonden moet worden, hoe kleiner het risico op blokkeringen. Op deelstatelijk niveau is het risico op langdurige regeringsonderhandelingen kleiner doordat er tussen een beperkter aantal partijen uit een homogeen taalgebied consensus gevonden moet worden.”

“Confédéralisme. Le système de l’État confédéral permet de résoudre généralement cette problématique car la difficulté de former un Gouvernement se situe surtout au niveau fédéral.”

Ici, les divergences entre la Flandre et la Wallonie sont considérées comme l’une des raisons potentielles pour lesquelles la formation du Gouvernement prend du temps.

La discussion porte sur le “confédéralisme” et la scission de la Belgique, l’hypothèse étant que l’un ou l’autre puisse contribuer à une formation plus rapide et plus efficace du Gouvernement puisque les régions et communautés peuvent alors en constituer la base.

“De regeringsvorming verloopt steeds trager en trager omdat de verschillende delen van het land van elkaar weg aan het groeien zijn. Vandaar dat een confederaal België de oplossing biedt. In deze oplossing vormt elke deelstaat zijn eigen regering en zou dan afgevaardigden kunnen sturen naar het federaal niveau om op een beperkt aantal onderwerpen samen te werken met de andere deelstaten.”

“La rapidité de la formation d’un Gouvernement n’est pas un critère d’efficacité du système. Il faut en tous cas éviter d’en

L’importance de la démocratie et du respect des valeurs démocratiques dans la formation du Gouvernement est également abordée. Concrètement, les répondants émettent qu’il est fondamental que le choix des électeurs soit respecté lors de la formation du Gouvernement et que les élus et leurs partis en fassent partie.

“De grootste partij levert de premier. De rest moet zich maar aanpassen. Zorg er ook voor dat een Vlaamse stem evenzeer telt als een Waalse stem. De Waalse oververtegenwoordiging is niet te rechtvaardigen. Basisdemocratie”

“Après les élections, il y a généralement des majorités (le problème c’est que dans notre système, il y a des disparités entre le nord qui vote à droite et le sud qui vote à gauche). Un homme politique digne de ce nom doit pouvoir faire avec.

Si la démocratie a décidé comme cela, par respect pour l’ensemble des citoyens, ce sont ces partis majoritaires qui doivent former le Gouvernement. Sous peine de perte de subvention par exemple. C’est le respect de la démocratie, un ou des partis majoritaires qui se retrouvent dans l’opposition, cela n’est pas du tout logique.”

“De grootste partijen vormen de regering (behalve Vlaams Belang), daar hebben de meeste burgers voor gestemd dus is democratisch. Bovendien enkel effectief verkozen mensen in parlement en regering, burgers stemmen en met hun stemmen dient rekening gehouden te worden, personen die niet op lijsten staan en dus niet verkozen zijn, niet in de regering.”

“Simpel, vorm eerst gewestregeringen, en deze mogen dan in de federale. Zo heb je altijd evenwichtige regering in dit land. Iedereen kan dan tevreden zijn. Door Vivaldi nu is een groot deel van Vlaanderen buitengesloten, dit is niet echt democratisch.”

Un autre élément abordé est l’importance d’avoir des informations claires et concrètes au niveau du contenu du programme électoral communiqué aux électeurs par les partis à l’occasion des élections. Cela peut être un moyen d’encourager les partis à réfléchir préalablement et concrètement à la manière dont les éléments de leur programme peuvent ou doivent être déployés. Les discussions lors de la formation du Gouvernement peuvent ensuite être plus concrètes et efficaces ainsi que les électeurs mieux informés lors des élections.

“Door de regeringsvorming te beperken in de tijd. Al zou het ook helpen als de partijen duidelijk en concrete programma’s zouden aanbieden aan de kiezer en deze zich beter zou (laten) documenteren en informeren.”

“Avant tout il faudrait, me semble-t-il, un programme cohérent, concis, chiffré, expliqué, traduit en mots compréhensibles pour les citoyens pour éclairer le choix des électeurs... Le Royaume est un terrain de compromis et on ne peut s’ajuster que dans la mesure où les choix proposés sont clairs. Cela évitera, je pense, le vote par dépit et par là le chaos. La sanction pour moi ce serait que le Gouvernement précédent continue sa fonction tant que les suivants ne sont pas d’accord. Les affaires courantes sont injustes car le citoyen a voté, c’est aux élus de s’exécuter sans triomphalisme déplacé... attendre des décrets d’exécution parce qu’il y en a qui n’arrivent pas à dépasser leurs différences c’est une moquerie. Le citoyen a besoin de continuité et non pas d’être otage de ses élus. Et surtout suspension de salaires ou retenues sur les salaires à venir, à verser sur un fond de solidarité. 541 jours en affaires courantes ce fut une farce dramatique. Il sont serviteurs de l’État et ont une obligation de réussite quitte à rogner sur leurs ego. On pourrait aussi imaginer qu’au bout de 1 mois on passe à la formule Gouvernement d’unité nationale d’office en se fixant des objectifs plus restreints. On le fait bien pendant les crises.”

“Elke partij moet voor de verkiezingen 20 essentiële vragen beantwoorden (vooraf overeengekomen en voor allen dezelfde). Dit wordt openbaar gemaakt. Nu weet de kiezer waarvoor ze kiest en op basis van de antwoorden en de verkiezingsuitslag wordt nu een regering gevormd binnen de 3 maand. En anders nieuwe verkiezingen, volledig betaald door de partijen, niet door de burgers. Weg van eigenbelang, van onderwerpen erdoor krijgen waar geen mandaat voor was, allemaal zaken die oneindig tijd kosten en enkel leiden tot een verdere frustratie bij de burgers.”



Enjeu 4

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Lorsque l'on forme un Gouvernement fédéral aujourd'hui, un certain nombre de règles établies par la Constitution doivent être suivies. Par exemple, un Gouvernement fédéral compte un maximum de 15 membres et doit être composé d'autant de ministres néerlandophones que francophones. En cas de nombre impair, le premier ministre ne compte pas et dans le cas des secrétaires d'État, la langue n'est pas prise en compte. Au moins 1 ministre doit être de sexe différent.

Les règles actuelles concernent principalement les équilibres linguistiques dans notre pays, ainsi que le sexe, mais on pourrait penser à d'autres éléments à prendre en compte lors de la formation d'un Gouvernement, tels l'âge, l'origine ou encore la province.

On pourrait également stipuler qu'il doit y avoir une certaine représentation minimale pour certains groupes. Mais on pourrait aussi laisser la composition du Gouvernement complètement libre ou encore supprimer progressivement les règles actuelles. Nous avons demandé aux répondants quels équilibres, ou représentations garanties, ils estiment nécessaires à la formation d'un Gouvernement, et pourquoi.

1. QUELS ÉQUILIBRES, OU REPRÉSENTATIONS GARANTIES, CONSIDÉREZ-VOUS COMME NÉCESSAIRES À LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT ? QUE PROPOSERIEZ-VOUS ?

L'analyse de l'IA a révélé les thèmes généraux suivants : "limitation du nombre de ministres, de secrétaires d'État et de membres de cabinets ministériels", "représentation de la population, mixité, parité, diversité", "représentation des provinces", "uniquement sur la base des compétences", "représentativité du choix des électeurs", "limite d'âge".

L'analyse qualitative ajoute quelques éléments supplémentaires à l'analyse de l'IA.

Un certain nombre de citoyens estiment qu'il n'y a aucun équilibre à rechercher. Les quotas ou les représentations garanties sont inadéquats selon eux. Leurs préoccupations concernent principalement l'aptitude, l'expertise ou encore la compétence des membres du Gouvernement. Ils indiquent qu'il est plus important que le pays soit dirigé par des personnes compétentes et bien informées plutôt que par des personnes désignées dans

l'optique d'atteindre par exemple certains quotas. Au travers des contributions, des préoccupations émergent enfin quant au fait que la prise en compte obligatoire de nombreux équilibres ou quotas peut induire le risque de compliquer excessivement la formation du Gouvernement.

"Aucun. Former un Gouvernement est une tâche déjà fort complexe, rajouter des critères complètement arbitraires aura pour seul effet de rendre la tâche encore plus difficile. Il existe des personnes compétentes de tous sexes, genres, professions, âges et nationalités. Limiter l'accès aux personnes qui peuvent amener quelque chose de bon pour le peuple est stupide."

"Er zijn geen evenwichten of gegarandeerde vertegenwoordigingen nodig. De regering moet enkel het vertrouwen krijgen van een parlement dat in één federale kieskring verkozen werd"

"Enkel het maximum aantal ministers vastleggen, verder geen voorwaarden. Allerlei evenwichten inbouwen lijkt mooi maar is nergens voor nodig en geeft alleen maar problemen. Alle grendels, dubbele meerderheden en alarmbellen op de schop want die zijn onrechtvaardig."

"Aucun. Il est illusoire de fixer dans un texte des règles d'équilibre, par nature appelées à évoluer. Un code de bonne conduite entre partis, notamment sur les questions d'équilibres géographique et des genres, est peut-être envisageable. Pour le reste, il me semble dangereux de cadencer la composition du Gouvernement par des règles trop strictes. Les règles actuelles, combinées éventuellement à un code de bonne conduite, semblent suffisantes. Par ailleurs, eu égard à l'évolution institutionnelle, il conviendrait peut-être de remplacer l'équilibre linguistique par un équilibre des régions, et de fixer une limite au nombre de secrétaires d'État voire de les supprimer. Ou de réduire (légèrement) le nombre maximal de ministres."

"Anders dan een parlement is een regering geen volksvertegenwoordiging. Bij het parlement geloof ik wel in quota, maar niet zozeer in een regering. Het is sowieso al moeilijk om een regering samen te stellen die werkt, laat staan dat we nog veel barrières gaan toevoegen. Voor een parlement vind ik dit een totaal andere zaak. Daar wil je dat het hele volk verte-

genwoordigd is.”

“Respecter le choix des urnes. Il faut composer le Gouvernement avec les personnes qui ont recueilli le plus de voix tout en tenant compte évidemment de la compétence de la personne en ce domaine. On s'en fout qu'il soit homme, femme, noir, blanc, flamand, francophone.... Ce qui compte c'est qu'il soit compétent. Et arrêter avec leurs gamineries de copinage. 'Toi t'es pas mon ami, tu ne viens pas dans le Gouvernement'....”

Un certain nombre de répondants estiment par ailleurs que les règles actuelles concernant la composition du Gouvernement devraient être conservées.

“Règles actuelles correctes. Mais suppression des secrétaires d'État qui ne servent qu'à l'ego des partis (être un peu plus que son voisin !”

“De huidige regeling lijkt mij afdoende. Er zit nu al een zekere rigiditeit in om de noodzakelijke evenwichten te vrijwaren. Nog meer regels gaat het niet onmiddellijk vereenvoudigen.”

“La solution actuelle est une bonne solution et ne doit pas être modifiée. La compétence est le seul critère qui doit être pris en compte pour un membre de notre Gouvernement. Le seul !”

“De huidige regeling is ok. Niet teveel regels, laat de democratie zijn gang gaan.”

Pour d'autres répondants, des équilibres relatifs à certaines caractéristiques doivent être intégrés. Ces équilibres peuvent être à parités ou non et peuvent être

attendus pour l'ensemble des caractéristiques ou seulement pour l'une d'elles voire pour quelques-unes. L'équilibre entre les sexes et l'équilibre linguistique ressortent ainsi fortement, mais également la représentation régionale (provinciale ou autre) ou encore une répartition par âge. En outre, on s'attend à un certain miroir de la population (démographie et diversité).

“Evenwichten: essentieel is proportionaliteit voor geslacht, verkiezingsuitslag partijen en aantal kiezers. Een echte democratie werkt met proportionele vertegenwoordiging van de kiezers.”

“Ik zou eerder pleiten voor een evenwichtige verdeling op het vlak van provincie/leeftijd & geslacht, met proportioneel demografisch minstens 1 vertegenwoordiger met een handicap/chronische aandoening en vreemde roots. 11 ministers dus. (elke provincie vertegenwoordigd). 5M/5V (waarvan X met vreemde roots) + 1 M/V met handicap chronische aandoening.”

“Für föderal Regierung: Geschlechter Verteilung 50/50 oder mindestens 60/40, Verteilung nach Herkunft möglichst nach Provinzen, Ob die Zusammensetzung mindestens 50/50 Flandern/Wallonie sein muss wie jetzt?? 40/60 oder 60/40 OK, Mindestens 15 % "Junge" - 15 % "Alte"; Kompetenz wäre für mich wichtigstes Argument.”

“On devrait laisser 1 ministre germanophone minimum être présent au Gouvernement fédéral ainsi que minimum 1 ministre bruxellois. Et que les autres soit du coup 50% francophone

et néerlandophone. Dans ses 50% il faut minimum 2 femmes et hommes dans chaque groupe linguistique. Il serait bien que les ministres viennent tous de provinces différentes et d'âges.”

“Behalve een garantie van het aantal Franstaligen/Nederlandstaligen lijken andere quota mij de vorming van een regering enkel te bemoeilijken. Belangrijk is dat de meest bekwaame mensen als minister benoemd worden. Hopelijk hebben de partijen hierbij ook oog voor diversiteit, maar dit hoeft volgens mij niet opgelegd te worden.”

“Gelijke verdeling in taal en geslacht. Man/vrouw moet in evenwicht zijn. Ook leeftijden. Ook geografisch. Taal maakt niet uit.”

“La parité des sexes est impérative et essentielle. Mais une représentation des provinces, des jeunes comme des âgés, des non-binaires et du reste devrait l'être tout aussi. Néanmoins, par l'imposition de ces garanties, il ne faut pas que l'on mette des personnes remplissant les cases afin de respecter les quotas. Les formulations de la loi, voire de la Constitution, devront être revues. Est-il vraiment nécessaire, à l'heure actuelle, d'argumenter en quoi une parité et une représentation est nécessaire ? L'argument se fonde de lui-même : pour une meilleure démocratie, une meilleure représentation.”

“Je pense qu'un Gouvernement doit être (légalement) paritaire au niveau linguistique et au niveau du genre (une personne non-binaire pourrait

opter pour le quota masculin ou féminin). Il faudrait aussi avoir une représentation entre les régions selon leur démographie. Enfin, un Gouvernement inclusif envers les personnes en situation de handicap, lgbtqi+ ou autres minorités est un plus mais ne doit pas nécessairement être gravé dans le marbre. Les postes régaliens doivent être répartis paritairement entre les genres. Les postes de secrétaires d'État ne doivent pas avoir la même valeur que ceux des ministres dans leur attribution car le piège est qu'ils soient attribués aux femmes pour donner une impression de parité alors qu'ils sont par essence moins importants et prestigieux.”

“La parité linguistique me semble une bonne mesure. Le but est de trouver des personnes compétentes pour le poste de ministres. Il ne faut pas fixer trop de règles pour la formation de Gouvernement, sinon il n'y aura plus de choix. Par exemple si on ajoute la parité linguistique plus la parité hommes/femmes, le domicile des ministres, l'âge, la profession (enseignants, juristes, ingénieurs, employés, médecins, ouvriers, etc.) ce ne sera plus possible de choisir les personnes les plus compétentes.”

“Minstens 1/3 uit elke taalgroep en minstens 1/3 van elk geslacht.”

“Je trouve légitime que le Gouvernement représente proportionnellement les votes des citoyens, idéalement à tous points de vue: politique, genre, minorités/majorités, démographie, âge, ...”

“Evenveel mannen als vrouwen en i.v.m. afkomst evenredige verdeling. Taal is voor mij geen issue. We leven in een tweetalig land dus ik ga er van uit dat parlamentsleden en ministers tweetalig zijn of tenminste de tweede taal leren spreken.”

“Er moeten altijd meer Vlaamse ministers zijn dan Waalse, dat is logisch gezien de bevolkingsaantallen. Het is vooral een logische keuze, er zijn meer Vlamingen maar evenveel Waalse ministers? Kan toch niet!”

“De samenstelling van de regering moet evenredig zijn met de bevolkingsgrootte per gewest. Dit het meest democratisch: hoe groter het bevolkingsaantal hoe meer recht op ministers.”

“De samenstelling van de federale regering moet gebeuren in

verhouding van het aantal inwoners in de regio's of deelstaten. Er kan geen hoger niveau zijn dat het gewicht van de onderliggende delen niet respecteert.”

Parmi les autres éléments de réponse ressortant sous cette question, il y a la préoccupation de certains d'accorder de l'importance à bien refléter les résultats de l'élection, tel que déterminé par les urnes. On s'attend à ce que, dans une démocratie, la voix de l'électeur soit effectivement respectée. Une incapacité de former une coalition est perçue comme une distance non souhaitable entre la politique et les citoyens. Les répondants estiment que cela nuit à la confiance dans la politique en général et dans le Gouvernement en particulier.

Une autre préoccupation est relative au nombre de membres du Gouvernement (et par conséquent les cabinets ministériels correspondants). On fait référence à l'inefficacité et à la complexité perçues de notre structure étatique conduisant à un excès de mandats ministériels. On exprime également le souhait d'un système plus simple comportant moins de “postes”. Outre le désir de disposer d'un nombre maximal et raisonnable de ministres, les fonctions des secrétaires d'État sont perçues comme redondantes ou inutiles.

CONCLUSION

Une grande diversité se dégage des différentes idées, propositions et suggestions des répondants quant au fonctionnement de nos institutions démocratiques. Les points de vue sur la façon dont le Parlement et le Gouvernement devraient fonctionner varient considérablement. Il semble y avoir un réel consensus quant à l'insatisfaction à l'égard de la situation actuelle. Ceux qui ont choisi de contribuer sur la plate-forme semblent le faire pour demander du changement, bien plus souvent que pour soutenir les règles en vigueur actuellement et défendre un statu quo. Cependant, quant aux solutions à privilégier, les répondants semblent le plus souvent divisés.

Cette diversité au sein des contributions apparaît de façon très nette pour certains des enjeux au sujet desquels il est difficile de faire ressortir un ou quelques points de vue dominants. On obtient plutôt une palette d'idées allant dans des directions variées, et parfois opposées. Cette diversité ressort en particulier dans les contributions relatives à l'enjeu sur l'avenir du Sénat. Certains répondants plaident pour son abolition pure et simple. D'autres évoquent la transformation de ses compétences, allant vers une chambre de réflexion travaillant sur le long terme. Un autre ensemble de répondants veulent renforcer la nature fédérale du Sénat en tant que lieu de représentation et de rencontres des entités fédérées. Enfin, certains évoquent une ouverture du Sénat aux citoyens, éventuellement dans une logique de tirage au sort de certains membres.

De même, sur les critères de composition des organes exécutifs, de multiples idées ressortent. En plus des règles actuelles d'équilibre linguistique au niveau fédéral (et en Région de Bruxelles-Capitale), des contributions allant dans différentes directions sont formulées. Elles vont de certaines propositions visant à renforcer la parité entre hommes et femmes dans les exécutifs, à d'autres poussant à intégrer d'autres considérations de diversité démographique, ou encore à des propositions souhaitant une représentation garantie pour un plus grand nombre d'espaces territoriaux (Communauté germanophone, régions, etc.).

En revanche, concernant certains enjeux, des tendances plus homogènes ressortent, particulièrement en ce qui concerne deux thématiques : le cumul des mandats et la formation des gouvernements. Sur le premier sujet, la tendance largement

dominante est celle d'une critique du cumul des mandats politiques, jugé source de conflits d'intérêts et de difficultés à pleinement exercer chacun des mandats pour lesquels une personne est élue. Les contributions plaident pour l'interdiction du cumul ou pour une autorisation limitée assortie de conditions strictes (comme le fait de n'autoriser le cumul entre un mandat local et un mandat régional ou fédéral que si on est actif dans une commune de petite taille). Notons cependant que les contributions parlent surtout du cumul de fonctions politiques. Lorsqu'il s'agit du cumul entre des fonctions politiques et des activités professionnelles dans d'autres secteurs, les répondants sont plus divisés.

Enfin, en ce qui concerne les solutions qui pourraient être trouvées pour faciliter (et accélérer) la formation des gouvernements, surtout au niveau fédéral, il y a un très large consensus parmi les contributeurs pour dire que la situation actuelle doit être améliorée et que des mesures doivent être prises afin d'éviter des discussions prenant de nombreux mois avant qu'une nouvelle coalition soit formée et qu'un exécutif puisse être installé. Beaucoup de répondants plaident pour fixer un délai clair au-delà duquel des mesures doivent être prises si aucun nouvel accord de Gouvernement n'a pu être adopté. En revanche, les mécanismes exacts à instaurer si le délai n'est pas respecté font plus débat. Certaines contributions parlent de sanctions de nature financière (en lien avec les modalités de financement public des partis). D'autres répondants proposent plutôt de réfléchir à des logiques de formation automatique d'un Gouvernement fédéral si le délai prévu dans la loi est dépassé. L'exécutif ainsi désigné pourrait alors être composé de technocrates, être formé en miroir des coalitions gouvernementales installées dans les entités fédérées, ou encore d'exécutifs réunissant tous les partis du Parlement, ceci proportionnellement au nombre de sièges détenus par chacun des partis. Quelques contributions parlent aussi de redonner un plus grand rôle au Parlement, en fonctionnant avec des majorités variables selon les décisions à prendre. Cela s'écarterait nettement des accords actuels de gouvernement qui unissent les partis de la coalition sur un très grand nombre de décisions et imposent une forte discipline de respect de l'accord de majorité. Enfin, l'idée d'élections anticipées tenues automatiquement au-delà d'un certain délai divise assez fortement, entre ceux qui y voient l'incitant ultime pour les partis à former une coalition et ceux qui pensent qu'une telle mesure

ne résoudrait rien, et pourrait même être contre-productive.

On le constate, pour cette thématique comme pour les autres, les répondants ont posté des contributions extrêmement riches et diversifiées à propos du fonctionnement du Gouvernement et du Parlement en Belgique. Il conviendra de les utiliser comme matériau précieux pour les futurs débats institutionnels qui pourront être menés sur ces questions dans les mois et années à venir en Belgique.



Comment organiser les élections ?

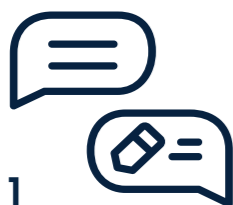
Introduction	169
Présentation des enjeux	
Enjeu 1	170
Faut-il tenir des élections simultanées? Si oui, lesquelles et pourquoi?	
Enjeu 2	177
Le vote	
Enjeu 3	182
Circonscriptions électorales	
Enjeu 4	186
L'influence des partis dans la désignation des élus	
Enjeu 5	192
Financement des partis	
Conclusion	198



PRÉSENTATION DES ENJEUX

Dans la thématique sur l'organisation des élections, cinq enjeux étaient proposés, mais ceux-ci peuvent en réalité se diviser en deux blocs. Le premier bloc, composé des enjeux 1, 2 et 3 interrogeait les répondants sur trois aspects différents en débat depuis plusieurs années quant à l'organisation des élections en Belgique. Le premier enjeu interrogeait sur un possible couplage des élections, le deuxième sur l'obligation de voter, et le troisième sur la division du territoire en circonscriptions. Les deux enjeux suivants (4 et 5) constituaient un deuxième bloc ayant plutôt trait aux partis politiques et à leur régulation. Les répondants étaient invités à faire état de leurs propositions et points de vue sur le financement des partis politiques et le rôle des partis dans la désignation des candidats élus. Ce dernier enjeu portait sur le pouvoir des partis politiques mais dans le cadre du système électoral (évoquant le poids des votes de préférence dans la désignation des élus au sein des listes).

Par rapport à d'autres thématiques reprises sur la plateforme, les enjeux sont plus éclatés et visent moins à faire ressortir une vision générale des élections et des partis politiques. Il s'agit plutôt d'enrichir des débats récurrents ces dernières décennies en Belgique.



Enjeu 1

FAUT-IL TENIR DES ÉLECTIONS SIMULTANÉES? SI OUI, LESQUELLES ET POURQUOI ?

Le premier enjeu sur lequel les répondants étaient invités à se prononcer était celui de la tenue ou non d'élections simultanées entre niveaux de pouvoir. À l'heure actuelle, les élections européennes et régionales sont couplées. S'y ajoutent les élections fédérales depuis 2014, sauf si des élections anticipées doivent être organisées. Pour les trois niveaux de pouvoir, les mandats de cinq ans des membres du Parlement européen, des parlements des entités fédérées et de la Chambre des représentants coïncident. L'autre grande échéance électorale est celle des élections communales et provinciales organisées conjointement tous les six ans.

Ce calendrier électoral fait l'objet de débats et de modifications légales depuis qu'au scrutin pour la Chambre des représentants et le Sénat (jusqu'en 2010) sont venues s'ajouter l'élection directe des membres du Parlement européen (en 1989), du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Communauté germanophone (1995), et du Parlement régional bruxellois (1989). Des voix se font entendre dans ce débat pour coupler ou découpler certains scrutins. Les répondants étaient appelés à faire valoir leurs arguments dans ce débat via la plateforme "Un pays pour demain". Nous allons en présenter une synthèse dans les pages suivantes.

Notre analyse part, comme pour les autres enjeux, des principaux éléments qui ressortent de l'analyse par l'intelligence artificielle. Celle-ci a permis de mettre en évidence de nombreux thèmes abordés par les répondants. En premier lieu, concernant la tenue ou non d'élections simultanées, l'algorithme a ressorti deux idées principales. D'un côté, la tenue séparée

des élections aux différents niveaux de pouvoir. Cela permettrait de mener des débats distincts pour chacune des élections, de rendre les enjeux des différents niveaux de pouvoir plus intelligibles pour les citoyens, et de sensibiliser et d'éduquer les citoyens aux enjeux et au système belge. De l'autre côté, l'analyse par intelligence artificielle a regroupé les contributions en faveur de l'organisation d'élections le même jour. Cette deuxième proposition permettrait quant à elle de rationaliser la logistique et les coûts, d'assurer plus de confort au citoyen (en évitant sa fatigue ou son désintérêt), d'obliger les candidats à choisir un niveau de pouvoir et de s'y tenir, d'éviter les transferts d'un niveau de pouvoir à l'autre en cours de mandat, d'assurer un certain "calme politique" et, enfin, d'éviter que les candidats/élus ne soient en permanence en campagne et puissent se concentrer à l'objet de leurs mandats.

Il est cependant à noter que l'analyse des chercheurs a permis de montrer que les répondants ont proposé une plus vaste palette de solutions. En effet, en plus d'organiser certaines élections le même jour ou de conserver le système actuel, il a été suggéré que toutes les élections sans exception se tiennent le même jour mais aussi, à l'inverse, qu'aucune des élections ne se tiennent le même jour. En deuxième lieu, l'intelligence artificielle a relevé que des répondants proposent de nombreuses façons de tenir les élections. Parmi elles se trouve l'instauration du vote par Internet (même si certains questionnent sa fiabilité) pour réduire les contraintes liées au déplacement et à la fréquence des élections, ou l'étalement de la période de vote sur plus d'un jour. De la même façon, concernant le système électoral, et ce qui l'entoure d'une

façon plus générale, des répondants ont proposé de regrouper certains niveaux de pouvoir (ex: Europe et fédéral ensemble, régions et communes ensemble) ou de supprimer des niveaux de pouvoir (Sénat, communautés, provinces).

Si ces éléments ont tous également été relevés par l'analyse qualitative des chercheurs, cette dernière a cependant permis de mettre en évidence des nuances et des points supplémentaires. C'est le cas, d'abord, des raisons qui encouragent à organiser ou non des élections le même jour. En effet, l'analyse des chercheurs a souligné l'importance de laisser l'occasion aux citoyens de s'informer sur les élections ainsi que de s'exprimer régulièrement sur la politique, ou de l'importance d'assurer la cohérence et la stabilité des institutions, de même que d'assurer qu'elles puissent travailler sur le long terme.

1. D'APRÈS VOUS, EST-CE UNE BONNE CHOSE QUE CERTAINES ÉLECTIONS SE TIENNENT LE MÊME JOUR ?

De l'analyse qualitative approfondie, nous pouvons d'abord faire ressortir toute une série de contributions qui se positionnent quant à savoir s'il faut tenir ou pas des élections simultanées, et si c'est le cas, quelles élections devraient être couplées.

• Toutes les élections devraient se tenir le même jour

Pour une première catégorie de répondants, toutes les élections sans exception doivent se tenir le même jour.

"Alle verkiezingen vallen samen. Dat zou het ultieme principe moeten worden. Regeringen kunnen vroegtijdig

ontbonden worden of vallen. Dan gaan ze op zoek naar een nieuwe meerderheid of komt er een minderheidsregering tot de volgende verkiezingen. [...]"

"Oui. Il faut harmoniser un maximum les échéances électorales, afin de mettre sur pied des institutions stables et qui peuvent travailler à moyen-terme."

"Alle verkiezingen mogen samenvallen en dan moet men ook de duurtijd van de legislatuur uniformiseren. We moeten een keer naar de stembus gaan."

"Dans la mesure où il y aurait moins de niveaux de décision et donc moins d'élections il faudrait se calquer sur les élections européennes pour tout organiser le même jour."

Il découle de cette opinion que la durée des mandats pour chaque niveau de pouvoir devrait être harmonisée afin que toutes les élections puissent se tenir le même jour, par exemple en se calquant sur la périodicité européenne.

Par ailleurs, dans le cas où un gouvernement venait à être dissous avant la fin de la législature, quatre solutions sont soulevées par les répondants :

- De nouvelles élections sont organisées uniquement pour ce niveau de pouvoir (qui serait à nouveau soumis à des élections à la fin de la législature);
- Les autres gouvernements sont également dissous et de nouvelles élections se tiennent pour tous les niveaux de pouvoir;
- Un gouvernement est reformé sans passer par de nouvelles élections;
- Aucun gouvernement ne peut être dissous avant la fin de la législature

• Certaines élections devraient se tenir le même jour

Un autre groupe de contributions se dégagent, proposant de coupler certaines élections, mais pas toutes.

En effet, certains suggèrent d'abord de ne pas organiser un même jour des élections dont les enjeux sont très différents. Cela amène en particulier à tenir séparément les élections locales (communes et provinces), surtout, et européennes, dans une moindre mesure. Les élections fédérales et régionales sont perçues comme étant plus aisément organisées le même jour.

"Kiezen voor een gemeentebeleid is anders dan kiezen voor een nationaal beleid. De accenten liggen helemaal anders. Het verleden heeft meermaals bewezen dat een nationale coalitie anders kan zijn dan een gemeentelijke. Wanneer de verkiezingen samenvallen kunnen de kiezers gemakkelijk misleid worden."

"Voor mij zouden de deelstaat- en de federale verkiezingen altijd moeten samenvallen. Andere verkiezingen (gemeentelijk, provinciaal, en europees) mogen maar

moeten niet samen.”

“Élections régionales, fédérales et européennes simultanées. Le niveau communal est tout différent et peut donc rester séparé.”

“Le maintien des élections simultanées entre fédéral et régions me semble une bonne pratique pour éviter d’être constamment en période électorale (les mêmes partis et souvent les mêmes personnes apparaissant au niveau régional et fédéral). Les élections européennes peuvent se tenir de façon indépendante des autres.”

“[...] 5 jaar voor Europa+parlement (verkiezing 1) en 5 jaar voor gemeenten (verkiezing 2), maar niet op dezelfde dag. Gemeentelijke materie is te verschillend van landsmaterie. Alle verkiezingen op één dag maakt het voor de burger te ingewikkeld om verantwoorde en overwogen keuzes te maken.”

“Alle verkiezingen op dezelfde dag voor Europa, België en de gewesten op dezelfde dag. Verkiezingen voor gemeente en provincie op een andere dag is OK. [...]”

Par ailleurs, des répondants ont proposé que les élections fédérales uniquement se tiennent un jour différent des autres élections.

“Élections fédérales seules, les autres regroupées.”

“Federale verkiezingen kunnen afzonderlijk plaatsvinden, omdat dit afhankelijk is van de politieke evolutie. Alle andere kunnen samen georganiseerd worden.”

Une autre idée qui ressort suggère que les élections européennes se déroulent séparément.

“Gemeenteraadsverkiezingen en Europese verkiezingen mogen afzonderlijk. Alle niveaus ertussen moeten altijd samenvallen (België, regio's, provincies, ...), of je zorgt dat er nog maar één niveau is. Bij voorkeur het Belgische. Dus zoals nu is het wel OK. Gemeentepolitiek en Europa liggen nog ver van elkaar, en kunnen perfect functioneren met andere samenstellingen. [...]”

“Sauf les élections européennes, toutes les autres élections devraient avoir lieu le même jour, et tous les 6 ans au minimum (pas moins de 6 ans).”

“Ik zou alle verkiezingen laten samen vallen, met uitzondering van de Europese verkiezingen. Dit om partijen voldoende tijd te geven, om samen te kunnen werken, en betere lange termijn visies te kunnen bedenken, maar dan ook kunnen uitvoeren.”

Enfin, certains répondants proposent d’autres combinaisons, comme des élections fédérales et régionales simultanées et pas nécessairement les autres.

“[...] Deelstaten en Federaal: in een dwerglandje als België kunnen die maar beter op 1 lijn liggen, en er is geen kat die

zijn jongen nog vindt in onze bevoegdheidsverdeling.”

“Les élections fédérales et régionales doivent se tenir le même jour, mais pas les européennes.”

“Il est préférable que les élections ne tombent pas toutes le même jour. Les élections de "proximité" que sont les élections communales et provinciales doivent tomber le même jour et la durée du mandat devrait rester le même (6 ans). Les élections fédérales et régionales doivent également tomber le même jour, parce que ces 2 niveaux de pouvoir sont fortement interdépendants. Enfin, les élections européennes devraient se tenir tous les 5 ans - le dimanche le plus proche de la date du 9 mai (date anniversaire).”

• Aucune élection ne devrait se tenir le même jour

Pour une troisième catégorie de répondants, aucune élection ne devrait se tenir le même jour qu’une autre.

“C’est une mauvaise chose que des élections se tiennent le même jour.”

“Hoeft niet samen te vallen. Elk moment van waardebeoordeling van de verschillende partijen die het volk vertegenwoordigen heeft zijn waarde.”

“Ik zou verschillende verkiezingen zeker niet laten samenvallen. ofwel moeten alle kiezers heel goed geïnformeerd worden over de verschillende verkiezingen.”

Cela permettrait que les acteurs politiques en place soient plus souvent soumis à une élection et aux opinions de la population.

“Afzonderlijke verkiezingen, gevallen regeringen moeten naar de kiezer. Alle Verkiezingen op één dag verplicht regeringen die gevallen zijn om als zombiebestuur verder te regeren in lopende zaken.”

“Il faut régulièrement des élections pour contrôler les élus et éviter un temps sans moment démocratique. (...) Il y aura ainsi 4 moments démocratiques en fonction de 4 intérêts différents.”

“Ma préférence va aux élections séparées. Avec des élections simultanées, on voit que les enjeux d’une élection parasitent ceux d’une autre. Je pense tout particulièrement aux élections européennes, qui sont totalement inaudibles au milieu des campagnes pour le fédéral et les régions.”

• Conserver la situation actuelle

Une dernière catégorie de répondants propose de conserver la situation actuelle.

“Behouden zoals het nu is.”

“Ik zie niet per se iets mis met het huidige systeem.”

“Oui, je pense que le système actuel est bon avec les élections plus locales (communales et provinciales) qui sont organisées tous les 6 ans et les autres élections des niveaux de pouvoir plus élevés (régionales, communautés, fédéral et européenne) qui sont organisés tous les 5 ans.”

2. D’APRÈS VOUS, POURQUOI LES ÉLECTIONS DEVRAIENT OU NE DEVRAIENT PAS SE TENIR LE MÊME JOUR ?

En plus d’exposer leurs préférences quant au couplage des élections (toutes, certaines, aucunes), les répondants exposent aussi quels sont, selon eux, les principes qui devaient présider à toute décision en la matière. Nous présentons ci-dessous les arguments principaux mis en avant. Deux blocs se dégagent. Le premier réunit les contributions en faveur d’un couplage de plusieurs élections. Les deux arguments principaux évoqués sont l’efficacité logistique (notamment pour minimiser les coûts) et le fait de réduire les périodes de campagne électorale. À l’inverse, le deuxième bloc réunit des contributions insistant sur la nécessité de maintenir toutes ou certaines élections séparées. Les arguments principaux sont l’autonomie des niveaux de pouvoir et la meilleure lisibilité des enjeux entre niveaux de pouvoir pour les électeurs.

• Améliorer l’efficacité, la facilité organisationnelle et réduire les coûts

Parmi les partisans d’un couplage de plusieurs élections, l’un des arguments principaux est que cela serait plus efficace et moins coûteux pour les institutions, mais aussi que cela soit plus facile pour les citoyens, qui ne devraient dès lors se déplacer qu’une fois.

“[...] Drastische vermindering kost organisatie verkiezingen. [...]”

“Organiser des élections coûte très cher, limitons en le nombre.”

“Pour les élections plus locales, il vaut mieux tout regrouper pour ne pas forcer les gens à se déplacer trop souvent et à être trop bassinés par la politique.”

“Eenvoudiger, rationeler, goedkoper.”

“Elke verkiezing kost veel geld en het jaar voordien wordt niet meer gewerkt dus dat verhaal maar om de 5 jaar (bepaald door de Europese verkiezingen).”

“Goedkoper, niet alleen doordat er minder verkiezingsdagen zijn, maar ook doordat er dan hopelijk in totaliteit minder geld wordt uitgegeven aan propaganda.”

“Samenvallen van verkiezingen en federale kieskringen maakt het qua tijdsbesteding efficiënter en vergroot ook de betrokkenheid van de burger bij alle beslissingsniveaus van ons land. Door het samenvallen van alle verkiezingen zullen kafkaïaanse toestanden sneller zichtbaar zijn en kunnen ook sneller beslissingen genomen worden die een besparing kunnen opleveren.”

• Éviter d’être constamment en période électorale

En deuxième lieu, des répondants favorables à la simultanéité des élections proposent que les élections se tiennent toutes un même jour afin que la Belgique ne se trouve pas constamment en période électorale. Cela éviterait, comme mentionné précédemment, que les citoyens ne soient trop souvent sollicités pour des élections, mais aussi que les acteurs politiques ne soient pas continuellement en période électorale et puissent se concentrer sur leur travail dans les parlements, les gouvernements ou autres.

“Elke verkiezing apart zorgt ervoor dat de burgers het moe worden om te gaan stemmen.”

“[...] limiter les petits jeux politiques pré-post électoraux, qui, au final, se distillent non stop car il y a toujours une échéance électorale plus ou moins proche”

“Partijen zetten vanaf een bepaald ogenblik volledig in op de volgende verkiezingen en zetten in die periode minder in om een beleid te voeren, in die periode wil men vaak vooral bepaalde standpunten in de verf zetten in de plaats van compromissen sluiten of degelijk beleid voeren.”

• Favoriser des niveaux de pouvoir autonomes et stables

À l’inverse, d’autres contributions expliquent pourquoi il faut éviter de (trop) regrouper les élections entre niveaux de pouvoir. Un premier groupe d’arguments à ce propos est que des élections qui se tiennent simultanément permettent d’assurer une certaine stabilité non seulement des institutions, mais aussi de la législature en cours, car cela éviterait les blocages entre les différents niveaux de pouvoir. Cela permettrait par ailleurs aux acteurs politiques de travailler sur un plus long terme.

“Cela permet également à ces niveaux de pouvoir d’avoir le temps de mettre en place leur programme.”

“Voor betere politieke rust en stabiliteit.”

“De diverse overheden moeten meer onafhankelijk van elkaar kunnen functioneren en dus met een andere meerderheid samengesteld zijn, om onafhankelijker van elkaar te kunnen functioneren.”

• Éviter la confusion

Le deuxième grand groupe d’arguments en faveur d’un découplage des scrutins aux différents niveaux de pouvoir est que cela clarifiera les enjeux et les compétences de chaque niveau de pouvoir pour les électeurs. Ces répondants craignent que, dans le cas où plusieurs élections auraient lieu le même jour, les électeurs ne confondent ces élections, ou que certaines élections (comme les élections fédérales) n’en éclipsent d’autres qui sont moins médiatisées (comme les élections européennes). Cela permettrait par ailleurs que chaque élection fasse l’objet d’une attention particulière.

“Il est évident qu'aucune élection (qu'elle soit européenne, fédérale, régionale, communautaire, provinciale ou communale) ne doit être organisée en même temps qu'une autre. En effet si deux élections sont en même temps l'électeur peut confondre les programmes qui devraient lui être présentés en même temps alors que les sujets à traiter ne peuvent se confondre.”

“[...] Afzonderlijke verkiezingen geven veel betere mogelijkheden om het over thema's te hebben. Wanneer alles tesamen valt worden de campagnes onnauwkeurig en onoverzichtelijk.”

“Liefst vallen er geen verkiezingen samen op dezelfde dag aangezien de verkiezingscampagnes dan door elkaar lopen. Zo wordt het vaak moeilijk voor de kiezer om te weten welke regering (bv. Vlaams en Federaal) nu welk beleid heeft gevoerd. Om een duidelijker onderscheid te maken tussen de beleidsniveaus, is het dus beter een duidelijk onderscheid te maken voor de verkiezingen.”

“Pour que les citoyens soient plus concentrés sur une élection à la fois il faudrait éviter d'en placer le même jour. Sinon ils devraient se renseigner pour plusieurs sujets à la fois, ce qui pourrait amener de la confusion.”

“Op elk niveau moeten het beleid en regering beoordeeld worden op zijn merites. Bij samenvallende verkiezingen dreigt het politiek debat van het ene niveau het andere te overschaduwen.”

“Finalement, la campagne est un magma d'idées dont la trame est peu lisible. Peu de gens font la différence entre les thématiques et les responsabilités du régional et du fédéral vu la complexité de notre pays, et cela biaise quelque peu l'élection. Je suis sûr que beaucoup de gens votent pour le même parti lors d'élections le même jour, alors que des élections découplées pourraient donner d'autres résultats, ce qui est démocratiquement plus sain.”

Certaines contributions insistent également sur le fait qu'en plus de découpler les élections, il faut forcer les élus et élues à choisir à quel niveau ils siègeront pour plusieurs années, à nouveau afin de mieux distinguer les choses pour les électeurs.

“Maar men zou moeten kiezen op welk niveau men werkt en daarna niet meer kunnen veranderen.”

Éviter la confusion est cependant aussi un argument utilisé par ceux qui souhaitent rassembler toutes les élections un même jour.

“Le vote étant obligatoire, il est (d'un point de vue pratique) plus indiqué de faire se déplacer les gens pour accomplir leur devoir électoral une seule fois, les enjeux sont également beaucoup plus clairs. Avec des élections se tenant une année pour les fédérales, une autre pour les communales, une autre pour les européennes, j'ai le sentiment que le citoyen 'lambda', qui ne s'intéresse que peu à la politique, risque moins d'y voir clair dans les enjeux et le pourquoi du vote.”

3. AUTRES CONTRIBUTIONS NON DIRECTEMENT RELIÉES À L'ENJEU DES ÉLECTIONS SIMULTANÉES

Comme pour les autres enjeux et thématiques, certaines contributions font part de réflexions plus générales sur des éléments du fonctionnement du système politique belge qui touchent de près ou de loin aux élections. Certaines propositions suggèrent par exemple que soient instaurés une interdiction du cumul des mandats (en autorisant les candidats à ne se présenter que sur une seule liste), des référendums, ou des élections par thèmes plutôt que par niveaux de pouvoir.

Une idée qui revient de façon particulièrement récurrente pour les contributions relatives à la simultanéité des élections est qu'un niveau de pouvoir devrait être supprimé, le niveau provincial.

“Afzonderlijke verkiezingen. Provinciale kunnen eruit. Provincies worden toch afgeschaft.”

“Het bestuursniveau van de provincies moet afgeschaft worden, bijgevolg moeten er ook geen provinciale verkiezingen meer plaatsvinden.”

“Provinciale zijn voor mij overbodig, ik zie geen nut meer om op dit niveau verkiezingen te houden, of een regering te hebben.”

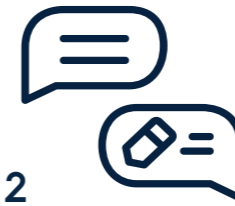
“Les communales et les provinciales doivent se tenir le même jour et ce tant que les provinces existent mais elles peuvent disparaître.”

“Il faudrait supprimer certains niveaux de pouvoir (les provinces par exemple ne sont absolument plus justifiées).”

“Tenir le même jour et ce tant que les Provinces existent mais elles peuvent disparaître.”

“Il faudrait supprimer certains niveaux de pouvoir (les provinces par exemple ne sont absolument plus justifiées).”

Enfin, comme pour d'autres enjeux, certains répondants ont mentionné ne pas avoir d'avis sur la question, ou ne pas souhaiter répondre pour diverses raisons.



Enjeu 2

LE VOTE

Le deuxième enjeu sur lequel les répondants étaient invités à se prononcer était celui de l'obligation de voter qui existe en Belgique pour les élections à tous les niveaux de pouvoir. Le débat a été relancé récemment suite à la décision en Flandre d'abolir cette obligation de se présenter au bureau de vote pour le scrutin communal et provincial de 2024.

Le vote obligatoire existe en Belgique depuis la fin du 19e siècle mais est l'objet de débats récurrents entre opposants et partisans de la règle. En Europe, cette règle est d'application en Belgique, au Luxembourg et en Grèce.

Les répondants étaient appelés à dire s'ils souhaitaient ou pas maintenir le vote obligatoire, et à avancer les arguments soutenant leur position. Nous les avons invités à prolonger la réflexion en proposant des idées permettant, selon eux, de motiver les électeurs à aller voter au-delà de l'obligation légale pouvant être en vigueur.

Nous allons présenter ces contributions en trois temps. Premièrement, nous commencerons par les éléments ressortant de l'analyse de toutes les contributions par intelligence artificielle. Ensuite, nous nous pencherons sur les enseignements tirés de l'analyse qualitative approfondie. Pour cette dernière, nous présenterons deux niveaux d'analyse. Premièrement, nous analyserons les contributions exprimant une préférence à propos du maintien ou non du vote obligatoire, ainsi que les justifications apportées. Ensuite, nous nous pencherons sur les idées proposées pour inciter les électeurs à voter au-delà de l'obligation de se rendre au bureau de vote.

Le premier résultat de l'analyse par intelligence artificielle isole une grande grappe de propositions qui se concentrent sur le fait de savoir si oui ou non le vote obligatoire devrait être maintenu. Ces contributions prennent généralement des positions claires et affirmées pour l'une des deux options, et justifient les motivations de ce choix. Parmi les arguments présents, on retrouve un débat entre ceux qui insistent sur le fait que le vote est un droit, et qu'il n'est pas possible d'obliger à l'exercer, face à ceux mettant plutôt l'accent sur la notion de devoir civique. Les autres arguments qui ressortent fréquemment en faveur du vote obligatoire sont le lien entre l'obligation de voter et la participation de tous les citoyens, issus de toutes les couches de la société, à l'élection, ou encore le vote comme moyen de sensibilisation ou d'éducation civique. Parmi les opposants à l'obligation, les idées qui ressortent de l'analyse par intelligence artificielle sont la difficulté de comprendre le lien entre le vote, le Gouvernement qui est formé au lendemain de l'élection et les politiques publiques mises en œuvre, ou encore le manque de clarté du système institutionnel belge. Des grappes de contributions évoquent aussi que la suppression de l'obligation de voter pousserait les partis politiques et les élus et élus à renouveler leurs comportements.

A côté de ce premier groupe de contributions, l'analyse par intelligence artificielle fait ressortir plusieurs grappes de contributions insistant plutôt sur des facteurs à considérer pour amener les électeurs à voter. S'y retrouvent des propositions relatives au vote par internet ou au vote postal, d'autres insistant sur la meilleure information aux électeurs, ou encore des contributions parlant de la complexité du système institutionnel belge et des règles

électorales (système proportionnel, etc).

Enfin, l'analyse par intelligence artificielle fait ressortir des grappes de contributions faisant référence à la question des votes blancs et nuls, et à la façon dont ils sont pris en compte dans les résultats électoraux.

Partant de ces éléments ressortis par l'intelligence artificielle, passons à présent aux conclusions qui peuvent être tirées de l'analyse qualitative approfondie.

1. LE VOTE OBLIGATOIRE DOIT-IL ÊTRE MAINTENU ?

L'analyse qualitative fait ressortir les mêmes divisions importantes entre des contributions souhaitant nettement abandonner l'obligation de voter et d'autres voulant la maintenir.

Les opposants à l'obligation de voter avancent divers arguments. Le principal est que la citoyenneté est un droit et que l'État ne peut imposer comment l'exercer, notamment en obligeant à voter.

“Elke stemverplichting afschaffen, gezien België één van de laatste of zelfs de allerlaatste is waar dit nog gebeurt. Wie niet of weinig is geïnteresseerd moet het recht hebben dat ook niet te doen.”

“Net als alle andere EU-landen, maak dit een recht, niet een plicht.”

“Il me semble qu'en tant que citoyen capable de formuler un jugement autonome et critique (dans le bon sens du mot), je puis décider en conscience de ne pas me rendre au bureau de vote si j'estime que l'offre politique qui m'est

proposée ne me convient pas, pour différentes raisons.”

Un autre argument avancé est que l'obligation de voter favorise le vote protestataire, et détourne les électeurs d'un véritable choix lié aux programmes des partis en lice.

“Opkomstplicht moet afgeschaft worden. De beste manier om negatieve stemmen, foert stemmen en extreme stemmen te vermijden is de opkomstplicht af te schaffen. Zo zal het van de politiek inspanningen vergen om de mensen te overtuigen om te gaan stemmen.”

“Door verplicht te gaan stemmen, stemmen mensen op de keuze van hun ouders en omgeving, waar ze (onbewust) niet achter staan.”

“Il ne faut plus que le vote soit obligatoire, les gens ne doivent voter que si ils en ont envie et qu'en connaissance de cause, ils viennent faire n'importe quoi sur le bulletin ou voter pour les extrêmes parce qu'ils ne s'intéressent plus à la politique.”

Enfin, plusieurs contributions insistent sur le fait que l'obligation de voter fait que les candidats et les partis ne doivent pas faire d'effort pour convaincre les électeurs de l'importance des élections.

“Geef mensen het gevoel dat er naar hen geluisterd wordt. Geen loze slogans, contact met het volk. Geen stemplicht, laat politiciers de mensen maar overtuigen om te gaan stemmen. Laat hen maar uitleggen waarom het belangrijk is.”

“Le droit de vote est un droit, pas un devoir, et ne devrait pas être obligatoire. Alors les politiciens devront être plus intelligents et convaincants envers les électeurs.”

Du côté des partisans du vote obligatoire, l'un des arguments fréquents est que cette mesure permet une réelle universalité de l'élection. Elle veille aussi à ce que toutes les préférences des citoyens soient représentées au Parlement.

“Sur base de ce que l'on voit en France où le vote n'est pas obligatoire, il y a un risque de "mauvaise représentation" de la population où seule une partie, potentiellement non représentative, exprime son opinion.”

“C'est le meilleur mécanisme pour garantir une participation de tous, et en particulier des plus fragiles. Or, sans vote, ceux-ci seront oubliés dans les décisions politiques prises.”

“Verkiezingen zonder stemplicht geven geen correcte weergave van de samenstelling van het parlement.”

D'autres insistent sur le fait que l'obligation de voter envoie le signal clair que les électeurs ont des droits mais aussi des devoirs.

“Verplicht naar de stembus gaan is een kleine plicht voor alle rechten die we er voor terugkrijgen.”

“Cela donne le signal de l'importance de la participation citoyenne en tant que norme pour notre société.”

2. COMMENT INCITER LES ÉLECTEURS À VOTER ?

De nombreuses idées sont proposées. L'analyse qualitative permet de faire émerger les plus récurrentes. Elles peuvent se regrouper en quatre blocs :

- les contributions relatives aux règles organisant les élections;
- les contributions jouant sur la contrainte (ou des incitants);
- les contributions insistant sur l'information et l'éducation civique;
- les contributions proposant des réformes plus profondes du système politique.

• Modifier les modalités pratiques d'organisation des élections

Un premier groupe de contributions propose de modifier les règles organisant les élections. Il s'agit de propositions visant, en particulier, à passer au vote par Internet (par SMS, par vote postal) pour rendre le vote plus aisé. .

“Par évolution du mode de scrutin je songe entre autres à l'utilisation des nouvelles technologies quand je vois aujourd'hui que l'on fonctionne encore sur registre papier, le personnel que cela demande et autres, qu'il est impossible de voter en ligne par exemple, ce qui je crois arrangerait beaucoup de monde plutôt que de devoir courir au bureau de vote un dimanche où cela ne nous arrange pas forcément. Il faut savoir

évoluer, mais avec les règles de sécurité en rapport on est bien d'accord aussi.”

“De opkomstplicht afschaffen lijkt me geen goed idee. Het zou wel gemakkelijker moeten zijn om te stemmen: bijvoorbeeld gemakkelijker procedures voor stemmen met volmacht, stemmen via internet, meer locaties, ...”

On retrouve aussi diverses contributions appelant à mieux tenir compte des votes blancs et nuls.

“Stemplicht. Maar blanco en ongeldige stemmen resulteren effectief in lege zetels en worden niet herverdeeld over de partijen. Partijen worden op die manier verplicht meer samen te werken.”

“Ce que j'aimerais c'est garder l'obligation de vote mais que l'on ajoute sur les bulletins un espace 'en désaccord avec toutes les propositions' et que cet item soit compté. Afin de déterminer la quantité de personnes qui ne sont pas en accord. En espérant que cela serve de références pour le monde politique afin qu'il puisse se rendre compte de la quantité de gens mécontents par leurs propositions afin qu'ils changent.”

D'autres contributions ciblent plutôt des mesures rendant le déplacement vers le bureau de vote plus attractif. Cela peut se faire en faisant du jour de l'élection un moment important de la vie de la collectivité, mais aussi en associant les élections à d'autres décisions, par exemple à des consultations populaires.

*“Zonder stemplicht moet men de inspanning om te gaan stemmen aantrekkelijk maken. Ik zie twee beproefde methodes:
1. maak er een feest van: voorbeeld zijn de verkiezingen in Australië, waar de kiezer wordt beloond met een worst. Gemeentes doen iets dergelijks al met hun jaarlijkse nieuwjaarsreceptie, waarom het nuttige niet aan het aangename koppelen met de verkiezingen.
2. combineer verkiezingen met allerhande referenda: dan heeft de kiezer diezelfde avond reeds een concrete feedback op zijn stem, en dus ook het gevoel dat zijn bezoekje aan de stembus nuttig was.”*

“Ik ben voor stemrecht. Eigenlijk zou ik zelfs laten stemmen op standpunten in plaats van op partijen. Zoals bij een referendum gebeurt.”

“Le vote devrait être obligatoire à partir de l'âge de 16 ans. La participation reflète le sentiment de l'utilité du vote. L'implication passera par des consultations fréquentes et suivies d'effets, une démocratie directe et participative.”

“Le vote devrait être obligatoire. On peut coupler ceci à une possibilité d'exprimer son opinion lors d'un référendum: ceux qui ont voté peuvent s'exprimer, ceux qui se sont abstenus de voter ne seront pas en mesure de le faire durant la période

jusqu'aux prochaines élections. [...].”

• Renforcer les sanctions et les incitants à voter

La dernière phrase de la contribution que nous venons de citer pointe vers un autre groupe de contributions identifié par l'analyse qualitative approfondie. De nombreux répondants veulent utiliser des incitants financiers pour pousser à voter. On retrouve en particulier cette idée chez les tenants du vote obligatoire qui trouve que les sanctions prévues par la loi, et notamment les amendes, devraient être appliquées de façon plus stricte. D'autres répondants évoquent plutôt des récompenses à ceux qui se déplacent pour voter.

“Le vote obligatoire devrait être maintenu même si dans les faits seuls 9 électeurs sur 10 se présentent. Une amende automatique pourrait être prélevée sur les impôts (sinon, elle ne serait pas payée).”

“Donc pour stimuler les gens, faudrait soit récompenser avec de l'argent, soit punir avec une amende.”

“Indien niet verplicht zou ik het volgende doen: Hou de verkiezingen tijdens een werkdag. Ken de burger van rechtswege een volledige of halve dag vakantie toe om te gaan stemmen. De afstempeling van de kiesbrief geldt als bewijs.”

“[...] Aussi, pourquoi ne pas inciter fiscalement ceux qui votent?”

• Des citoyens mieux informés et politisés

L'analyse qualitative fait également ressortir de nombreuses contributions qui avancent que les électeurs devraient être mieux informés sur les enjeux de l'élection et sur son importance pour les citoyens. Cela motiverait à voter. Afin d'y remédier, on trouve des contributions proposant des campagnes d'information plus étendues, ou des efforts accrus du côté des partis et des candidats. D'autres insistent sur l'importance de l'éducation à la citoyenneté.

“België is zowat het enige land waar er nog stemplicht bestaat. Deze zou kunnen opgeheven worden op voorwaarde dat er een heldere communicatiecampagne gestart wordt om de burgers te overtuigen om te gaan stemmen.”

“Il faudrait plus d'explications et plus d'informations plus claires à tous les niveaux sur les enjeux des élections. Ces informations pourraient être prévues sur les réseaux sociaux et à la télévision.”

“Accentuer le travail d'éducation permanente (démocratie et conseils d'élèves à l'école, assemblées de jeunes dans les communes, visites obligatoires des parlements) pour cerner l'intérêt de la démocratie et les difficultés de fonctionnement de celle-ci. Le travail parlementaire est trop méconnu et sous-estimé. Si le citoyen a des droits, il a un devoir essentiel, celui d'être acteur participatif de la démocratie. “

• Réformer le système politique belge

Enfin, on peut isoler une série de contributions qui perçoit l'abstention comme la conséquence plus profonde des caractéristiques du système institutionnel belge. Les répondants évoquent la perte de confiance générale dans les partis politiques, la difficulté à comprendre comment le résultat d'une élection se traduit dans la désignation d'élus (via les votes de préférence), ou encore en la formation d'un gouvernement. Ils proposent des réformes s'attaquant à ces problèmes afin d'inciter à aller voter.

“La population se désintéresse de plus en plus de la politique, en particulier parce qu'ils ont plus confiance. La population est souvent dégoûtée qu'on touche à son portefeuille.”

“Geen anti politiek! Geen ondemocratische acties zoals het cordon sanitair (ik ben geen VB'er) maar als putin een cordon sanitair zou uitroepen tegen de grootste partij van het land dan stond de hele wereld in rep en roer...”

“Je suis pour le maintien du vote obligatoire. Il faut permettre plus de petits partis car il y en a pas assez et c'est toujours les mêmes grands partis qui se présentent. Il faut supprimer la suppléance qui rend l'élection moins intéressante pour l'électeur. Il faut limiter le nombre de mandats successifs par personne. Il faut que chaque personne qui se présente soit obligée de démissionner de ses autres mandats s'il est élu.”

“De opkomstplicht is slechts in 2 landen nog bestaande! Dit is niet meer van deze tijd. Het is essentieel om mensen weer politiek bewust te maken en het niveau van politici te verhogen door minder politieke mandaten te hebben. De opvoeding in de scholen zou beter moeten op het niveau van de politieke bewustwording.”



Enjeu 3

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le troisième enjeu de la thématique relative aux élections et aux partis demandait aux répondants de réfléchir à la façon dont les élections pourraient être organisées territorialement en Belgique. À l'heure actuelle, il existe:

- Pour les élections fédérales, 10 circonscriptions provinciales plus Bruxelles pour la Chambre des représentants
- Au Parlement flamand, il y a 5 circonscriptions provinciales et une circonscription bruxelloise
- Au Parlement de Wallonie, il y a combinaison entre des circonscriptions provinciales (Luxembourg, Brabant wallon) et à l'échelle d'arrondissements à l'intérieur des provinces
- Pour le Parlement européen, il existe trois collèges électoraux, un néerlandophone, un germanophone et un francophone
- Les parlements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté germanophone fonctionnent avec une seule circonscription pour tout leur territoire (mais dans le cas de la région bruxelloise on fonctionne avec deux collèges électoraux séparés, un collège néerlandais et un collège français). C'est aussi le cas pour les élections communales. C'est aussi le cas pour les élections communales.
- Pour les élections provinciales, enfin, les provinces sont subdivisées en plusieurs circonscriptions.

ette diversité de règles en matière d'organisation territoriale des élections montre bien que diverses formules peuvent être envisagées. Les débats sont d'ailleurs récurrents en la matière. L'un d'entre eux est celui de la circonscription fédérale qui permettrait de voter pour les mêmes candidats d'Arlon à Ostende et de Tournai à Hasselt. Cette question n'est pas simplement technique. Elle interroge sur le lien représentatif et sur les intérêts territoriaux qui doivent être pris en compte pour composer une assemblée élue.

Partant de cette situation, le troisième enjeu demandait donc aux répondants de faire part de leur opinion quant à savoir sur la base de quelles zones géographiques (arrondissements, province, région, communauté, tout le pays, ou autre) les élections devraient-elles être organisées en Belgique. Et pour quelles raisons.

Nous présenterons dans les pages suivantes les principaux groupes de réponses qui ressortent de l'analyse par intelligence

artificielle et de l'analyse qualitative approfondie.

L'analyse par l'intelligence artificielle fait ressortir quatre principaux ensembles de grappes de contributions. Un premier bloc débat de la question de la circonscription fédérale permettant aux électeurs de voter pour de mêmes listes de candidats sur l'ensemble du territoire belge. S'y retrouvent surtout des contributions en faveur de cette idée, mais aussi des contributions qui rejettent l'idée. Un deuxième ensemble réunit des grappes de propositions qui soulignent l'importance d'avoir une circonscription correspondant à l'ensemble du territoire pour lequel l'assemblée à élire est compétente (la Belgique pour la Chambre des représentants, les régions pour les assemblées régionales, la province pour les conseils provinciaux). Une telle logique se calquerait en réalité sur la situation déjà existante en Communauté germanophone, en Région de Bruxelles-Capitale et pour les élections communales. Enfin, un troisième ensemble se dégage autour de propositions voulant promouvoir un modèle mixte, combinant plusieurs logiques territoriales et plusieurs circonscriptions de natures différentes. Au-delà de ces ensembles de grappes de propositions citoyennes, l'analyse par l'intelligence artificielle fait aussi ressortir de façon transversale de nombreuses contributions qui considèrent que la Belgique est trop complexe, et que les circonscriptions reflètent cette complexité. En voici quelques exemples.

"La Belgique est un petit pays mais beaucoup trop compliqué. On oublie trop que "l'union fait la force". Parfois, je me demande si on ne va pas faire un gouvernement avec ses ministres dans chaque rue (j'exagère mais bon ...)."

"Stop met al die niveaus. Vlaanderen en Wallonië kunnen wel uit hun parlement een beperkte delegatie afvaardigen voor een federale regering."

L'analyse qualitative approfondie a permis d'affiner ce premier panorama, mais surtout de mieux cerner les arguments qui sous-tendent les propositions formulées par les répondants. Elle fait ressortir cinq grands ensembles de propositions citoyennes quant à l'organisation territoriale des élections et à la définition des circonscriptions.

1. INTRODUIRE UNE CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE

Un premier ensemble de contributions discute de l'opportunité

d'introduire une circonscription nationale ou fédérale unique. Le but est de permettre aux francophones de voter pour des candidats issus de partis flamands, et réciproquement. Ces propositions visent premièrement les élections fédérales mais sont aussi citées pour désigner les membres belges du Parlement européen.

"Je serai favorable à des circonscriptions plus grandes, voire pour certaines élections à une circonscription nationale, mais il y a du pour et du contre. Actuellement le choix entre les candidats me semble trop limité. Mais cela a contrario, des circonscriptions plus grandes pourraient ne pas permettre à des candidats moins connus médiatiquement d'être élus, il y a du pour et du contre."

"Grotere kieskringen, waarbij je op politici uit het hele land kan stemmen. Wanneer er een goede politicus zich in het andere landsdeel bevindt, kan je daar niet op stemmen. Vroeger kon dat wel en ik vind het spijtig dat dat niet meer gaat. Het belang van het hele land moet gediend worden, niet enkel het belang van de eigen streek van de politicus."

"Selon moi, la circonscription doit être nationale. Il faut également donner la possibilité aux partis qui le souhaitent d'être nationaux également, sans distinction de la langue parlée. Cela permettra une meilleure cohésion nationale et une meilleure acceptation du résultat par la population."

"Laten stemmen op politici van heel het land. Als liberaal zou ik wel op Georges-Louis Bouchez willen stemmen."

"Avec une barrière linguistique au sein même des partis et des circonscriptions, on empêche totalement de voter pour certains partis en Wallonie et en Flandre. Mathématiquement cela veut dire intrinsèquement qu'on favorise d'office les partis flamands puisque la région flamande représente 6.623.505 de citoyens, Bruxelles 1.211.026, et la Wallonie 3.641.748 (chiffres de 2020 selon Wikipedia)."

"Federale verkiezingen moeten over het hele land dezelfde zijn. Waarom kan een Vlaming niet op een Waal stemmen of omgekeerd?"

2. UNE SEULE CIRCONSCRIPTION CORRESPONDANT AU TERRITOIRE COUVERT PAR L'ASSEMBLÉE À ÉLIRE

Un deuxième ensemble de propositions souhaite appliquer une logique de circonscription unique pour chacun des niveaux de pouvoir. Cela veut dire que les élections fonctionneraient avec une seule entité territoriale correspondant au territoire pour lequel l'assemblée à élire est compétente. La motivation principale citée dans ces propositions déposées sur la plateforme "Un pays pour demain" est la simplicité du modèle.

"Elke regering dient verkozen te worden op basis van het niveau waarop het opereert: provincies provinciaal, gewesten gewestelijk, federaal in heel België. Zelfs als men voor een federale positie gaat, maar enkel gekend is in de eigen provincie, kan die persoon voldoende stemmen halen om verkozen te worden. Dit soort logica geldt reeds voor gemeenten, provincies en gewesten: niet iedereen kan en hoeft iedereen te kennen. Daarbij stemmen veel mensen op partijen, die vaak reeds equivalenten hebben over de taalgrens. Dit soort opdeling (of het gebrek daaraan) heeft de kans om het onderscheid tussen gewesten en de federale verkiezingen te verduidelijken. Hopelijk leidt dit tot een nieuwe groep partijen op federaal niveau, wat er op termijn kan toe leiden dat het communautair debat minder wordt doorgetrokken van het een naar het ander, en/of dat coalitiepartners in één regering minder makkelijk druk worden opgelegd om mee te stemmen op een ander niveau, omdat er een groter onderscheid is tussen partijen op elk niveau."

"Pour moi, les élections fédérales doivent fonctionner avec une circonscription fédérale ; les élections régionales avec une circonscription régionale et les élections locales avec une circonscription locale."

"Ik ben hevige voorstander van de kieskring even groot te maken als het geografisch grondgebied van het bevoegde niveau waarover de verkiezingen gaan. In praktijk betekent dit: voor de regionale verkiezingen een kieskring even groot als Vlaanderen en de Nederlandstalige gemeenschap in Brussel, voor de federale verkiezingen een federale kieskring over het hele land en voor de Europese verkiezingen een kieskring over heel de EU."

"Les circonscriptions électorales devraient correspondre au domaine d'influence des institutions pour lesquelles on vote. En clair, une circonscription nationale pour l'élection du Parlement de la Chambre, une circonscription régionale pour

le Parlement wallon, etc. Ça me semble terriblement logique. Le vote serait beaucoup plus représentatif, inciterait à tenir compte des besoins de toute la population (et moins de son unique circonscription locale) et permettrait une meilleure mixité.”

“Ik wens sowieso een andere eenvoudiger structuur voor het land [...].

a. en b. Voor wat de huidige structuur van de 6 parlementen betreft is mijn voorstel voor de kieskringen als volgt:

- België: federale kieskring, het hele ongedeelde land
 - Vlaamse Gemeenschap en Vlaams Gewest: Vlaanderen
 - Waals Gewest: Wallonië
 - Brussels Hoofdstedelijk Gewest: Brussels Gewest
 - Franse Gemeenschap: Wallonië
 - Duitstalige Gemeenschap: Duitstalige Gemeenschap
- Dan heb je nog:

- Lokale verkiezingen: lokale steden en gemeenten
- Provinciale verkiezingen: provincies
- Europese verkiezingen: federale kieskring, het hele ongedeelde land

c. Ik wens geen cumul van kandidaturen; één kandidatuur = één mandaat.

Bovendien wil ik de garantie dat, als de kandidaat aan wie ik mijn mandaat geef om te zetelen in één van de besturen/parlementen verkozen wordt, dat mandaat ook opneemt in dat ene bestuur/parlement waar die zich voor kandidaat stelde.

d. Ik zou ook het kiessysteem willen aanpassen en elke burger zoals in Duitsland een Eerste en een Tweede stem geven; één voor een partij en één voor een kandidaat.”

3. UN SYSTÈME HYBRIDE

À côté de ces deux premiers ensembles en faveur de modèles simples et homogènes pour l'ensemble des scrutins, d'autres contributions citoyennes proposent des modèles plus complexes, basés sur la combinaison de plusieurs logiques territoriales, et donc de plusieurs circonscriptions, pour une seule et même assemblée. De telles propositions visent, selon leurs auteurs, à combiner plusieurs logiques de représentation des intérêts territoriaux.

“Pour les élections fédérales, un système hybride où la moitié des représentants serait élue dans une circonscription fédérale, l'autre au niveau provincial (fonction de la population de la province). Les sénateurs seraient élus dans une circonscription régionale (pour représenter la région). Pour les autres niveaux de pouvoir, la question ne se pose guère.”

“Een combinatie van de oude arrondissementen en een federale kieskring voor een deel van de zetels.”

“Une combinaison des deux, une partie du Parlement (ou le Sénat) en circonscription fédérale et l'autre au niveau d'arrondissement ou province. Créer une circonscription fédérale permet de moins diviser la population au niveau linguistique mais pour garantir une répartition territoriale, il faut aussi garder des plus petites circonscriptions.”

“30% van de zetels op basis van een federale kieskring

70% van de zetels in de arrondissementen. Het is enerzijds belangrijk dat elke burger het nationale beleid kan evalueren en hierbij voor elke partij die in België opkomt kan kiezen. Daarnaast is het ook belangrijk dat burgers een herkenbare en aanspreekbare vertegenwoordiger kunnen aanduiden, die de lokale belangen mee in het debat kan brengen.”

4. ALLER VERS UN TOUT NOUVEAU SYSTÈME ÉLECTORAL

Le quatrième ensemble de propositions qui ressort de l'analyse qualitative approfondie réunit des propositions souvent plus longues qui proposent un tout nouveau système électoral, et donc de nouvelles circonscriptions. Ces propositions sont souvent très détaillées et précises.

“Voor de "gemeenschapssenaat" 4 kieskringen (VL, WAL, BRU, Duitstalige gemeenschap). Voor het federale parlement: 50% op basis van de streek (bij voorkeur kleinere kiesomschrijvingen dan de provincies) en 50% volgens één federale kieskring.”

“Je propose pour la Belgique un modèle basé sur 3 niveaux de pouvoir et d'un 4ème au niveau de l'Union européenne qui pourrait s'orienter vers un modèle fédéral aussi.

1°) L'arrondissement qui compterait plusieurs communes fusionnées. Un arrondissement correspondrait à un bassin de vie. Par exemple en Province de Liège nous pourrions compter 4 arrondissements (Huy, Liège, Verviers, Eupen). Tout ce qui ne serait pas traité par les niveaux "supérieurs" seraient traités par l'arrondissement.

2°) La région (4 régions en Belgique (Flandre, Wallonie, Bruxelles, la Région germanophone). Elle traite de ce qui n'est pas traité par le niveau fédéral.

3°) L'État fédéral avec 7 ministères au total et donc 7 ministres avec une présidence tournante chaque année entre ces 7 ministres (affaires étrangères, défense-protection population-sport, intérieur, justice, finances, économie, transport-communication-énergie-environnement).

4°) Le niveau de l'Union européenne.

Les personnes à élire seraient issues de l'ensemble du territoire pour lequel elles postulent (par exemple une circonscription fédérale pour les députés fédéraux à la Chambre car il s'agit du projet que ces personnes proposent pour la maison Belgique) mais aussi par arrondissement (mixité).

Le Sénat serait composé d'un nombre d'élus défini par région. Par exemple X élus pour la Flandre, X pour la Wallonie, des fractions ou non de X à définir pour Bruxelles et la Région germanophone). L'administration du niveau de pouvoir compétent serait chargée d'évaluer et de budgétiser les propositions faites par les différents partis et de les présenter dans un document de synthèse afin que les citoyens puissent faire un choix en connaissance de cause. Un bilan des réalisations serait également dressé par l'administration en fin de législature.”

“Mein Vorschlag geht aus von einer neuen Staatsstruktur bestehend aus 1) Bundesebene, 2) vier Regionen und 3) die Gemeinden. Ebenfalls enthält mein Vorschlag 1) eine Abgeordneten-Kammer (Wahl-Bezirke) und 2) einen Senat

(regionale Repräsentanz)

Abgeordneten-Kammer und Bundesebene

1. Wahlberechtigt sind alle Bürger mit belgischem Pass und mit EU-Pass, diese sofern sie 5 Jahre im Land leben. Wählen ist Pflicht, nicht für die EU-Bürger. Das Alter beträgt 16 Jahre.

2. Die Bundesebene ist in Wahlkreise eingeteilt, 90 Abgeordnete werden über die Wahlkreise gewählt, 90 Abgeordnete über Listen.

3. Ob diese Listen landesweit aufgestellt werden oder nach Bundesländern ist zu diskutieren, ich selbst meine nach Bundesländern.

4. Ein Vorschlag: Es gibt kleinere Wahlkreise, vielleicht 30 (grob 15 / 9 / 5 und 1 Wahlkreis für Eupen-St. Vith). In etwa wäre ein Wahlkreis für 300.000 Wahlberechtigte. Pro Wahlkreis könnten also 3 Kandidaten gewählt werden.

5. Die Listen müssen paritätisch Männer und Frauen sein, abwechselnd je nach Listenplatz

6. Jeder Wähler hat also zwei Stimmen. Nach dem Verhältnis der Einwohnerzahl insgesamt werden die 90 Sitze verteilt (grob 50 / 29 / 10 / 1)

Senat der Bundesebene

1. Der Senat soll in meinem Modell die regionale Vertretung widerspiegeln. Es können die neu geschaffenen Wahlbezirke sein, das wären dann in etwa 30. Auch hier erhält Eupen-St. Vith einen Senator.

2. Gewählt ist der Kandidat oder die Kandidatin mit den meisten Stimmen

Parlamente der Bundesländer

Hier gelten für Flandern und Wallonien die gleichen Regeln wie für die Abgeordnetenkammer, also direkt gewählte Abgeordnete und Abgeordnete, die über Listen gewählt werden. Für Brüssel müsste dies festgelegt werden, mein Vorschlag ist hier das Verhältniswahlrecht, ähnlich wie für Eupen-St. Vith (DG). Die 5% Klausel bleiben bestehen.”

“Laat voor elke verkiezing de zetelverdeling in het parlement bepalen door een pure partijstem. Vervolgens worden regionale kandidaten verkozen (bijvoorbeeld 3 per streek) verkozen met een Single Transferable Vote waarbij de kiezers de kandidaten rangschikken. En om de twee in overeenstemming te brengen worden op zijn Duits Uberhangmandaten

gebruikt.”

5. S'INSPIRER D'AUTRES DÉMOCRATIES

Enfin, plusieurs répondants proposent de copier ou de s'inspirer des systèmes électoraux mis en place dans d'autres démocraties, et en particulier dans les pays voisins, afin de réformer les circonscriptions électorales. Ces contributions ne se rejoignent pas toujours sur le contenu proposé pour une réforme, mais elles ont en commun d'utiliser comme logique argumentative la référence à une démocratie voisine qui serait supposée mieux fonctionner que la démocratie belge, du moins au niveau du système électoral.

“Een systeem zoals in Duitsland: je kan zowel kiezen voor een kandidaat uit je streek (ik zou het interessant vinden om niet te werken met provincies, maar met de nieuwe stadsregio's), als een stem uitbrengen in een federale kieskring. Er zijn dus een aantal zetels voorbehouden aan 'streekkandidaten' en een aantal aan 'federale kandidaten'.”

“Vaste débat de la circonscription fédérale, régionale ou bien du scrutin proportionnel ou par circonscription unitaire, comme en France ou dans le système de Westminster.”

“Een evenredigheidsstelsel is het meest democratische stelsel maar, door de verregaande versplintering in ons land, geeft dit vele nadelen. Ik zou opteren voor een systeem naar analogie van het Duitse en Franse systeem met twee lijsten. Enerzijds een lijst gebaseerd op een kleine kieskring, waar een kandidaat op basis van twee stemronden wordt verkozen, anderzijds een kieslijst op basis van de volledige deelstaat, volgens evenredigheid verkozen. Dit zou uiteraard ook zo gelden voor het federale niveau. Ik denk dat je hiermee de scherpe kanten van het evenredigheidsstelsel én van het meerderheidsstelsel kan afzwakken, en dat dit voor ons moeilijke bestel wat soelaas kan bieden. Dit veronderstelt dan wel een gewestelijke én een federale kieskring.”

Enjeu 4

L'INFLUENCE DES PARTIS DANS LA DÉSIGNATION DES ÉLUS

Le quatrième enjeu abordait le poids respectif des partis politiques et des électeurs dans la désignation des élus et élus. Le système électoral belge donne un rôle aux deux. Les partis sélectionnent des candidats et les placent sur leurs listes dans un ordre déterminé. Les électeurs choisissent pour quelle liste ils votent et peuvent donner des voix de préférence à un ou plusieurs candidats au sein de cette liste. Les deux interviennent dans la désignation des élus, le choix des électeurs exprimés par les votes de préférence et le placement des candidats sur la liste par les partis grâce à l'effet dévolutif de la case de tête (sauf aux élections communales en Wallonie où il n'y a plus d'effet dévolutif de la case de tête⁰¹). Cet équilibre entre choix des électeurs et influence des partis est l'objet de débats depuis plusieurs décennies. La tendance est à une diminution de l'effet dévolutif de la case de tête, et cela depuis le début de la décennie 2000.

Dans ce contexte, le quatrième enjeu demandait aux répondants de se prononcer sur le degré d'influence qu'ils souhaitent accorder aux partis dans la désignation des élus, en exposant les arguments en faveur de cet équilibre et ceux s'y opposant, mais aussi en exposant des mécanismes alternatifs utilisés dans d'autres démocraties (Suisse, Irlande, Luxembourg, Espagne, France, Royaume-Uni).

Nous présentons dans cette section les contributions des répondants par rapport à cet enjeu, en commençant par les principaux résultats de l'analyse par l'intelligence artificielle, puis en les complétant avec l'analyse qualitative approfondie. L'analyse par l'intelligence artificielle fait ressortir un large éventail de grappes de contributions quant au rôle et à l'influence des partis dans la sélection des candidats.

L'analyse révèle les thèmes généraux suivants :

- C'est le vote des citoyens qui doit déterminer qui est élu et non le choix des partis;
- Supprimer la possibilité de voter pour la case de tête;

- Voter pour des personnes plutôt que pour des listes de partis;
- Permettre un panachage (vote sur plus d'une liste);

L'analyse qualitative reprend elle aussi ces lignes générales tout en y ajoutant certaines nuances non proposées par l'analyse par IA telles que la préférence pour le statu quo ou encore la conviction selon laquelle les partis politiques doivent pouvoir exercer une influence décisive. L'analyse qualitative remonte de surcroît des suggestions émanant des répondants mais non identifiées par l'analyse par IA, comme la suppression du système des suppléants ainsi que des références au modèle français ou britannique voire encore la possibilité pour des candidats individuels de se présenter sans liste. Ces questions sont abordées ci-dessous.

Les résultats de l'analyse qualitative approfondie confirment donc la diversité des contributions formulées pour cet enjeu par les répondants. Les propositions avancées vont dans tous les sens:

- La suppression de l'effet dévolutif de la case de tête et la suppression des suppléants;
- Le panachage est considéré comme une manière de voter pouvant réduire le pouvoir des partis (on vote sur plus d'une liste);
- Les listes sont parfois classées par ordre alphabétique, avec ou sans mention du parti politique, ou alors les noms sur la liste sont triés au hasard;
- On trouve également des exemples à l'étranger, comme en Irlande et en Suisse, faisant référence à la possibilité de dresser une liste électorale avec un classement des différents candidats;
- Un répondant fait également référence à la France et au Royaume-Uni, en avançant l'idée que des individus puissent se présenter plutôt que des partis en tant que tels;
- Enfin, l'idée d'une seule liste électorale proposant des candidats différents émerge également en opposition au système

de listes différentes.

Nous pouvons toutefois structurer cette variété de contributions en les divisant d'abord en deux groupes : (1) les contributions évoquant l'équilibre général entre l'influence des partis et celles des électeurs dans la désignation des élus, et (2) les contributions proposant des réformes concrètes du système électoral actuel.

1. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL ENTRE PARTIS POLITIQUES ET CANDIDATS DANS LA DÉSIGNATION DES ÉLUS ET ÉLUS

Un premier ensemble de contributions formule un point de vue assez général quant à l'équilibre à trouver entre les partis politiques qui sélectionnent les candidats et composent les listes, et le choix des électeurs pour ces listes mais aussi pour les candidats en leur sein. Les positions se placent sur un continuum allant d'un pouvoir total aux électrices et électeurs à un rôle central pour les partis politiques, en plaçant le système actuel entre ces deux pôles.

D'un côté, on a une série de contributions qui insistent sur la nécessité de réduire le rôle des partis, voire de le supprimer (presque) totalement.

"L'influence des citoyens doit être plus grande. Les élus doivent être le reflet du choix des citoyens et pas des arrangements de partis. Celui qui a le plus de voix est élu. C'est tout. La position choisie dans les listes par le parti est juste représentative de la hiérarchie du parti mais ne doit pas être contraignante, ni donner des avantages autre que la lisibilité aux candidats."

"Plus de pouvoir aux électeurs. Pas normal que les partis arrangent leurs billes en interne ou même avec des arrangements pré-électoraux. En gros: marre de la "Particratie" !"

"Partijen opdoeken. Iedereen die dit wenst kan zich kandidaat stellen. Zie in dit verband eerder gegeven voorstellen. Nu zijn de verkozenen marionetten van de partij. Niet verkozen volksvertegenwoordiger(?) bestuurt het land, maar de partij-bonzen achter de schermen bepalen hoe het land geregeerd wordt."

"Partijen bepalen minder wie welk postje krijgt. Verkiezingslijsten moeten anders opgesteld worden. De kandidaten

moeten zich opgeven voor een bepaalde job en de kiezers bepalen wie de job krijgt. De vriendjespolitiek zou een heel pak minderen! De ministers zouden dan echt volksvertegenwoordigers zijn."

De l'autre côté, plusieurs contributions reflètent ont une vision positive du rôle des partis politiques. Ceux-ci sont jugés les mieux placés pour savoir quels candidats et candidates sont à même de mettre en œuvre le programme de leur parti et à exercer un travail parlementaire fiable, transparent et de qualité.

"Laat het maar aan de partijen over. En voor de gemeente eventueel keuze voor personen op verschillende lijsten. Als burger heb je geen zicht op de verschillende kandidaten op alle lijsten."

"Omdat het zeker niet altijd de bekwaamste kandidaat is die ook de populairste is, vind ik dat de impact van de partijen groot genoeg moet blijven. Het populisme is nu al veel te groot."

"Toch vind ik het nog altijd van de partij zelf dat ze mogen kiezen wie ze naar voor schuiven, zij kennen de talenten van hun eigen kandidaten het best. Partijen met een interne democratie zullen daar geen probleem mee hebben, als die interne democratie bestaat ten minste."

"Je pense qu'il vaudrait mieux voter pour un parti en tant qu'équipe plutôt que voter pour des personnalités. ça rendrait peut-être plus facile aussi la formation des gouvernements."

Enfin, certaines contributions expriment l'idée d'un bon équilibre dans le système actuel puisque les électeurs et électrices peuvent exprimer leurs préférences pour des candidats, mais que les partis politiques peuvent encore protéger quelques candidats placés en haut de la liste via l'effet dévolutif de la case de tête.

"Akkoord met huidige toestand. Het partijlid polt de lijsten"

"Verkiezingen zijn te veel een populariteitspoll: wiens naam al bekend is krijgt de stemmen. Het programma waarmee ze zich voorstellen zegt ook niet altijd wat ze werkelijk gaan doen. Partijen zijn een garantie voor continuïteit: wat een partij in het verleden gedaan heeft zal ze waarschijnlijk nog een tijdje blijven doen. Het huidige systeem vind ik daarom redelijk goed. Men stemt in de eerste plaats voor een partij,

⁰¹ Dans le système électoral belge, les électeurs peuvent soit donner une voix de préférence à un ou plusieurs candidats, soit voter en case de tête. Une fois le nombre de sièges gagnés par la liste est connu, il reste à désigner les candidats élus au sein de la liste. C'est là qu'intervient l'effet dévolutif de la case de tête. Pour chaque liste, le nombre des bulletins marqués d'un vote en case de tête est comptabilisé puis divisé par deux. Ces votes sont ensuite dévolus aux candidats en suivant l'ordre établi par le parti. Cet effet dévolutif de la case de tête permet aux premiers candidats sur la liste d'atteindre le chiffre d'éligibilité afin d'être élu. In het Belgische kiesstelsel kunnen kiezers ofwel een voorkeursstem toekennen aan een of meer kandidaten, ofwel kiezen voor een lijststem. Zodra het aantal gewonnen zetels bekend is, moeten de verkozen kandidaten worden aangewezen.

Om dit te bepalen spreken we over de devolutieve werking van de lijststem. Voor iedere lijst worden het aantal lijststemmen geteld en vervolgens gedeeld door twee. Deze stemmen worden toegekend aan de kandidaten in de volgorde zoals vastgelegd door de partij. Door de devolutieve werking van de lijststem worden de eerste kandidaten op de lijst sneller verkozen.

en binnen die partij kan men ook een voorkeur uitdrukken. Wie geen voorkeur heeft, aanvaardt de volgorde voorgesteld door de partij, met een goede mengeling van nieuwe en ervaren kandidaten, tafelspringers en specialisten, en wat er ook nog allemaal te mengen is.”

“Het is belangrijk dat de lijststem blijft. Het huidig systeem werkt behoorlijk goed, vooral wanneer het wordt vergeleken met het buitenland. Best laten we ons dus niet te hard inspireren door het Verenigd Koninkrijk, de Verenigde Staten van Amerika of Frankrijk.”

“Le système actuel qui prévoit un effet dévolutif divisé par deux est un bon compromis. On vote avant tout pour des projets plutôt que pour des personnes. Mieux vaut favoriser les dynamiques collectives.”

“Maintien actuel avec un système de suppléant plus transparent. Difficile équilibre à garder entre une certaine discipline de parti (homogénéité) et le libre choix de l'électeur. Le parti doit également assumer les choix (priorités) qu'il propose.”

“Il faut supprimer la case de tête ou à tout le moins son effet dévolutif et il faut supprimer les suppléances pour qu'il n'y ait que des candidats effectifs.”

“La pleine expression du choix de l'électeur, dans le cadre de la liste légitimement établie par les partis selon leurs règles internes, passe par l'absence de suppléants, la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête, et la dévolution des sièges dans l'ordre des voix de préférence des candidats d'une même liste (idem, ensuite, pour les remplacements).”

“In het algemeen ben ik voor minder macht voor de partijen, zowel tijdens de verkiezingen als nadien in het parlement. De participatie is in België veel te ver doorgeslagen:
- Afschaffing lijststem, afschaffing opvolgerslijst (gewoon de eerstvolgende in de verkiezingsuitslag kan een vrijgekomen plekje innemen).
- Afschaffing van het systeem van coöptatie
- De mogelijkheid geven aan kiezers om ook inhoudelijke meningen te geven, en zo nuances aan te brengen in de stemkeuze.”

“Le nombre de voix obtenues doit primer sur le reste.”

“Voorkeurstemmen wegen door, en ik zou over partijgrenzen heen de mensen eruit halen waar ik nog een beetje vertrouwen in heb. Bijgevolg wil ik dus niet dat die stemmen door de partijen zelf aan een ander kopstuk gegeven wordt.”

“Kop stem afschaffen en de personen met de meeste stemmen op 'n lijst zijn verkozen. Opvolgers op de lijst afschaffen.”

“Suppression du vote en tête de liste. Le nombre de voix donne l'ordre des élus. La représentation par nombre de voix est plus honnête et évite les arrangements entre amis du même parti. Elle présente un risque d'avoir des élus célèbres mais moins compétents. C'est toutefois une phase nécessaire. Les partis auront intérêt à présenter des candidats valables et pas des recrues médiatiques.”

• Classer les candidats au sein des listes sans intervention des partis

Dans d'autres contributions, le souhait est exprimé de classer les candidats et candidates au sein des listes sans intervention des partis. Cela peut se faire par ordre alphabétique ou de façon aléatoire. De la sorte, les partis politiques n'ont pas l'occasion d'envoyer aux électeurs un signal quant aux candidats soutenus en priorité par le biais de la place qu'ils occupent sur la liste.

“Diminuer l'influence des partis. Supprimer la case de tête et mettre les candidats par ordre alphabétique.”

“Supprimer la case de tête et tirer au sort l'ordre de présentation des candidats (comme pour les numéros de liste).”

“Ik denk dat mensen die op de eerste plaats van de lijst staan sowieso al meer kansen hebben dan andere, ze moeten dan ook nog niet eens beloond worden met extra stemmen. Een goed idee zou zijn om de volgorde van de lijst willekeurig te maken op elk stembiljet. En elke stem telt evenveel mee,

onafhankelijk van de plaats op de lijst.”

• Permettre le panachage des votes de préférence entre plusieurs listes

Un troisième groupe d'idées impliquerait une évolution plus forte du système électoral belge, en allant vers les modèles utilisés en Suisse et au Luxembourg. Dans ceux-ci, les électrices et électeurs ont autant de votes de préférence qu'il n'y a de sièges à pourvoir dans la circonscription. Ces votes peuvent être distribués à plusieurs candidats au sein d'une même liste ou sur plusieurs listes différentes (panachage).

“Geef mensen de mogelijkheid te panacheren over verschillende lijsten heen. Bv. geef iedereen 10 stemmen die men ofwel op 1 persoon ofwel verdeeld over diverse kandidaten mag spreiden. We maken komaf met de lijststem en telsystemen.”
“La possibilité de voter pour un candidat plus bas dans la liste doit rester. De plus, il serait intéressant de pouvoir voter pour des candidats dans plusieurs listes.”

“L'influence des partis annihile la volonté de l'électeur. Il a dès lors le sentiment que, quel que soit son choix, une fois les élections terminées, les copains politiques s'arrangent entre eux pour faire la popote qui les intéresse. Le panachage devrait être autorisé et le résultat arithmétique du décompte des voix devrait être contraignant quant à l'attribution des postes issus des urnes.”

“Geen probleem met systeem opvolgers, wel vraag om afschaffen lijststem (vnl. pot). Dus liever meer focus op kandidaten zelf. Panacheren (stemmen op 2 lijsten) of een (2e stem op kandidaat andere partij) zou het belang van kandidaten nog verder verhogen.”

• L'électeur peut classer les candidates et candidats

Dans le quatrième ensemble de propositions, les répondants semblent plutôt séduits par des systèmes autorisant les électeurs à classer les candidats en fonction de leurs préférences. Au sein de l'Union européenne, ce système existe notamment en Irlande et à Malte.

“Le système de choix me semble une idée très prometteuse. En 1 je vote pour candidat A du parti A, en 2 je vote pour candidat Q du parti U et en 3 je vote pour candidat D du parti E.”

“Mettre des numéros de préférence sur les partis. Mettre des numéros de préférence sur les candidats choisis dans un ou plusieurs partis.”

“Nieuw Zeelandse systeem (denk ik) mogelijkheid om te stemmen op verschillende lijsten, 1e voorkeur, 2e voorkeur, 3e voorkeur. Die verdere voorkeuren moeten ook meegenomen worden.”

“Burgers zouden moeten kunnen kiezen voor mensen van verschillende partijen (die dan wel maar een deel van een stem krijgen). Men zou - binnen één lijst - ook z'n eigen volgorde moeten kunnen aangeven zoals in Ierland. Een lijststem zou niet mogen meegeteld worden voor het bepalen van de voorkeurstemmen.”

“Opvolgers afschaffen, volgorde op stembiljet moet random zijn per stembiljet, partijstem blijft mogelijk en wordt gelijk verdeeld over alle kandidaten. Een mogelijkheid om een cijfer van 1,2 of 3 toe te kennen aan je top3 kandidaten (zelfs over verschillende partijen heen)”

“Partijoverschrijdend kunnen kiezen, ranking kunnen opgeven.”

“Je donnerais à chaque électeur 3 voix, avec une pondération de 1, 2 ou trois points.”

“On devrait pouvoir voter pour plusieurs candidats avec un ordre de préférence.”

- **Un système électoral sans listes et avec des candidatures individuelles**

Enfin, toute une série de contributions veulent sortir complètement de la logique des listes de candidates et de candidats. Les répondants proposent de passer à des candidatures individuelles, en citant les exemples britannique ou français. Une telle évolution mènerait même à sortir du modèle de représentation proportionnelle pour aller vers un système majoritaire.

“Kandidaten niet op een lijst, zoals in Frankrijk en VK, ze presenteren zich individueel. Kan de kiezers zijn stem uitbrengen op wie hij het bekwaamste vindt, en wordt de macht van de partijen verminderd.”

“Systeem Frankrijk & Verenigd Koninkrijk: kandidaten individueel. Politieke partijen zijn uitgegroeid tot bedrijven die er alles aan doen om hun visie met alle mogelijke middelen door te drijven met als enig doel zichzelf te onderscheiden van andere partijen. Het welzijn van burgers en de bloei van onze samenleving is hierbij heel vaak van ondergeschikt belang. Het ondermijnt ook het vertrouwen van de bevolking dat politieke partijen de macht hebben om beslissingen te nemen die een verkiezingsuitslag ridiculiseren.”

“Je suis pour le vote à la française. Voter la personne est un gage de préférence. Ainsi on verra émerger d'autres possibilités.”

“Il faut accroître l'influence des électeurs dans les élections et diminuer le rôle des partis par la suppression de la case de tête. Suppression des suppléants. Les candidats devraient se présenter individuellement comme en France. L'influence déterminante des partis dans le choix des élus affaiblit l'adhésion des citoyens au système démocratique.”

Enjeu 5

FINANCEMENT DES PARTIS

Le cinquième et dernier enjeu de la thématique 6 abordait la question du financement des partis et de sa réglementation. Depuis 1989, les partis politiques belges sont pour l'essentiel financés sur la base d'une dotation publique. Afin de lutter contre la corruption, les dons de citoyens et d'entreprises sont très fortement limités. Ce financement public est octroyé à tous les partis représentés à la Chambre des représentants sur la base de leur performance électorale⁰¹. Le montant reçu par chaque parti varie, pour partie, selon le nombre de votes reçus au scrutin précédent, plus un parti a eu de votes, plus son financement public est élevé. Par ailleurs, les dépenses autorisées pour les candidats et les partis politiques sont fortement réglementées en période électorale, mais moins en dehors de celle-ci. Différentes propositions ont émergé dans le débat public ces dernières années pour revoir ces législations (changer les montants octroyés, imposer de nouvelles limites, notamment en lien avec les réseaux sociaux, etc.).

Le cinquième enjeu demandait aux répondants de dire ce qu'ils pensaient de ce système du modèle actuel de financement des partis politiques et de contrôle de leurs dépenses électorales, et de proposer des pistes de réforme s'ils le jugeaient pertinents. Nous présentons dans cette section les contributions des répondants par rapport à cet enjeu, en commençant par les principaux résultats de l'analyse par l'intelligence artificielle, puis en les complétant avec l'analyse qualitative approfondie.

Les principaux résultats de l'analyse par intelligence artificielle sont d'abord, une division entre des grappes de contributions qui proposent de maintenir le système actuel, éventuellement en l'amendant, en l'actualisant et en augmentant sa transparence, et ceux qui font des propositions nettement plus critiques visant à réduire drastiquement voire à supprimer le financement public des partis politiques en Belgique. Dans le second type de propositions, on retrouve aussi des contributions plaidant pour un financement des candidats, à partir d'un montant uniforme afin de donner des moyens égaux à tous les candidats de tous les partis.

On note enfin des grappes de propositions qui citent des dépenses qui devraient être interdites ou fortement limitées (comme

les affiches ou les publicités sur les réseaux sociaux), et d'autres postes de dépenses qui devraient être privilégiés (tels les centres d'étude des partis). On voit aussi ressortir certaines propositions qui proposent de conditionner le financement des partis (à la formation rapide d'un nouveau gouvernement, par exemple)

L'analyse qualitative approfondie fait ressortir, quant à elle, des contributions répondant à deux niveaux à la question. D'une part, plusieurs ensembles de contributions se focalisent sur la question de savoir s'il faut ou non maintenir le système actuel. D'autre part, des ensembles de propositions portent plutôt sur des pistes précises de réforme du mode de financement des partis politiques et de contrôle de leurs dépenses.

1. FAUT-IL RÉFORMER LE MODE ACTUEL DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES EN BELGIQUE?

La première ligne d'articulation des débats qui ressort de l'analyse qualitative approfondie des propositions déposées par les répondants concerne la question de savoir s'il faut modifier le régime actuel de financement des partis. On retrouve, d'abord, des propositions soulignant les mérites du modèle actuel et souhaitant son maintien.

"Het huidig systeem lijkt OK, ik zie geen grote problemen. Integendeel."

"Il faut garder le système actuel."

"Behouden huidig systeem maar verplichting bepaald deel aan studiedienst te besteden."

"Le système actuel est correct, tout en équilibrant le financement reçu."

Viennent ensuite de nombreuses propositions, souvent assez courtes, qui prônent son abandon. Ces répondants trouvent souvent que les partis politiques reçoivent trop d'argent et qu'ils ne devraient pas être soutenus par un mode de financement public aussi généreux. Il est question de réduire fortement les montants octroyés, voire de les supprimer. La raison sous-ja-

cente est le sentiment d'un financement aujourd'hui trop élevé que les partis politiques utilisent non seulement pour financer les campagnes électorales mais également pour des dépenses n'ayant rien à voir avec la politique comme par exemple les investissements immobiliers. Les économies pouvant être réalisées concernent principalement les supports publicitaires (affiches, dépliants, etc.), la publicité sur les réseaux sociaux ainsi que d'autres dépenses de communication.

"Ja, herleiden tot de helft. Verkiezingsfolders belanden meestal van de brievenbus bij het oud papier, zijn overbodige uitgaven. Kandidaten leer je niet kennen via een folder, maar in debatten."

"Il faut impérativement diminuer le financement des partis liés à la campagne sur les réseaux sociaux car il s'agit de manipulation malsaine et anti-démocratique. Il faut aussi limiter les dépenses hors campagne électorale et obliger les partis de rendre des comptes détaillés et publics des dépenses faites. Par ailleurs, vu qu'il faudrait diminuer l'influence des partis en Belgique au profit des électeurs, on pourrait encore baisser le plafond des dépenses puisqu'elles seraient moins utiles."

"Ja, minder geld aan partijen. Partijen mogen het geld niet aanwenden om vastgoed te verwerven."

"Partijfinanciering dient zo beperkt mogelijk te zijn, een basisbedrag voor elke partij dient te volstaan. Mocht blijken dat partijen een spaarpot kunnen aanleggen door deze financiering, dan dienen ze dit terug te betalen aan de gemeenschap. Het rekenhof zou dit kunnen behandelen."

"Bijdrage verminderen. Vastleggen op basis van het aantal verkozenen en nationaal bepalen waarvoor het geld kan gebruikt worden + controle hiervan!"

*"1. Limitation du financement public à partir d'un certain certain nombres de représentants élus/pourcentage lors de l'élection précédente
2. Répartition des dépenses éligibles: limitation du financement sur les réseaux sociaux. Obligation d'avoir un bureau d'études avec obligation de publication des études (justification des dépenses).
3. Mieux financer les médias publics (y compris sur les réseaux sociaux) pour expliquer pédagogiquement les pro-*

grammes des différents partis.

4. Pas de changement pour les financements privés (individuels ou collectifs)"

"Het Belgisch systeem is te royaal. In buurlanden krijgen partijen veel minder geld. Een vermindering van de partijdotatie dringt zich op. Het geld dat partijen krijgen, moet vrij kunnen besteed worden. Er mag enkel een beperking zijn tussen binnen en buiten de verkiezingsperiode."

Enfin, quelques répondants trouvent le système actuel trop restrictif. Ils voudraient permettre aux partis de collecter plus de fonds.

"Le système actuel est, pour ma part, trop restrictif. Les partis devraient pouvoir avoir plus de financement par des entreprises."

"Wat mij betreft hoeft die niet beperkt te worden. Wel interessant lijkt me dat niet alles bv. aan propaganda wordt gespendeerd, maar dat ook inhoudelijk gefinancierd wordt (zoals bv. die studiedienst)."

"Oui, seuls les partis devraient financer leur campagne, sans intervention d'argent public. Il faut avoir un meilleur contrôle des campagnes sur les réseaux sociaux qui sont une calamité."

"Het is niet aan de belastingbetaler om de partijen te financieren weliswaar via de overheid. Maw ik ben geen voorstander om de partijen te financieren. Partijfinanciering afschaffen dus. Wil men zich inzetten voor politiek dan moet men zelf zorgen voor de financiering van zijn campagnes. Dit is mogelijk door allerlei initiatieven te organiseren om te zorgen voor voldoende middelen. Het grote nadeel aan het huidige systeem is dat kleine, nieuwe partijen en kandidaten onvoldoende aan bod komen omdat zij over te weinig middelen beschikken in vergelijking met de middelen van de grote partijen."

"Geen financiering door de overheid, geen beperkingen op de private financiering. Transparantie over uitgaven en inkomsten."

Parmi ces propositions, on en retrouve notamment plusieurs qui insistent sur le financement par les membres des partis politi-

⁰¹ S'y ajoutent des financements publics au niveau des entités fédérées et des dotations aux groupes parlementaires. Daarbij komen nog de overheidsfinanciering op het niveau van de gefedereerde entiteiten en dotaties aan parlementaire fracties.

ques ou les sympathisants, ainsi que sur les dons que pourraient octroyer les entreprises ou les groupes d'intérêts organisés.

“De overheid dient in principe geen financiële ondersteuning te geven aan politieke partijen. Derhalve zijn politieke partijen ook vrij om hun uitgaven te bepalen en hun inkomsten te zoeken bij leden of sympathisanten.”

“Je propose de supprimer le financement public et d'obliger les partis de fonctionner avec les cotisations des affiliés. Cela permettrait de responsabiliser les partis.”

“Geen bijkomende beperkingen, wél geen geld meer vanuit de overheid maar eigen sponsoring zoeken bij leden en bedrijven.”

“Partijfinanciering moet komen van zelf georganiseerde evenementen en eefstijnen zoals dit voor de meeste verenigingen ook het geval is, sponsoring van deze festiviteiten is toegelaten maar dit mag maar voor 50% van het totale kostenplaatje zijn van de festiviteiten. Veel verenigingen zouden teken als 50% van hun kosten al betaald werd door sponsoring. De steun die de partijen nu ontvangen van de overheid is niet gelijk verdeeld, bepaalde partijen krijgen een grotere financiële ondersteuning waardoor hun verkiezingscampagne meer kan kosten ten opzichte van andere partijen.”

2. LES PISTES DE RÉFORME DU SYSTÈME ACTUEL DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

- A côté de ces prises de position sur la direction à prendre par rapport au régime actuel de financement des partis politiques et de contrôle de leurs dépenses, de nombreuses contributions formulent des propositions concrètes sur des pistes de réforme à envisager. Quatre grands ensembles ressortent de l'analyse qualitative approfondie. On retrouve des blocs de propositions qui :
- Appellent à réduire les différences de financement public entre partis;
- Visent à réduire, voire à supprimer, le financement des partis extrémistes;
- Souhaitent renforcer le contrôle des dépenses des partis;
- Proposent un système entièrement nouveau de financement des partis.

• Réduire les différences de financement entre partis

Le régime actuel de financement public des partis en Belgique ne traite pas tous les partis de la même manière. D'une part, il n'octroie un financement qu'aux partis qui gagnent au moins un siège à la Chambre des représentants. Ceux n'ayant aucun élu ne reçoivent rien, peu importe le nombre de votes reçus. D'autre part, pour ceux ayant droit à un financement public, une part de celui-ci est fonction du nombre de votes reçus. Cela conduit les plus grands partis politiques à recevoir un financement bien plus significatif que les plus petits.

L'analyse qualitative approfondie semble démontrer que certains répondants sont en désaccord avec cette logique et formulent des propositions allant vers un financement plus homogène entre partis.

Cette idée se retrouve, d'abord, chez des répondants qui proposent un plafonnement du financement public, mesure qui réduirait surtout les moyens reçus par les plus grands partis.

“Il faut plafonner le financement des partis, il faut déterminer un montant national maximum et le diviser par le nombre de partis se présentant.”

“Ik zou het bedrag dat partijen ontvangen/mogen uitgeven nog steeds laten afhangen van de grootte van de kieskring en van de grootte van de partij bij vorige verkiezingen, maar het bedrag aftoppen. Zodat elke partij vanaf pakweg 10-15% van de stemmen het maximale bedrag (lager dan nu) ontvangt (dus evenveel als een partij die 30% haalt). Dat lijkt me eerlijker. Wat voor promotie/reclame ze met dat geld doen, moet elke partij zelf beslissen, zolang er geen regels/wetten worden overtreden. Misleidende/denigrerende reclame moet ook geweigerd worden.”

“Je fixerais un plafond pour le financement des partis. De plus, j'exigerais une comptabilité de ces financements.”

“Realistische verdeling met een globaal maximum bedrag vast te stellen door de burgers.”

“Partijen zouden geen blijvende stijging van hun portefeuille moeten hebben. Doel van de partij is immers niet winst, maar break even. Dit beperkt uitgave van de overheid.”

D'autres répondants veulent aller vers un modèle encore plus égalitaire, où chacun des partis recevrait le même montant de financement public peu importe son nombre d'élus. L'argument est que chaque parti doit exercer les mêmes fonctions au sein des institutions et dans la société. Les grands partis ont, par définition, plus d'élus pour mener le travail dans les institutions et dans la société. Les tâches sont réparties sur plus de tête. Le financement public viendrait compenser cela pour les plus petits partis.

“Ongeacht de grootte van een partij mag een partij een vast bedrag uitgeven per verkiezing. Ook de kandidaten mogen een vast bedrag uitgeven om hun standpunten duidelijk te maken. Omdat ze stond geld kost moeten partijen uit hun vast bedrag geld geven om de media te mogen gebruiken. Ook reclame op de moderne media moeten uit die pot betaald worden. Eender welke vorm van favoritisme moet vermeden worden geen cent privé kapitaal mag gegeven of gebruikt worden noch door partijen, noch door individuele kandidaten.”

“Les petits partis doivent recevoir autant que les gros. Je ne vois pas pourquoi les gros partis traditionnels doivent recevoir plus d'argent. Dans ce cas, ils ont plus de moyens pour faire leur publicité et se faire réélire, ce n'est pas démocratique.”

“Elke partij die de kiesdrempel haalt (aan te passen tot 8%) krijgt een vast bedrag. Aanpassen van de kiesdrempel zal het politieke landschap ten goede komen.”

“Je pense qu'il faut limiter les dépenses des grands partis et augmenter celles des petits pour que chaque parti ait une

visibilité égale et que les infos de campagnes soient réalistes.”

“Een vast bedrag per kieskring voor elke partij/lijst die deelneemt. Er kan wel een kleiner bedrag toegekend worden bij onvolledige lijsten.”

“Si tous les partis reçoivent la même somme, ils seront sur un pied d'égalité.”

“Cela évitera que les plus "importants" soient les plus vus, entendus que les autres avec pour conséquence de les renforcer, d'augmenter leur visibilité dans l'espace public et donc dans la "tête du citoyen.”

“Kleinere partijen zouden relatief meer moeten krijgen dan grotere gevestigde waarden. Sociaal principe waarbij bijdrage relatief kleiner wordt per grootte. Verantwoordelijkheid van uitgaven. Bij bepaalde hoeveelheid budget zelfs toelage beperken omdat er sowieso nog meer dan genoeg fondsen voorradig zijn. Op die manier worden kleinere partijen niet financieel overklast door grotere.”

• Réduire le financement des partis jugés extrémistes

L'analyse qualitative approfondie fait ressortir ensuite un certain nombre de contributions par lesquelles les répondants expriment leur désir de réduire, voire de supprimer, le financement public pour des partis qu'ils qualifient d'extrêmes ou de dangereux pour la démocratie. La réglementation actuelle le permet dans une certaine mesure mais certains citoyens semblent vouloir renforcer cette logique. Un élément qui revient également fréquemment dans ces contributions est la volonté de réguler en particulier la publicité faite via les médias sociaux par des partis politiques que les répondants jugent extrémistes..

“Quand on voit les montants alloués par les parties extrémistes (PTB et Vlaams Belang) sur les réseaux sociaux, il est clair que cet argent pourrait être mieux alloué à d'autres choses.”

“Beperkingen op uitgaven in de periodes tussen de verkiezingen. Zo krijgen extremistische partijen minder kans om hun leugens te verspreiden.”

“Une nouvelle limite s'impose : celle du recours aux médias sociaux sur lesquels aucun contrôle démocratique ne peut s'exercer. Il est inacceptable de laisser à des algorithmes le soin de forger l'opinion politique des citoyens. Un seul média social national à but exclusivement politique pourrait être organisé pour permettre aux citoyens et aux élus/partis de dialoguer et d'échanger. Une modération indépendante devrait y être exercée par le pouvoir judiciaire afin d'éviter les propos racistes ou qui incitent à la haine.”

“Partijfinanciering enkel toegankelijk maken voor partijen die de principes van parti-

cipatieve democratie onderschrijven. Partijen die in publieke fora of hun partijprogramma afbreuk doen aan fundamentele grondwettelijke principes, zoals scheiding van kerk en staat of gelijkheid onder de wet, moeten niet gefinancierd worden met belastinggeld."

- **Renforcer le contrôle des dépenses des partis politiques**

Un troisième élément important ressortant de l'analyse qualitative approfondie est l'insistance dans plusieurs contributions sur la nécessité de renforcer les mécanismes de contrôle de ce que font les partis politiques du financement public reçu. Cela passerait par de la transparence accrue mais aussi par des modifications des règles quant à savoir qui contrôle la comptabilité des partis politiques.

"Le système de financement actuel est ok, mais les partis devraient rendre des comptes chaque année et pour certaines catégories de dépenses, il faudrait un montant maximum pour les publicités à tout moment, identique pour chaque parti."

"Er moet jaarlijks transparantie gegeven worden hoe deze partijfinanciering hebben gebruikt, partijen moeten blijven beseffen dat het nog steeds het geld is van de burger en dat daar zorgvuldig moet worden mee omgesprongen."

"Personnalité juridique pour les partis. Entité unique et non plus une constellation d'entités (service études, parti, jeunes, ...)."

"In elk geval moet er volledige transparantie en openbaarheid gelden voor hun gebruik van belastinggeld. Betere audit?"

"Un organisme indépendant comme la Cour des comptes par exemple devrait juger selon des critères objectifs les fonds distribués."

"Een politieke partij produceert een jaarlijks financieel verslag waarbij het gebruik van de financiële middelen toegelicht wordt. Het Rekenhof (of een andere onafhankelijke instantie) evalueert of de middelen redelijk en correct werden aangewend. Een overschot aan financiële middelen vloeit terug naar de Federale Overheid (dus verbod op aanleggen van spaarpotjes of vastgoedportefeuilles)."

"De reële boekhouding zal via het Rekenhof worden gecontroleerd, anomalieën zullen met de nodig evenredige boetes worden beteugeld."

Dans cette même logique de renforcement des dépenses des partis, on retrouve des contributions qui appellent à interdire certains types de dépenses. C'est particulièrement le cas pour les montants croissants investis par les partis dans la publicité sur les médias sociaux.

"Une nouvelle limite s'impose : celle du recours aux médias sociaux sur lesquels aucun contrôle démocratique ne peut s'exercer. Il est inacceptable de laisser à des algorithmes le soin de forger l'opinion politique des citoyens. Un seul média social national à but exclusivement politique pourrait

être organisé pour permettre aux citoyens et aux élus/partis de dialoguer et d'échanger. Une modération indépendante devrait y être exercée par le pouvoir judiciaire afin d'éviter les propos racistes ou qui incitent à la haine."

"Il faut impérativement diminuer le financement des partis liés à la campagne sur les réseaux sociaux car il s'agit de manipulation malsaine et anti-démocratique."

"Het zou goed zijn om ook het gebruik van (betalende) social media aan banden te leggen. er is zeer ongelijkmatig gebruik van dit medium door partijen, en gezien het polariserend karakter van dit medium zijn genuanceerder posts zeldzaam."

"Partijen krijgen veel te veel geld nu. En mogen dat bijna ongecontroleerd uitgeven aan bedrieglijke Facebook-advertenties (klik hier als je het eens bent met deze stelling, terwijl je eigenlijk de partij liked), ik vind dat onacceptabel."

"Systeem behouden zoals het is. Maar meer aandacht voor sociale media (denk aan Cambridge Analytica). De ware kracht ligt bij de sociale media en die zijn moeilijk te begrenzen."

D'autres contributions vont plutôt insister sur les dépenses qui devraient être privilégiées par les partis politiques à partir du financement public qu'ils reçoivent. Ces contributions insistent en particulier sur le fait que les partis doivent investir dans leur centre d'étude et dans les activités visant à consolider leur expertise et leur travail au sein des institutions.

"Een maximum bepalen voor bepaalde uitgaven (bv. voor communicatie of campagnes op sociale media) Bepalen waar (een deel van) het geld naartoe moet gaan (bv. naar de studiedienst). Beperkingen op de uitgaven buiten de verkiezingsperiode."

"Le seul argent que les partis devraient recevoir de l'État devrait être destiné au fonctionnement interne du parti et au financement de leur bureau d'étude. Les partis ne devraient également pas avoir le droit d'investir leur argent dans l'immobilier, etc. Ce sont des partis politiques, pas des banques d'investissement. L'argent ne doit vraiment être utilisé que pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement."

"De subsidiëring moet gaan naar het inhoudelijke politieke werk in het parlement zelf. Er is ook afleiding van deze subsidies naar verwante studiegroepen, buiten het parlement. De subsidies moeten het parlementaire werk inhoudelijk versterken."

- **Un nouveau système de financement des partis**

Enfin, quelques contributions poussent la réflexion un pas plus loin et proposent de refonder complètement le régime de financement public des partis politiques. Il s'agit de faire table rase du passé pour proposer un système basé sur d'autres principes. Parmi ces contributions, on en trouve notamment qui suggèrent de ne plus prévoir de dotation annuelle aux partis, mais de rembourser leurs dépenses sur la base de justificatifs clairs et réglementés. Il sera de la sorte impossible pour les partis de

constituer des réserves financières en cas de dotation dépassant leurs dépenses récurrentes.

"Changer un système de dotation par un système de remboursement selon la taille du parti ou le pourcentage de votes d'un candidat."

"Als een regering aftreedt of niet binnen een bepaalde termijn wordt gevormd, moeten de financieringsmiddelen die men van de overheid ontving, terugbetaald worden."

Certains répondants semblent avoir développé des réflexions extrêmement riches et pointues quant à la façon dont les partis politiques devraient être financés par l'État. La contribution ci-dessous en est l'exemple le plus marquant.

*"1. Partijfinanciering
(1) Er komt een basisfinanciering voor de partijen in een parlement. Een deel van dit geld kan naar de algemene (administratieve) werking. Een deel is earmarked voor een studiedienst. Het is van vitaal belang voor de democratie dat partijen niet alleen communicatie vehikels zijn, maar ook onderbouwde voorstellen kunnen aandragen. Een deel is earmarked voor jongerenwerking.
(2) Een systeem van matching grants, waarbij men per euro fondsenwerving bij burgers een extra euro krijgt. Giften via bedrijven en uit het buitenland blijven verboden. Er komt een maximumkapitaal (absoluut of relatief) voor politieke partijen, zodat men niet eindeloos geld kan oppotten. Het maximum moet betaald worden aan de hand van de kosten verbonden aan twee opeenvolgende termijnen niet in een parlement vertegenwoordigd te zijn.
2. Firewall tussen fractie financiering en partijfinanciering. Het parlement moet niet alleen onafhankelijk zijn van de regering, maar ook ten aanzien van de partijen. Parlementariërs moeten hun grondwettelijke rol spelen, zonder dat ze schrik hebben om bij de volgende verkiezingen geen goede plaats meer aangeboden te krijgen. Praktijken met parlementaire medewerkers die eigenlijk voor de partijen werken zouden aan banden moeten gelegd worden.
3. Campagnes.
(1) Kandidaten krijgen een rugzakje (1/3, 1/3, 1/3)
(i) Een rechtstreekse financiering door de Staat voor ieder individu dat zich verkiesbaar stelt
(ii) Dit bedrag kan door fondsenwerving bij andere burgers of*

*door eigen inbreng aangevuld worden
(iii) De politieke partij kan het derde derde van het rugzakje vullen
Iedere partij in het parlement krijgt een toelage. Toeslagen gelden maar voor zover er een verantwoording tegenover staat. Dit betekent dat partijen de toelagen die niet direct naar de campagne gaan niet op de eigen rekening mogen zetten.
(2) Iedere partij krijgt een maximumbedrag dat ze mogen uitgeven, onafhankelijk van de bron. Partijen die niet in het parlement raken krijgen een deel terugbetaald op basis van het stemmenaantal. Partijen kiezen dus in welke mate ze het aan kandidaten geven of aan algemene campagnes.
(3) Er moet een nieuwe regelgeving komen voor het voeren van campagnes in digitale tijden. Er moet een verbod komen op microtargeting, een verbod op het gebruik van bots en totale transparantie van politieke advertenties door politieke partijen, organisaties en individuen.
(4) Een systeem van factcheckers zou er bij campagnes voor kunnen zorgen dat politieke partijen echt weinig onderbouwde boodschappen weren. Bv. door een systeem van factcheckers op basis van duidelijke criteria te laten bepalen of uitspraken van politici en politieke partijen onwaar zijn. Voor die uitspraken die manifest onwaar zijn, zou men bv. een (klein) deeltje van de campagnefinanciering terug kunnen intrekken.
4. Er komt een onafhankelijk systeem voor de controle van de financiering van de fracties, de partijen en de campagnes. De boekhoudingen en uitgaven moeten transparant zijn voor de burger, per maand of per kwartaal.
5. Politieke partijen moeten terug voeling met de burgers hebben om zo een opwaartse mobiliteit van personen en ideeën te genereren. Maar giften kunnen niet onbegrensd zijn. Hoewel burgers maar één stem hebben, zullen mensen met een grotere portefeuille meer invloed hebben. Politici hebben immers maar een beperkte tijd om aan fondsenwerving te doen. Net als in de VS zullen ze met die burgers in contact treden die meer kunnen geven. Dit gaat niet enkel over lobbyen, maar vooral over het contact dat burgers hebben met een bepaalde groep van mensen, waardoor ze voeling met de maatschappij verliezen. Er blijft een verbod op giften van bedrijven en verenigingen."*

CONCLUSION

La thématique de l'organisation des élections était moins intégrée que certaines autres thématiques présentes sur la plateforme "Un pays pour demain". Il était demandé aux répondants de proposer leurs idées sur cinq aspects distincts du système électoral belge. Il est donc difficile de faire ressortir des points communs sur le fond entre les enjeux. Nous allons donc plutôt revenir dans cette conclusion sur les grands éléments qui apparaissent pour chacun des cinq enjeux.

Le premier enjeu demandait aux répondants de se prononcer dans le débat sur la tenue simultanée ou séparée des élections pour les différents niveaux de pouvoir. L'analyse des contributions sur cet enjeu fait ressortir une claire division des répondants ayant exprimé leur opinion, tant sur la direction à suivre que sur les arguments mis en avant.

Sur la direction à suivre, toutes les options sont défendues, allant de la séparation totale de toutes les élections, ce qui entraînerait au moins quatre dates différentes de scrutin (Union européenne, Chambre des représentants, entités fédérées, élections locales) à un couplage complet avec une seule élection le même jour pour tous les niveaux de pouvoir. S'y ajoutent des combinaisons variées entre certains scrutins à coupler (souvent communes et provinces, mais aussi fédéral et régions, avec ou sans les élections européennes) mais sans simultanéité totale. La leçon principale est qu'aucune solution préférée de façon large et dominante n'émerge. Le seul point qui semble faire relativement consensus parmi les répondants qui ont choisi de déposer une contribution sur la plate-forme 'Un pays pour demain' est que les scrutins locaux sont de nature différente.

De même, en ce qui concerne les arguments mis en avant, on retrouve des préoccupations contradictoires. Les promoteurs du couplage des élections veulent simplifier les choses pour les électeurs comme pour les autorités en charge d'organiser les scrutins. À l'inverse, ceux demandant de séparer les scrutins insistent surtout sur la nécessité de clarifier les enjeux et les responsabilités entre niveaux de pouvoir. Un groupe d'idées semble toutefois rassembler les différentes positions défendues : le système actuel est difficile à comprendre pour beaucoup d'électeurs. Il génère de la confusion.

Le deuxième enjeu porte sur un autre débat récurrent à propos du système électoral belge, celui de l'obligation de voter. L'analyse des contributions sur cet enjeu fait ressortir une claire

division des répondants entre les partisans et les opposants au vote obligatoire. La question étant assez binaire, les positions semblent complexes à réconcilier. Et les arguments sous-tendant les prises de position sont proches de ceux déjà présents dans le débat public et institutionnel sur la question.

En revanche, la lecture des propositions visant inciter les électeurs à voter, que l'obligation légale demeure ou pas, montrent plus de points de convergence. Les contributions poussent pour des réformes assez simples et de court-terme (comme des ajustements de l'organisation pratique des élections) mais aussi pour des efforts à long terme visant à améliorer la qualité de l'information lors des élections, à renforcer l'éducation civique, ou à s'attaquer à la complexité du système institutionnel belge. Ces idées se retrouvent tant chez des répondants exprimant leur attachement au vote obligatoire que chez ceux s'y opposant.

Le troisième enjeu était celui des contours des circonscriptions électorales à utiliser pour les scrutins aux différents niveaux de pouvoir. L'analyse des contributions sur cet enjeu fait ressortir une grande variété d'idées et de propositions. Elles vont de la refonte radicale du système électoral belge, et donc de la refonte des circonscriptions, à des propositions d'aménagement à l'intérieur du système existant. Un élément ressort toutefois de façon transversale et récurrente: celui d'avoir au moins une partie des élus qui soient désignés au sein d'une circonscription dont les frontières correspondent à celle du territoire couvert par l'assemblée à élire. Cette idée est proposée pour le niveau fédéral mais aussi pour des élections à d'autres niveaux de pouvoir (entités fédérées, provinces).

La quatrième facette du système électoral belge sur laquelle les répondants étaient invités à se prononcer est celle du poids respectif des partis politiques et des électeurs dans la désignation des élus. On fait ici référence au système de listes, et à l'équilibre entre les votes de préférence exprimés par les électeurs et l'ordre des candidats sur la liste tel que fixé par les partis politiques. Les contributions des répondants par rapport à cet enjeu sont nombreuses et variées. Certaines veulent maintenir le système actuel et préserver un rôle pour les partis politiques. Mais beaucoup prônent plutôt une évolution accroissant le poids des électeurs aux dépens des partis. À minima, les demandes sont de supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et les listes des suppléants. Certaines contributions vont encore plus loin, et mèneraient à s'inspirer des systèmes électoraux permettant le

panachage entre listes ou le classement des candidats, voire allant vers des systèmes majoritaires.

Enfin, les répondants étaient invités à faire part de leurs opinions et idées par rapport au financement public des partis. Les contributions des répondants par rapport à cet enjeu sont nombreuses et variées. Elles expriment, d'abord, un désaccord par rapport au principe même du financement des partis par l'État. Certains soutiennent le système (parfois en proposant des aménagements). D'autres plaident pour son abandon, en basant le financement des partis sur des dons privés.

Toutefois, ce qui ressort surtout de l'analyse des contributions sur cet enjeu est le grand nombre de contributions qui plaident pour un renforcement de la législation actuelle. En particulier, beaucoup de répondants se rejoignent sur deux grandes idées. La première est le renforcement des règles quant aux dépenses autorisées et non autorisées. La législation en la matière date de 1989 et concerne essentiellement la période électorale. Beaucoup de répondants veulent actualiser cela, et couvrir toute la législature. Deuxièmement, de nombreuses propositions semblent vouloir des ajustements de ce que les partis reçoivent, et en particulier des montants reçus par les plus grands partis. Le but serait d'avoir un moins grand écart entre ce qui est reçu par les grands et par les petits partis.

SOURCES

Morel, Laurence, La question du référendum, Presses de Science Po, Paris, 2019.

O'Connor, C., & Joffe, H. (2020). Intercoder Reliability in Qualitative Research: Debates and Practical Guidelines. *International Journal of Qualitative Methods*, 19. <https://doi.org/10.1177/1609406919899220>

Saunders, B., Sim, J., Kingstone, T. Baker, S. Waterfield, J., Bartlam, B., Burroughs, H., & Jinks, C. (2018). Saturation in qualitative research: exploring its conceptualization and operationalization. *Quality & quantity*, 52 (4), 1893-1907. <https://doi.org/10.1007/s11135-017-0574-8>

Weller SC, Vickers B, Bernard HR, Blackburn AM, Borgatti S, Gravlee CC, et al. (2018) Open-ended interview questions and saturation. *PLoS ONE* 13(6) : e0198606. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0198606>

ANNEXES

1. LISTE DES ACADÉMICIENS DU CONSORTIUM ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE.

Membres du comité scientifique

- Prof. Annelien de Dijn
- Yves Dejaeghere
- Prof. Marie Dufrasne
- Prof. Hugues Dumont
- Cato Léonard
- Prof. Johan Lievens
- Prof. Wouter Pas
- Prof. Min Reuchamps
- Prof. Emmanuel Slautsky
- Prof. Emilie Van Haute
- Prof. Gilles Louppe
- Laura Jacobs

Académiques du consortium DBP

Le groupe d'experts scientifiques associés au consortium est composé d'une équipe de profils-clés: Prof. Dr. Patricia Popelier, avec comme suppléant, Prof. Dr. Freek Louckx (Universiteit Antwerpen), Prof. Dr. Jean-Benoit Pilet, avec comme suppléant, Prof. Dr. Caroline Close (Université Libre de Bruxelles) et Prof. Dr. Dave Sinardet (Vrije Universiteit Brussel).

Cette équipe de profils-clés a été assistée par un large groupe d'experts académiques qui ont apporté leur contribution sur plusieurs éléments. Ce groupe élargi a joué un rôle de conseiller tout au long du processus, et plus particulièrement sur les parties concernant la méthodologie, le questionnaire et/ou la contextualisation des questions:

- Prof. Jonas Lefevere (VUBrussel)
- Karel Reybrouck (KULeuven)
- Prof. Stijn Smet (UHasselt)
- Prof. Stéphanie Wattier (Université de Namur)
- Prof. André Decoster (KULeuven)
- Prof. Willem Sas (KULeuven, University of Stirling)
- Prof. Céline Romainville (UCLouvain)
- Prof. Jan Theunis (UHasselt)
- Prof. Toon Moonen (Ugent)

2. CONTEXTUALISATION ET CONTENU DU QUESTIONNAIRE

La contextualisation et le contenu du questionnaire peuvent être examinés dans les documents suivants. Il s'agit de la version papier de la plate-forme transmise lors de la demande spécifique de celle-ci.

Cfr. documents

3. CHARTE DE MODÉRATION ET DE BONNE CONDUITE

Afin de garantir l'utilisation de la plateforme "Un pays pour demain" de manière constructive et dans le respect des différentes opinions, les répondants ne furent pas autorisés à intimider, harceler ou intimider les autres répondants, ni à les faire taire.

Les idées, propositions, contributions, messages et autres contenus énumérés ci-dessous étaient interdits et pouvaient être supprimés.

- Les idées, propositions, contributions et messages irrespectueux, offensants ou harcelants ;
- Les idées, propositions, contributions et messages à caractère haineux, insultant, diffamatoire ou dénigrant à l'égard d'une personne morale ou physique, ou contraires aux bonnes mœurs ;
- Les idées, propositions, contributions et messages impliquant, directement ou indirectement, des menaces violentes, une incitation à la violence ou des intimidations, y compris l'apologie, la promotion ou l'incitation au terrorisme ;
- Les attaques directes et indirectes, les idées, propositions, contributions et messages haineux, agressifs, insultants, vulgaires, menaçants, obscènes ;
- Les harcèlements ;
- Les idées, propositions, contributions et messages de nature raciste, sexiste, homophobe et discriminatoire concernant, par exemple, le genre, l'identité de genre, la croyance religieuse, le handicap, la maladie, la limitation, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité, l'origine, l'ethnie, la nationalité sont inadmissibles et interdits ;
- Les déclarations punissables en vertu des lois applicables, telles que l'incitation à la haine raciale, les appels à la violence, la pédophilie, le négationnisme, l'apologie des crimes de guerre, l'antisémitisme,
- Les idées, propositions, contributions et messages pour lesquels un participant se fait passer pour quelqu'un d'autre induisant ainsi les autres en erreur ou les confondant ;
- Les idées, propositions, contributions et messages dans lesquels un participant tente d'intimider ou de harceler d'autres répondants, avec ou sans l'objectif de les faire taire ;
- Les idées, propositions, contributions et messages déclenchant une utilisation abusive de données personnelles de tiers ;
- Les idées, propositions, contributions et messages contenant des données confidentielles, classifiées ou personnelles (d'autres personnes) ;
- Les idées, propositions, contributions, messages et commentaires redondants ou répétitifs, à des fins commerciales ou non (spam) ;
- Les liens vers des sites externes dont le contenu peut violer les lois et règlements en vigueur en Belgique ;
- Les idées, propositions, contributions et messages visant à discréditer d'autres commentaires et publications dans un but non constructif ;
- Les idées, propositions, contributions et messages n'étant pas liés au processus de participation en cours ou aux institutions, n'étant pas liés au thème et aux réponses ou n'étant pas pertinents pour le débat ;
- Les idées, propositions, contributions, messages et autres contenus dont les droits de propriété intellectuelle ne sont pas respectés ;
- Les idées, propositions, contributions et messages consistant et/ou visant à diffuser des fake news, des informations fausses et trompeuses et de la désinformation.

La plateforme indiquait le message suivant aux répondants :

"Si vous rencontrez un message qui vous semble illégal, qui viole les conditions d'utilisation ou le bon fonctionnement de l'enquête citoyenne ou qui viole vos droits, nous vous demandons de contacter les modérateurs en cliquant sur le drapeau de rapport à côté du message et en indiquant clairement la raison de votre demande de modération."

4. RAPPORT CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Cfr. documents

